

## Recueil des Actes Administratifs

# Registre des délibérations du Conseil départemental

Séance du 04 novembre 2019 Délibérations n° CD-2019-040 à CD-2019-058



Hôtel du Département 1 avenue d'Albigny CS 32444 74041 Annecy Cedex T / 04 50 33 50 00

### **Avis de Publication**

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le Recueil des Actes Administratifs (RAA) n° 2019-38 Registre des délibérations du Conseil départemental du 04 novembre 2019 (n° CD-2019-040 à CD-2019-058) a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui:
  - au Conseil départemental de la Haute-Savoie
    Bâtiment des services départementaux
     1, rue du 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 74000 ANNECY Tél.: 04-50-33-50-00 pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication,
  - aux Archives départementales de la Haute-Savoie 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél.: 04-50-66-84-20 sans limitation de durée,
  - sur le site Internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
- toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 13 novembre 2019 et sont exécutoires à compter du 18 novembre 2019, date de publication.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

#### Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 18-11-2019: RAA n° 2019-38 Délibérations du Conseil départemental du 04 novembre 2019
- 13-11-2019: RAA n° 2019-37 -Recueil des Actes Administratifs
- 30-10-2019 : RAA n° 2019-36 Arrêtés
- 16-10-2019 : RAA n° 2019-35 Arrêtés
- 11-10-2019: RAA n° 2019-34 Délibérations de la Commission Permanente du 07 octobre 2019
- 10-10-2019: RAA n° 2019-33 Délibérations du Conseil départemental du 30 septembre 2019
- 02-10-2019 : RAA n° 2019-32 Arrêtés
- 18-09-2019 : RAA n° 2019-31 Arrêtés

Avis affiché ce jour dans les lieux indiqués ci-dessus et mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental (<u>www.hautesavoie.fr</u>)

Fait à Annecy, le 18 novembre 2019,

Pour le Président du Conseil départemental, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean Pierre MORET

hautesavoie.fr

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

#### THÈMES DE CLASSEMENT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ACTIONS MÉDICO-SOCIALES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CULTURE
- DÉVELOPPEMENT RURAL
- EAU ET ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE RECHERCHE ET TIC
- ÉDUCATION FORMATION UNIVERSITÉ
- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- LOGEMENT ARCHITECTURE HABITAT
- MOYENS DE L'INSTITUTION
- PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
- PROCÉDURES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- SPORTS ET ANIMATION
- TOURISME
- TRANSPORTS PUBLICS

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### Séance du 04 novembre 2019



### DELIBERATIONS N° CD-2019-040 à CD-2019-058

N° Délib.	Objet				
Actions Médico-Sociales					
CD-2019-040	<ul> <li>Enfance - Famille - Grand Age et Handicap - Décision Modificative n° 2 - Année 2019</li> </ul>				
CD-2019-041	<ul> <li>Politique en faveur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion et du Logement Social - Décision Modificative n° 2 de l'année 2019</li> </ul>				
CD-2019-056	- Programme départemental d'insertion par l'emploi 2019-2023				
CD-2019-058	<ul> <li>Patrimoine départemental - Acquisition de locaux à destination du Pôle Médico-Social de Seyssel</li> </ul>				
	Aménagement du Territoire				
CD-2019-045	<ul> <li>5<sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2019</li> </ul>				
CD-2019-055	<ul> <li>Compensation Financière Genevoise - 46<sup>ème</sup> tranche - Modification de la répartition du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS)</li> </ul>				
	Culture				
CD-2019-044	<ul> <li>Décision Modificative n° 2 de l'année 2019 : politique Culture, Patrimoine et Archives départementales</li> </ul>				
	Développement Rural				
CD-2019-047	<ul> <li>7<sup>ème</sup> Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 2019</li> </ul>				
	Eau et Environnement				
CD-2019-047	<ul> <li>7<sup>ème</sup> Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 2019</li> </ul>				

### Economie - Recherche et TIC

		LCOHOTHIE - NECHELCHE ET 110
CD-2019-045	-	5 <sup>eme</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2019
		Education - Formation - Université
CD-2019-043	-	Politique départementale Education Jeunesse Sport - DM2 2019
CD-2019-045	-	5 <sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2019
		Infrastructures Routières
CD-2019-042	-	3 <sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2019
		Logement - Architecture - Habitat
CD-2019-041	-	Politique en faveur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion et du Logement Social - Décision Modificative n° 2 de l'année 2019
		Moyens de l'Institution
CD-2019-048	-	Les Moyens Logistiques, Financiers et Humains de l'Institution - Décision Modificative n° 2 2019
CD-2019-049	-	Décision Modificative n° 2 2019 - Budget principal
CD-2019-050	-	Décision Modificative n° 2 2019 - Budget annexe de l'Aérodrome
CD-2019-051	-	Décision Modificative n° 2 2019 - Budget annexe Compensation Financière Genevoise
CD-2019-052	-	Budget Primitif 2019 - Budget annexe Remontées Mécaniques de Flaine
CD-2019-053	-	Débat d'Orientations Budgétaires 2020
CD-2019-054	-	DM2 2019 - Tableau des effectifs du personnel départemental
		Patrimoine Départemental
CD-2019-042	-	3 <sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2019
CD-2019-058	-	Patrimoine départemental - Acquisition de locaux à destination du Pôle Médico-Social de Seyssel
		Procédures d'Administration Générale
CD-2019-057	-	Information de l'Assemblée sur les délégations du Président en application de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Sports et Animation

CD-2019-043 - Politique départementale Education Jeunesse Sport - DM2 2019

#### **Tourisme**

CD-2019-046 - 6<sup>ème</sup> Commission Tourisme, Lacs et Montagne - Décision Modificative n° 2 2019

### **Transports Publics**

CD-2019-042 - 3<sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Décision Modificative n° 2 2019

### Registre des Délibérations du CONSEIL DEPARTEMENTAL Séance du 04 novembre 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le lundi 21 octobre de l'an deux mille dix-neuf, s'est réuni, en séance publique, dans la salle des séances de l'Hôtel du Département à Annecy, le 04 novembre de la même année à 10 h 00, sous la Présidence de M. Christian MONTEIL, Conseiller départemental du Canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE.

#### Sont présents :

Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Vice-Présidents,

Mme BOUCHET, MM. AMOUDRY, BARDET, Mme DULIEGE, M. BAUD, Mme GAY, M. BAUD-GRASSET, Mme LHUILLIER, M. DAVIET, Mmes MAHUT, METRAL, M. MORAND, Mmes REY, TEPPE-ROGUET, TERMOZ, M. RUBIN, Conseillers départementaux.

#### Présents ou représentés durant la séance :

MM. EXCOFFIER, PUTHOD

#### Présents ou excusés durant la séance :

Mmes DION, GONZO-MASSOL, LEI, M. BOCCARD

#### Absente représentée :

Mme DUBY-MULLER

#### Absents excusés :

MM. CHAVANNE, PACORET



#### Délégations de vote :

Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER

#### Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services Départementaux,

Mme et MM. les Directeurs Généraux Adjoints,

Mmes et MM. les Directeurs et Responsables des différents Services Départementaux.



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-040

RAPPORTEUR:

Mme LEI

OBJET

ENFANCE - FAMILLE - GRAND AGE ET HANDICAP - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

- ANNÉE 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

#### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :				
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD				
Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN					
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)				
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE					
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):					
M. CHAVANNE, M. PACORET					

Quorum et Délégations de vote vérifiés				
Membres en exercice :	es en exercice : 34 A l'unanimité			
Présents :	31	Voix Pour	32	
Représenté(e)(s) :	1	Voix contre	0	
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0	

CD-2019-040 1/7

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2015-003 du 02 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CG-2013-270 du 24 juin 2013 adoptant le Schéma Départemental de Protection de l'Enfance,

Vu la délibération n° CD-2018-075 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 en faveur de l'Enfance et de la Famille,

Vu la délibération  $n^{\circ}$ CD-2018-076 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 en faveur du Grand Age,

Vu la délibération n°CD-2018-077 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 en faveur du Handicap,

Vu la délibération n° CD-2019-012 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019 en faveur de l'Enfance, la Famille, le Grand Age et le Handicap,

Vu la délibération n° CD-2019-029 du 27 mai 2019 adoptant le Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 1<sup>ère</sup> Commission Enfance, Famille, Grand Age et Handicap lors de sa réunion du 11 septembre 2019,

Vu l'avis favorable émis par la 8<sup>ème</sup> Commission, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa séance du 07 octobre 2019,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose ce qui suit :

#### I/ POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

Lors du vote du Budget Primitif 2019, l'Assemblée départementale a décidé de mobiliser au bénéfice des politiques de l'autonomie des crédits d'un montant de 147 909 677 € (181 440 800 € en dépenses et de 33 531 123 € en recettes).

A l'approche de la fin de l'exercice, au vu des consommations de crédits et de l'évolution des recettes, il y a lieu de proposer un certain nombre d'ajustements entre les différentes lignes budgétaires.

CD-2019-040 2/7

#### I. Section de Fonctionnement

#### GERONTOLOGIE

Pour le secteur de la gérontologie, la prévision globale de dépenses estimée à 75 701 000 € doit être abondée de 753 000 € pour principalement tenir compte de :

- l'augmentation des frais d'hébergement en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) pris en charge au titre de l'aide sociale,
- le rééquilibrage des lignes d'imputation concernant l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), où le paiement direct aux services prestataires est en diminution du fait des difficultés de recrutement et fidélisation du personnel. A l'inverse, le paiement aux usagers progresse. Ils font plus appel à l'emploi direct.

Cette augmentation de dépenses est largement compensée par les augmentations de recettes d'un montant global de 3 576 000 €, dont 3 119 495 € en provenance de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et 456 505 € de recettes complémentaires.

Ces recettes permettent la prise en compte des dépenses supplémentaires du domaine du handicap décrites ci-après :

#### HANDICAP

Les dépenses de fonctionnement du secteur du handicap d'un montant de 105 739 800 € nécessitent quant à elles d'être augmentées d'un montant net de 2 873 000 €. Des ajustements par lignes sont proposés. Les plus significatifs concernent :

- le transport scolaire des élèves handicapés pour lequel des travaux sont en cours pour favoriser l'accompagnement par les parents et davantage cadrer le niveau d'intervention du Département lorsqu'il s'agit de remboursement de frais de prestataires,
- la prestation de Compensation du Handicap dont le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation,
- les frais liés à l'Amendement Creton, dispositif imposant la prise en charge des jeunes de + de 20 ans qui continuent, faute de place, à être accueillis en établissements pour enfants,
- les frais d'hébergement en foyer de vie avec notamment l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'offre de l'Arche sur le bassin annécien,
- les premiers frais concernant le dispositif « scléroses en plaques » suite à l'appel à projets de 2018,
- les frais d'hébergement en structure pour les personnes âgées du fait du vieillissement de la population handicapée,
- un complément de soutien à la MDPH à hauteur de 140 000 €.

Au niveau des recettes, des montants complémentaires peuvent être inscrits à hauteur de 624 000 € en provenance de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie, au vu des notifications reçues et 150 000 € au titre de la récupération des ressources des usagers au vu des encaissements opérés depuis le début de l'année.

#### II. Section d'Investissement

Concernant l'investissement, il est proposé de revaloriser pour le dispositif de Téléalarme l'Autorisation de Programme relative à l'acquisition du matériel à hauteur de 68 000 € ce qui portera le total des Crédits de Paiement pour 2019 à 518 000 €. Pour ce faire, un transfert de crédits non utilisés sur la gérontologie est possible à hauteur du même montant.

CD-2019-040 3/7

Rappelons que le dispositif compte aujourd'hui près de 8 200 abonnés et que la progression du nombre de bénéficiaires s'est toujours soutenue.

#### II/ POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Pour l'année 2019, l'Assemblée départementale a dévolu à sa politique en faveur de la protection de l'Enfance un budget global en dépenses de fonctionnement s'élevant à 88 421 642 € et 3 199 169 € en dépenses d'investissement.

#### I. Section de fonctionnement

#### 1. Recettes de fonctionnement

La contribution de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice est reconduite pour l'année 2019. Elle est cependant d'un moindre montant, en raison des modalités de calcul de cette contribution, désormais égale à 6 000 € par MNA (Mineur Non Accompagné) supplémentaire au 31 décembre 2018 par rapport à 2017 dans la limite de 75 % des MNA supplémentaires (contre 12 000 € par MNA supplémentaire, pour 100 % de ces MNA). En conséquence, le montant de la contribution versée en 2019 s'élève à 402 000 € contre 900 000 € en 2018.

Il est donc nécessaire de diminuer de 210 500 € les recettes qui avaient été inscrites au BP 2019 à hauteur de 612 500 €

#### 2. Dépenses de fonctionnement

Globalement, les crédits prévus pour 2019 pour faire face aux engagements de dépenses s'avèrent suffisants.

Au regard de l'exécution budgétaire du premier semestre, il est proposé quelques ajustements permettant de mieux adapter l'affectation des crédits aux réalités constatées.

#### a) Groupe: Accueil familial

Les crédits sur ce groupe de dépenses sont suffisants et peuvent être ajustés aux réalités consommées.

Deux postes enregistrent une diminution importante :

- les remboursements dus aux autres Départements pour les enfants qui sont pris en charge dans des familles d'accueil relevant de leur autorité (- 213 000 €),
- les services de placement familial gérés par les établissements (- 277 000 €).

Concernant la rémunération des assistants familiaux, on enregistre une diminution des effectifs d'assistants familiaux, liée aux départs en retraite non compensés par les recrutements.

Ce sont au total 825 000 € qui peuvent être dégagés, permettant de venir compenser les crédits manquants pour le groupe « autres dépenses ».

CD-2019-040 4/7

#### b) Groupe: Etablissements

La mise en œuvre des deux nouveaux centres d'accueil et d'accompagnement installés à Châtillon-sur-Cluses et au Plateau d'Assy est escomptée à partir du mois de novembre 2019, avec une montée en charge progressive. Dans l'attente, le recours à l'offre hôtelière est maintenu.

Cette situation nécessite de redéployer les crédits affectés en Etablissement (911 900 €) vers le groupe « autres dépenses »

Après un tassement de l'activité enregistré en 2018, l'Accueil Mère Enfant connaît une reprise importante en 2019. Des ajustements sont nécessaires en raisons des reprises de résultats qui en résultent.

#### c) Groupe: Autres dépenses

Comme indiqué plus haut, le Département a dû maintenir le recours à l'offre hôtelière dans l'attente de l'ouverture de places en établissements prévue au BP 2019. En moyenne, au cours de l'année ce sont entre 80 à 85 jeunes qui ont été hébergés dans des hôtels.

Les crédits réaffectés depuis les autres groupes de dépenses viennent compenser cette prise en charge non prévue au BP (+ 1 300 000 €).

L'activité « Visites en présence d'un tiers », ordonnée par l'autorité judiciaire, est également en forte augmentation en 2019. Cette prestation a été attribuée à trois opérateurs par la voie des marchés publics (+ 225 000 €).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé une augmentation du groupe « Autres Dépenses » d'un montant de 1 736 900 €, obtenue par redéploiement des deux autres groupes de dépenses.

#### II. Section d'investissement

Une Autorisation de Programme de 5 500 000 € a été mise en place en DM2 2018 pour le financement d'investissements immobiliers des établissements de la protection de l'enfance.

- Les travaux de rénovation et de mise en sécurité du site de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Championnet de Sallanches prévus en 2019 ne pourront être réalisés avant la fin de l'année.

Il est demandé le report des 500 000 € alloués à cette opération en 2020.

- L'établissement public départemental autonome « Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille » (MDEF) sollicite une subvention du Département d'un montant de 218 000 € pour financer des travaux d'aménagement extérieurs à la pouponnière située à Saint-Julien-en-Genevois.

Il est donc proposé d'augmenter l'Autorisation de Programme de 218 000 €, avec des Crédits de Paiement en 2019.

CD-2019-040 5/7

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### APPROUVE:

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- GERONTOLOGIE	22 626 123	3 576 000	26 202 123
- TELEALARME	1 500 000	50 000	1 550 000
- HANDICAP	9 405 000	774 000	10 179 000
- ENFANCE	1 095 000	- 210 500	884 500
Total	34 626 123	4 189 500	38 815 623
TOTAL RECETTES	34 626 123	4 189 500	38 815 623

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019	
FONCTIONNEMENT				
- GERONTOLOGIE	75 610 000	753 000	76 363 000	
- TELEALARME	91 000	0	91 000	
- HANDICAP	105 739 800	3 647 000	109 386 800	
- HUMANITAIRE	100 000	0	100 000	
- ENFANCE	88 421 642	0	88 421 642	
Total	269 962 442	4 400 000	274 362 442	

INVESTISSEMENT			
- GERONTOLOGIE	4 010 307	- 68 000	3 942 307
- TELEALARME	450 000	68 000	518 000
- HANDICAP	1 294 572	0	1 294 572
- ENFANCE	3 199 169	- 282 000	2 917 169
Total	8 954 048	- 282 000	8 672 048
TOTAL DEPENSES	278 916 490	4 118 000	283 034 490

CD-2019-040 6/7

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 12 476 512 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-040 7/7

C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	
ţ	Ľ
2000	
-	Ľ
Lafon	
doi:	
Tyro Compa	Ľ

										Les AP/CP avant la DM2 2019	DM2 2019						Les	Les AP / CP après la DM2 2019	a DM2 2019			
	Libellé	Millésim	Millésime Budget	Nature	Clé imput	Fonct. av	TOTAL AP avant la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 CF	CP 2023 et +	TOTAL AP après la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 C	CP 2023 et +
Subv é	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	ВЬ	20422	PEA1D00006	53	53 534	53 534	0	0	0	0	0	0	53 534	53 534	0	0	0	0	0	0
Subv é	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	ВЬ	2041782	PEA1D00007	53	1 707 724	1 707 724	0	0	0	0	0	0	1 707 724	1 707 724	0	0	0	0	0	0
Subv	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	ВР	2041782	PEA1D00011	538	968 899	625 802	0	33 093	0	0	0	0	968 839	625 802	0	33 093	0	0	0	0
Subv	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	ВР	2041721	PEA1D00009	53	16 000	16 000	0	0	0	0	0	0	16 000	16 000	0	0	0	0	0	0
12061001019 Subv	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	ВР	2041782	PEA1D00007	53	1 836 452	1 836 452	0	0	0	0	0	0	1 836 452	1 836 452	0	0	0	0	0	0
12061001019 Subv	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	ВР	2041782	PEA1D00011	538	2 524 500	856 350	93 000	271 150	264 000	440 000	0	0	2 524 500	856 350	93 000	271 150	264 000	440 000	0	0
12061001019 Subv	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	ВР	20422	PEA1D00006	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12061001019 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	ВР	20422	PEA1D00010	538	61 338	61 338	0	0	0	0	0	0	61 338	61 338	0	0	0	0	0	0
12061001020 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	ВЬ	2041721	PEA1D00009	53	16 000	16 000	0	0	0	0	0	0	16 000	16 000	0	0	0	0	0	0
12061001020 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	ВР	20422	PEA1D00006	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12061001020 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	ВР	20422	PEA1D00010	538	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
12061001020 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	ВР	2041782	PEA1D00007	53	868 143	868 143	0	0	0	0	0	0	868 143	868 143	0	0	0	0	0	0
12061001020 Sub	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	ВР	2041782	PEA1D00011	538	739 200	0	739 200	0	0	0	0	0	739 200	0	739 200	0	0	0	0	0
12063009005 Acc	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	ВР	2051	ITA1D00017	538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ϋ́	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2017	ВР	2188	1TA1D00016	538	1 123 000	288 000	385 000	450 000	0	0	0	0	1 191 000	288 000	385 000	518 000	0	0	0	0
Acc	Acquisition pour le Téléalame (HT)	2017	ВР	21838	ITA1D00015	538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ns	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	ВР	2041782	PEA1D00011	538	13 357 985	39 800	1130880	3 326 700	4 929 258	3 931 347	0	0	12 565 985	39 800	1 130 880	3 168 300	4 691 658	3 535 347	0	0
12061001022 Su	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	ВР	20422	PEA1D00010	538	1 096 821	0	0	219 364	329 046	548 411	0	0	1 820 821	0	0	309 764	566 646	944 411	0	0
12090004001 Te	Télémédecine - CPER 2015-2020	2018	ВР	2041781	PEA1D00015	28	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0
ou uos.	Sous total Protection Personnes Agées						24 219 592	6 3 6 9 1 4 3	2 948 080	4 460 307	5 522 304	4 919 758	0	0	24 219 592	6 369 143	2 948 080	4 460 307	5 522 304	4 919 758	0	0
12054001015 Cc	Constr. & amélioration Établist. pour Handicapés	2015	ВР	20422	PEH1D00004	25	20 000	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000	20 000	0	0	0	0	0	0
12054001015 Co	Constr. & amélioration Établist, pour Handicapés	2015	ВР	204142	PEH1D00006	25	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0
12054001016 Cd	Constr. & amélioration Établist. pour Handicapés	2017	ВР	20422	PEH1D00004	52	2 994 729	326 207	39 500	1 094 572	1 143 266	391 184	0	0	2 994 729	326 207	39 500	1 094 572	1 143 266	391 184	0	0
son ne	Sous total Protection Personnes Handicapes						3 244 729	376 207	39 500	1 294 572	1 143 266	391 184	0	0	3 244 729	376 207	39 500	1 294 572	1 143 266	391 184	0	0
12022004002 Sut	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	MQ	2041782	PRE1D00002	51	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	1 218 000	0	0	1 218 000	0	0	0	0
12022004002 Sul	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	MO	20422	PRE1 D00003	19	4 500 000	0	2 3 4 5 000	2 155 000	0	0	0	0	4 500 000	0	2 345 000	1 655 000	200 000	0	0	0
Sul	Subv. Maison Départemental des Adolescents	2019	SB	204182	PRE1D00005	51	44 169	0	0	44 169	0	0	0	0	44 169	0	0	44 169	0	0	0	0
Sous total Protection de l'Enfance	901						5 544 169	0	2 345 000	3 199 169	0	0	0	0	5 762 169	0	2 345 000	2 91 7 169	200 000	0	0	0
ce. Fa	11the Commission: Enfance, Famille, Grand Age et Handlcap						33 008 490	6 7 45 350	5 332 580	8 954 048	6 665 570	5 310 942	0	C	33 226 490	6 745 350	5 332 580	8 67 2 048	7 165 570	5 310 942	0	0



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-041

RAPPORTEUR: Mme CAMUSSO

OBJET : POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE, DE LA

PREVENTION, DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT SOCIAL - DECISION

MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNEE 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	.E
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	31	Voix Pour	32
Représenté(e)(s):	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-041 1/6

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment le titre III,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2018-079 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 de la politique insertion et lutte contre les exclusions,

Vu la délibération n° CD-2018-080 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 de la politique protection maternelle infantile et promotion de la santé,

Vu la délibération n°CD-2018-081 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 de la politique logement social,

Vu la délibération n° CD-2019-013 du 27 mai 2019 du Budget Supplémentaire de la politique en faveur de l'action sociale, de la santé, de la prévention, de l'insertion et du logement social,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 2<sup>ème</sup> Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social, lors de sa réunion du 11 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale dans sa séance du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose ce qui suit :

#### I - Section de Fonctionnement

#### PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

#### Volet Insertion

Le nombre d'allocataires du rSa progresse de 1,32 % entre mai 2018 et mai 2019. Il connaît dans l'intervalle, des légers mouvements à la hausse ou à la baisse. On compte 8 050 allocataires au mois de mai 2019.

Les dépenses de rSa à la charge du Département de Haute-Savoie sont stables à + 0,5 % en 2018, contre + 2,7 % en 2017, + 5,6 % en 2016 et + 7,06 % en 2015.

CD-2019-041 2/6

En conséquence, le montant total des acomptes mensuels payés à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole au mois de septembre 2019 est inférieur au prévisionnel établi lors du BP 2019 (crédits inscrits pour 2019 : 50 562 000 €), mais en légère augmentation par rapport au montant total des acomptes mensuels payés en septembre 2018 (+ 2,9 %).

Au vu de ces éléments, il est proposé à la DM2 de diminuer le montant des crédits inscrits au BP 2019 pour le paiement de l'allocation rSa de 1 000 000 € et de ramener l'enveloppe à 49 812 000 €.

Il est proposé d'abonder la ligne « subventions aux associations et organismes privés - insertion sociale » à hauteur de 27 650 € pour permettre le financement de nouveaux projets, et pour intégrer des modifications de répartition des versements.

Une enveloppe supplémentaire de 1 000 € est nécessaire sur la ligne « contrats de prestations de services - santé » afin d'assurer les bilans médicaux de bénéficiaires du rSa.

#### Volet Enfance Jeunesse Famille

La ligne « subventions aux organismes privés - service social » est proposée en diminution de 263 000 €. La subvention du Groupement Transfrontalier Européen sera prise en charge au titre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS) dans le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise.

Enfin, il est proposé d'abonder la ligne « subventions aux communes - aides sociales diverses » à hauteur de 1 560 €.

En conclusion, concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé, à la DM2, de diminuer les crédits inscrits de 1 232 790 € et de ramener le budget prévention et développement social à 69 815 610 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PD	S
Libellés	DM2 2019
Allocations RSA socle	- 1 000 000
Subventions aux associations et organismes privés - insertion sociale	27 650
Contrats de prestations de services - santé	1 000
Subventions aux organismes privés - service social	- 263 000
Subventions aux communes - aides sociales diverses	1 560
TOTAL	- 1 232 790

#### PMI - PROMOTION DE LA SANTE

En DM2 2019 en section de fonctionnement, la Direction adjointe PMI-Promotion de la Santé ne sollicite aucune inscription de crédits supplémentaires mais uniquement des transferts de crédits de ligne à ligne afin de faire face aux besoins exprimés.

#### Volet Protection Maternelle et Infantile

Dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale et de petite enfance, le Département soutient activement le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Haute-Savoie (REAAP) qui contribue à l'accompagnement des parents pouvant rencontrer certaines difficultés dans leur rôle éducatif.

CD-2019-041 3/6

Au vu des dossiers soutenus financièrement lors du premier appel à projet de printemps, un ajustement est à effectuer sur les 3 imputations prévues pour ce dispositif dans la perspective de l'appel à projet d'automne :

- ° 2 000 € pour les subventions aux communes et structures intercommunales,
- ° + 4 000 € pour les subventions aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale),
- ° 2 000 € pour les subventions aux associations.

#### Volet Promotion de la Santé

Au titre de la convention avec l'Etat pour la promotion de la vaccination, le Département a soutenu une action de grande envergure au mois d'avril intitulée « la fête de la vaccination » à hauteur de 5 000 € qui a engendré la nécessité de procéder à un ajustement sur la ligne allouée aux subventions de fonctionnement pour les associations œuvrant dans le champ médico-social.

Il est donc proposé d'augmenter la ligne de subventions aux associations de 1 950 €.

En conclusion, pour la section de fonctionnement de la Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé, il n'est pas fait de demande de crédits supplémentaires à la DM2 2019. Seuls sont proposés des transferts de crédits de ligne à ligne, permettant de répondre aux besoins exprimés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	T DE LA I	PMI-PS
Libellés		DM2 2019
Subventions aux communes		- 2 000
Subventions aux CCAS		4 000
Subventions aux associations secteur petite enfance		- 2 000
Subventions aux associations secteur médico-social		+ 1 950
Indemnités stagiaires médecine générale		- 1 950
_	TOTAL	0

#### II - Section d'Investissement

#### POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT AIDE

Aucune modification du montant des Autorisations de Programme n'est proposée.

En revanche, il est nécessaire d'ajuster la répartition des Crédits de Paiement entre les années 2019 et suivantes pour plusieurs Autorisations de Programme, au regard de l'avancement connu des opérations et afin de permettre d'assurer les paiements attendus d'ici la fin de l'année 2019.

Ceci se traduit par une augmentation des Crédits de Paiement pour 2019, du fait de besoins en paiement plus élevés que prévu pour l'aide à la construction de logements locatifs sociaux. Ceci est notamment valable pour la programmation 2018 et pourrait s'expliquer par la part croissante (65 %) d'opérations en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que par une situation favorable en matière d'autorisations d'urbanisme (fin de mandat municipal).

CD-2019-041 4/6

Au total, il est proposé de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement de la façon suivante :

- augmenter les Crédits de Paiement 2019 de 1 625 871 €,
- diminuer les Crédits de Paiement 2020 de 286 597 €,
- augmenter les Crédits de Paiement 2021 de 249 385 €,
- diminuer les Crédits de Paiement 2022 de 1 171 258 €,
- diminuer les Crédits de Paiement 2023 et suivants de 417 401 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

#### APPROUVE:

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- PMI - Promotion de la Santé	- 170 000	- 0	- 170 000
- Prévention et Développement Social	- 29 973 600	- 0	- 29 973 600
- Logement social	- 0	- 0	- 0
Total	30 143 600	0	30 143 600
INVESTISSEMENT	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
- PMI - Promotion de la santé	- 0	- 0	- 0
- Prévention et Développement	- 0	- 0	- 0
- Logement social	- 0	- 0	- 0
Total	0	0	0
TOTAL RECETTES	30 143 600	0	30 143 600

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- PMI - Promotion de la Santé	2 714 800	0	2 714 800
- Prévention et Développement Social	71 048 400	-1 232 790	69 815 610
- Logement social	78 820	0	78 820
Total	73 842 020	-1 232 790	72 609 230
INVESTISSEMENT			
- PMI - Promotion de la Santé	450 000	0	450 000
- Prévention et Développement Social	300 000	0	300 000
- Logement social	8 012 651	1 625 871	9 638 522
Total	8 762 651	1 625 871	10 388 522
TOTAL DEPENSES	82 604 671	393 081	82 997 752

CD-2019-041 5/6

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 34 223 969 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-041 6/6

Les AP / CP après la DM2 2019

CP 2023 et +	0	0	0	0	0	37 793		olo		18 000	330 000	000 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	504 496	0	0	291 200	132 000	132 000	506 4 /2	0	659 443	0	100 000	0	0	0	0	4 733	145 217	0	0	220 400	0	151 835	0	0	0			0	0	142 913	75 433	000 089	0	0	188 117	164 577	0	000 122	330 000	000 000	> 0	100 000	102 000	0	6 155 629	
CP 2022	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996 899	346 500	0	152 000	122 000	132 000	974 790	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 190	0	0	77 260	0	0	0	0	0	20 700	1 225 672	0.0000	798 707	0	0	0	0	0	0	0	10 500		754 000	0.00	> 0	210 000	350 000	3 000	8 349 248	
CP 2021	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	628 695		0	0	102 450		200 720	444 060	0	0	0	0	0	0	0	0	496 704	0	98 838	297 500	0	203 270	0	0	0	,	1 542 909	000 000	735 000	248 979	17 120	0	0	0	0	23 593	10 500	1 617 000	858 000	000	> 0	110 000			9 392 607	П
CP 2020	0	0	0	0	0	0	0	1000	0		201843	O C	0	04 000	0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	972 668	0	0	0	000000	300,000	851/33	0	180 000	0	150 000	10 500	000 9	0	0	0	764 952	0	280 000	297 500	0	151 835	0	20 700	0	000.000	000 000	8 150	420 000	338 108	32 283	0	0	0	381883	741830	18 000	1 117 000	92 / 11 / 000	000000	210,000	000012	0		10 126 485	П
CP 2019	0	6 352	0	0	154 000	0	0	5.000	3 000	135 000	148 157		50 510	0	0	0	13 500	2 500	0	326 460	0	622 009	0	0	0	0	0	03 660	000 22	060 //	666 646	630 595	0	299 962	22 500	43 500	0	0	227 152	2 094 027	0	1 111 786	0	0	100 400	4 500	0	0	84 000	1 156 000	31 369	759 293	0	15 164	0	0	0		0	13 500	0		, 0	> C	, 0	0		9 638 522	
CP 2018	0	0	0	0		969 0/	0	2005	Ψ	000	760 580	14 148	370 241				16 500	4 000	3 000	0	0	208 501	0	85 178	0	0	0			0 000		1765 539			42 500	43 500	0	0	54 000	522 720	0	431 024	0	0	0	000 6	0	0	4 500	493 000		0	0	0	0	0	0		0	4 500	-		, ,	, ,	, c	0		6 902 732	
Exercices antérieurs < 2018	0 43500	1 758 920		1 289 574		1 669 171	1 000 610			00000	1 588 462		1 803 110					00009 0	0 7 500	72 000	0	0	0	2	0	0			5 6			2 1 258 1 45	0		000 11 000	0009 0	0	0	2	0	0	9	0	0	0	0	0	0			- 0	0	0		0						200		, ,	, ,	, .			3 11 648 900	
TOTAL AP après la DM2 2019	43 500	1765 27:	28 800	1 289 574	160 000	1777 660	317 000 1	93 000	300 92	153 000	3 0 29 04:	14 141	1813.86	24 000			30 000	000 89	10 500	398 460		863 510	100 000	2 855 005	346 500		443 200	07 07 070	940 000	2515.29	3 330 000	4 493 72.		2 056 601	92 500	99 000			285 885	4 543 810		1 922 648	892 660	)	607 340	13 500	20 700	0	350.81	5 147 491	30 51	2 713 000	730 000	140 000	000 089			570 00	930 000	27 000	4 900 000	2 600 000	2 000 000	010 016	420 000	580 000	20 000	62 214 123	
CP 2023 et +	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	330 000	000000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	504 496	0	0	291 200	132 000	132 000	506 472	0	700 000	0	100 000	0	0	0	0	0	145 217	0	0	220 400	0	151 835	0	0	0	0	526 500	020 020	0	53 783	75 433	000 089	0	0	188 117	164 577	0	721 000	330 000	0.000	, 0	100 000	102 000	0	6 573 030	
CP 2022	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996 899	346 500	0	152 000	122 000	132 000	06/ 6/6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	745 190	0	0	77 260	0	0	0	0	0	20 700	1 602 630	000 700 1	1 398 000	0	0	O	0	0	0	0	10 500		754 000	0.00	> 0	210.000	350 000	3 000	9 520 506	
CP 2021	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	628 695	0	0	0		0	200 720	444 060	0	0	0	0	0	0	0	0	406 704	0	828 66	297 500	0	151 835	0	0	0	100 011	1 542 000	000 000	735 000	248 979	17 120	Û	0	0	0	23 593	000 9	1 617 000	858 000	0.00 000	> 0	110 000	128 000		9 143 222	
CP 2020	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0		180 000		0	0	0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	972 668	0	0	0	144 000	144 000	9.28 823	241 000	220 000	0	150 000	0	0	0	0	0	764 952	0	400 000	297 500	0	151 835	0	20 700	0 21 000	/5 000	1 002 000		420 000		32 283	0	0	0	381 883	741 830				000 000	210 000	000 017	0		10 413 082	
CP 2019	0	6 352	0	0	154 000	37 793	0	5 000	3 000	153 000	170 000	0	50 510	24 000	0	0	13 500	2 500	0	326 460	0	622 006	0	0	0	0	0	432 000	432 000	0	425 646	550 038	0	299 962	33 000	49 500	0	0	231 885	1 869 027	0	991 786	0	0	151 835	4 500	0	0	84 000	707 000		160 000	89 130	15 164	0	0	0	0	0	18 000	0		310	0	510	0	12 000	8 012 651	
CP 2018	0	0	0	0	0	70 696	0	500	4 500	1 200	760 580	14 148	370 241	0	0	0	16 500	4 000	3 000	0	0	208 501	0	85 178		0	0	0	0	0	856 000	1 765 539	0	1 138 605	42 500	43 500	0	0	54 000	522 720	0	431 024	0	0	0	9 000	0	0	4 500	493 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	0	0	, (	2	0	0	0	6 902 732	
Exercices antérieurs < 2018	43 500	1 758 920	28 800	1 289 574	000 9	1 669 171	1 000 410	86 500	28 500	00002	1 588 462	0	893 110	0	0	0	0	000 09	7 500	72 000	0	0	0	0	0	0	0		0	0	1 363 294	1 258 145	0	368 034	17 000	9 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1//#1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	, 0	0	, c	> 0	, 0	0	0	11 648 900	
TOTAL AP avant la DM2 2019	43 500	1 765 272	28 800	1 289 574	160 000	1777 660	0 00 1	93 000	900 %	153 000	3 0 29 042	14 148	1813 861	24 000	0	0	30 000	000 89	10 500	398 460	0	863 510	100 000	2 855 005	346 500	0	443 200	000 000	040 000	2515 295	3 330 000	4 493 722	0	2 056 601	92 500	000 66	0	0	285 885	4 543 810	0	1 922 648	892 660	0	607 340	13 500	20 700	0	350 811	4 000 000	35 000	2 713 000	730 000	140 000	000 089	0	0	000 025	930 000	27 000	4 900 000	2 600 000	0 000	210 000	430 000	580 000	20 000	62 214 123	
Fonct.	72	72	L	Ц	_	72	1	+	ł.	72 020	72	27 051	77 70	72	72		72 72	124 72	124 72	124 72	330 72	331 72		~	-	Ĺ	L	ļ			_	18	72 72	7	124 72	4	72	0	31 72	72	72	72	37 72	3	38	4	124 72	330 72		2 0	200	72	137 72	72	138 72	72	72 72	77 72	13.1 7.2	72	18		118 72				124 72		
		H	ADL	Н	+	2 ADL1D00018	A A	AD I	t	2 ADI 1 DOD	2 ADI 1000	2 ADI 1 DOD	2 ADI 1 DODG	2 ADI 1000	2 ADI 1DOD	H	ADL.	H	2 ADL1D000	2 ADL1D000	2 ADL1D00	H	ADL	ADL:	ADL	t	2 ADI 1 D00033	t	+	+	+	ADL1	$\dashv$	+	2 ADL1D0002		Н	ADL		2 ADL1D000	2 ADL1D00020	ADL:	2 ADL1D0003	AD	ADL	+	+	2 ADL1D0003	ADL	+	ADI	2 ADL1D000	2 ADL1D000	۲	O ADI 1 DOD	2 ADL1D00	2 ADI 1 DOD	+	2 ADL1D00	ADI.1	ADI.	Т	Т	Т	Т	2 ADL1D00031	_		
Budget Nature	BP 20422	BP 20422	H	Н	$\dashv$	BP 20422	+	BP 20472	+	RP 20414	RP 2042	BP 20.414	RP 20418	RP 20.42	RP 20414	t	IP 204142	H	tP 2042;	IP 2042:	tP 20414	BP 204182		-	H	BP 204142	H	t	+	+	+	+	BP 204142	+	BP 20422	_		-	BP 204182	BP 20422	BP 204142	BP 204182	BP 20422		Н	$\dashv$	_	BP 204142	+	+	-	tP 20418	BP 2042;	SP 204142	RP 20418	BP 2042;	P 20414	$^{+}$	P 204182	H	BP 20422	t	P 204102	+	+	4	BP 20422	4	
Millésime Bu	- 2	_		H	+	2014	†	. 4	+	2014				2015	2015	t	H	H			H	2015			H	H	H	ł	$^{+}$	+	+	<u>~</u>	1	+	2016	9	9	9	2016	2017	2017		2017		7	1	7	2017	+		+	2018	2018	H	2018	t	H	╁	╁	H	+	+	+	2019	+	٠	2019		
libelié Mi	Parc privé logement conventionné prog 2012	Aide à la Production / loat. Aidé prog 2013	uction / logt.	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2013	Akle à l'accueil de logements aidés prog 2013	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2014	Aide à la Production / logt. Aide prog. 2014	Pare a la Floduction / Togs. Arice prog 2014  Darc privé prod "Habiter Misuo" 2014 PO	Parc prive locement comentioned prod 2014 DB		a Production / Iout. Aidé pr	Alde & la Production / Lost Aidd prog 2015	iction / lost Aide	saisonr	Aride nour le lonement des saisonniers mon 2015	logement des salsonr	Aide à l'accueil de logements aidés prog 2015	ıq "Habiter Mieu	logement conventio	Rehabilitation du Parc Public prog 2015	Réhabilitation du Parc Public prog 2015	Rehabilitation du Parc Public prog 2015	Rénovation logt aidé contrat de ville	CPER Rehabilitation parc public	CPER Rehabil Itation parc public	CPER Rehabilitation parc public	stés privées		caa	ces publics	CPER Mobilisation fonciere	Aide à la Production / Logt. Aidé prog 2016	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	016		Parc privé logement conventionné prog 2016 PB	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	Réhabilitation du Parc Public prog 2016	Aide à la Production prog 2017	Aide à la Production prog 2017	Aide à la Production prog 2017	Aide à l'acquisition foncière	Aide à l'acquisition foncière	d)	Parc privé logement conventionné prog 2017 PB	prog	Rehabilitation du Parc Public prog 2017	Kenabilitation ou Parc Public prog Z017	Kenov energi, parc prive zo 17 a zozo	And a la Production prog 2018	Aide à la Production prog 2018	Aide à l'acquisition foncière	Aide à l'acquisition foncière	Aide a l'acquisition foncière	Ade nour le locement des saisonniers prog 2018	2018	m 2018	litation du Parc Public prog 2018	odement conventionné prod 2018 PB	2		2019 selectoristic proce 2010		Arice pour le logement des saisonniers prog 2017 Robabilitation du Parc Public prog 2019			Sous total Logement / aide à la pierre	
Code AP	02021002019	02021003021	02021003021	02021003021	02021003022	02021003023	02021003023		02021002023	02021002023	02021003026	02/02/10/03/026	2 1	02021003027	02021003027	02021003027	02021003028	02021002027	02021002028	02021002029	02021002029	02021002029	02010001009	02010001010	02010001010	02010001010	02010001011	02010001011	02010001011	02010001013	02010001014	02021003030	02021003030	02021003030	02021002031	02021002032	02021002033	02021002033	02021002033	02021003033	02021003033	02021003033	02021001019	02021001019		02021002034	02021002036	02021002036		02010001015	0202 1003033	02021003035	02021001020	02021001020	0201001020	02021003036	02021003036	02021003033	02021002037	02021002038	0202 1002038	02021003037	02021003037	02021003038	0202 1003038	02021002039	02021002040	Logement / aide à	
n Gest.	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADI.	ADI	ADI	ADI	ADI	ADI	ADI	ADI	ADI	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADI	TOV	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADL	ADI.	ADI	ADL	ADL	ADI	ADI	ADI	ADI	ADI	ADL	ADI	ADI	ADI ADI	AN IN	ADL	ADI.	ADL	ADL	Sous total	
Com	2	2	2	2	2	2	7 0	2 0	1	2	0	,	2	0	٢	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	,	7 0	7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	7 (	7 0	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	10	2 0	10	7 6	110	2	7		

2         ASP         T200000000b.         Constructions de Malouns de santé pluridisciplinaires / 3eme glan         2018         BP         2014/2         ASP1000000         4.2           ASP         1200000000         Constructions de Malouns de santé pluridisciplinaires / 3eme glan         2019         BP         2014/2         ASP1000000         4.2           ASS DES LES CARRON DE RABBILITATION / plateau de consultation Cluses         500         98         2014/2         ASP1000000         4.2         1           ASS DES LES CARRON DE RABBILITATION / plateau de consultation Cluses         500         98         2014/2         ASP1000000         4.2         1           ASS DES LES CARRON DE RABBILITATION / plateau de consultation Cluses         500         98         2017         PS 1000000         4.2         1           ASS DES LES CARRON DE RABBILITATION / plateau de consultation Cluses         500         98         2012         PS 1000000         58         500         58         500         58           ASS DE LA RONGO SE Submertion d'explorement associations (verticules années de la rongo	42 320 000	140 000 100 000	80 000	0	0	320 0	000 140 000	100 000	80 000	0	0	
Reme plan         2019         BP         201442         ASP1000003         4.2           2019         BS         20142         ASP1000003         4.2           2019         BS         20142         ASP100003         4.2           10mmaldpus         2019         BP         20422         POST000049         SB           10mmaldpus         2019         BS         20421         POST000040         SB	42 220 000	0 120 000	100 000	0	0 0	0 220 0	0 000	120 000	100 000	0	0	0
2019   BS   204142   ASP1000033   42	42 420 000	0 0	220 000	300 000	0 0	0 420.0	0 000	0	220 000	200 000	0	0
2019   BP   20422   POSTDODO39   S8   Tomatique    2019   BS   20421   POSTDOD040   S8   S8   S8   S8   S8   S8   S8   S	42 50 000	0	20 000	0	0 0	0 20 0	0 000	0	20 000	0	0	0
2019   BP   2042   PDS1000039   58	1 010 000	140 000 220 000	450 000	200 000	0 0	1 010 000	140 000	220 000	450 000	200 000	0	0
10matlque	58 200 000	0 0	200 000	0	0 0	0 200 0	0 000	0	200 000	0	0	0
	100 000	0	100 000	0	0 0	0 100 0	0 000	0	100 000	0	0	0
	300 000	0 0	300 000	0	0 0	0 300	0 000 0	0	300 000	0	0	0
	63 524 123	11 788 900 7 122 732	8 762 651 10	613 082 9 143	222 9 520 506 6	573 030 63 524 123	23 11 788 900	7 122 732	10 388 522	10 326 485 9 392 6	607 8 349 248	6 155 629



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-042

RAPPORTEUR: M. DUVERNAY

OBJET : 3EME COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES, TRANSPORTS ET MOBILITE,

BATIMENTS: DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

#### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAI	LLE
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorun	n et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	31	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-042

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1111-8 et L.1111-10,

Vu le Code des Transports et plus particulièrement les articles, L.1221-1 à L.1221-2, L.3111-1 à L.3111-13 et L.3114-1 à L.3114-15,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, notamment les délibérations n° CD-2017-079, du 11 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018, n° CD-2018-019 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018 et n° CD-2018-055 du 05 novembre 2018 adoptant la Décision Modificative n° 2 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-082 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 pour la politique des Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-083 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 pour la politique des bâtiments départementaux et les moyens,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-014 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019,

Vu l'avis favorable émis par la 3<sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments lors de sa réunion du 13 septembre 2019,

Vu l'avis favorable émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les propositions émises par la 3<sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 du budget 2019 visent à apporter les ajustements nécessaires pour assurer la maintenance, l'amélioration, la modernisation et le développement du Patrimoine routier, des Transports et des Bâtiments départementaux, et à la mise à disposition de moyens nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président soumet à l'Assemblée départementale les propositions d'inscriptions budgétaires émises par la 3<sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments à intégrer à la DM2 2019, et expose que :

CD-2019-042 2/7

#### Concernant les Infrastructures Routières :

Pour la section d'investissement, les propositions concernent pour l'essentiel :

- un réajustement du montant des échéanciers des Crédits de Paiement des différentes Autorisations de Programme afin de se cadrer au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2019,
- des inscriptions complémentaires en Autorisations de Programme pour le traitement d'itinéraire, la prise en compte des dépenses liées à l'atterrissage de la déviation de Pringy, ainsi que les travaux supplémentaires liés au prolongement de la galerie de protection de la Ravine sur la commune de Taninges.

Pour la section de fonctionnement, aucune modification n'est apportée dans le cadre de la DM2.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES:**

Les propositions d'inscriptions ou de modifications au titre de la Décision Modificative n° 2 2019 se déclinent comme suit :

- 1. des modifications des échéances de Crédits de Paiement des différentes autorisations de programme sans impact sur le montant global des AP, afin de correspondre au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2019, qui se traduisent par une réduction de 5 838 011 € en Crédits de Paiement 2019,
- 2. une diminution de 80 000 € en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement sur le programme requalification des matériels roulants 2019,
- 3. une diminution de 45 095 € en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement sur le programme Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003,
- 4. l'inscription d'Autorisations de Programmes complémentaires d'un montant de 5 500 000 € avec la décomposition suivante :
  - 3 000 000 € concernant la galerie de protection contre les éboulements sur la RD 328 au lieu-dit « La Ravine » sur la commune de Taninges. La durée de chantier a été prolongée, évoluant de 2 à 3 ans et demi de travaux et induisant des travaux supplémentaires de mise en sécurité du site avant la réouverture hivernale. Le montant total de l'AP inscrite au budget s'élève ainsi à 19 500 000 € ;
  - 1 000 000 € en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement 2019 sur le programme de traitement d'itinéraire 2019 2021 notamment pour la réalisation de revêtement sur la RD 1206 sur la commune d'Annemasse et sur la RD 277 sur la commune d'Etaux ;
  - 1 500 000 € suite à la mise en service sur la Déviation de Pringy pour couvrir les dépenses réelles réalisées, ce qui portera le montant total de l'AP inscrite au budget à 14 500 000 €. Pour rappel, l'Autorisation de Programme était initialement de 21 000 000 € et avait été réduite prématurément.

CD-2019-042 3/7

#### Concernant les Moyens Logistiques - Matériels Roulants et requalification du matériel :

Un décalage des Crédits de Paiement sur différents matériels roulants dû à l'absorption de nouvelles missions en gestion de flotte, une réorganisation de l'achat au sein du Parc, des délais de livraisons plus importants et des indisponibilités de matériels suite à des changements de version.

Au final les crédits concernant le matériel roulant sont regroupés sur l'AP 2019 avec un décalage de crédits de 3 855 750 € sur 2020 et 2021.

En conclusion, les propositions d'inscription au titre de la Décision Modificative n° 2 2019 pour le budget principal s'élèvent globalement à :

- 5 354 905 € en Autorisations de Programme,
- 5 838 011 € en Crédits de Paiement 2019.

En tenant compte des éléments précités, le montant total des nouveaux crédits en AP votés en 2019 s'élève à 129 674 905 €.

Les Crédits de Paiement 2019 se montent à 107 538 867 € en tenant compte de la proposition faite pour la DM2.

#### Concernant les bâtiments départementaux et les Moyens de l'Institution :

Pour assurer les constructions, aménagements et réhabilitations des bâtiments départementaux (hors bâtiments scolaires), ainsi que leur maintenance, pour procéder à la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement de la Collectivité, il est proposé à l'Assemblée, à la DM2 2019 :

Fonctionnement : de ne pas modifier le crédit alloué de 4 303 000 €,

#### > Investissement :

- o d'augmenter les Autorisations de Programme de 539 000 €,
- o de ne pas modifier les Crédits de Paiement 2019 de 17 211 293 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- A. d'augmenter les Autorisations de Programme de 539 000 €, dont :
  - + 626 000 € pour l'aménagement de lieux d'accueil des MNA (Mineurs Non Accompagnés) à Chatillon-sur-Cluses (500 000 €) et à Passy (complément de 105 000 €), portant globalement le montant de l'AP 2019 à 2 636 000 € pour l'ensemble des dépenses liées aux MNA,
  - + 200 000 € pour l'acquisition de mobilier destiné à l'équipement de l'Auberge des Glières,

compensés par la suppression de 287 000 € de crédits sur l'ensemble des autres opérations ;

CD-2019-042 4/7

- B. de ne pas modifier le montant des Crédits de Paiement 2019, d'un montant de 17 211 293 €, tout en tenant compte des ajustements d'échéanciers des diverses opérations en cours, et notamment des principaux ajustements suivants :
  - + 400 000 € avancés de 2021 sur 2019 pour les travaux d'aménagement du PMS d'Annecy, au sein du site départemental de l'avenue de la Plaine à Annecy,
  - + 284 000 € destinés aux travaux et à l'acquisition de mobilier pour les logements d'accueil des MNA, sur Passy et Châtillon-sur-Cluses,
  - + 150 000 € avancés de 2020 sur 2019 pour payer les soldes de marchés de construction du CERD de Chamonix-Mont-Blanc,

compensés par des reports, notamment de 240 000 € concernant les études pour la construction de la MAPI (Maison de l'Action Publique et Internationale) sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Compte tenu des modifications des Autorisations de Programme énoncées ci-dessus et des ajustements d'échéancier, les Crédits de Paiement affectés aux principales opérations sont les suivantes :

### ACTION D'AMELIORATION DES BATIMENTS LIES AUX ROUTES DEPARTEMENTALES

- ≥ 2,132 M€ afin de poursuivre les travaux de construction de bâtiments regroupant le CERD
  (Centre d'Exploitation des Routes Départementales), l'Arrondissement et le Parc à Thononles-Bains (pour un coût prévisionnel d'opération de 8,949 M€),
- > 1,489 M€ pour terminer le CERD à Chamonix-Mont-Blanc au-dessus du rond-point de la Vigie (pour un coût prévisionnel d'opération de 4,360 M€),
- > 1,123 M€ pour achever les travaux d'extension et de réhabilitation thermique du CERD de Maxilly-sur-Léman (sur un coût prévisionnel d'opération de 2,460 M€),
- > 0,178 M€ pour le Parc de Ayze, afin de finir les études et lancer les consultations de travaux (coût global de 6,013 M€).

#### ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL, TOURISTIQUE ET UNIVERSITAIRE

- > 3,411 M€ HT afin de poursuivre les travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'Auberge du Plateau des Glières (sur un coût d'opération de 6,305 M€ HT),
- > 0,973 M€ concernant le centre d'hébergement « le Nid » à Saint-Jeoire, afin de solder la réhabilitation des façades, y compris leur isolation (sur un coût d'opération de 2,750 M€),
- > 0,300 M€ pour l'aménagement de locaux à Bons-en-Chablais, afin de reloger l'annexe du Chablais de Savoie Biblio.

#### ACTION DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

- ➤ 1,433 M€ pour le site départemental de l'avenue de la Plaine à Annecy, comprenant la réfection des façades, l'aménagement du 3<sup>ème</sup> étage, la réfection des sanitaires et celle des autres niveaux,
- > 0,106 M€ de ravalement des façades de la Sous-Préfecture de Bonneville.

CD-2019-042 5/7

#### ACTION DE RAPPROCHEMENT DES SERVICES MEDICO-SOCIAUX DES USAGERS

- > 0,979 M€ d'aménagement d'un lieu d'accueil à Annecy et de locaux d'hébergement à Passy et Châtillon-sur-Cluses, destinés aux Mineurs Non Accompagnés,
- > 0,906 M€ pour démarrer les travaux d'aménagement d'un Pôle Médico-Social au sein du site départemental de l'avenue de la Plaine à Annecy (sur un coût d'opération de 2 680 000 €).

#### ACTION D'AMELIORATION ET D'AMENAGEMENTS DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

3,443 M€ dont 3,360 M€ de travaux et 0,083 M€ d'études.

#### ACTION D'ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS

> 0,523 M€ pour l'équipement en mobilier, matériel et outillage technique divers.

Ces créations et modifications d'Autorisations de Programme conduisent à un engagement financier en Crédits de Paiement du Département, pour les années 2020 à 2024, de 39 252 136 € (hors nouvelles opérations récurrentes de 4 M€ /an) :

```
    dont Crédits de Paiement 2020 ...... 13 638 136 € + 4 M€ = 17,6 M€,
    dont Crédits de Paiement 2021 ...... 8 087 000 € + 4 M€ = 12,1 M€,
    dont Crédits de Paiement 2022 ...... 10 227 000 € + 4 M€ = 14,2 M€,
```

dont Crédits de Paiement 2023 ...... 6 700 000 € + 4 M€ = 10,7 M€,

dont Crédits de Paiement 2024 .........600 000 € + 4 M€ = 4,6 M€.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

#### **APPROUVE:**

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A, ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexes B et C,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	625 000	0	625 000
- Bâtiments et Moyens	300 000	0	300 000
Total	925 000	0	925 000
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	13 550 000	0	13 550 000
		0	0
Total	13 550 000	0	13 550 000
TOTAL RECETTES	14 475 000	0	14 475 000

CD-2019-042 6/7

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	16 826 000	0	16 826 000
- Bâtiments	4 303 000	0	4 303 000
Total	21 129 000	0	21 129 000
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	113 376 878	-5 838 011	107 538 867
- Grands Déplacements	570 000	0	570 000
- Bâtiments et Moyens	17 211 293	0	17 211 293
Total	131 158 171	-5 838 011	125 320 160
TOTAL DEPENSES	152 287 171	-5 838 011	146 449 160

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à 232 141 550 € :

-	dont Infrastructures Routières	186 809 379 €,
-	dont Grands Déplacements	6 080 035 €,
-	dont Bâtiments et Moyens	39 252 136 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-042 7/7

Annexe A

1   1   1   1   1   1   1   1   1   1				-		ŀ			ſ			ſ			-  -	-					
						Fonct.	TOTAL AP avant la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019		CP 2021	2022 CP	2023 et +						CP	9
	13030001019		2011	2	_		76 137	76 137	0	0	0	0	0	0	76 137		0	0 (	0	0	0
	13030001019		2011		T		11 880	11 880	0	0 07 001	0	0	0 0	0 0	11 880		0 117 11		0 000	0	0 0
		Batiments medico-sociaux	2011		T		773 720	559 287	111 6/1	102 762	0	0 0	0 0	0 0	713 720		111 6/1		0000	0	0 0
	13040005003	Auberge de Clermont HI	2018	+	+		20 000	0 0	0	15 000	5000	0 0	0 0	0 0		0 0	0 0		2 000	0 0	0 0
	13070011005	Mobiliers et matériels	2017	╫			35 000	22 446	7 817	4 737	0	0	0	0					0	0	0
	13070011005	Mobiliers et matériels	2017				199 620	166 412	32 195	1 013	0	0	0	0				1 013	0	0	0
	13070011006	Mobiliers et matériels	2018				54 523	0	51 551	2 972	0	0	0	0				2 972	0	0	0
	13070011006	Mobiliers et matériels	2018	+			236 000	0	144 154	91 846	0	0	0	0	236 000	0 0			0	0	0 0
	13070011007	Mobiliers of materiels	2019	+			820 000	0 0	0 0	310 000	30000	0 0	0 0	0 0	340,000	0 0	0 0		0000	0 0	0 0
The continue contin	13070011007	Mounters et materiels Construction Dahabilitation	2015	+			85 000	79 001	0	5 999	00000	0	0 0	0 0		79 001	0 0		0000	0 0	0 0
	13070009002	Construction Rehabilitation	2015	т			17 620 966	1 674 955	5 821 261	4 777 343	4 647 407	200 000	0 0	0 0							0 00
Continue	13070009002	Construction Rehabilitation	2015	Т	$\overline{}$		3 065 268	226 595	1 303 929	1 432 744	102 000	0	0	0		Τ					0
	13070009002	Construction Rehabilitation	2015	Т	_		4 651 685	2 010 186	36 237	510 262	1 260 000	835 000	0	0						00	0
	13070009002	Construction Rehabilitation	2015	Т			3 705 000	125 442	1 471 809	1 502 749	902 000	0	0	0		ľ				000	0
		Construction Rehabilitation	2015				730 000	82 542	221 522	345 936	80 000	0	0	0						000	0
Control Cont		Construction Réhabilitation	2015			98	0	0		0	0	0	0	0				0		0	0
The control of the co		Construction Rehabilitation	2015			33	24 274	110 91	8 263	0	0	0	0	0	24 274	110 91	8 263	0	0	0	0
Continue terestering   15   15   15   15   15   15   15   1	CSC 13070009003	Construction Savoie Biblio	2017		2031 CSC1D001	.03 30	250 000	0	0	0	250 000	0	0	0	250 000	0	0	0	0 250 0	000	0
The control of the co		Rava lement façades sous préfecture Bonneville	2017	2	1 CSC	٥	270 000	0		106 206	0	0	0	0	270 000	0 1	794		0	0	0
Continue		Construction Réhabilitation	2018		OSC -	_	000 56	0	0	40 000	25 000	0	0	0	95 000	0	0 4		000		0
Continue	130	Construction Rehabilitation	2018	+	18 CSC1	12	2 900 000	0	0	0	3 100 000		0	0		0	0	0 170	000 2 800	-	00
	130	Construction Rehabilitation	2019	Bb Bb	2031 CSC1D001	103	300 000	0	0	0	100 000				300 000	0	0	0 0	000 250	•	0
	130	Construction Rehabilitation	2019	BP 2	31314 CSC1D001	30	4 700 000	0	0	0	0				4 700 000	0	0	0	0	2 000 0	2 70
Continue c		Construction Rehabilitation	2019	BP 2	31318 CSC1D001	72 00	1 420 000	0	0	0	350 000		370 000	0	1 420 000	0	0	0 35	000	370 00	00
Continue	_	wmeiloration Amenagement	2012	+	2021 CSCIDOO	32 30	0 000 + 7	0 000 17	0 0	0 0		0 0	0 0	0 0	0 000 17	0 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Control   Cont	13070010003	Amelioration Amenagement	2015	+	$\dagger$	2	30.000	10 974	0 0	0 00	0 134	0 0	0 0	0 0	11 076	10 076	0	1000	0 0	0 0	0 0
Continue	13070010003	America from America general	2015	+	+	4	20 000	10 577	42 613	000 1	+710	0	0 0	0 0			613	022 9	0 0	0 0	0 0
	13070010003	America for American	2015	+	35	2 00	207 530	370 000	4 476	A 174	0	0	0 0	0 0			7	3 716	0 0	0 0	0 0
The component   The componen	13070010003	Amelioration Amenagement	2015	RP 2	31311 CSCIDOO	2 5	402 899	390 848	0/+	12 051	0 0	0 0	0 0	0 0				9 856	0 0	0 0	0 0
State   Continue   C	13070010003	Amelioration Amenament	2015	RP 2	31314 CSC1D001	22	686 218	442 847	46 378	1 000	195 993	0	0 0	0			378	7 736	0	0 0	0 0
Continue	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	t	-		4 601	4 601	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
No. 10.0000000000000000000000000000000000	13070010003	Amélioration Aménagement	2015	H	-		113 114	113 114	0	0	0	0	0	0		113 114		0	0	0	0
No. 10.0000000000000000000000000000000000	13070010004	Amélioration Aménagement	2016				88 434	77 637	6 421	4 376	0	0	0	0		77 637		4 376	0	0	0
Continue	13070010004	Amélioration Aménagement	2016		31318 CSC1D001		97 183	97 183	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
Continue c	13070010004	Amélioration Aménagement	2016		31311 CSC1D001		725 973	708 810	6 321	10 842	0	0	0	0				0 278	0	0	0
The control of the co	13070010004	Amélioration Aménagement	2016	П	31313 CSC1D001		129 857	107 304	11 397	11 156	0	0	0	0				7 69 7	0	0	0
No. 10.0000000000000000000000000000000000	130 /001 0004	Amelloration Amenagement	2016	Т	31314 CSC1D001		298 360	216 262	961 9	75 902	0	0	0	0				5 902	0 0	0	0
State of the content of the conten	13070010004	wmeiloration Amenagement	2010	Т	31314 CSCIDOO		290 333	156 333	100.000	40.000	0 0	0 0	0 0	0 0				000	0 0	0 0	0 0
State the component   10   10   10   11   11   11   11   1	13070010004	Amelioration Amenagement	2010	RP 4	2031 CSC1D001	14	26 333	50 216	26.043	11 848	0 0	0 0	0 0	0 0				1 848	0 0	0 0	0 0
	13070010005	Amelioration Amenament	2017	RP 2	31318 CSC1D001	24	266 185	192 435	68 671	5 079	0	0	0 0	0				5.079	0	0 0	0 0
State by the standard problem of the standard problem	13070010005	Amelioration Amenagement	2017	BP 2:	31311 CSC1D001	2	869 505	384 145	449 418	35 942	0	0	0	0				2 588	0	0	0
The control	L	Amélioration Aménagement	2017	BP 2.	31313 CSC1D001	1	328 163	88 487	180 672	59 004	0	0	0	0				9 004	0	0	0
1	13070010005	Aménagement	2017				400 743	235 983	968 66	65 364	0	0	0	0				5 364	0	0	0
The control	13070010005	Amélioration Aménagement	2017		CSC1	.23 312	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Control Material Part   Cont	130	Amélioration Aménagement	2017	BP 2	31351 CSC1D001	37 0202	0	0			0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Control   Cont	130	Amélioration Aménagement	2018	Bb	2031 CSC1D001	14 0202	92 490	0			0	0	0	0	77 215	0	289	0 528	0	0	0
Control Cont	SC 13070010006	Amélioration Aménagement	2018	BP 2	31311 CSC1D001	20 0202	377 617	0	95 965	281 652	0	0	0	0	377 274	0	396	1 309	0	0	0
Control Mathematical Control	_	Amélioration Aménagement	2018	BP 2	31313 CSC1D001	21 50	325 137	0	114 798	210 339	0	0	0	0	191 973	0	798		0	0	0
	13070010006	Amélioration Aménagement	2018		+	4	343 447	0	179 038	147 809		0	0	0	335 985	0	038 1		0	0	0
Columnic	130/0010006	Amelloration Amenagement	2018	+	+		616 977	0 0	105 822	82 /52	37.345	0 0	0 0	0 0	1/8 5/4	0 0	779	727	0 000	0 0	0 0
The control process of	7307001000	Amelioration Amenagement	2019		CSC -	14 0202	165 000	0	0	220 000	000011	000 020	0 0	0 0	90000	0 0	0 0		5 000	0 0	0 0
Columnity   Colu	13070010007	Amelloration Amenagement	2019	BP 2:	31311 CSCIDOO	21 0202	000 000	0 0	0	591 000	109 000	270 000	0 0	0 0	730 000	0 0	0 0		270.0	000	0 0
Control Biolity         Signation         Control Biolity         Control Biolity<	13070010007	Amelioration Amenagement	2019	BP 2:	31314 CSC1D001	22 0202	380 000	0	0	330 000	50 000	0	0	0	510 000	0	0 44		5 000	0	0
State   Control   Contro	13070010007	Amelioration Amenagement	2019	BP 2.	31318 CSC1D001	_	1 040 000	0	0	202 000	475 000	000 09	0	0	1 090 000	0			000 225	000	0
2	13070010007	Amélioration Aménagement	2019	H			120 000		0	80 000	40 000	0	0	0	120 000	0	0			0	0
Particular   Par	13051002003	Auberge des Glères HT	2016	Н			269 638		113 920	0	0	0	0	0	269 638	718	920			0	0
National State   1,000,   National State   National S	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	$^{+}$		198 0202	5 835 747	0		3 410 861	1 851 667	0	0	0	5 835 747	0	219 3			000	0
Particular Experimental Exper	13051002003	Auberge des Gleres HI	2016	+		30 0707	İ	l	l	1	1	l			000 000	0 0			0000	0 0	0 0
2019         BP         23131         CSC/100015         1         1460 00         1         1460 00         1         1460 00         1         1460 00         1         1460 00         1	05010001017	MAPI enseignement supérieur	2017	Т	58113 CSC1D001	44 01	1 300 000	0	0	250 000	1 050 000	0		0	1 300 000	0				000	0
Unusu bigle         EP         2319         EP         2318         CALONOMIS         51         1064 ORD         6         254 ORD         1550 ORD         6         0         2360 ORD         0         2360 ORD         0         2360 ORD         0         0         2360 ORD         0	05010001023	MAPI enseignement superieur	2019		58113 CSC1D001		11 600 000	0	0	0	0	3 000 000	000	4 600 000	11 600 000	0					
Leg   Bar   Car	12022021001	Structures hebergements MI	2019		31313 CSC1D001		1 684 000	0	0	534 000	1 150 000	0	0	0	2 260 000	0					
Leg	12022021001	Structures hebergements MI	2019		31848 CSA1D00C		100 000	0	0	35 000	92 000	0	0	0	150 000	0	6 0			0	0
Location Live Representability Miles Representation Miles Representation Miles Representation Miles Representation Miles Representation M	CSA 12022021001	Structures hébergements MI	2019		2157 CSA1D00C		40 000	0	0	15 000	25 000	0	0	0	40 000	0	0 1		2 000	0	0
Control Cont	CSA 12022021001	Structures hébergements MI	2019			54 51	101 000	0	0	81 000	20 000	0		0	101 000	0	0 3	_			0
Official Result (REF)         Action (REF)         Acti	:SA 12022021001	Structures hébergements MI	2019	$\dashv$	┪	127 51	82 000	0	0	30 000	55 000	0		0							
Particular plane   Particular	us total Constructions, Ser	vices Généraux Bâtiments		ŀ	-	ŀ	76 805 691	9 22 9 608	11 651 654	17 211 293	16 778 136	8 265 000		7 300 000							
Introp posses descripange multimodus (CPR) Americans 2013 DM 204162 VITIDODOS 221 251 251 251 251 251 251 251 251 251	$\neg$		2018	+	_		0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0 0	0 0	0	0	0 0
riting place dechapes multimodus (CFR) - Annunisse         2013         DM         204142         VITIDODOS         821         2584         0	11030003001		2013	+	_		177 CC	00 124	0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		02 124	o C	0 0	0 0	0 0	0 0
Holoremente 2013 BP 204142 VITIODOS 822 2.537126 5.56.64 0 0 2.003.05 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	11030005001		2013	+	+		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46 Santi Julien 2013 6P 2041.2 VITIODOUG R2 1330 0M 20 14330 0M 20 1430 0M 2	/TI 11030007002	d'Annemasse	2013	╁			2 539 126	535 626	0	0	2 003 500	0	0	0	2 539 126	535 626	0	0 200	3 500	0	0
Anomey 2016 BS 201456 VITIDODOMS BS 4 000 000 223 000 50 000 2 420 000 0 42 000 0 2 420 000 0 2 420 00 0 420 00 0 2 430 00 0 0 440 000 0 2 430 00 0 440 000	VTI 11030007003	Tram de Saint Julien	2013	┝	~	1	1 130 000		0		1 130 000		0	0			0	0 113		0	0
etucies 2014 DMS 2031 VITIDODOLG R21 640 000 421 530 000 69 553 035 PG 560 000 69 535 PG 560 000 PG 563 035 PG 560	VTI 11030002015	Aix - Annecy	2015		~	Н	4 000 000		222 500		2 430 000		0	0	4 000 000		200	000		000	0
8 384 850 1 413 350 201 465 570 000 5 633 035 447 000 0 0 8 384 850 1 413 350 321 445 570 000 5 633 035 4	/TI 11030001001	Frais études	2014	Н			000 099		98 962	70 000	69 535	0	0	0	000	500	965			0	0
	ous total Grands Déplaceme	nts					8 384 850	1 413 350	321 465	570 000	5 633 035	447 000	0	0	350 1	350	165	2	•	00	0

CD-2019-042

2/3

3 VTV00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003	2003		2031 VTV1D00079	Н		8 719 905	0	45 095	0	0	0	0 8 719 9	8	0 0	0	0	0	0	0
MAY00	10030001003	Etudes Construction de Voies Nouvelles 2003		+	1	_	000	5 000	14 300	0 242 342	0 0	0 0	0 0	0 20 000	90			0 0	0 0	0 0	0 0
VIVOO	10030001007	Etudes TCSP Réseau RD 2012 - FDI	2 2	-	T	4	000	2 823 660	541 801	484 539	0	0	0	0 3 850 0	2			140 000	0	0	0
VTV00	10030001008	Ooub	2012	BS 2031	331 VTV1D00079	Ш		988 069	89 820	219 292	0	0	0	0 1 000 0	888 069 00	388 89 820	119 292	100 000	0	0	0
00/1/	10020003023	yclables - Voie	~ .	+	T	_	000	15 753 100	2 674 669	2 837 060	935 171	5 800 000	1 000 000	34 000 0	15	2		5 935 171	5 800 000	1 000 000	0
ONLA NIVOO	10020002007	Deviation de Marignier ( Acquisitions foncières ) Viry Desserte plateforme multimodale	+	BS 204	38 VIVID0006: 422 VIVID0014;	65 621 42 628	00 00	4 193 539	1553 517	1 940 000	000 001	1 122 944	1 625 000	0 10 000 000	4	_		000 061 1	1 122 944	1 625 000	0 0
VTV00	10051003003	olateforme multimoda		BS 20		Н	700 000	202 888	19 683	140 000	197 112	85 000		0 200 200 0	202	888 19 683	100 000	197 112	125 000	55 317	0
00ALA	10200001009	Etudes Réseau routier départemental 2013		``		+	1 750 000	1 678 254	15 990	55 756	0	0	0	0 17500	1 678	254	41	14 000	0	0	0
VIV00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières Aménanement réseau PD 2013 (1952 Me Tray, Aprilo)	2013	BP 23	238 VIVIDO0065	65 621	10 500 000	0 00 070	0 0	0 040	000 000	1 158 400	1 000 000	0 2 958 400		0 0	124 000	136 000	1 158 400	1 000 000	0 0
VTV00	10020002008	itions foncières	_	H	+			4 041 600	0	0	0	0	0	0 4 041 600	00 4 041 600	00	0	0	0	0	0
VTV00	10020004012	Complément Financement Fond intervention Struct. 40e Tr	3		204142 VTV1D00153		1 643 000	1 593 000	0	20 000	0	0	0	0 1 643 000		00.	20 000	0	0	0	0
VTV00	10030010005	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 1ère tranche	2013 D	DM2 231	23151 VTV1D00118	18 621	25 000 000	19 942 603	3 595 239	1 462 158	0	0	0	0 25 000 000	19 942 603	3 595 239	1 462 158	0	0	0	0
VTV00	04032030027	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier -	2013 D	DM2 23151	151 VTV1D00150	50 621	2 600 000	1 403 025	969 329	500 619	0	0	0	0 2 600 000	00 1 403 025	325 696 356	500 619	0	0	0	0
VTV00	10200001010	Tere tranche Tuens Frudes Réseau mufler dénartemental 2014	2014	BP 2031	31 VTV1D0010	00 621	3 500 000	2 6 1 4 0 7 6	283 180	340 000	262 744	0	0	3 500 0		283 180		312 744	0	0	0
VTV00		Aménagement réseau RD 2014 (YC Trav. Agglo)	2014	+	23151 VTV1D0007	71 621	000	13 047 995		83 100		0	0	0 13 645 0		995 513 905		29 000	0	0	0
VTV00	10020004014	int Juli		Н	H			000 009		3 321 768	0	0	0	0 006 9 0		2	724 528	2 597 240	0	0	0
00/1/	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	BS 204111	204111 VTV1D00157	57 628	2 000 000	1 200 000	0 50 225	38 034	300 000	340 775	100 000	2 000 000	1 200 000	000		300 000	340 775	0 000	0 0
VTV00	10200001011				H	+	2 250 000	2 050 770	112 260	86 970	0 0		0	0 2 250 000	2			14 000		0 000	0
VTV00	04032030029	Aménagement environnemental - Reconstruction seuil du Pont de Fillinges	2015	BP 23151	151 VTV1D00150	50 621	2 340 000	1 696 130	221 600	226 870	195 400	0	0	0 2 340 000	00 1 696 130	130 221 600	241 870	180 400	0	0	0
VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	BP 231	23151 VTV1D0010	07 621	2 800 000	000 009	64 153	15 800	620 047	200 000	0	0 2 800 000		000 64 153		420 047	1 000 000	995 500	0
VTV00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	H	Н	H	6		15 309	335 233	350 000	499 458	0	0	0 1 200 0		63		329 458	120 000		0
VTV00	10020003027	Aménagement réseau RD 2015 (Yc Trav. Agglo)		$\dashv$	_ (	+		9 173 874	530 720	295 406	0	0	0	0 000 01				48 000	0	0	0
NTV00	10030010006	Amenagement ouvrages avec RDZ015 Deviation de PRINGY (2e tranche)	0 10	BP 231	+	44 628 18 621	13 000 000	1236 881	8 461 244	3 080 875	221 000	0 0	0 0	0 14 500 000	00 1 236 881	381 8 461 244	3 651 875	1150 000	0 0	0 0	0
VTV00	10020003028	RD 2/302 - PN 90/91 - Reignier - PN 93 - Etrembieres	2015	BS 204162		Н				0	238 925	0	0	0 4 910 5				2 2 3 8 9 2 5	0	0	0
VTV00	10020003028	Aménagement réseau RD 2016 ( YC Trav. Agglo)		+	151 VTV1D0007	71 621	15 500 000				0	0	0	0 15 500 0					0	0	0
00/1/	10030010007	Ettudes Reseau routier departemental 20 to Deviation de POISY ( Canalisation GRT GAZ)		BS 23151	t	+					000 000 000	4 730 000	0 0	0 24 930 0				10 100 000	4 730 000	0	0
VTV00	10020003030	Aménagement réseau RD 2017 (Yc Trav. Agglo)			H	Н			7 877 690	3 071 737	280 000	0	0	0 15 500 0		573 7 877 690	2 721 737		0	0	0
MTM	10040006015	Acquisition matériels roulants 2017	2017	BP 2157	157 VTM1D00006		1 659 650			349 100	0	0	0	1 509 6				0	0 0	0	0
VLM	10040006015	Acquisition materiels roulants 2017 Acquisition materiels roulants 2017	l	+	t			389 600	0	0	0	0	0	0 389 6		0	0	0	0	0	0
VTV00	10010020024	Amelioration et renforcement du patrimoine RD 2017		2	H	07 621				1 212 000	0	0	0	0 26 020 000				0	0	0	0
00VTV	10020002010	Acquisitions foncières RD 2017 / opérateur	2017	BP 238	238 VTV1D00065	+	3 000 000			835 084	0 101	0	0	3 000 0		580 1 488 336		0 0 101	0 000	0	0
VTV00	10020004017	Litudes nescau router departemental 2017 Aménagement ouvrages avec RD2017	t	- ''	-	+			189 840	25 000	0	0	0	0 400 0			25 000	0	0	0	0
VTV00		1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS)	2017		2031 VTV1D00079	H	3 962 500	217 063	258 304	280 000	782 937	1 200 000	1 000 000 224		217			712 937	1 200 000	1 000 000	224 196
00/17/	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilité OUEST (Tunnel-BHNS) ATMO RD 1508 - Chairmant at Silliany - Carrel Craix Blancha	2017	BP 204	151 VTV1D00163	63 628	37 500	0 0	37 500	0 000	0 000	0 000 000	0 0	0 375	200	37 500	0 000	0 000 000 2	1 900 000	0 0	0 0
VTV00	10051003004	r A41 AREA Anr	2017	BS 2042;	422 VTV1D0014;	42 628		0	0		213 000		0	0 333 000	00	0	120 000			0	0
VTV00	10020004018	alification RD 1201	2017	H	+		4 041 000		0		000 000	1 865 000	900 000 226	000 4 041 000			20 000			000 006	226 000
NTV00	10020003031	Subv. Velo route EPCI - Alde a l'amenagement Aménagement réseau RD 2018 ( Yc Trav . Agolo)	2018	BP 23151	23151 VTV1D00071	71 621	16 800 000	0 0	6 182 700	7 065 000	1 552 300	000 811	0 0	0 16 800 000	00 427 5	0 6 182 700		2 902 300	150 000	0	0
VTM	10040006016		H		H	9	5 512 750	0	35 000	3 950 250		0	0	0 711 500	00	0 35 000			0	0	0
MTV	13020006016	Acquisition matériels roulants 2018  Pénaration Rétiments voirie DP 2018	2018	BP 21	2182 VTM1D00007	07 621	270 000	0 0	50 000	220 000	0	0	0	0 270 000	000	0 50 000	175 470	168 000	0 0	0	0 0
VTV00			2018	BP 23151	+	7		0	27 212 312	3 287 688	0	0	0	0 30 500 000	00		.,	0	0	0	0
VIVOO	10020002011	Acquisitions foncières RD 2018 / opérateur	+	+			3 000 000	0	0	2 300 000	700 000	0	0 0	3 000 000	00	0 0	2	700 000	0 000	0 0	0
VIV00	10020001014	Aménagement ouvrages avec RD2018		BP 20414	1142 VTV1D00144	Ł	400 000	0	174 908	225 092	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0	0	0 400 000	200	0 174 908		134 426	133 000	0	0
TV00		oute Voie Verte CLUSES MAGL	2018	BP 231	-	71 621		0	200 000	2 300 000	200 000	0	0	0 3 700 0	00.	0 200 000	2	000 096	0	0	0
MTV00	04031030064	Subv. Vélo route EPCI - Alde à l'aménagement 2018	+		_	+	3 000 000	0	914 130	000	000 000	85 870	0	3 000 0	00	0 914 130		1 000 000	85 870	0	0
VTV00	10030001011	Liaison 2x2 voies entre A40 ( Findol) et le carrefour des Chasseurs (Etudes)		BP 20	2031 VTV1D00079	79 621	2 000 000	0	0		1 000 000	200 000	0	0 2 000 000	8	0			200 000	200 000	0
VTV00	10020003033	RD 328 Galerie Protection La Ravine - Tamiges	2018	BP 231	23151 VTV1D00071	71 621	16 500 000	0	7 043 087	5 086 913	4 370 000	0	0	0 19 500 000	00.0	0 7 043 087	6 116 913	3 840 000	2 500 000	0	0
00/1/	10030001012	RD 1508 - Doublement échangeur de GILLON - FPAGNY METZ TESSY		╀	23151 VTV1D0007	_	7 600 000	0 0	0 0		980 000	90 000	0 0	0 0000 1 0000 0	2 2		5 700 000		000.067	300 000	0 0
VTV00	10020003036	RD 3508 - Doublement Gillon hopital - Epagny Metz Tessy	-	H	┢	┡	36 000 000	0	0			10 925 000	16 500 000	0 36 000 0	00	0	400 000		10 925 000	16 500 000	0
VTV00	10030010008	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 2e franche	2018	BS 231	23151 VTV1D00118	18 621	29 733 000	0	0		7 700 000	6 733 000	12 000 000	0 29 733 000	00	0 0	2 700 000	7 700 000	7 333 000	12 000 000	0
OVTV	10030010008	Améragement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier -	2018	BS 204	204142 VTV1D00152	52 621	6 267 000	0	0	1 250 000	3 000 000	2 017 000	0	0 6 267 000	00	0 0	1 250 000	3 000 000	2 017 000	0	0
VTV00	10020004019	Pont à Haubans sur le Rhône - SEYSSEL Participation CD74		+	1	+.	1 666 700	0	250 000	009	427 100		0	0 1 666 700	00	0 250 000		100		0	0
00ALA	10020003037	Aménagement réseau RD 2019 (Yc Trav. Agglo)		+	-	_	15 600 000	0	0	2 000 000	2 800 000	4 800 000	0	0 15 600 000	00	0	5 450 000	5 350 000		0	0
MIN	10040006017	Acquisition materiels roulants 2019 Berlines Acquisition materiels roulants 2019 ( Fourcons fourconnettes . )	2019	BP 2187	215/ VIMID0000	00 621	2 590 000	0 0	0 0	1 590 000	000 000	0 0	0 0	0 5 951 250	9 0	0 0	1 376 000		2 904 500	0 0	0 0
MTW	10040004017	2019 2019	+	Н	11	-	300 000	, 0	, 0	300 000	0	, 0	» o	0 220 000	3 8	0 0	220 000	0	0	, 0	, 0
00/LIA	10040005020	Acquisition Matériels non roulant 2019	+	+	_	+	370 000	0	0	350 000	20 000	0	0	0 370 000	00	0	230 000	140 000	0	0	0
3 7700	13020001031	Réparation Bâtiments voirie DR 2019	2019	BP 231	231318 VTV1D00066	09	220 000	0	0	400 000	150 000	0	0	0 220 000	2	٥	230 000	320 000	0	0	0

650 196	37 690 817	61 150 489	87 317 877	562 312 415 181 983 053 85 981 116 107 538 867 87 317 877 61 150 489 37 690 817	85 981 116	181 983 053	562 312 415	961 059	35 605 317	53 785 989	85 554 961	85 981 116 113 376 878	85 981 116	181 983 053	556 937 510						Sous total Voirie / Infrastructures routières, matériel	otal Voirie / Infra:	Soust	
0	825 000	925 000	725 000	425 000	0	0	2 900 000	0	725 000	725 000	725 000	725 000	0	0	2 900 000	621	BS 23151 VTV1D00107 621	23151		2019	VTV00 10010020031 RD 22 Securisation entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ	10010020031	3 VTV00	L.,
0	0	200 000	800 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0	000 008	200 000	0	0	1 000 000	621	BS 23151 VTV1D00150	23151	SB	2019	RD 909 - Construction d'une passerelle sur le Fier dans le secteur de Morette . THONES - BALME DE THUY	VTV00 04032030047	3 VTV0C	
200 000	700 000	800 000	300 000	0	0	0	2 000 000	200 000	700 000	800 000	300 000	0	0	0	2 000 000	621	2031 VTV1D00079	2031	SB	2019	RD 3508 Sud - Doublement de la Voie de POISY	0 10030001013	3 VTV00	_
0	000 009	1 500 000	1 500 000	400 000	0	0	4 000 000	0	0	1 500 000	1 500 000	1 000 000	0	0	4 000 000	738	204142 VTV1D00162	204142	d8	2019	04031030078 Subv. Velo route EPCI - Alde à l'aménagement 2019		3 VTV00	_
0	0	4 000 000	4 4 20 000	4 580 000	0	0	13 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0	0	12 000 000	621	23151 VTV1D00107	23151	dЯ	2019	29 Traitement d'Itinéraire 2019 - 2021	10010020029	3 VTV00	Ĺ
0	0	100 000	300 000	0	0	0	400 000	0	0	0	100 000	300 000	0	0	400 000	879	204142 VTV1D00144	204142	dЯ	2019	19 Aménagement ouvrages avec RD2019	0 10020004019	3 VTV00	Ľ
0	40 000	750 000	700 000	1 060 000	0	0	2 550 000	0	0	000 009	700 000	1 250 000	0	0	2 550 000	621	2031 VTV1D00109	2031	d8	2019	15 Etudes Réseau routier départemental 2019	10200001015	3 VTV00	Ľ
0	0	0	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	0	4 000 000	0	0	4 000 000	621	95 T000 TVTV	238	dЯ	2019	S0 Compte davance marchés RD 2019	0 10010020030	3 VTV00	Ľ
0	0	0	0	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	0	1 500 000	0	0	1 500 000	621	21100011VTV	238	dЯ	2019	27 Avance opérateur voirie 2019	14060005027	3 VTV00	Ľ
0	0	200 000	4 300 000	23 200 000	0	0	28 000 000	0	0	1 200 000	5 000 000	21 800 000	0	0	28 000 000	621	2019 BP 23151 VTV1D00107	23151	ВЬ	2019	10010020028 Amelioration et renforcement du patrimoine RD 2019		3 VTV00	

## AFFECTATIONS DES AP - DM2 2019

Millósimo	٥V		Affectations	Nature	Montant déjà affecté	Nouvelle affectation	Montant après
	Ž	۰N	Libellé	Nara	(a)	(p)	(a+b)
2003	10030001003	AF03VTV030	Etudes de construction de voies nouvelles	2031	8 770 000,00	-45 095,00	8 724 905,00
			TOTAL AFFECTE		8 770 000,00	-45 095,00	8 724 905,00
2015	10030010006	AF16VTV040	Déviation de PRINGY ( 2e tranche )	23151	13 000 000,00	1 500 000,00	14 500 000,00
			TOTAL AFFECTE		13 000 000,00	1 500 000,00	14 500 000,00
2017	10040006015	AF17VTM001	Acquisition matériels roulants technique 2017 (Fourgons, Camions,)	2157	1 659 650,00	-150 000,00	1 509 650,00
			TOTAL AFFECTE		1 659 650,00	-150 000,00	1 509 650,00
2019	10040004017	AF19VTM002	Requalification des matériels roulants 2019	23157	300 000,00	00'000 08-	220 000,00
			TOTAL AFFECTE		300 000,00	00'000 08-	220 000,00
2019	10040006017	AF19VTM001	Acquisition matériels roulants 2019 ( Fourgons,)	2157	00'0	5 951 250,00	5 951 250,00
			TOTAL AFFECTE		00'0	5 951 250,00	5 951 250,00
2018	10040006016	AF18VTM001	Acquisition matériels roulants technique 2018 (Fourgons, Camions,)	2157	5 512 750,00	-4 801 250,00	711 500,00
			TOTAL AFFECTE		5 512 750,00	-4 801 250,00	711 500,00
2019	10040006017	AF19VTM001	Acquisition matériels transport (berlines) 2019	2182	2 590 000,00	-1 000 000,00	1 590 000,00
			TOTAL AFFECTE		2 590 000,00	-1 000 000,00	1 590 000,00
2018	10020003033	AF18VTV019	RD 328 - Galerie de protection La Ravine - Taninges	23151	16 500 000,00	3 000 000,00	19 500 000,00
			TOTAL AFFECTE		16 500 000,00	3 000 000,00	19 500 000,00
2019	10010020029	AF19VTV024	Traitement d'itinéraire 2019 - 2021	23151	12 000 000,00	1 000 000,00	13 000 000,00
			TOTAL AFFECTE		12 000 000,00	1 000 000,00	13 000 000,00

# MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP A LA DM2 2019 BATIMENTS ET MOYENS

			Affectations		Montant déjà affecté	Nouvelle affectation	Montant après
Millesime	N'AP	°N	Libellé	Nature	(a) (a)	(q)	nouvelle affectation (a+b)
2015	1207000000	AF15CSC004/3	Travaux réhabilitation Cams Annecy		00'000 209	-52 000,00	555 000,000
2013	20160001081	AF16CSC004/7	Travaux réhabilitation Parc Ayze Bonneville	2031	400 000,00	-57 000,00	343 000,00
			TOTAL AFFECTE		1 007 000,00	-109 000,00	00'000 868
			Etudes projet Ethnologia ERP+PMR	2031	20 000'00	-8 124,00	11 876,00
707	120700100003	100000	Travaux projet Ethnologia ERP+PMR	231314	200 000,00	-189 257,00	10 743,00
6107	50001007051	AF 13C3C001	Travaux Améliorations Aménagements 2015 bâtiments administratifs	231311	128 054,00	-458,00	127 596,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2015 bâtiments médico-sociaux	231313	67 199,00	-2 195,00	65 004,00
			TOTAL AFFECTE		415 253,00	-200 034,00	215 219,00
2016	13051002003	AF16CSC002	Réaménagt général Auberge des Glières HT Mobilier	21848	00'0	200 000,00	200 000,00
			TOTAL AFFECTE		00'0	200 000'00	200 000'00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments administratifs	231311	26 761,00	-564,00	26 197,00
2016	13070010004	AF16CSC001	Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments médico-sociaux	231313	129 857,00	-3 459,00	126 398,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2016 bâtiments culturels	231314	296 333,00	00'000 6-	287 333,00
			TOTAL AFFECTE		452 951,00	-13 023,00	439 928,00
2017	13070010005	AF17CSC001	Travaux Améliorations Aménagements 2017 bâtiments administratifs	231311	00'505 698	16 646,00	886 151,00
			TOTAL AFFECTE		869 505,00	16 646,00	886 151,00
2018	13070009005	AF19CSC006	Travaux réhabilitation Parc Ayze Bonneville	231318	2 600 000,00	57 000,00	5 657 000,00
			TOTAL AFFECTE		2 600 000,00	00'000 22	5 657 000,00
			Etudes Améliorations Aménagements 2018	2031	92 490,00	-15 275,00	77 215,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments administratifs	231311	377 617,00	-343,00	377 274,00
2018	13070010006	AF18CSC001	Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtimts médico-sociaux	231313	325 137,00	-133 164,00	191 973,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments culturels	231314	343 447,00	-7 462,00	335 985,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2018 bâtiments voirie et autres	231318	225 919,00	-47 345,00	178 574,00
			TOTAL AFFECTE		1 364 610,00	-203 589,00	1 161 021,00
2010	12022021001	AF19CSC005	Aménagements logements d'accueil MNA mobilier	21848	00'000 001	00'000 09	150 000'00
7107	12022021		Aménagement bureaux et logements d'accueil des MNA travaux	231313	1 684 000,00	576 000,00	2 260 000,00
			TOTAL AFFECTE		1 784 000,00	626 000,00	2 410 000,00
			Etudes Améliorations Aménagements 2019	2031	165 000,00	00'000 5/-	00'000 06
			Travaux Améliorations Aménagements 2019 bâtiments administratifs	231311	1 060 000,00	30 000 00	1 090 000,00
2019	13070010007	AF19CSC002	Travaux Améliorations Aménagements 2019 bâtiments médico-sociaux	231313	00'000 002	30 000 00	730 000'00
			Travaux Améliorations Aménagements 2019 bâtiments culturels	231314	380 000'00	130 000,00	510 000,00
			Travaux Améliorations Aménagements 2019 bâtiments voirie et autres	231318	1 040 000,00	50 000,00	1 090 000,00
			TOTAL AFFECTE		3 345 000,00	165 000,00	3 510 000,00

1/1



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-043

RAPPORTEUR: Mme BEURRIER

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EDUCATION JEUNESSE SPORT - DM2 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZA	ILLE
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s):
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorur	n et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	31	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-043 1/6

Considérant qu'en vertu de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le caractère transversal de certaines compétences, dont le sport, reste partagé entre les différentes strates de collectivités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code des Sports,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 de l'Assemblée départementale adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2018-084 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019,

Vu la délibération n° CD-2019-015 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées, émis par la 4<sup>ème</sup> Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 20 septembre 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019,

Considérant que le Département a ainsi toute capacité à poursuivre sa politique sportive, conduite de manière constante depuis de nombreuses années en direction du mouvement sportif haut-savoyard (sportifs, clubs, associations, comités).

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose qu'au-delà de sa compétence majeure en direction des collégiens, l'Assemblée départementale poursuit une politique volontariste à destination du public scolaire pendant le temps scolaire mais aussi hors scolaire. Différentes actions guident cette politique pour assurer le bien-être des élèves et leur épanouissement : Savoir Skier, Savoir Nager, Savoir Secourir et un nouveau dispositif « collégiens en refuge ».

Par ailleurs, le Département est très engagé auprès de différents acteurs afin de promouvoir une vie sportive départementale dynamique.

Lors du vote des Budgets Primitif et Supplémentaire 2019, les crédits ont été inscrits à hauteur de 19,458 M€ en section de fonctionnement et 27,583 M€ en section d'investissement pour les politiques Collège, Jeunesse et Sportive.

Les modifications d'inscriptions budgétaires et Autorisations de Programme suivantes sont proposées :

CD-2019-043 2/6

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### POLITIQUE COLLEGE:

### VOLET « EDUCATION »

Il est proposé en DM2 2019 :

### Dotations aux collèges publics :

un transfert de ligne à ligne d'un montant de 10 000 € est proposé pour financer l'action Tocquicimes dont la première édition s'est déroulée en 2018.

### POLITIQUE JEUNESSE ET SPORT:

### VOLET « JEUNESSE »

Il est proposé en DM2 2019 d'augmenter les crédits de 49 100 €.

Un dispositif « Collégiens en refuge » a été mis en place à compter de septembre 2019 en partenariat avec l'Education nationale. Il concerne près de 850 élèves, 14 collèges et 17 refuges.

Fort de son succès, d'une part, les dépenses prévisionnelles de ce dispositif sont passées de 20 400 € à près de 50 000 € et, d'autre part, d'abord expérimental ce dispositif devrait être reconduit les années suivantes. Toutefois, ces nouvelles dépenses seront prises sur l'enveloppe globale et n'appelleront donc pas de crédits supplémentaires.

Il est donc proposé d'abonder la ligne « subventions des actions sportives éducatives des collèges publics » à hauteur de 50 000 €, et de réduire la ligne « subventions communes classes découvertes » de 2 000 € à 1 100 € au vu des engagements au 31 juillet 2019.

### ➢ VOLET « POLITIQUE SPORTIVE »

Il est proposé en DM2 d'augmenter les crédits de 900 €.

En conclusion, pour la section de fonctionnement, il est proposé, à la DM2, des crédits supplémentaires d'un montant de 50 000 €.

### II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### POLITIQUE COLLEGE :

### VOLET « EDUCATION »

Il est proposé en DM2 2019 :

### Dotations aux collèges publics :

un marché d'étude sur la capacité de l'ensemble des collèges a été contractualisé en 2018 afin de prendre en compte l'augmentation des effectifs et d'adapter les moyens mis à disposition pour accueillir les collégiens en réalisant les travaux nécessaires.

CD-2019-043 3/6

Les Crédits de Paiement sont répartis sur plusieurs années car les versements dépendent de l'avance de l'opération. Cet échéancier prévisionnel de Crédits de Paiement est régulièrement réactualisé compte tenu des besoins.

Il est proposé d'avancer les Crédits de Paiement 2020 pour un montant de 13 500 € en 2019.

### VOLET « BATIMENTS »

Il est proposé en DM2 les modifications suivantes :

concernant l'action de construction, d'augmentation des capacités d'accueil, de rénovation, d'adaptation des bâtiments et de fournitures des équipements en mobilier et matériel des collèges publics.

### A. Autorisations de Programmes : augmentation de 9 414 000 €

- + 7 000 000 € pour la restructuration et la réhabilitation énergétique complète du collège des Aravis à Thônes (coût global de l'opération : 10,100 M€),
- + 1 300 000 € concernant la restructuration du collège Jacques Prévert à Gaillard, pour un complément de travaux, notamment le remplacement total de la couverture de la demipension non prévu initialement y compris les panneaux solaires (635 000 €), et pour les surcoûts liés aux défaillances d'entreprises (coût global de l'opération : 12,830 M€),
- + 1 000 000 € de travaux complémentaires au collège du Parmelan à Groisy, notamment la reconstruction d'un logement et une rénovation énergétique partielle, en plus de la construction d'un préau, d'un réfectoire et de sanitaires neufs prévus initialement (coût global : 1,850 M€),
- + 650 000 € pour la reconstruction de la demi-pension du collège des Aravis à Thônes, surcoût lié au désamiantage des locaux et au remplacement à neuf des équipements de cuisine (coût d'opération : 5,650 M€),
- 536 000 € d'ajustements divers.

### B. Crédits de Paiement 2019 : diminution de 413 000 €, les ramenant à 17 270 887 €

Cette diminution de 413 000 € correspond à des ajustements d'échéanciers, principalement des reports sur 2020 dont 390 000 € pour les divers aménagements et 270 000 € de travaux de toiture au collège du Pays de Gavot à Saint-Paul-en-Chablais, compensés en partie par des crédits 2020 avancés sur 2019, à hauteur de 306 000 € pour l'achat de classes modulaires notamment.

Ces propositions conduisent à prévoir, pour 2020 à 2025, les Crédits de Paiement suivants :

ANNEES	Crédits de Paiement après DM2 2019	Crédits récurrents à prévoir annuellement	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS
2020	15 115 011 €	6 000 000 €	21 115 011 €
2021	35 004 126 €	6 000 000 €	41 004 126 €
2022	38 699 000 €	6 000 000 €	44 699 000 €
2023	34 495 473 €	6 000 000 €	40 495 473 €
2024	17 230 534 €	6 000 000 €	23 230 534 €
2025	4 672 400 €	6 000 000 €	10 672 400 €
TOTAUX	145 216 544 €	36 000 000 €	181 216 544 €

CD-2019-043 4/6

### VOLET « SYSTEME D'INFORMATION A DESTINATION DES COLLEGES »

Il est proposé en DM2 2019 :

- une augmentation de l'Autorisation de Programme dédiée au financement des équipements informatiques des collèges publics pour 160 000 € :
  - o les nouvelles demandes pour des postes informatiques supplémentaires (260 seront traitées cette année) pour les nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), les postes des préfabriqués, + 75 000 €,
  - o la nouvelle gestion pour les vidéoprojecteurs + 60 000 €,
  - o la mise à niveau des routeurs AMPLIVIA + 25 000 €,
- un ajustement des Autorisations de Programme dédiées au Plan Numérique pour l'Education (PNE) de - 350 000 €, les Crédits de Paiement étant en 2019,
- une diminution de 30 000 € de l'Autorisation de Programme destinée au financement des travaux de câblage dans les collèges publics, les Crédits de Paiement étant en 2019.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

### APPROUVE:

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans les tableaux figurant en annexe A, ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP+BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Collèges publics	2 400 000	0	2 400 000
Total	2 400 000	0	2 400 000
INVESTISSEMENT			
- Collèges publics	3 022 234	0	3 022 234
Total	3 022 234	0	3 022 234
TOTAL RECETTES	5 422 234	0	5 422 234

CD-2019-043 5/6

DEPENSES	BP+BS2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Collèges publics (PEJS)	8 046 000	0	8 046 000
- Collèges publics (PBM)	1 079 000	0	1 079 000
- Collèges publics (PISIUN)	15 000	0	15 000
- Collèges privés et autres organismes de formation	6 371 000	0	6 371 000
- Jeunesse	1 826 900	49 100	1 876 000
- Sport	2 120 000	900	2 120 900
Total	19 457 900	50 000	19 507 900
INVESTISSEMENT			
- Collèges publics (PEJS)	2 800 000	13 500	2 813 500
- Collèges privés (PEJS)	2 500 000	0	2 500 000
- Collèges publics (PBM)	17 683 887	-413 000	17 270 887
- Collèges publics (PISIUN)	2 080 000	-220 000	1 860 000
- Sport	2 519 274	0	2 519 274
Total	27 583 161	-619 500	26 963 661
TOTAL DEPENSES	47 041 061	-569 500	46 471 561

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 147 973 044 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-043 6/6

## 4ème Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

2019	ı
ercice	
de l'ex	
nmes (	
rogran	
de F	
ions	
risat	
Auto	l
Les	

CP 2023 et +	C	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0 0	0	0	0	6 337 400	7 650 000	853 000	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	11 550 289	12 204 246	0	1 340 000	0	0	0	0	0	8 700 000	0	0	20 000	0	56 398 407	0	0	0	0 0	0	0	0	0		0	0	0	0	0 0	ی د	) O	0	0	0	5 0	0	0
CP 2022	O	0	0	0	0	1 820 000	800 000	0	0	0	0	206 000	2 150 000	2 800 000	2 000 000	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	000 000 6	0 000 000 0	00000	1 200 000	0	0	0	1 100 000	0 0	2 870 000	400 000	0	800 000	0	38 699 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	> 0	> 0	, 0	0	0	0 0	2 0	0	0
CP 2021	C	0	0	0	0	2 000 000	2 643 685	497 441	0 0	0	100 000	1 100 000	2 200 000	2 800 000	2 000 000	0	28 000	0 0	170 000	0	0	0	0	0	7 000 000	200 000	220 000		0	0	0	590 000	0 0	200 000	200 000	0	1 450 000	150 000	35 004 126	0	0	0	0	0	0	0	0	000 000	0	0	0	0	0	000,000	, 0	0	0	0	5 6	5	0
CP 2020	57 931	29 000	107 000	0	0	1 457 133	2 500 000	700 000	0	10 000	567 427	300 000	2 660 800	887 739	525 339	128 296	395 000	0	30000	0	43 946	109 425	0	0	0	900 000	850.000	350 000	20 000	110 000	30 000	100 000	100001	200 000	230 000	40 000	370 000	100 000	15 115 011	0	0	0	0	100 000	0	200 000	0	400 000	0	0	0	0	0 200	0 909 1	, 0	150 000	0	100 000	20 000	25 000	350 000
CP 2019	070 000	24 515	80 145	0	0	112 098	2 766 484	20 000	1 002	192 667	200 000	35 149	140 000	293 270	200 000	000 009	700 878	080 99	103 012	1 200	105 238	1 349 144	221	883	0	969	540 000	0	40 000	2 536 000	000 089	13 385	40 000	0	0	110 000	0	000 06	17 270 887	0	0	0	10 000	20 000	120 000	1 860 000	0	1 600 000	200 000	200 000	200 000	2 100 000	113 500	215 000	330 190	295 345	0	000 009	250 000	803 739	25 000
CP 2018	6 373 806	446 485	102 855	5 000	0	206 29	1 690 990	0	0 740	1 308	28 669	289	194 200	156 730	66 588	58 972	42 933	204 754	104 /04	2 800	125 369	3 099 769	935 389	116 673	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	14 433 247		10 000	195 000	0	0	0	970 000	0	0 0	0	200 000	0	0 0	0	OWN OWN	147 740	0	0	0 0	0	171 261	319 001
Exercices antérieurs < 2018	11 092 256	0	0	1 007	20 000	642 867	1 748 841	57 559	12 230	36 025	3 904	58 562	77 600	12.261	5 0 73	12 732	3 189	060 619	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	14 403 305	_	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	5 0	262 120	188 620	0	8 900	0 0	5 0	0	459 640
TOTAL AP après la DM2 2019	18 403 003	200 000	290 000	200 9	20 000	7 100 000	12 150 000	1 275 000	0 25	240 000	1 200 000	2 000 000	13 800 000	14 600 000	5 650 000	800 000	1 200 000	1 336 514	200 000	4 000	274 553	4 558 338	935 610	117 556	27 550 289	1 396 000	1 610 000	4 940 000	000 09	2 646 000	710 000	1 803 385	4 223 000	12 270 000	1 130 000	150 000	2 670 000	340 000	191 323 983	_	10 000	195 000	10 000	150 000	120 000	2 680 000	0	2 000 000	200 000	1 000 000	200 000	2 100 000	120 000	477 120	666 550	445 345	8 900	700 000	300 000	1 000 000	3 647 915
CP 2023 et +	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 337 400	6 150 000	703 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 550 289	12 004 245	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 000 030 0	3 350 000 42 208 407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0
CP 2022	c	0	0	0	0	1 770 000	800 000	0	0 0	0	0	591 000	2 150 000	2 800 000	1 500 000	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	000 000 6	0 000 0	000.000.0	1 200 000	0	0	0	0	0	5 220 000	0	0	1 400 000	0	39 184 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	> c	0	0	0	0	0	5 6	0	0
CP 2021	C	0	0	0	0	2 000 000	1 543 685	447 441	0	0	100 000	1 000 000	2 200 000	2 800 000	2 000 000	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	7 000 000	300 000	220 000	1 200 000	0	0	0	590 000	0 0	700 000	0	0	900 000	0	32 626 126	0	0	0	0	0	0	0	0	000 000	0	0	0	0	0	0 000	0	0	0	0	5	n	0
CP 2020	57 931	0	0	0	0	2 457 133	2 200 000	700 000	0 0	20 000	467 427	300 000	2 640 800	2 287 739	525 339	128 296	400 000	0 0	170 000	265 000	43 946	133 425	0	0	0	000 000	200 000	2 050 000	0	400 000	0	1 200 000	40000	350 000	30 000	0	100 000	0	21 371 011	0	0	0	0 000 001	100 000	0	200 000	0 000 000 1	400 000	0	0	0	0	20 000	020 020	0	150 000	0	100 000	20 000	25 000	350 000
CP 2019	000 026	53 515	187 145	0	0	162 098	2 866 484	70 000	0 00 17	192 667	900 009	50 149	200 000	393 270	200 000	000 009	753 878	132 294	30 000	32 200	105 238	1 328 080	133 794	133 327	0	2% 000	540 000	290 000	000 09	2 2 2 0 0 0 0	220 000	10 000	20.04 020	0	100 000	130 000	270 000	190 000	17 683 887	140 000	0	0	10 000	260 000	150 000	2 080 000	0	1 600 000	200 000	200 000	200 000	2 100 000	100 000	215 000	330 190	295 345	0	000 009	250 000	803 739	2 519 274
CP 2018	6 373 806	446 485	102 855	2 000	0	206 29	1 690 990	0	0 972	1 308	28 669	289	194 200	156 730	98 99	58 972	42 933	304 754	107 +107	2 800	125 369	3 099 769	935 389	116 673	0	14 197	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	14 433 247	415 000	10 000	195 000	0	0	0	620 000	0	0 0	0	200 000	0	0	0 000 000	O O	147 740	0	0	0	0 30	171 261	319 001
Exercices antérieurs < 2018	11 092 256	>	0	1 007	20 000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1 748 841	57 559	12 220	36 025	3 904	58 562	77 600	12 241	5 073	12.732	3 189	060 619	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 403 305	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	5 6	262 120	188 620	0	8 900	0	5 6	n ·	459 640
TOTAL AP avant la DM2 2019	18 403 003	500 000	290 000	200 9	20 000	7 100 000	10 850 000	1 275 000	0 00	250 000	1 200 000	2 000 000	13 800 000	14 600 000	5 000 000	800 000	1 200 000	1 402 728	200 000	300 000	274 553	4 561 274	1 069 183	250 000	27 550 289	1 396 000	1240 000	4 940 000	000 09	2 620 000	220 000	1 800 000	100 000	6 270 000	130 000	130 000	2 670 000	190 000	181 909 983	555 000	10 000	195 000	10 000	360 000	150 000	2 900 000	0	2 000 000	200 000	1 000 000	200 000	2 100 000	120 000	477 120	666 550	445 345	8 900	700 000	300 000	1 000 000	3 647 915
Fonct.	100 201	+	-	221	221	123 221	Н	4	01	+	_	123 221	221	2 6		123 221		221		+	╀	H	338 221	330 221	m /	227		123 221	221	338 221	330 221		223 221		360 221	221	123 221	221	177 771	120 221		_	_	50 221	H		221	_	_	Н	030 221	_	041 221	012 32	012 32	L	Ш	Щ	_		32
ure Clé imput	312 FFI1DO0023	Z .	-	31 EFI1D00060	31 EFI1D00	312 FFI1D00	312 EFI1D00023	312 EFI1D00040	101 EFIT D00044	٠	H	312 EFI1D00023	312 EFI1D00	312 EFIT DOODS	312 EFI1D00	312 EFI1D00023	312 EFI1D0002:	312 EFITD00023	2 6	+	╆	2	38 EFI1D00	41 EFI1D00030	7	31 EHIDOUG	7 .	312 EFI1 D0002	31 EFI1D00	Н	41 EFI1D00030	31 EFI1D00	31 EFITDOOOS	312 EFI1D0002	31 EFI1D00060	31 EFI1D00060	12	31 EFI1D00060	S12 EFILIDO	131 ITI1D00050	П	+	51 ITH D00048	t	51 ITI1D00057		142 EFI1D00054	+	H	Н	Н	+	31 EFF1D00041	142 SP01D00	142 SPO1D00	142 SPO1D00012	Н	H	+	_	21 SPO1D00016
Budget Nature	RP 23131	+	-	Н	BP 218	BP 2313	BP 2313	BP 2313	BP 455101	+	H	BP 231312	Ŧ	RP 2315	╁	BP 2313	BP 2313	BP 2313	t	t	╁	┢	Н	BP 21841	+	BP 203	t	BP 2313	BP 203	H	BP 21841	BP 200	BP 201	BP 2310	BP 203	BP 203	7	BP 203	BF 2315	BP 21831	-	$\dashv$	+	BP 21831	H	-	BS 204142	+	╁	Н	BP 20421	BP 204	BS 700	RP 2041	BP 2041	BP 204142	Н	H	+		BS 20421
Millésime	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2014	2014	2014	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2016	2017	707	2017	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2010	2019	2019	2019	2019	2019	2010	2019	2019	2019	2019	2019	402	2018		2018	2019	2019	2019		2012	2012	2019	2018	2019	2019	20.18	2016	2010	2019	2017	2017	7102	2018	2019
ilbelle	Construction collège de l'Albanais	Construction college de l'Albanais Sillingy Extension	Gaillard-Prévert restructuration	Chamonix - gros travaux	Chamonix - gros travaux	ALBY - chaufferie et divers tryavaux et études	GROISY - restructation batiment demi pension	RUMILLY - restructuration SEGPA et amélioration thermique	PASSY - Etude restructuration	SCIONZIEP, dudos restructuration	THONES: Etude restructuration batiment demi-pension	MARIGNIER	Sallanches- rehab demipersion	Gros travaux 2017		ARD - Rehabili	Collèges divers : études 2018	Collèges divers : gros travaux 2018	Collèges divers : autres équipements 2018	Collèges divers : matériel et mobilier 2018	Collège du Vuache : construction	Collège du Vuache : construction	College Vetraz-Montoux : construction	Aménagements col lèges publics 2019	Aménagements col lèges publics 2019	Equipements collèges 2019	Equipements collèges 2019	Etudes col lèges 2019	Grae fragative colleges 2019		Réhabiliation énergétique collèges	Rénovation collèges 2019	Rénovation collèges 2019	Restructuration collèges 2019	Restructuration colleges 2019	Plan numérique - Collèges publics	П	Equipement informatique collège Rumilly	Equipements informatiques collèges publics 2019	Equipements into mandues conteges puortes 2019 Plan numérique - Collèges publics	Travaux de cáblages - collèges publiques	rmatique	Cité scolaire de Chamonix - INTERNAT	Cite scotaire de chambilix - INTERNATI	Plan numérique - Collèges privés	Sécurisation des abords	Equipement informatique privé 2019	Dotation investissement prive 2019	Etude de capacité des collèges	Sympases mir d'escalade stade d'athlétisme	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athletisme	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	Equipt. Sportif d'Intérêt départemental	Equipt. Sportif dinteret departemental	Equipt. Sportif d'interet departemental Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme: THONES ET FAVERGES	SEYTHENEX	Subv. pers. dt privé/mob. mat. & études				
Code AP	05021001037	05021001037	05021001037	05021001037	05021001037	05021001057	05021001062	05050001002	05050001002	05021001070	05021001072	05021001073	05021001075	05021001078	05021001078	05021001079	05021001087	05021001101	05021001103	10	05021001113	05021001114	05021001112	05021001112	05021001110	05021001110	05021001111	05021001122	05021001122	05021001123	05021001123	05021001124	05021001125	05021001126	05021001126	05021001127	05021001127	05021001128	Sous total Education / Bătiments	05021001116	05021001118	05021001118	05021001129	05021001129	05021001129	total Education / Infor	05050001041	05021001121	05022001020	05021001115	05022001021	05022002017	05021001120	06010001016	06010001017	06010001019	06010002021	06010002021	06010002020	06010001018	06010002022 ports
Gest.	EF	1	EF1	EFI	<b>E</b>	5 6	EFI	_	1	1	L	EFI	E E	5 6	i iii	EEI		<b>5</b> 8	1	i iii	Н	EEI	EFI	EFI	4	± 5	ļ		EFI			1		143	EFI		EFI	<b>E</b>	Sous total Fo			4	EE	1	E	Sous total Ec	<u>ш</u> :			EFF	EFF	11.	EFF.	SPO SPO	SPO		Ц	Ц	SPO	SPO	Sous total Sports
8		4	4	4	4	4 4	4	4	4 4	4	4	4	47	* □	4	4	4	4	7 4	4	4	4	4	4	4	4 4	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	47 4	4	4		4	4 4	4	4	4	4 .	4	4	4	4	4	4 .	ŧ .	4	4

# MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP COLLEGES A LA DM2 2019 (Pôle Bâtiments et Moyens)

							1
Millésime	Ν°ΔΡ		Affectations	Nature	Montant déjà affecté	Nouvelle affectation	Montant après
		°N	Libellé		(a)	(b)	(a+b)
2014	05021001062	AF14EF1010	Collège J. Prévert Gaillard : restructuration travaux	231312	10 850 000,00	1 300 000,00	12 150 000,00
			TOTAL AFFECTE		10 850 000,00	1 300 000,00	12 150 000,00
2015	05021001070	AF15EF1011	Collège René Long Alby-sur-Chéran : logement et chaufferie	231312	250 000,00	-10 000'00	240 000,00
			TOTAL AFFECTE		250 000,00	00'000 01-	240 000,00
2015	05021001078	AF15EF1009	Collège Les Aravis Thônes : reconstruction 1/2 pension et vie scolaire	231312	2 000 000 000	920 000'000	5 650 000,00
			TOTAL AFFECTE		2 000 000 000	920 000'00	5 650 000,00
2017	05021001101	AF17EF1002	Collèges divers : gros travaux 2017	231312	1 402 728,00	-66 214,00	1 336 514,00
			TOTAL AFFECTE		1 402 728,00	-66 214,00	1 336 514,00
2017	05021001105	AF17EF1004	Collèges Le Semnoz : aménagement préau sanitaires	2313112	422 584,00	-54 218,00	368 366,00
			TOTAL AFFECTE		422 584,00	-54 218,00	368 366,00
2017	05021001109	AF17EF1008	Collèges R. Blanchard : finitions extérieures	2313112	300 000 000	-296 000,00	4 000,00
			TOTAL AFFECTE		300 000 000	-296 000,00	4 000,00
2010	05021001112	AETOEEIDOA	Collèges divers : autres équipements cuisine et matériels de nettoyage 2018	2188	1 069 183,00	-133 573,00	935 610,00
2010	03021001112	Ar IOEr IOU4	Collèges divers : matériel et mobilier 2018	21841	250 000,00	-132 444,00	117 556,00
			TOTAL AFFECTE		1 319 183,00	-266 017,00	1 053 166,00
2018	05021001114	AF18EF1003	Collèges gros travaux 2018	231312	4 561 274,00	-2 936,00	4 558 338,00
			TOTAL AFFECTE		4 561 274,00	-2 936,00	4 558 338,00
2010	05021001123	AF10FFI006	Equipements collèges 2019 : autres équipements bâtiments modulaires, cuisine et matériels de nettovane, signalétique	2188	2 620 000,00	26 000,00	2 646 000,00
7107	0002 1001 123	7 1 1000	Equipements collèges 2019 : matériel et mobilier	21841	550 000,00	160 000,00	710 000,00
			TOTAL AFFECTE		3 170 000,00	186 000,00	3 356 000,00
2019	05021001124	AF19EF1004	Collèges études 2019	2031	1 800 000,00	3 385,00	1 803 385,00
			TOTAL AFFECTE		1 800 000,00	3 385,00	1 803 385,00
2019	05021001125	AF19EF1007	Collèges gros travaux 2018 : études	2031	100 000'00	-50 000,00	50 000,00
			TOTAL AFFECTE		100 000'00	-50 000,00	50 000,00
2010	05021001126	AE10EEI008	Réhabilitation énergétique 2019 : études	2031	130 000,00	1 000 000,00	1 130 000,00
107	0202 1001 120	7211000	Réhabilitation énergétique 2019 : travaux	231312	6 270 000,00	900,000 000,00	12 270 000,00
			TOTAL AFFECTE		6 400 000,00	7 000 000,00	13 400 000,00
2019	05021001127	AF19EF1009	Rénovation collèges 2019 : études	2188	130 000,00	20 000,00	150 000,00
			TOTAL AFFECTE		130 000,00	20 000'00	150 000,00
0100	05001001100	AE10EE1010	Restructuration 2019 : études	2031	190 000,00	150 000,00	340 000,00
6107	03021001120	Ar 19Er 1010	Restructuration 2019: Iravaux	231312	10 760 000,00	850 000,00	11 610 000,00
			TOTAL AFFECTE		10 950 000,00	1 000 000,00	11 950 000,00
2018	05021001116	AF18ITI003	Plan numérique - Collèges publics	21831	555 000,00	-140 000,00	415 000,00
			TOTAL AFFECTE		555 000,00	-140 000,00	415 000,00
2019	05021001129	AF19ITI002	Travaux de câblages - collèges publics	21351	100 000,00		70 000,00
			TOTAL AFFECTE		100 000,00	-30 000'00	70 000,00
2019	05021001130	AF19ITI002	Plan numérique - Collèges publics	21831	360 000,00	-210 000,00	150 000,00
			TOTAL AFFECTE		360 000,00	-210 000,00	150 000,00



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-044

RAPPORTEUR: Mme TOWNLEY-BAZAILLE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNEE 2019 : POLITIQUE CULTURE,

PATRIMOINE ET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAII	LLE
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorun	n et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	31	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-044 1/5

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier.

Vu la délibération n° CD-2018-085 du 10 décembre 2018 votant le Budget Primitif 2019 de la politique Affaires Culturelles,

Vu la délibération n° CD-2018-086 du 10 décembre 2018 votant le Budget Primitif 2019 des Archives départementales,

Vu la délibération n° CD-2019-016 du 27 mai 2019 votant le Budget Supplémentaire 2019 des Affaires Culturelles et des Archives départementales,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 4<sup>ème</sup> Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 27 août 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose ce qui suit :

### 1. BUDGET POLE CULTURE PATRIMOINE

L'Assemblée départementale a voté dans le cadre des Budgets Primitif et Supplémentaire 2019 des crédits à hauteur de 6 217 340 € en section de fonctionnement et 2 614 635 € en section d'investissement.

### I. Section de Fonctionnement

### Transferts de crédits

Des transferts de crédits à l'intérieur de différents programmes sont sollicités afin de ventiler les dépenses sur les lignes budgétaires appropriées.

Ces transferts permettent de réajuster certaines lignes budgétaires au sein des différents domaines d'interventions et programmes. Ils n'impactent pas le montant global du budget. Le tableau récapitulatif de ces différents transferts est présenté en annexe B.

CD-2019-044 2/5

### ▶ Restitution de crédits : - 40 000 €

### Service développement culturel

Il est proposé de restituer la somme de 40 000 € correspondant à différents postes de dépenses partiellement ou non consommés :

- la non attribution du lot 2 attaché à la résidence journalistique transfrontalière visant au recrutement d'une agence de relations presse chargée de valoriser les productions des élèves engagés dans le Parcours Civique et Professionnel En Montagne (PCPEM). Aucun prestataire n'a répondu à l'appel d'offre, ce marché a été classé sans suite,
- la sous-consommation des dépenses dédiées aux « chantiers engagés » due au recrutement retardé de la personne chargée de la mise en place de cette opération phare du PCPEM.

### II. Section d'Investissement

### Modifications d'échéanciers

### 1 - Fonds d'aide à la production d'œuvres d'animation numérique : - 37 500 € de CP 2019 (reportés en 2020)

Par délibération n° CP-2018-0466 du 02 juillet 2018, une subvention d'un montant de 75 000 € a été accordée à la société Cottonwood Média, pour la série audiovisuelle « Squish ». Le versement de cette aide départementale avait été échelonné comme suit : 37 500 € en 2018 et 37 500 € en 2019.

La société signale qu'elle ne pourra respecter le délai nécessaire à la réalisation de cette série audiovisuelle, et que la production ne sera achevée qu'en 2020 ; le paiement du solde prévu en 2019, soit la somme de 37 500 €, ne pourra être assuré.

Il est donc proposé de transférer les Crédits de Paiement 2019 d'un montant de 37 500 € sur l'année 2020.

### 2 - <u>Château des Sires de Faucigny - Musée de Bonneville</u> : - 50 000 € de CP 2019 (reportés en 2021)

Dans le cadre de la réalisation du futur Musée de Bonneville, une AP de <u>100 000 €</u> avait été votée au BP 2018 avec des Crédits de Paiement sur 2018 et 2019. Lors de la Décision Modificative n° 2 de l'année 2018, une modification d'échéancier avait été sollicitée.

La réalisation de cette opération étant prévue sur les années 2020 et 2021, il est proposé de transférer les Crédits de Paiement de 2019 sur 2021 pour un montant de 50 000 €.

### 2. BUDGET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale a voté dans le cadre du Budget Primitif 2019 des crédits à hauteur de 154 649 € en section de fonctionnement et 220 000 € en section d'investissement ; aucune modification ou augmentation n'est proposée à ce budget.

CD-2019-044 3/5

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### APPROUVE:

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	55 000	0	55 000
- Archives	5 000	0	5 000
Total	60 000	0	60 000
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	100 000	0	100 000
- Archives	34 871	0	34 871
Total	134 871	0	134 871
TOTAL RECETTES	194 871	0	194 871

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	6 217 340	-40 000	6 177 340
- Archives	154 649	0	154 649
Total	6 371 989	-40 000	6 331 989
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	2 614 635	-87 500	2 527 135
- Archives	220 000	0	220 000
Total	2 834 635	-87 500	2 747 135
TOTAL DEPENSES	9 206 624	-127 500	9 079 124

CD-2019-044 4/5

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 2 219 855 € (Culture : 2 119 855 € - Archives : 100 000 €).

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-044 5/5

		de la total	Exercices	Les AP/ CP	Les AP/ CP avant la DM2 2019				TOTAL AP	Exercices		Les AP / CP après la DM2 2019	s la DM2 2019		
Nature Cla	Clé imput Fonct.	avai		CP 2018 CP 2019	19 CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et +	. + après la DM2 2019	antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 CP 2023 et +
Н	Н		0	0	50 000	0	0	0	0 20 000	0 0	0	20 000	0	0	0
2316 ARC1D00010	315	5 210 000	66 744	73 256	70 000	0	0	0	0 210 000	10 66 744	73 256	70 000	0	0	0
2316 ARC1D00011	315			100 000		100 000	0	0	0 925 000	10 625 000	100 000	100 000	100 000	0	0
		1 185 000	691 744	173 256 22	220 000 100	100 000	0	0	0 1 185 000	0 691 744	173 256	220 000	100 000	0	0
20422 DAC1D00065	312	2 32 400	32 400	0	0	0	0	0	0 32 400	32 400	0	0	0	0	0
204142 DAC1D00062	312	2 434 485		0	14 090	0	0	0	0 434 485	15 420 395	0	14 090	0	0	0
204142 DAC1D00060	312	2 541 845	171 845	315 365	54 635	0	0	0	0 541 845	5 171 845	315 365	54 635	0	0	0
20422 DAC1D00065	312	2 97 750	56 313	41 437	0	0	0	0	0 75 750	0 56 313	41 437	0	0	0	0
204142 DAC1D00062	312	2 400 000	320 151	67 349	12 500	0	0	0	0 400 000	320 151	67 349	12 500	0	0	0
20422 DAC1D00065	312	217 072	54 805	28 062	134 205	0	0	0	0 217 072	.2 54 805	28 062	134 205	0	0	0
204142 DAC1D00062	312	2 901 523	145 853	341 710 2	277 440 13	136 520	0	0	0 901 523	145 853	341 710	277 440	136 520	0	0
2316 DAC1D00046	312	2 50 000	7 7 25	25 450	16 825	0	0	0	000 09 000	1 725	25 450	16 825	0	0	0
20422 DAC1D00065	312	2 5 300	0	962	4 338	0	0	0	0 5 300	0 0	962	4 338	0	0	0
204142 DAC1D00062	312	379 215	0	213 170	166 045	0	0	0	379 215	0 9	213 170	166 045	0	0	0
20421 DAC1D00061	312	300 000	0	150 000	150 000	0	0	0	000 300 000	0 0	150 000	112 500	37 500	0	0
20421 DAC1D00075	23	312 15 000	0	15 000	0	0	0	0	0 15 000	0 0	15 000	0	0	0	0
	312	2 55 000	0	35 000	20 000	0	0	0	0 22 000	0 0	35 000	20 000	0	0	0
2031 DAC1D00078	312	100 000	0	0	50 000 5	50 000	0	0	0 100 000	0 0	0	0	20 000	50 000	0
204141 DAC1D00079	312	35 300	0	0	35 300	0	0	0	0 35 300	0 01	0	35 300	0	0	0
-	312	2 15 000	0	0	15 000	0	0	0	0 15 000	0 0	0	15 000	0	0	0
	312	1 080 000	0	0 4			200 000	0	0 1 080 000	0 0	0	457 570	422 430	200 000	0
		300 000	0	0 1		150 000	0	0	300 000	0 0	0	150 000	150 000	0	0
2316 DAC1D00046	312	2 5 000	0	0	5 000	0	0	0	0 5 000	0 0	0	5 000	0	0	0
2316 DAC1D00022	312	2 40 000	0	. 0	40 000	0	0	0	0 40 000	0 0	0	40 000	0	0	0
2316 DAC1D00055	314	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0 15 000	0 0	0	15 000	0	0	0
20421 DAC1D00075	312	2 19 700	0	0	19 700	0	0	0	00 19 700	0 0	0	19 700	0	0	0
20422 DAC1D00065	312	2 125 321	0	0		63 405 25	25 000	0	0 125 321	1 0	0	36 916	63 405	25 000	0
204142 DAC1D00062	312	2 475 071	0	0	90 071 36	360 000 25	25 000	0	0 475 071	.1	0	1/0 0/1	360 000	25 000	0
_			0	0 2		0	0	0	0 250 000	0 0	0	250 000	0	0	0
204142 DAC1D00062	312		0				0	0	0 1 200 000		0	000 009	000 009	0	0
1		7 089 982	1 209 487	1 233 505 2 61	2 614 635 1 782 355		250 000	0	0 7 089 982	1 209 487	1 233 505	2 527 135	1 819 855	300 000	0

### LISTE DES TRANSFERTS DE CREDITS A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019

### Fonctionnement POLE CULTURE PATRIMOINE

Programme	LIBELLE PROGRAMME	Imputation	Nature	LIBELLE	BP + BS 2019	DM2 2019	Total BP + BS + DM2 2019
		DAC2D00123	6581	Redevances pour droits d'auteur	12 000	-4 000	8 000
07030009	Collections Patrimoniales et de Mémoire	DAC2D00037	617	Etudes et recherches	5 000	-5 000	0
		DAC2D00205	611	Prestations services	145 750	9 000	154 750
				S/TOTAL PROGRAMME	162 750	0	162 750
		DAC2D00153	611	Contrats de prestations de services	414 100	-42 600	371 500
		DAC2D00253	6231	Annonces et insertions	4 000	-4 000	0
07041002	Développement Culturel	DAC2D00252	6236	Catalogue imprimés	4 000	6 600	10 600
		DAC2D00157	6574	Subv aux associations	115 000	-1 000	114 000
		DAC2D00240	6717	Bourse et prix	2 000	1 000	3 000
				S/TOTAL PROGRAMME	539 100	-40 000	499 100
			<u>'</u>	TOTAL GENERAL	701 850	-40 000	661 850



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-045

RAPPORTEUR: M. HEISON

OBJET: 5EME COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉCONOMIE, ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR, RECHERCHE, AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - DÉCISION

**MODIFICATIVE N° 2 2019** 

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAII	LLE
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	31	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	1	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-045

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2018-087 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Aménagement du Territoire, Aménagement Numérique et Solidarité des Territoires,

Vu la délibération n° CD-2018-088 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Enseignement Supérieur, Recherche,

Vu la délibération n° CD-2019-017 du 27 mai 2019 portant sur le Budget Supplémentaire 2019 de la 5<sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 5<sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique lors de sa séance du 19 août 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose ce qui suit :

la 5<sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

### **SOLIDARITES TERRITORIALES**

### Section d'Investissement

- Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) et Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS)
  - Les ajustements budgétaires proposés sont limités exclusivement à des transferts de Crédits de Paiement entre imputations relevant de mêmes Autorisations de Programme ainsi que de modifications de l'échéancier de ces Autorisations de Programme. Ces ajustements entraînent :
  - une augmentation du montant total des Crédits de Paiement 2019 de 542 460 €,
  - une diminution du montant total des Crédits de Paiement 2020 de 542 460 €.

Il est précisé que ces changements n'induisent aucune modification du montant total des Autorisations de Programme (AP).

### • Fonds départemental eau et assainissement

Les ajustements budgétaires proposés doivent permettre d'honorer les demandes de paiement relatives aux Autorisations de Programme antérieures.

CD-2019-045 2/5

Par ailleurs, suite à la dissolution du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement), une Autorisation de Programme 2017 a été créée spécifiquement pour les reports d'investissements des programmes 2012 à 2016 figurant au Compte Administratif 2016 du Syndicat au titre des subventions du Département (et de l'Agence de l'Eau dans le cadre du guichet unique), pour un montant de 18 683 786 €. Il s'agissait d'honorer les engagements financiers pris par le SMDEA avant sa dissolution fin 2016.

Aujourd'hui cependant, l'ensemble des projets concernés a fait l'objet d'une affectation. La prise en compte des derniers résultats d'adjudications ainsi que l'annulation du financement de certains dossiers ont conduit à une disponibilité de crédits de 596 589 € sur la subvention départementale. Il convient donc de diminuer d'autant l'Autorisation de Programme. Afin que ce reliquat bénéficie aux collectivités et intercommunalités éligibles au fonds Eau et Assainissement du Département, il est proposé l'inscription d'une nouvelle AP dotée de ce même montant de 596 589 € et qui fera l'objet d'une répartition selon les termes de la délibération du 27 août 2018 qui définit les modalités de la nouvelle politique départementale 2019-2021 pour les travaux d'eau et d'assainissement.

Enfin, l'Autorisation de Programme 2018 destinée à financer les aides de l'agence de l'eau, en application du dispositif du guichet unique, doivent être diminuées de 1 954 280 €, dans la mesure où seule une opération a pu bénéficier de ce financement.

Pour le Fonds eau et assainissement, l'ensemble de ces mouvements se traduit par :

- une diminution des Crédits de Paiement 2019 de 257 140 €,
- une diminution des Crédits de Paiement 2020 de 718 594 €,
- une diminution des Crédits de Paiement 2021 de 978 546 €,
- une diminution de l'AP 2018 « FDDT Eau et assainissement » de 1 954 280 €,
- une diminution de l'AP 2017 « FDDT Eau et assainissement » de 596 589 €,
- la création d'une nouvelle AP 2019, intitulée « Fonds Eau et assainissement Reprise reports disponibles », dotée de **596 589** € dont les Crédits de Paiement sont inscrits en 2020 et 2021.

En synthèse, les modifications proposées se traduisent par :

- une augmentation des CP 2019 de 285 320 €,
- une diminution du montant global des AP de 1 954 280 €.

### **ECONOMIE**

### I. Section de fonctionnement

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur le montant total des Crédits de Paiement de fonctionnement.

Il est proposé de réduire l'imputation « Subvention aux associations / Pôle compétitivité - FUI » de 41 000 € et de transférer :

 1 000 € sur l'imputation « Cotisations / Adhésion » pour la cotisation 2019 AURA Entreprises,

CD-2019-045 3/5

- 40 000 € sur l'imputation « Subvention de fonctionnement orga privés » pour une subvention au profit de l'Institut Scientifique Européen (ISE).

### II. Section d'investissement

### Projet CPER ID Center (Technocentre)

Ce projet, inscrit au CPER 2015-2020, bénéficie d'un soutien financier du Département à hauteur de 3 287 705 €. Le coût du projet s'élève à 14 350 000 €.

Une AP de 3 333 000 € a été votée en 2016. Il est proposé d'ajuster son montant au montant de la subvention (3 287 705 €) et de rééchelonner les Crédits de Paiement pour les années 2019 et 2020 de la manière suivante :

2019: 996 205 €,2020: 550 000 €.

Ces modifications se traduisent par une diminution de l'Autorisation de Programme de 45 295 €, et un transfert des Crédits de Paiement 2019 en 2020 pour 250 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### APPROUVE:

- la création des Autorisations de Programme présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A, ainsi que les affectations ou les modifications d'affectations décrites en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
INVESTISSEMENT			
- Solidarité des territoires	1 400 000	0	1 400 000
- Enseignement supérieur	382 000	0	382 000
Total	1 782 000	0	1 782 000
TOTAL RECETTES	1 782 000	0	1 782 000

CD-2019-045 4/5

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Aménagement du territoire (yc SYANE)	190 000	0	190 000
- Solidarité des territoires	184 000	0	184 000
- Economie	904 500	0	904 500
- Enseignement supérieur	24 000	0	24 000
Total	1 302 500	0	1 302 500

INVESTISSEMENT			
- Aménagement du territoire (yc SYANE)	2 613 495	0	2 613 495
- Solidarités territoriales	41 830 812	285 320	42 116 132
- Economie	1 991 500	-295 295	1 696 205
- Enseignement supérieur	2 305 833	0	2 305 833
- Aménagement numérique	564 775	0	564 775
Total	49 306 415	-9 975	49 296 440
TOTAL DEPENSES	50 608 915	-9 975	50 598 940

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 53 472 456 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-045 5/5

										LC2 VII.) OL	COS ANT OF BYBLICIB DIES 2017							Les Ar / Or apres la DMZ 20	Id bine sorry			
Com	Gest. Code AP	libellé	Millésime Bu	Budget Nai	Nature Clé ii	Clé imput Fonct.	TOTAL AP avant la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2019	rs CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et +	TOTAL AP après la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et +
2	ADA 01020006001	Ponts de la Caille / Etudes avant travaux	2009	BP 2(	2031 ADA10	ADA1D00029 71		120 000 92	92 730 13	13 775	13 495 0		-	0	120 000	00 92730	13 775	13 495	0	0	0	
2	L		-	H	t.	L					0			0	10 000	L		0	0	0	0	
2	L		H	Н	Н	3		1	48 000 296 200		100 000 0		Ċ	0	0 544 200	000 148 000	296 200	100 000	0	0	0	)
2	ADA 02021003037	7 Aide à la réalisation aires d'accueil et terrains familiaux 2018-2023	2018	+	204142 ADA1D0005:	200053 72		100 000	0	0	00 100 000		0	0	100 000	0 00	0	0	100 000	0	0	
n	ADA 01040001018	8 Electrification rurale SYANE 74 - 2019	2019	SP N	U4152 AUA1	74	25		0		000			0				2 500 000	0	0 4	0	
u	Sous total Amenagement du l'erritoire	it du l'étritoire	2013	OC.	14142	07 010000		3 2 74 200 250	374 408	975 2 613 495				0	3 2/4 200	70 10 252 247	309 975	117 503	00000	0	0	
o LC	010	T	+	t	204141 CLO1	CI 01D00018 70		2	419	0	1 211				386 63	385		1 211	0	0	c	
2	L	Т	ł	╁	t	Ł		19 644 265 18 831 052	1 052 610 000	2	203 213 0			0	19 644 265	18	000 019	203 213	0	0	0	
2	CLO 01040004013	_	2014	BP 20,	34141 CLO11	70 70	3	55 735 347 935	. 635	100	700		ı	0	355 73	L		4 700	0	0	0	
2	CLO 01040004014	_			C	6	19	12 8	5	106 250 1 849 30	0 906		)	0	0 1984372	9 12	5 106 250	1 849 306	0	0	0	)
2	CLO 01040004014		2015	BP 20,	204141 CLO1D0001	07 810000		156 271 148	48 610 2.3	2 261 5	5 400 0		ر د	0	156 27	71 148 610	2 261	2 400	0	0	0	
2	CLO 01040004015			BP 20,	204142 CL010	CL01D00019 70		3 111	31 885 3 793 161	1101 4 9 14 12	127 0		J.	0	00 618 61 00	03 11 131 885	3 793 161	4 893 957	0	0	0	
2				BP 20.	204141 CL010	O1D00018 70		160 827 96			36 731 0		1	0	0 180 99			56 901	0	0	0	
2	CLO 01040004016	6 Aides aux Cnes - CDAS	2017	BP 20,	204142 CL010	CL01D00019 70		19 729 393 2 240	40 187 8 481 102	102 6 126 884	884 2 881 2 20		J.	0	0 19 686 93	33 2 240 187	8 481 102	6 526 884	2 438 760	0	0	
2	CLO 01040004016		2017	BP 20.	204141 CLO10	CL01D00018 70			33 907 105 045	9	131 655 0		Ċ	0	313 06	33 907		174115	0	0	0	)
2	CLO 0104000402C	0 Aides aux Cnes - CDAS		BP 20,	94142 CLO11	07 70		19 600 000	0 2 829.	283 9.070	718 4 699 999	3 000 000	J	0	000 009 61 0	0 0	2 829 283	9 070 718	4 699 999	3 000 000	0	
2	CLO 01040004020		2018	Н	204141 CLO10	.O1D00018 70		000 00	0 94	.009 155 991			ů.	0	0 400 00	0 0.	64 006	255 991	20 000	0	0	)
2	CLO 01040004022			BP 20.	204142 CLO1D00019	07 70		19 600 000	0	3 2 18 992	7	5 600 000	3 781 008	8	19 600 000	0 0	0	3 218 992	7 000 000	2 600 000	3 781 008	)
2	CLO 01040004022	2 Aides aux Cnes - CDAS	_	BP 20,	204141 CL010	CLO1D00018 70		400 000	0	0 200	200 000 100 000	100 000	J	0	0 400 00	0 0	0	200 000	100 000	100 000	0	
2	CLO 01040004018	8 FDDT - Eau et assainissement		BP 20	204142 CLO10	O1D00045 61		0	0	0			J.	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
2	CLO 01040004018	8 FDDT - Eau et assainissement	2017	BP 20,	204142 CL010	CL01D00046 61		10 721 340 4 421	1 350 3 649 593	1 014 650	1 204 615	431 132	ć.	0	10 224 75	51 4 421 350	3 649 593	1 014 650	708 026	431 132	0	
2	CLO 01040004018	8 FDDT - Eau et assainissement	2017	BP 20,	204152 CL010	LO1D00048 61		2 942 903 445	45 415 1 189 428		000 000 200 000			0	0 2842 90	03 445 415	1 189 428	1 108 060	100 000	0	0	
2	L	8 FDDT - Eau et assainissement	-	BP 20,	34142 CL01L	200047 61		71 333 1 877	735 1 520				J.	0	9 4 071 33	1	J	219 807	93 598	0	0	
2	CLO 01040004018	FDDT - Eau et assain	2017	H	204152 CL010	CL01D00049 61		948 210 128	98 078 470 4	470 615 329	329 385 20 132		ı	0	0 948 210	128 078	470 615	329 385	20 132	0	0	
2	L	Г	-	H	H	L		1 600 000	3 2 2 5 496				J.	0	1 600 000			803 830	236 775	0	0	0
2				BS 20	204152 CL010	CL01D00049 61		400 000 88	88 493 85		226 413 0		J.	0	400 000			226 413	0	0	0	
2	CLO 01040004019	9 FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	BS 20 <sup>,</sup>	204142 CLO10	CL01D00046 61		8 000 000 8	3 128 513	2	244 1 804 243	200 000	J.	0	000 000 8	0 00	3 128 513	2 567 244	1 804 243	200 000	0	
2	CLO 01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog	2017	Н	204152 CL010	CLO1D00048 61		2 000 000	0 854 842	i	8		Ċ	0	0 2 000 00	0 0.	854 842	845 158	300 000	0	0	)
2		1 FDDT			-	7	1	000 00	0	0 180	000 720 000		0	0	0 45 72	0 0	0	22 860	22 860	0	0	
2	CLO 01040004021	1	2018	BP 20.	204152 CL01E	CLO1D00049 61		400 000	0		100 000 150 000		0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0
2	CLO 01040004021	FDDT - Eau et assaini	2018		204142 CLO10	CLO1D00046 61		8 000 000	0 1 574 906	3	1 2	000 009	0	0	0 8 030 80	05 0	15	3 325 094	2 530 805	000 009	0	
2	_	T	+	+	+	4	2	000 000	0 82	260 1			0	0	0 1969 19	95 0	85 260	1 714 740	169 195	0	0	
2	4	T	+	+	+	4		220 000	0	0 120	120 000 100 000			0	0 220 000	000	0	120 000	100 000	0	0	
o i	_	<u>.</u>	+	+	204152 CLOTI			0 000	0	0	0 000	Í	0	0	0	0 0	0	0	0 10, 11,	0	0	
s i	1	3 Fonds Eau et assainissement - Prog 2019	2019	BP 20,	04142 CLO1	4		000 000	0	0 1880		. 3	0 1 120 00	0	0 7475 13	35 0	0		1 4/5 135	3 000 000	1 120 000	
ıc ı	CLO 01040004023	ͺ.	Ŧ	+	204152 CLO10	-01D00048 61		000 000	0	0 1 000	000	1 000 000		0	2 524 86	65	0	1 000 000	1 000 000	524 865	0	
n u	CLO 01040004024	4 Folids Edulet assaintsement - Repline Tepol is dispollities  4 Founds Edulet assaintsement - Denried renorte denonthlide	2010	DM2 20	3 0	+									100 00	0,		0 0	200,000	50 000	0 0	
,	J leto		1	-	-	-	192 841 284	V CL	34 184 544	544 41 830 812	812 24 340 582	15.081.132	4 901 008	0	190 887 006	302 130 27 308	34 186 544	42 114 132	23 000 528	14 102 586	4 901 008	
и	sous total collectivities	A Doceant a numbrious du tomitaire	2011	ad	304152 50016	CCONTROUGE 60		17.4	34 100 3					0 0	11 440 00		L	42 110 132	23 044 32 8	14 102 366	4 901 000	
0 10	1	T	+	t	+	+			000	0 0	000				00 044 11	2 0		260.000	0 0	0 0	0 0	
ı.	FCO 09030003007	7 Plan dénartemental satellitaire	2015	BS 20,	204152 FCO1F	CO1D00045 68		3 225	, 225	0	0				3 22	3 2 2 5	0	0	0	0	0	
0	ļ	Plan	+	t	+	+		4 775	0	0	775 0			0	0 4 77	.2	0	4 775	0	0	0	
2	Ļ	Ĺ	+	t	F			0	50 000 1 291 500	500 1 291 500	500 300 000			0	3 287 705	05 450 000	1 291 500	996 205	220 000	0	0	
2	L	L	_	H	F	Ļ								0	0			0	0	0	0	
5	ECO 09010001002	CPER Transin	2018	H	Н	ECO1D00083 91		1 666 000	0	0 200	200 000 633 000	833 000	)	0	0 1666 00	0 00	0	200 000	633 000	833 000	0	)
2	ECO 01010006001	<ol> <li>Participation Amngt Territoire départemental - Fonds régional</li> </ol>	2019	H	204122 ECO1E	71 20008		0	0	0	0 0		0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	
2	ECO 0102000200	ECO 01020002001 CPER - Rochexpo	2019	BS 20.	04142 ECO1	700000	36			0 500 000			c	0	3 000 00	_		200 000	1 500 000	1 000 000	0	
	Sous total Aménagemer.	nt numérique, Economie						20 007 000 11 893 225	12		275 2 433 000	1 833 000		0	0 19 961 705	05 11 893 225	1 291	2 260 980	2 683 000	1 833 000	0	J
2	4	Ω.	+	+	7	_		450 000	0 350(	100 001	000		0	0	0 450 00	00	350 000	100 000	0	0	0	
ıcı	4		+	+	+	2 (		1 100 000	000 008 0			300 000		0	1 100 000	0	800 000	0	0	300 000	0	
Ω W	ECO 05010011002	T	+	+	204142 ECO1D0007.	~ ~		2 800 000 933	5 333	73,	933 333 933 334			0	2800 000	00 933333	5 0	933 333	933 334	5 0	2 0	
2 10	FCO 05010011003	CPER Residence universitaire Amery le Vieux surcout	2017	RS 20,	+	CO1D00082 23		133 500 50	ou o	93	83 500			0 0	133 500	00000	,   0	83 500	, 0	, c	, c	
o LC	1	T	ł	t	╁			3 500 000	0000	002	500 000 1 000 000	2 000 000		0 0	3500 000	0	, 0	200 000	1 000 000	2 000 000	, 0	
, rc	Ļ	T	-	+	+	+		000 000	0	0 200					2 000 00	0	10	200 000	000 006	000 000	0	
o LO	1		t	t	ECO.	Ł		100 000	0	0		33		0	100 000	0.00	0	0	100 000	0	0	
2	1		+	+	+			35 000	0	0 35	35 000 0			0	35 000	0	0	35 000	0	0	0	
2	<u> </u>		H	+	+	ļ.		150 000	0	0 350				0	0 450.00	0 01	0	350 000	100 000	0	0	
2	ECO 05010001024	4 Papéterle image factory	2019	Н	204142 ECO1D0008	23 23				0 100 000	000 520 000		0	0	0 620 000			100 000	520 000	0	0	
	total E													0	0 11 188 500			2 301 833	3 553 334	3 200 000	0	
	5ème Commission : Ecor	inomie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aména.	gement du terr	ritoire			227 310 986	10 986 85 608 496	36 938 019	019 49 302 415	415 30 446 916	20 114 132	4 901 008		0 225 311 411	11 85 608 496	36 938 019	49 292 440	29 435 862	19 135 586	4 901 008	)

## MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP

Millócimo	N°AD		Affectations	Moturo	Montant déjà affecté	Nontant déjà affecté Nouvelle affectation	Montant après
Millesille	IV N	۰N	Libellé	Nature	(a)	(q)	nouvene anectation (a+b)
2016	9010012001	AF16ECO002	F16EC0002   CPER Subv. Technocentre	204181	3 333 000'00	-45 295,00	3 287 705,00
			TOTAL AFFECTE		3 333 000'00	-45 295,00	3287705,00



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-046

RAPPORTEUR: M. PEILLEX

OBJET : 6EME COMMISSION TOURISME, LACS ET MONTAGNE - DÉCISION MODIFICATIVE

N° 2 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :			
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD			
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. RUBIN			
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)				
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	.E, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER			
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s):			
M. CHAVANNE, M. PACORET				

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	30	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	2	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-046 1/4

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 précisant les compétences des différentes collectivités et réaffirmant la compétence tourisme, comme compétence partagée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier.

Vu la délibération n° CG-2012-236 du 11 décembre 2012 qui définit la mise en œuvre du Plan Tourisme pour 2013-2022,

Vu la délibération n° CG-2013-271 du 24 juin 2013, portant sur les modalités administratives et financières de mise en œuvre du Plan Tourisme 2013-2022.

Vu la délibération n° CD-2018-089 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Tourisme, Lacs et Montagne, Randonnée,

Vu la délibération n° CD-2019-018 du 27 mai 2019 portant sur le Budget Supplémentaire 2019 de la 6<sup>ème</sup> Commission Tourisme, Lacs et Montagne,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 6<sup>ème</sup> Commission Tourisme, Lacs et Montagne lors de sa réunion du 06 septembre 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa séance du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 6<sup>ème</sup> Commission Tourisme, Lacs et Montagne, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

Aucune modification n'est proposée pour la partie Randonnée.

### **TOURISME**

### I. Section de Fonctionnement

Il est proposé d'augmenter de 7 000 € les crédits pour les subventions aux sorties groupées des ski-clubs, qui passent de 35 000 € à 42 000 €.

### II. Section d'Investissement

Il est proposé les ajustements suivants :

- l'augmentation de l'Autorisation de Programme 2019 de 10 000 000 € (aucun Crédit de Paiement en 2019) pour l'aide Plan Tourisme « Grands Projets » pour l'Express Morzine Avoriaz (EMA) ;
- un transfert de 300 000 € sur la ligne des refuges, dans l'Autorisation de Programme Plan Tourisme 2019 ;
- le transfert de Crédits de Paiement sur 2019 et suivants, rendu nécessaire afin de permettre l'ajustement du rythme des dépenses avec l'état d'avancement des opérations réalisées par les opérateurs subventionnés.

CD-2019-046 2/4

Au total, le montant des Crédits de Paiement 2019 d'investissement **pour le secteur** Tourisme/Randonnée s'élève à 12 920 832 €.

### **DEPLACEMENTS TOURISTIQUES**

### Section d'investissement

Il est proposé de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement de l'AP d'acquisition des trains en fonction des prévisions de dépenses pour 2019 et 2020, ce qui se traduit par un report des crédits 2019 à hauteur de 3 489 106 €.

Au total, le montant des Crédits de Paiement 2019 d'investissement **pour le secteur** Déplacements touristiques s'élève à 5 186 339 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

### **APPROUVE:**

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

### I/ RECETTES

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme-Montagne	3 000 000	0	3 000 000
Total	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL RECETTES	3 000 000	0	3 000 000

CD-2019-046 3/4

### **II/ DEPENSES**

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme-Montagne	1 097 000	7 000	1 104 000
- Randonnée	685 000	0	685 000
- Déplacements Touristiques	15 000	0	15 000
Total	1 797 000	7 000	1 804 000
INVESTISSEMENT			
- Tourisme- Montagne	14 669 835	-2 840 450	11 829 385
- Randonnée	1 091 447	0	1 091 447
- Déplacements Touristiques	8 675 445	-3 489 106	5 186 339
Total	24 436 727	-6 329 556	18 107 171
TOTAL DEPENSES	26 233 727	-6 322 556	19 991 171

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 62 570 166 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-046 4/4

### 6ème Commission Tourisme, Lacs et Montagne

### Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2019

											Les AP/ CP avant la DM2 2019	M2 2019						Les AP	Les AP / CP après la DM2 2019	W2 2019			
				}	-											L	-	-	ŀ	-	ŀ	-	
Com Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Clé imput F	Fonct. avant	TOTAL AP avant la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et +	TOTAL AP Baprès la DM2 a 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	СР 2020	CP 2021 CP	2022	CP 2023 et +
O TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	t	÷	TOU1D00032	94	125 781	125 781	0	0	0	0	0	0	125 781	125 781	0	0	0	0	0	0
0 TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	BP	Н	FOU1D00033	94	3 536 502	3 051 016	250 000	235 486	0	0	0	0	3 536 502	3 051 016	250 000	235 486	0	0	0	0
0 TOU	08050002001	Plan Tourisme Montagne	2013	+	-	TOU1D00034	94	109 741	109 741	0	0	0	0	0	0	109 741	109 741	0	0		0	0	0
001 y	08050002004	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2015	BS	204142 TC	TOU1D00033	94	000 000 9	842 327	115 113	1 990 950	2 823 007	728 603	0	0 0	000 000 9	842 327	115 113	200 000	2 823 007 2	219 553	0	0
001	000000000000000000000000000000000000000	Plan Tourisme Montagne	2010	t	+	VI1D00032	94	302 500	67.0 676 6	078 177	1 227 7 26	350 000	0	0	0	302 300	672 676 6	07.7 07.7	1 227 704	350,000	0 0	0 0	
9	08030002003	Plan Tourisma Montagne	2010	+	÷	TOI 11 DOOR 34	94	175 000	0 202 2	175 000	007 / 00	000.002	0 0	0	0 0	175,000	0 707 7	175,000	097 /261	000 002	0 0	0	
+	08050002005	Plan Tourisme Montagne	2016	t	+	7U1D00035	94	200 362	42 065	000 67-	158 297	0	0	0	0	200 362	42 065	0	158 297	0	0	0	0
not 9	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	Bb	204141 TC	TOU1D00032	94	125 000	0	125 000	0	0	0	0	0	125 000	0	125 000	0	0	0	0	0
NOT 9	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	+	t	TOU1D00033	94		826 788	561 041	991 399	398 000	0	0	0	2 807 228	829 288	561 041	661 366	0	000 869	0	0
not 9	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	BP	204112 TC	TOU1D00050	94	920 000	160 000	360 000	130 000	0	0	0	0	920 000	160 000	360 000	130 000	0	0	0	0
0 TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	ВР	20421 TC	TOU1D00034	94	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0
P TON	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	H	Н	TOU1D00035	94	422 772	47 000	7 899	367 873	0	0	0	0	422 772	47 000	7 899	233 373	134 500	0	0	0
00T 9	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	+	_	TOU1D00048	94	200 000	0	150 000	20 000	0	0	0	0	200 000	0	150 000	20 000	0	0	0	0
0 TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	+	204152 TC	TOU1D00049	94	200 000	0	150 000	20 000	0	0	0	0	200 000	0	150 000	20 000	0	0	0	0
9	08050002010	Plan Tourisme Grands projets touristiques	/102	+	+	100100033	94	4 500 000	0 0000	0 000	3 000 000	500 000	900 000	200 000	0	4 500 000	0	0	1 005 000	2 495 000	200 000	200 000	0
9 LOU	08030002014	Subention Refuges	7102	de de	204142 TC	TOUTD00030	94	70 000	31 210	9 852	28 938	0	0	0	0	70 000	31 210	9 852	28 938	0	0 0	0	0
9 4	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	+	Ť	FOUI D00032	94	7 550 435	0	000 000	4 002 442	0 555,000	0	0	0	7 550 435	0 0	25,000	4 202 442	20 000	0 0	0 0	0
9	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	t	+	TOI 11 DOOR 34	04	50 000		25 000	25,000	2 330 702	0	0	0 0	50 000	0 0	25,000	25,000	2 200 702	0 0	0	
9	08030002014	Plan Tourisma Montagne	2018	+	+	TOUTDOORS	94	50 300	0	134 200	23 000	154 200	0 0	0	0 0	507 300	0 0	134 200	23 000	154 200	0 0	0	
9	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	,,,	+	TOTI DO0048	94	200 000	0 0	25,000	125 000	50 000	0 0	0	0 0	300 000	0 0	25,000	125 000	50.000	0 0	0 0	0
101	09050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	t	204152 TC	TOLLIDOONA	94	200 000	0	25 000	125 000	20 000	0	0	0	185 000	0 0	25,000	125 000	35 000	0 0	0	0
non 9	08050002015	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2018	t	H	TOU1D00033	94	100 000	0	30 000	30 000	40 000	0	0	0	100 000	0	30 000	30 000	40 000	0	0	0
not 9	08050002016	Plan Tourisme Etudes slanalisation touristique RD	2018	H	۲	TOU1D00052	94	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	115 000	0	0	100 000	15 000	0	0	0
noı 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	H	-	OU1D00032	94	20 000	0	0	25 000	25 000	0	0	0	20 000	0	0	25 000	25 000	0	0	0
noı 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	H	_	TOU1D00033	94	6 075 000	0	0	971 763	2 050 000	2 453 237	000 009	0	5 775 000	0	0	1 671 763	L	2 453 237	000 009	0
not 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019		20421 TC	TOU1D00034	94	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0
not 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	H	H	FOU1D00035	94	1 400 000	0	0	250 000	1 050 000	100 000	0	0	1 700 000	0	0	350 000	220 000	800 000	0	0
OT 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	1	-	FOU1D00048	94	20 000	0	0	10 000	40 000	0	0	0	20 000	0	0	10 000	40 000	0	0	0
00T 9	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019		+	TOU1D00049	94	300 000	0	0	200 000	100 000	0	0	0	300 000	0	0	200 000			_	0
o Tou	08050002018	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2019	+	7	TOU1D00033	94	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	10 100 000	0	0	0		1 900 000 4	4 000 000 4 00	4 000 000
001	08050002019	Et udes amenagement site touristique TMB	80.0%	de de	2031	001000052	94	30 000	0	0	30,000	0	0	0	0	30 000	0						0
	Sous total Tourisme			ŀ	ŀ	-	9 9 9	41 359 749	7 533 076	4 087 809	14 669 835	10 08 / 189	3 881 840	000 001 1	0	51 359 749	7 533 076	4 08 / 809	11 829 385	10 238 689 8	8 5/0 /90 5	5 100 000 4 00	4 000 000
9 4	04031030015	Subventions d'équipement E. N.S. 2012	2012	de de	204142 10	TOUTD00040	720	0 0	0	0	0 0	0	0 0	0	0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0	0 0
9 9	04031030020	Actions F.N. Sen MO. 2013	2013	t	+	TOUT D00038	738	0	0 0	0	0 0	0 0		0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	o lo	0 0	0	0
+	04031030024	Subventions d'équipement E.N.S. 2014	2014	H	١.	-	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
noı 9	04031030037	Randonnée - matériel de balisage (remboursement avance)	2015	H	H		0202	780 000	400 000	200 000	180 000	0	0	0	0	780 000	400 000	200 000	180 000	0	0	0	0
OOT 9	04031030054	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	Bb	204142 TC	OU1D00040	738	325 080	58 515	0	266 565	0	0	0	0	325 080	58 515	0	266 565	0	0	0	0
not 9	04031030055	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	BP	204142 TC	TOU1D00040	738	109 812	59 812	23 118	26 882	0	0	0	0	109 812	59 812	23 118	26 882	0	0	0	0
P TON	04031030056	Rando	2017	H	Н	040	738	99 248	39 248	0	000 09	0	0	0	0	99 248	39 248	0	000 09	0	0	0	0
non 9	04031030072	Rando EPCI - Aide à	2018	ВЬ	-	_	738	87 363	0	47 363	40 000	0	0	0	0	87 363	0	47 363	40 000	0	0	0	0
nor 9	04031030073	Subv. Rando équip. Mobilier signa/panneaux	2018	+	2	+	738	86 589	0	58 589	28 000	0	0	0	0	86 589	0	58 589	28 000	0	0	0	0
9	040310300/4	Subv. Kando - materiel de balisage - avance	80.02	de de	238 10	TOURD00045	2020	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0 0	20 000	0	0 0	0 0	0
9 4	04031030075	Subv. Rando EPCI - Alde a Tamenagement 2019	2019	t	+	+	730	130 000	0	0	120 000	0	0	0	0	130 000	0 0	0	130 000	0	0 0	0 0	0
9	04031030077	Rando - matériel de balisa	2019	$^{+}$	Ť	2	0202	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0
noı 9	04031030038	Randonnée - matériel de balisage (remboursement avance)	2019	ВР	T	⊢	202	800 000	0	0	120 000	200 000	200 000	280 000	0	800 000	0	0	120 000	200 000	200 000	280 000	0
Sous tota	Sous total Randonnée					4		2 658 092	557 575	329 070	1 091 447	200 000	200 000	280 000	0	2 658 092	557 575	329 070	1 091 447			280 000	0
9 VTI	08050002008	Téléporté Flaine - Magland	2016	H	204152 VI	VT11D00058	94	5 000 000	0	75 000	000 009	3 200 000	1 125 000	0	0	5 000 000	0	75 000	900 009		1 125 000	0	0
ILA 9	08050002012	Tram du Mt Blanc - Etudes gare d'arrivée et AMO acq. Trains	2018	Н	Н	VTI1D00067	94	545 000	0	78 419	300 000	125 000	41 581	0	0	545 000	0	78 4 19	300 000	125 000	41 581	0	0
P ATI	08050002011	Tram du Mt Blanc - 3e phase	2018	H	20422 VI	VT11D00057	94	6 740 000	0	2 964 555	3 775 445	0	0	0	0	6 740 000	0	2 964 555	3 775 445	0	0	0	0
NTI 9	08050002013	Tram du Mt Blanc - Acquisition des trains	2018	H	+	T11D00065	94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0
9 A	08050002013	Tram du Mt Blanc - Acquisition des trains	2018	da da	+	VTI1D00070	94	000 000 08	+	+	4 000 000	10,000,000	14 000 000	10	-	510 894	0	0	510 894	0 0 11 0 30	0 000 000 0	70 107	•
Sous tota	Sous total Déplacements touristiques	I ram du mit Bianc - Acquisition des trains ouristiques	01.07	-	73107 A	4	1,4	42 285 000	0	3 1 1 7 9 7 4	8 675 445	13 325 000	17 166 581	2 0	0	42 285 000	0	3 117 974	5 186 339			14 677 186	0
Sème Cor	mmission: Tourisme, Lacs, Monta	me Lacs Montagne						86 302 841	8 090 651	7 534 853	24 436 727	23 612 189	21 248 421	1 380 000	0	96 302 841	8 090 651		L	20 575 609 17		-	4 000 000
		Table of the control								-								1	1		1	-	

7



### Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-047

RAPPORTEUR: Mme PETEX

OBJET : 7EME COMMISSION POLITIQUE DE L'HABITAT, DÉVELOPPEMENT DURABLE,

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET

TRANSFRONTALIÈRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 2019

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :			
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD			
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN			
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)				
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	LE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER			
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :			
M. CHAVANNE, M. PACORET				

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	30
Représenté(e)(s):	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	2

CD-2019-047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2018-090 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Développement Durable, Environnement, Forêt,

Vu la délibération n° CD-2018-091 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Agriculture,

Vu la délibération n° CD-2018-092 du 10 décembre 2018 portant sur le Budget Primitif 2019 de la politique Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu la délibération n° CD-2019-019 du 27 mai 2019 portant sur le Budget Supplémentaire 2019 de la 7<sup>ème</sup> Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 7<sup>ème</sup> Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières lors de sa réunion du 26 août 2019,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 7<sup>ème</sup> Commission Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

### DEVELOPPEMENT DURABLE

### Section de Fonctionnement

Les modifications proposées se traduisent par une diminution des crédits de fonctionnement de 74 600  $\in$ , soit :

- + 10 000 € sur la ligne « Etudes et recherches »,
- + 400 € sur la ligne « Fourniture de petit équipement »,
- 85 000 € sur la ligne « Subventions de fonctionnement aux communes » compte tenu du report de dossiers en 2020 (notamment Plateformes de Rénovation Energétique).

### II. Section d'Investissement

Les propositions concernent la modification du montant de deux Autorisations de Programme (AP) ainsi que des modifications d'échéanciers des Crédits de Paiement d'investissement afin d'adapter le rythme des dépenses à l'état d'avancement des actions financées. Elles se traduisent par :

- une diminution du montant global des AP de 90 000 €,
- une diminution des CP 2019 de 624 000 €,

CD-2019-047 2/7

- une diminution des CP 2020 de 23 000 €,
- une augmentation des CP des années ultérieures de 557 000 €.

Les modifications proposées concernent les AP suivantes :

- diminution de l'AP « Acquisition de vélos 2019 » de 15 000 €, la ramenant à 10 000 € dont la totalité en CP 2019,
- afin d'ajuster le montant de l'AP à l'engagement du Département, diminution de l'AP « Fonds air Annemasse » de 75 000 €, la ramenant à 95 000 € et rééchelonnement des CP pour les années 2019 à 2021 de la manière suivante : 30 566 € en 2019 (- 30 000 €), 30 566 € en 2020 (- 30 000 €) et 17 500 € (- 15 000 €) en 2021,
- AP « Fonds air Annecy », « Fonds air autres territoires » et « Fonds air bois 2 Vallée de l'Arve », diminution des CP 2019 à hauteur de 360 000 € et rééchelonnement sur les années 2021 (220 000 €) et 2022 (140 000 €),
- AP « Fonds air industrie CCFG » et « Fonds air industrie autres territoires », diminution des CP 2019 de 170 000 € et rééchelonnement sur l'année 2021,
- AP « Subventions Energie Investissement 2019 », diminution des CP 2019 à hauteur de la totalité des CP inscrits, soit 42 000 €, et rééchelonnement sur l'année 2021,
- AP « Subvention d'équipement Innovales », diminution des CP 2019 à hauteur de 7 000 € et rééchelonnement sur l'année 2020.

### **ENVIRONNEMENT - EAU/METHANISATION**

### I. Section de Fonctionnement

Les propositions portent sur des réajustements entre imputations qui ne modifient pas le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement.

### II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers en Crédits de Paiement. Les Crédits de Paiement 2019 sont transférés en 2021 pour 618 635 € (446 985 € pour les opérations de méthanisation et de 171 650 € pour le financement des études).

### **ENVIRONNEMENT - ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

### I. Section de Fonctionnement

Les propositions portent sur des réajustements entre imputations, au vu des engagements déjà pris, qui ne modifient pas le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement.

CD-2019-047 3/7

### II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers tant en Crédits de Paiement qu'en Autorisations de Programme.

En ce qui concerne les subventions ENS, il convient d'ajuster les AP suivantes :

Sur les AP 2019, il est proposé d'ajuster le montant des AP aux montants des Contrats de Territoires ENS effectivement approuvés :

- 860 000 € sur I'AP Subventions d'Equipement CTENS Vuache 04031030080, portant cette AP à 130 000 €,
- + 720 000 € sur l'AP Subventions d'Equipement CTENS Salève 04031030081, portant cette AP à 2 490 000 €.

De même, au vu des dossiers déposés ou en négociation - dossiers en stock -, il est proposé d'augmenter les AP suivantes comme suit :

- + 991 400 € sur l'AP Subventions pastoralisme aide 2019 04031030085, portant cette AP à 1 591 400 €,
- + 153 358 € sur I'AP Subvention d'Equipement ENS 2019 04031030084, portant cette AP à 707 518 €,
- + 30 427 € sur I'AP Subvention d'Equipement ENS 2017 04031030052 portant cette AP à 1 024 747 €.

De plus, des réductions d'AP sont proposées pour les ajuster aux montants des subventions effectivement affectées :

- - 56 950 € sur I'AP subventions d'équipement ENS 2013 04031030020,
- 68 000 € sur l'AP subventions d'équipement ENS Corridors Ecologiques Arve Lac 2013 04031030021.
- - 93 015 € sur I'AP subventions d'équipement ENS 2014 04031030024,
- 44 392 € sur I'AP subventions d'équipement ENS 2016 04031030047,
- 1 297 € sur l'AP subventions pastoralisme aide 2018 04031030066.

Enfin, afin de pouvoir approuver les contrats de territoire ENS en construction, il est proposé d'ouvrir 3 nouvelles AP, sans incidences sur les Crédits de Paiement 2019 :

- Grand Annecy: 700 000 €,
- Annemasse Les Voirons Agglomération : 500 000 €,
- CC Cluses Arve et Montagnes : 900 000 €.

CD-2019-047 4/7

En ce qui concerne les actions ENS en maîtrise d'ouvrage, il convient d'ajuster les AP suivantes :

- 76 786 € sur l'AP actions ENS en MO 2016 Franchissement cours d'eau classés 04032030033, portant cette AP à 423 214 €,
- - 9 736 € sur l'AP actions ENS en MO 2016 Autres travaux 04032030038, portant cette AP à 413 864 €.
- + 90 000 € sur l'AP actions ENS en MO 2018 Autres travaux 04032030042, portant cette AP à 985 000 € afin de pouvoir effectuer les travaux de parking au Domaine de Rovorée début 2020,
- + 10 000 € sur l'AP actions ENS en MO 2019 Autres travaux 04032030046, portant cette AP à 135 000 € afin de pouvoir effectuer les travaux sur le réseau d'eau brute sur le Plateau des Glières.

En synthèse, les modifications proposées conduisent à une augmentation globale des AP de 2 885 009 € et une diminution des Crédits de Paiement 2019 de 2 014 921 €, s'élevant désormais à 7 756 942 €.

### ATTRACTIVITE - AGRICULTURE-FORET / GRANDS PROJETS

### Section de Fonctionnement

Il est proposé de réaliser une étude de rapprochement entre le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) 73 et le LVD 74 en vue d'une prise en charge des analyses de santé animale aujourd'hui effectuées par le LIDAL, par le LVD 73. Une première partie d'étude (solutions juridiques) serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage du CD 74; la seconde partie (évaluation financière) pourrait être sous maîtrise d'ouvrage du CD 73.

Cette proposition implique une augmentation de 70 000 € des Crédits de Paiement 2019.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir débattu, délibéré et enregistré l'abstention de Mmes DION et LEI (momentanément absentes de la salle des séances lors des débats et du vote), Le Conseil départemental, à l'unanimité,

### APPROUVE :

- la création des Autorisations de Programme présentées dans le tableau figurant en annexe A,

CD-2019-047 5/7

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A, ainsi que les modifications d'affectations décrites en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	160 000	0	160 000
- Environnement / Eau	312 000	0	312 000
- Environnement / ENS	19 000 000	0	19 000 000
- Agriculture	59 000	0	59 000
- Coopérations européennes	462 473	0	462 473
Total	19 993 473	0	19 993 473
INVESTISSEMENT			
- Environnement / Eau	150 000	0	150 000
- Agriculture	50 000	0	50 000
- Coopérations européennes	1 152 183	0	1 152 183
Total	1 352 183	0	1 352 183
TOTAL RECETTES	21 345 656	0	21 345 656

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	376 500	-74 600	301 900
- Environnement / Eau	572 200	0	572 200
- Environnement / ENS (yc CAUE)	5 383 700	0	5 383 700
- Agriculture	479 000	70 000	549 000
- Grands Projets	35 000	0	35 000
- Relations transfrontalières	170 830	0	170 830
- Coopérations européennes	249 170	0	249 170
Total	7 266 400	-4 600	7 261 800

CD-2019-047 6/7

INVESTISSEMENT			
- Développement Durable / Energies	1 316 307	-624 000	692 307
- Environnement / Eau	933 757	-171 650	762 107
- Environnement / Déchets/Méthanisation	1 141 218	-446 985	694 233
- Environnement / ENS	9 771 863	-2 014 921	7 756 942
- Agriculture	257 366	0	257 366
- Forêt	38 555	0	38 555
Total	13 459 066	-3 257 556	10 201 510
TOTAL DEPENSES	20 725 466	-3 262 156	17 463 310

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 51 302 038 €.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-047 7/7

Les AP / CP après la DM2 2019

CP 2023 et +		0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	330 000	0	0		0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	C	0	0	0	0	460 340	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 0	٥
CP 2022 C		0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	305 000	333 000	0	0	0 467 500	0	0	1 095 500	196 748	0	0		0 0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	c	0 0	0	0	0 0	140 000	207 361		0	0 0	0 0	, 0	0	0	0	0	0	0	0 0	>
CP 2021		0	0 0	0	0	17 500	85 000	0	0	0	305 000	193 000	373 000	0	308 750	0	0	1 324 250	184 738	0	0		0 0	0 0	0 0	0	0	0	89 727	0	0 0	0 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	68 084	c	0	0	0	0 94	100 000	400 000	185 995	0	0 0	0	0	0	200 000	0	211 963	0	0	5 0	>
CP 2020		0	0 0	0	0	30 566	000 9	0	0	0	273 000	138 000	419 995	0	30 000	31 000	000 9	1 228 311	100 000	0	26 691		0 0	0	0	0	0	0	70 555	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	110 000	c	0	0	0	00000	149 000	344 799	266 003	0	0 0	22 213	0	2 452	1 019 000	0 0	218 313	0	31 500	5 0	>
CP 2019		180 326	11 045	16 770	0	30 566	45 000	0	22 094	20 000	103 000	28 000	102 005	10 000	0 09	31 000	24 000	692 307	220 000	0	615 526		0 0	0 0	0	0	18 560	15 442	22 000	0	11 834	1 241	- 34 -	0	0	0	0	0 0	0	90 646	-	23 511	0	6 861	0 0	110 000	298 902	310 197	0	0 0	20 000	0	28 000	0	0 0	36 130	0	50 162	15 000	2
CP 2018		240 003	4 844	2 606	9 080	8 184	0	0	4 516	0	34 000	0	22 000	0	0 0	0	0	355 233	0	0	70 834		0	0 0	0	0	0	15 445	17 678	0	0	4 270	4 3/0	0	0	0	0	0 0	0	8 548	C	12 899	0	10 583	0	166 993	201 014	16 283	0	0 0	7 787	0	24 548	0	0 0	4 455	0	29 840	0 00	31
Exercices	< 2018	346 671	3 845	2 121	0	8 184	25 000	3 390	0	0	0	0	20 000	0	0 0	0	0	472 085	668 514	43 951	437 190		274 224	142 250	1 870	1 365	584 580	92 670	40 040	0	156 247	43 848	3 117	0	133 508	214 293	250 001	1 350	5 907	46 722	0 303	1 205 735	0	161 631	180 034	73 667	97 924	171 750	0	0 0	195 861	0	0	0	0 0	694 089	0	440 853	737 251	19 5
TOTAL AP après la DM2		000 191	8 689	21 497	9 080	95 000	250 000	3 390	26 610	20 000	1 020 000	692 000	1 000 000	10 000	1 063 500	62 000	30 000	5 167 686	1 700 000	43 951	1150 241		44 116	142 250	1 870	1 365	603 140	123 557	240 000	0	168 081	45 067	3 117	0	133 508	214 293	250 001	1 350	5 907	294 000	0 303	1 242 145	0	179 075	214 545	1 200 000	1 550 000	1 050 000	0	0 0	245 861	0	22 000	1 519 000	0 0	1 164 950	0	552 355	22 301	34 350
CP 2023 et + a		0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0		0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0 0	0	0	0	0	0 0	24 900	0	c	93 015	0	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0 0	, 0	0	0	0	0	0	0	0 0	5
CP 2022 CF		0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	220 000	278 000	0	0	0 457 500	0	0	955 500	196 748	0	77 700		0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	E 027	0 03/	0	0	0	0	0 0	30 000	0	0	0 0	0	0	0 0	40 000	207 361	99 772	0	0 0	0 0	, 0	0	0	0	0	0	0	5 0	>
2021		0	0 0	0	0	32 500	65 000	0 0	0	0	220 000	138 000	223 000	0	228 750		0	907 250	184 738	0	0		0 0	0 0	0 0	0	0	0	89 727	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	68 084	c	0 0	0	0	0 94	100 000	200 000	185 995	0	0 0	0 0	, 0	0	200 000	0 0	49 545	0	0	0 0	>
CP 2020 CP		0	0 0	0	0	99209	65 000	0	0	0	273 000	138 000	419 995	0	36 000	30 000	0	251 311	350 000	0	293 991		0 0	0 0	0	0	0	0	77 555	0	0 0	4 104 10 E 72	0000	0	0	0	0	0 0	0	110 000	c	0	0	0	00004	519 190	544 799	266 003	0	0 0	22 213	0	21 452	000 000	0	299 861	0	0	0 0	>
		180 326	11 046	16 770	0	992 09	65 000	0 0	22 094	20 000	273 000	138 000	252 005	25 000	42 000	32 000	30 000	316 307 1	300 000	0	270 526		0 0	0 0	0 0	0	18 560	15 442	15 000	0	1 210	1 243	- 34-	0	0	0	0 0	0 0	13 100	90 646	c	23 511	0	6 861	0 0	20	298 902	161	0	0 0	20 000	0	28 000	0	0 0	117 000	0	81 662	15 000	>
8 CP 2019			4 844	2 606	080 9	8 184	0	0 0	4516		34 000	. 0	25 000	0		0	0	233 1	0	0	70 834		0 0	0 0	o   c	0	0	15 445	17 678	0 0	0 0	0 02.0	1 3/0	0	0	0	0	0 0	0	8 5 4 8	c	12 899	0	10 583	0 0		201014		0	0 0	7 787	0	24 548	0	0 0	4 455		29 840	0 8	11
cP 2018		671 24	845	2 121	0	8 184	000	066	0	0	0	0	20 000	0	0 0	0		085 355	514	43 951	437 190		44 116	250	870	365	580		40 040	0	247	848	3 117	0	508	293	001	350	5 907		202				153		97 924		0 -	0 0	881	0	0	0	0 0				7 301	/07
Exercices		e								0	0			0		0		472 085	0 668 514							1 365	0 584 580					43 848			133							1 205 735									195 861		0	0	0 0	0 694 089				
TOTAL AP	ant la DM2 201	00 191	8 68	21 497	80 9	170 00	250 00	5 34 6 C	26 61	20 00	1 020 00	692 00	1 000 00	25 00	1 063 50	62 00	30 00	5 257 68	1 700 000	43 951	1 150 24		274 23	374.23	187	1 36	603 14	123 55	240 00	47.702	796 51	49 17	3 11		133 50	214 29	250 00	42 16	73 907	294 00	0, 0	1335 16		179 07	314 54	1 200 00	1 550 00	1 050 00			245 86	1	74 00	1 500 00	0	1 164 95		552 35	22 301	3 5
Fonct.				738		02 60	4		T.	ľ	02 40	02 60	Ĺ	4	738	1	Н		38 738	78 738	738			738	Г		11 738	16 738			- 11	- 11		36 738			138			738				1.	738	I.	I.	-	36 738			1		17 738	738	738	1 1		138	
e Clé imput		_	CLD1D00006	_	$\vdash$	1 CLD1D00009	+	_	t	+		1 CLD1D00009	Н	$\dashv$	1 CLD1D00009	+			2 ADE1D00108	ADE1D00078	2 ADE1D00108		1 ADE1D00109	_			~:			1 ADE1D00109		٦.		ADE1D00086					2 ADE1D00108		_	-		_									8 ADE1D00118		4DE1D00106		ADE1D00114	01	2 AUETDOOT	Z MUE ILAVO
Budget Nature		+	BP 20421	BP 20422	BP 204142	-	+	+	+	╫	H	BS 204141	BS 204142	+	BP 204141	BS 20421	H	_	BP 204142	BP 20414	BP 204142	+	BP 204141	BP 204142	$^{+}$	BP 20422	-		BS 204142	BP 20414	+	+	+	BP 2111		+	+	BP 2031	+	BP 204142	+	BP 204142	+	H	+	+	+		$\vdash$	+	+	+	BP 231328	_	BP 2031	+		BP 204178		
Millésime B		2013	2016	2016	2016	2016	7102	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2019	2019	2019	2019		2010	2010	2010		2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2015	2015	2015	2015	01.07
libelle			Actions expérimentales PCE	Actions experimentales PCE	Actions expérimentales PCE	Subvention Fonds Air Annemasse	Subvention Fonds Air Industrie	Actions experimentales PCE Actions expérimentales PCE	Actions experimentales PCF	Actions expérimentales PCE	Subvention fonds air Annecy	Subvention fonds air autres territoires	Subventions fonds air industrie autres territoires	Acquisition de vélos	Subventions Energie Invest Issement 2019  Enote sir hole 2 Valida de 18 aux	Subvention d'équipement Innovales	Subvention d'équipement Innovales	Durable	Subventions d'équipement Contrats Rivières GIFFRE (aides cnes et EPCI)	Subventions déquipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)	Subventions déquipement Contrats Rivières FORON (aides cnes et EPCI)			Subventions dequipement E.N.S. 2012 Subventions deduipement E.N.S. 2012	Subventions déduitement F.N.S. 2012	Subventions déquipement E.N.S. 2012	Subventions déquipement E.N.S. 2012	Subventions déquipement E.N.S. 2012 - PNR des BAUGES	Subventions déquipement Contrat rivière ARLY 2012	Subventions dequipement E.N.S. 2013	Subventions dequipement E.N.S. 2013	E.N.S.	Subventions dequipement E.N.S. 2013 Subventions dequipement F.N.S. 2013	Actions E.N.S en MO. 2013	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois	Subscriptors daminoment F M S 2014	Subventions dequipement E.N.S. 2014	Subventions dequipement E.N.S. 2014	Subventions déquipement E.N.S. 2014	Subventions dequipement E.N.S. 2014 Subventions deductionment E.N.S. 2014	Subv. deguip ENS Contrat Rivières USSES	Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL	Subv. déquip ENS PAPI ARVE	Actions E.N.S en MO. 2014	Actions E.N.S en MO. 2014	Actions En.S. on MO, 2014	Actions E.N.S en MO. 2014 Submortions dominowent E.N.S. 2015	Subventions dequipement E.N.S. 2015 Subventions déquipement E.N.S. 2015	Subventions déquipement E.N.S. 2015	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	Subventions dequipement E.N.S. 2015	subv. Equipement volne pastorale							
Code AP		04050001008	04050003017	04050003017	04050003017	04050001012	04050001013		. _		04050001014	04050001015	04050001016	04050003028	04050001017	04050001019	04050001019	Développement [	04031030010	04031030011	04031030011		04031030015	04031030015	04031030015	04031030015	04031030015	04031030016	04031030018	04031030020	04031030020	04031030020	04031030020	04032030022	04032030022	04032030022	04032030022	04032030022	04031030021	04031030022	0.403.10.30024	04031030024	04031030024	04031030024	04031030024	04031030026	04031030027		04032030025			04032030025	04032030025	04032030025	04032030025	04031030030	04031030030	04031030030	04031030030	
n Gest.		CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CID	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	CLD	Sous total	ADE	ADE	ADE	_	ADE	ADE	ADF	ADE	ADE	ADE	ADE	ADE	ADE	ADE	+			ADE	ADE	ADE	ADE		+	L	L		+	L	L		ADE	4	ADE	+	ADE	4	ADE	ADE	H	ADE	ADE	ADE
Com		7	7	7	7	7	-	7	1	7	7	7	7	7		7	7		7	7	_		1		1	7	7	7	7	7				7	7	7		7	7	7	7	_	7	7		7	7	7		-	7	7	_	_	7	,	7	7	- 1	_

7 ADE	04031030031	Subv. Equipement voirie pastorale	2015	BS 2	2041782	ADE1D00111	738	7 416	7 416	0	0	0	0	0	7 /	7 416 7	7 416	0	0	0	0	0	-
7 ADE		Actions E.N.S en MO. 2015	2015	H	_	ADE1D00086	1	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	0
7 ADE			2015	B 8	$^{+}$	ADE1D00087	738	0	0	0	0	0	0	0	0	,	0	0		0	0	0	، ان
7 ADE	04032030028	Actions E.N.S en MO. 2015	2015	de de	2312	ADE 1000089	730	12 000	12 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 46 494	40	494			0 0	0		ماد
7 ADE	_		2015	d a	-	ADE 1000094	730	13 900	1 307	0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 30	5 -	000				0	0	o I c
7 ADF	04032030020	tions F.N.S en MO.	2015	- da	231320	ADF1D00106	738	4 025	4 00 5	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	- 9		6 025				0 0		ol -
7 ADE		Actions E.N.S en MO. 2015	2015	╁	8	ADE1D00117	738	99 807	0	7697	50 103	39 550	2 457	0	0		0 7 697			2 457	0	0	
7 ADE	Н		2016	Н	+	ADE1D00089	738		0	216 050	000 006	503 900	406 100	341 950	0 2 368 000	000	0 216 050	006	503 900	4(	341950	0	101
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier - avance à délégataire	2016	ВР	Ħ	ADE1D00092	738	350 000	0	0	200 000	150 000	0	0	0 350 (	000	0	0 0	320 000	0 0	0	0	c
7 ADE	4	Actions E.N.S. en MO. 2016 Plaine du Fier	2016	+	+	ADE1D00106	738	42 000	0	0	0	42 000	0	0	0 42 0	000	0	0	42 000	0 0	0	0	ماه
7 ADF	04032030032	MO O	2016	+	231328	ADE 10001 18 ADE 10001 17	738	100 000	0 0	0 0	0	20 000	20 000	0 0	0 1001	0 00	0 0	0	000 09	20000	0	0 0	51-
7 ADE	04032030033	n MO.	2016	B	2312	ADE 1D00089	738	132 586	0	55 800	76 786	0	0	0	0 55 800	008	0 55 800	0		0	0	0	0 0
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2016 Franchissement cours d'eau classés-avance à	2016	ВР		ADE 1D00092	738	367 414	3 400	0		167 414	0	0	0 367 414		3 400	0 163 409		0 200 605	0	0	C
+	_	neukharan		á	╫	on on our succession	001	000		•		000	000	•									
7 ADE	04032030034	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement sites écrasements amphibiens sur RD	2016	ВР	2312	ADE 1D00089	738	300 000	0	0	0	120 000	180 000	0	300 000	000	0	0 0	120 000	180 000	0	0	0 1
7 ADE	04032030035	Actions E.N.S. en MO. 2016 Traitement point collision grande faune sur RD	2016	ВР	2312	ADE 1D00089	738	200 000	73 070	286	10 000	76 344	40 000	0	0 200 000	73 070	370 586	0	76 344	\$ 50 000	0	0	0
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2016 Signaletique alpage	2016	da s	H	ADE1D00119	738	400 000	5 160	1 290	100 000	208 550	85 000	0 (	0 400 000	000	1 290	100 000	58 550	85 000	150 000	0	61-
7 ADE	04032030037	Actions E.N.S. en MO. 2016 maitrise fonciere	2016	A 08	21.78	ADE 1000086	738	40 594	0 0	40 594	0 0	0 0	0 0	0 0	0 40	994	0 40.59	* 0		0 0	0	0	ماد
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	B B	H	ADE 1D00094	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0 0
7 ADE	04032030038	Actions E.N.S. en MO. 2016 autres travaux	2016	ВР	2312	ADE1D00089	738	33 600	0	5 2 6 4	22 336	000 9	0	0	0 23 864	364	0 5 264	10 000	0098 (	0	0	0	6
7 ADE		en MO.	2016		89	ADE1D00118	738	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	çl.
7 AD	04032030038	tions E.N.S. en MO	2016	8b	238	ADE 1000091	738	350 000	126 289	193 711	30 000	0	0 0	0	0 3500	126	-	3 30		0 0	0	0 0	01-
7 ADE	04031030047	Subvertions d'équipement E.N.S. 2016	2016	8 8	204141	ADE 1000109	738	143 338	73 169	0	70 169	0	0	0	0 143 338	73	169 0	0 70 169		0	0	0	ol c
7 ADE	04031030047	bventions d'équiper	2016	ВР	204142	ADE1D00108	738	237 732	149 636	8 151	79 945	0	0	0	0 237	149	35 8 15	1 69 945	10 000	0 0	0	0	0
7 ADŁ	04031030047	bventions déquipement E.N.S.	2016	ВР	20422	ADE1D00114	738	20 305	13 538	0	6 767	0	0	0	0 203			9	,	0 0	0	0	0
7 ADE		Subventions déquipement E.N.S. 2016	2016	BP 2	782	ADE1D00111	738	469 228	275 662	114 324	20 000	29 242	0	0	0 424 8	336 275 662	562 114 324	. 25	9 24:	2 0	0	0	c
7 ADi	04031030047	Subventions déquipement E.N.S. 2016	2016	_	204182	ADE1D00115	738	173 120	173 120	0	0	0	0	0	0 173 1		120 0	0		0 0	0	0	دا ه
7 ADF	-	Subv. Equipement voine pastorale	2016	+	+	ADE 1000108 ADE 1000111	738	84 830	174.47	735/0	31 353	0 0	0 0	0 0	0 0					0 0	0	0 0	51-
7 ADE		Conservatoire Ter	20102	t	+		738	300 000	5 439	53 655	906 0/	150 000	20 000	0	0 300 0					74792	0	0	ol c
7 ADE		Subv. Pastoralisme aide 2017	2017	H	$\vdash$	ADE1D00108	738	703 250	21 799	444 904	214 041	22 506	0	0	0 703	250 21 799					0	0	6
7 ADE	04031030051		2017		2041782	ADE1D00111	738	348 550	17 558	117 479	145 005	59 157	9 351	0	0 348 550		117 479	9 136 956	72 692	3 8 6 5	0	0	0
7 ADE			2017	4	۵.	ADE 1D00108	738	640 200	86 810	20 591	290 000	238 671	4 128	0	0 920					4 128	0	0	ان
7 ADE	+	Subventions dequipement E.N.S. 2017	7017	+	+	ADE1D00114	738	345 000	28 819	35 944	15 742	8 615	0 0	0 0	0 89 120	720 28 819	35 944		8 615	0 0	0	0 0	01-
7 ADE	04031030060	Subvertions dequipement E.N.S. 2017 Subventions dequipement E.N.S. / Contrat de bassin FIER ET LAC	2017	BS Pr	204142	ADE 10001 13	738	5 035 381	0	475 848	300 000	220 000	3 309 533	400 000	0 5 035 381	381	0 475 848	260 000	400 000	3 309 533	440 000	150 000	ماد
		Subventions dequipement E.N.S./Contrat de bassin DRANSES ET EST		t	+	o and a second	+		0 0		0 00	0 00	00 00 00	17 1 000						1			
/ ADE		LEMANIQUE	1102		-	ADE 1000108		2 060 545	0	0	280 000	280 000	797 000	545	0	245	0			000 /6/	/03 545	280 000	5 1
7 ADI	04031030062	quipement E	2017	+	204142	ADE1D00108	738	838 000	3 164	20 999	270 336	200 000	214 500	50 000 79 0	001 838 000	3	164 20 99	.,	200 000	214 500	290 000	79 001	, I-
ADE ADE	04032030039	Actions E.N.S. en MO. 2017 Matrise fonciere	7017	de de	21.78	ADE 1000086	738	43 085	4 085	21 500	9 000	11500	0 0	0 0	0 43 0	4		9	11 500	0 0	0	0	ماد
7 ADE	040	an Mo.	2017	8 8	2312	ADE 1D00089	738	290 000	0	2 2 9 9	400 000	157 701	0	0	0 290	000	0 2 29	9 557 701		0	0	0	0 0
7 ADE		en MO.	2017	-	+	ADE1D00094	738	0	0	0	0	0	0	0		0	0			0	0	0	-
7 ADE		en MO.	2017		8	ADE1D00118	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0
7 ADi	04032030040	Actions E.N.S. en MO. 2017	2017	Bb 6	2031	ADE1D00106	738	0	0	0	0	0	0	0	0 00 032	0 0	0 0			0 0	0	0	01-
7 ADF	_	Subvetitions dequipement Forcier E.N.S. 2016 Subv. Pastoralisme aide 2018	2018	+	+	ADE 1000108 ADE 1000108	738	230 100	0	126 950	53 188	49 962	0 0	0	0 350 000	200	0 126 950	342	26.087	0 0	0	0	- I c
7 ADE		Pastoralisme	2018	F	782	ADE1D00111	738	959 130	0	268 611	345 387	260 000	85 132	0	0 959 1	130	0 268 611	534	109	3 46 882	0	0	
7 ADE		Subventions déquipement E.N.S. 2018	2018	BP 2	204142	ADE1D00108	738	920 000	0	122 730	179 433	197 837	150 000	0	000 059 0	000	0 122 730	179		7 150 000	0	0	0
7 ADE		Subventions déquipement E.N.S. 2018	2018	$\dashv$	_	ADE1D00109	738		0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	c
7 ADF	04031030067	Subventions dequipement E.N.S. 2018 Subventions dequipement E.N.S. 2018	8102	# 8	20421	ADE1000113 ADE1000114	738	37 625	0 0	13 /12	8 700	7.458	0 0	0 0	0 37 625	35.7	0 13 712	2 23 913	7 458	0 0	8 700	0 0	51-
7 ADE	+	Subventions deguipement F.N.S. 2018	2018	+	+	ADE 1D001 15	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0				0		
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2018 maitrise foncière	2018	╁	+	ADE1D00086	738	20 000	0	0	20 000	30 000	0	0	0 20 000	000	0	0	30 00	20 000	0	0	0
7 ADE		Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	ВЬ	H	ADE1D00089	738	260 000	0	810	400 000	159 190	0	0	0 650 (	000	0 81	200 000	449 190	0	0	0	0
7 ADI	8 8	E.N.S. en MO. 2018 autres travaux	2018	Bb 68	2188	ADE1D00094	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	داه
7 ADE	04032030042	Actions E.N.S. en MO. 2018 autres travaux (Plan, Vorets.)	2018	de de	231328	ADE 10001 18	738	300 000	0 0	36 565	25 000	213 435	0 0	0 0	3000	000	36.56	25 000	213 435	0 0	0 0	0 0	ماه
7 ADE	04031030068	our for	2018	+	204142	ADE1D00108	738	10 700 000	0	0	300 000	1 050 000	1 000 000	5 950	000 10 700 000	000	0 0	0	200 000	1 300 000	2 400 000	9 200 000	0 0
7 ADE		Subv. ENS Appel a projet Nature en ville	2018	Bb	+	ADE1D00108	738	200 000	0	0	20 000	150 000	200 000	100 000	0	000	0	0	150 000			0	-
7 ADE		Subv. ENS Appel à projet Préservation paysagère cols remarquables	2018	Н	Н	ADE1D00108	738	1 000 000	0	0	20 000	290 000	310 000	350 000	0 1 000 (	000	0	0 0	40 000	310 000		300 000	0
7 ADE	04031030070	Subv. ENS Appel à projet Reconquête des paysages (résorbtion points noirs	2018	ВР	204142	ADE1D00108	738	878 800	0	0	28 800	300 000	200 000	350 000	0 878 800	006	0	0	20 000	200 000	478 000	150 800	
7 ADE	04032030043	MO département ENS Travaux Seulis des llettes	2018	ВЬ	+	ADE1D00089	738	2 000 000	0	0	40 000	1 500 000	460 000	0	2 000 0	000	0	40 000		1 460 000	500 000	0	10
7 ADE	L	MO departement signal étique routière ENS	2018	B da	2152	ADE 1D00119	738	200 000	0	0	0	200 000	150 000	150 000	0 200	000	0	0	20 000	150 000		150 000	o I c
7 ADE		Subv équipement foncier Allinges	2018	Н	Н	ADE1D00108	738	420 000	0	0	420 000	0	0	0	0 420 000	000	0	0 420 000			0	0	6
7 ADE		Subventions déquipement E.N.S. 2019	2019	+	$\dashv$	ADE1D00108	_	200 000	0	0	250 000	250 000	0	0	0 461	720	0	0 101 720	250 000		0	0	ç
7 ADE	4	Subventions dequipement E.N.S. 2019 Subsections dequipement E.N.S. 2019	2019	+	20422	ADE1D00114	738	20 000	0 0	0 0	000 01	00001	0 0	0 0	2116	928	0 0	14 160		00006	0 0	0 0	ماه
7 ADE	04031030084	Subventions dedupement E.N.S. 2019 Subventions dequipement E.N.S. 2019	2019	B B		ADE1D00115		20 000	, o	, 0	0	20 000	, 0	0	0 20 000	000	0	0	20 000	0	0	0	<u>л</u> –
7 ADE	L	Subv. Pastoralisme aide 2019	2019	+		ADE1D00108		200 000	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	0 121	500	0	000 09 0		0	21 200	0	10

ADE 04031030085 Subv. Pastoralisme aide 2019		2019	BP 204	2041782 ADE1D00111	111 738	400 000	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	0	1 470 200	0	0	100 000	400 000	000 009	370 200	0
04031030079 Subventions déquipement C.T.E.N.S. 2019 PAYS DU MT BLANC	DU MT BLANC		H	204142 ADE1D00108	108 738	1 270 000	0	0	70 000	350 000	350 000	500 000	0	1 270 000	0	0	75 022	200 000	350 000	494 978	150 000
	DU MT BLANC	2019	Н	20422 ADE1D00114	114 738	120 000	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000	0	120 000	0	0	10 000	30 000		30 000	20 000
	DU MT BLANC		-	$\dashv$	_	1 320 000	0	0	150 000	450 000	450 000	270 000	0	1 320 000	0	0	150 000	350 000		270 000	100 000
				_		290 000	0	0	50 000	150 000	50 000	40 000	0	290 000	0	0	20 000	150 000	000 09	000 09	0
04031030080 Subventions déquipement C.T.E.N.S. 2019 VUACHE		+	+	204142 ADE1D00108	4	950 000	0	0	100 000	150 000	200 000	500 000	0	130 000	0 0	0	20 000	40 000	40 000	0	0
T	共 5	2019	$^{+}$	+	+	40 000	0 0	0 0	20 000	20 000	000000	000 000	0 0	0 000 000 1	0 0	0 0	000000	0 000		0 000	0
04031030081 Subventions dequipement C. L.E. N.S. ZO 19 SALEVE 04031030081 Subventions deminement C. T.E. N.S. 2019 SALEVE		+	BP 204		111 738	210 000	0 0	0 0	100 000	320 000	350 000	/00 000	0	030 000	0 0	0 0	100 000	350 000	320,000	180 000	430 000
		2019	+	204141 ADE1D00109	$\perp$	000 09	0	0	30 000	30 000	0	0	0	000 09	0	0	10 000	30 000		0	0
		H	t			200 000	0	0	20 000	100 000	200 000	150 000	0	200 000	0	0	20 000	130 000		150 000	0
			H	-	_	790 000	0	0	100 000	100 000	150 000	440 000	0	790 000	0	0	0	100 000		440 000	100 000
04031030083 Subventions déquipement C.T.E.N.S. 2019 CCPEVA		2019	H		111 738	700 000	0	0	100 000	350 000	250 000	0	0	700 000	0	0	0	350 000	250 000	100 000	0
04031030083 Subventions déquipement C.T.E.N.S. 2019 CCPEVA			BP 204	204141 ADE1D00109	109 738	20 000	0	0	10 000	10 000	10 000	20 000	0	20 000	0	0	0	10 000	10 000	30 000	0
			Н	Н	738	100 000	0	0	80 000	10 000	10 000	0	0	110 000	0	0	80 000	30 000	0	0	0
				_	106 738	25 000	0	0	15 000	10 000	0	0	0	25 000	0	0	15 000	10 000		0	0
		H	-	$^{+}$										300 000	0	0	0	20 000		100 000	80 000
		1	-	-										200 000	0	0	0	20 000		20 000	80 000
		+	-		-									200 000	0	0	0	20 000		20 000	80 000
		+	$^+$	$\dashv$	_									540 000	0	0	0	20 000		300 000	170 000
Т		+	DMZ 204	+	+									360 000	0 0	0	0	20 000		240 000	0 00
Т		+	+	+	4									300 000	0	0	0	20 000		100 000	80 000
04031030089 Subventions dequipement C. T.E. N.S. 2019 ANNEMASSE AGGLO	MASSE AGGLO	2019	DM2 204	204141 ADE 1D00109	109 738	100 554 477	0 424 400	000 000	0 224 023	CEE 287 CF	44 257 040	0 202 042	7 4 4 2 0 4 2	200 000	0 121 100	0 000 000		_	50.000	50 000	80 000
and concomment		ŀ	╟	* 70000	L	01 4/ / 301	9 121 106	3 049 669	7 7 1 863	13 040 7 73	616/00	0 302 913	0 140 910	04 362 390	9 12 1 106	3 039 669		000 606 6	1		9 / 90 141
03030001006 Amenagements fonciore like & FA 41 Mord	l	2009	+	4542101 ADRIDO0061	_	438 953	85 367	3 3 3 5 5 2 5 8 2	0 201	105 371	> 0	> 0	o 0	438 053	85 36 /	3 535	201 068	10E 271	> 0	0 0	> C
	l	+	BP 454	_	001	100 000	76 732	33 302	201 068	105 3/1	> 0	> 0	o c	100 000	76 732	23 352	201 068	105 3/1	> C	o 0	<b>&gt;</b> C
	_	-	┨	_	4	633 953	184 299	36 917	257 366	155 371	, 0	0	0	633 953	184 299	36 917	257 366	155 371	0	0	0
03030004010 Etude d'aménagement rural : Forêt		H	BP 204	204141 ADR1D00085	085 74	22 555	0	16 000	6 555	0	0	0	0	22 555	0	16 000	6 555	0	0	0	0
			┝			4 000	0	4 000	0	0	0	0	0	4 000	0	4 000	0	0	0	0	0
			Н		085 74	12 000	0	0	12 000	0	0	0	0	12 000	0	0	12 000	0	0	0	0
03030004012 Etude d'aménagement rural : Forêt		2019	BP 204	204141 ADR1D00085	085 74	30 000	0	0	20 000	10 000	0	0	0	30 000	0	0	20 000	10 000	0	0	0
Sous-Total Forêt						68 555	0	20 000	38 555	10 000	0	0	0	68 555	0	20 000	38 555	10 000	0	0	0
Sous total Développement Rural (Agriculture+Forêt)						702 508	184 299	56 917	295 921	165 371	0	0	0	702 508	184 299	56 917	295 921	165 371	0	0	0
04021021019 Recher, en eau, connaissanes ressources, opérations innov		2013	BP 204	204141 ADO1D00040		72 870	21 861	51 009	0	0	0	0	0	72 870	21 861	51 009	0	0	0	0	0
0402 102 102 102 102   Recriet - et eau, contrates resources, uperations introventions and a second or early contrates and a s	ions innov.	+	+	+	040	30 449 740	24 264	3 375	25 101	0 0	0 0	0	0 0	00 444 07 740	24 264	3 375	3.451	21 650	0 0	0 0	0 0
П		+	$^{+}$	+	_	107 000	107 000	0	0	0	0	0	0	107 000	107 000	0	0	0	0	0	0
		ļ	Н	+	040 61	465 769	235 769	40 025	159 975	30 000	0	0	0	465 769	235 769	40 025	159 975	30 000	0	0	0
04010001016 Subventions Methanisation CPER			BP 20	20422 ADO1D00046	046 731	819 615	499 615	791 66	220 833	0	0	0	0	819 615	499 615	791 66	220 833	0	0	0	0
			Н		042 731	340 000	0	0	200 000	140 000	0	0	0	340 000	0	0	340 000	0	0	0	0
	ions innov.	+	+	_	_	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T		+	+	+	_	7 500	0	7 500	0	0	0	0	0	7 500	0	7 500	0	0	0	0	0
T		+	+	-	_	10 000 OL	0	000 OL	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0
		+	+	+	_	18/ /19	0	283 550	224 231	000 011	0	0	0	18/ /19	0	283 550	224 231	110 000	0	0	0
Т		+	+	+	4	0 000	0 0	0 200	0 000	0	0 0	0	0 0	0 000	0 0	0 000 200	0 00	0 000	0 0	0 0	0 0
04010001017 Subventions Methanisation CPER		2018	BP 20	20422 ADO1D00046	046 731	248 365	5 0	127 980	120 385	0	> 0	0	5 0	248 365	5 0	127 980	33 400	98 982	5 0	5 0	0 0
		+	+	+	-	5 000	» c	) C	2 000	0	, c	, 0	, 0	2000	, c	, 0	2000	00	0	o c	0
		+	+	+	-	15 000	, 0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	, 0	, 0	15 000	0	0	, 0	0
	ęs es		┝	t	-	716 450	0	0	416 450	250 000	20 000	0	0	716 450	0	0	266 450	228 350	221 650	0	0
				H	042 731	1 080 000	0	0	300 000	450 000	330 000	0	0	1 080 000	0	0	0	563 015	516 985	0	0
10001018		Н	Н	20422 ADO1D000	046 731	1 300 000	0	0	300 000	575 000	425 000	0	0	1 300 000	0	0		Ш	000 589	0	0
Sous total EAU						6 06 0 109	922 644	636 970	2 07 4 975	1 620 520	805 000	0	0	6 060 109	922 644	636 970			1 423 635	0	0
7eme Commission : Politiaue de l'Habitat. Dévipt durable. Aariculture. Foret. Coop Européenne et Transfrontailère	et. Coop Européenne et Transfr	rontalière				73 497 684	10 700 136	4 099 009	13 459 066	16 683 975	13 070 169	9 338 413	6 146 916	76 292 693	10 700 136	4 089 009	10 201 510	12 984 060 17	17 119 883 11 4	11 437 954 9	9 760 141

# ANNEXE B - MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP

Millésime	N° AP	N° Affectation	Libellé	Nature	Montant déjà affecté (a)	Diminution de l'affectation (b)	Montant après diminution de l'affectation (a+b)
2016	04050001012	AF17CLD002	Fonds Air Annemasse	204141	170 000	- 75 000	62 000
			TOTAL AFFECTE		170 000	- 75 000	95 000
2019	04050003028	AF19CLD001	Affect acquisition vélos 2019	2182	25 000	- 15 000	10 000
			TOTAL AFFECTE		25 000	15 000	10 000
		AF13ADE029	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	204142	49 741,00	9-4 337,00	43 404,00
		AF13ADE038	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	204142	945,00	00'365-	350,00
2013	04031030020	AF13ADE056	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	20422	6 249,00	-1 219,00	5 030,00
		AF13ADE058	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	20422	9 540,00		5 436,00
		AF13ADE062	Subventions d'équipement E.N.S. 2013	204142	9 862,00	-1 922,00	7 940,00
			TOTAL AFFECTE		76 337,00	-14 177,00	62 160,00
2012	10000100000	AF14ADE015	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	204142	5 649,00	-1 136,00	4 513,00
2013	04031030021	AF14ADE022	Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques ARVE-LAC	204142	1 400,00	00'8-	1 392,00
			TOTAL AFFECTE		7 049,00	-1 144,00	5 905,00
2016	04031030047	AF16ADE029	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	204182	79 614	- 14 933	64 681
			TOTAL AFFECTE		79 614	- 14 933	64 681



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-048

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : LES MOYENS LOGISTIQUES, FINANCIERS ET HUMAINS DE L'INSTITUTION -

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019** 

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	.E, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	31
Représenté(e)(s):	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	1

CD-2019-048 1/7

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 61-1 II,

Vu la loi de finances 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° CD-2018-093, n° CD-2018-094, n° CD-2018-095 et n° CD-2019-096 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019,

Vu la délibération n° CD-2019-020 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019,

Vu les avis favorables aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses réunions des 09 septembre 2019 et 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que la délibération regroupe les moyens logistiques, financiers et humains pour les directions, pôles et services transverses indispensables à l'exécution des missions de service public confiées au Département :

- le Cabinet,
- le Pôle Communication Institutionnelle,
- le Service de l'Assemblée,
- le Pôle Affaires Juridiques,
- le Pôle Innovation Systèmes d'Information et Usages Numériques,
- le Pôle Ressources Humaines,
- le Pôle Animation Territoriale et Développement Durable,
- le Pôle Finances.

Afin d'optimiser l'affectation des moyens financiers, il est proposé au titre de la Décision Modificative n° 2 de redéployer les crédits afférents suivants :

### Le Pôle Communication Institutionnelle

Des transferts entre lignes sont proposés sans modification du montant global du budget 2019.

### Le Pôle Affaires Juridiques

### I. Section de Fonctionnement

Les modifications de crédits concernent la mission Patrimoine :

Poste de dépenses	Montant en €
Diverses rémunérations	- 100 000
Autres charges exceptionnelles (DSP Remontées mécaniques de Flaine)	-210 000
Total	-310 000

CD-2019-048 2/7

### II. Section d'Investissement

Les modifications proposées au budget concernent exclusivement les missions « Patrimoine ».

Il est globalement proposé d'augmenter les Autorisations de Programme (AP) de 6 330 000 € et les Crédits de Paiement (CP) 2019 de 200 000 €, selon le détail suivant :

### Acquisitions foncières

Plan de modernisation des Pôles Médico-Sociaux.

Le principe de conduite d'un plan de modernisation des Pôles Médico-Sociaux a été acté. Le Département envisage l'acquisition de locaux dans l'ancien hôpital Andrevetan, situé sur le territoire de la commune de la Roche-sur-Foron, afin d'implanter notamment des services médico-sociaux. D'autres projets sont en cours d'étude à l'échelle du Département et pourraient se concrétiser d'ici la fin de l'année. Une nouvelle Autorisation de Programme est proposée pour un montant de 8 000 000 €, avec 2,5 M€ de CP en 2019 et 1,4 M€ en 2020.

- Les acquisitions foncières en vues de la construction d'un nouveau collège étant pris en charge par la Commune de Vulbens, le maintien des crédits n'est plus justifié : il convient de réduire les crédits en AP et en CP 2019 pour la somme de 2 600 000 €.
- La non-réalisation d'une opération de voirie permet de réduire les crédits en AP et en CP 2019 de 330 000 €.
- Enfin, il est proposé un crédit supplémentaire de 1 260 000 € en AP, dont 630 000 € en CP 2019 et 630 000€ en CP 2020, pour différentes opérations d'acquisitions foncières.

### ❖ Le Pôle Innovation Systèmes d'Information et Usages Numériques

### I. Section de Fonctionnement

Le Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques sollicite un transfert de crédit du Pôle Ressources Humaines à hauteur de 15 000 € afin de financer le lancement d'un marché pour un nouveau logiciel de recrutement.

### II. Section d'Investissement

Le remplacement de matériel informatique conduit à proposer une augmentation des crédits en Autorisations de Programme et CP 2019 à hauteur de 220 000 €.

### Le Pôle Ressources Humaines

### Section de Fonctionnement

Il est proposé une diminution de 15 000 € des crédits (transfert des crédits vers le Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du recrutement).

CD-2019-048 3/7

### **❖** Le Pôle Animation Territoriale et Développement Durable

### Section d'Investissement

### Dépenses

### Soutien aux Communes sinistrées / Voirie communale

Par délibération n° CP-2019-0578 du 26 août 2019, une subvention de 2 112 000 € a été accordée à la commune de Saint-Gingolph pour la reconstruction des quais André Chevallay. Les termes de la convention liant la Commune au Département précisent que le montant du premier acompte sera de 1 056 000 €. Les Crédits de Paiement 2019 de l'Autorisation de Programme concernée étant de 1 000 000 €, il convient de les augmenter de 56 000 € afin d'honorer la demande de versement du premier acompte qui a été adressée par la Commune par courrier en date du 27 septembre 2019.

L'ensemble de ces mouvements se traduit par :

- une diminution des Crédits de Paiement 2021 de 56 000 €,
- une augmentation des Crédits de Paiement 2019 de 56 000 €.

### Le Pôle Finances

### I. Section de Fonctionnement

I-A - Les recettes de fonctionnement : + 20,748 M€

Les dotations de l'Etat : - 0,523 M€

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est ajustée à - 0,368 M€ ce qui la porte à 14,499 M€; au vu de la déclaration réalisée pour le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), il convient d'ajuster le montant de la recette en la diminuant de - 0,155 M€.

La fiscalité directe : + 0,334 M€

La fiscalité directe à pouvoir de taux : à la suite de la notification des bases 2019, le montant de recette attendue pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est augmentée de + 0,216 M€ à 155,665 M€. Cette prévision de TFPB situe la hausse du produit attendu à 3,3 %.

Les crédits pour les rôles supplémentaires sont en outre inscrits en DM2 pour le montant perçu en 2019, soit 0,118 M€.

La fiscalité indirecte : + 20 M€

La recette attendue pour les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est en hausse par rapport à la prévision après le Budget Supplémentaire 2019 de + 20 M€ à 245 M€.

• Les recettes à percevoir en compensation de la décentralisation de nouvelles compétences : + 0,044 M€

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont ajustés de + 0,044 M€.

• Diverses recettes: + 0,893 M€

La prévision au titre des mandats annulés sur exercices antérieurs est notamment revalorisée de 0,020 M€.

CD-2019-048 4/7

Suite aux échanges avec la Région AURA, les crédits relatifs à la compensation de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) à recevoir de la Région AURA dans le cadre du transfert des compétences transport, sont révisés de + 0,854 M€. Le montant global à percevoir est ainsi porté à 1,603 M€, correspondant au solde de la compensation au titre des exercices 2017 à 2019.

### I-B - Les dépenses de fonctionnement : + 13,945 M€

Dépenses liées à la péréquation : + 13,697 M€

Les crédits 2019 pour les dépenses de péréquation sur les DMTO 2018 sont ajustés de 0,009 M€, ce qui les porte globalement à 35,060 M€.

La dotation aux provisions 2019 pour le prélèvement de péréquation à réaliser en 2020 est augmentée de 13,707 M€, ce qui porte le stock de provision à 45,690 M€, pour tenir compte de :

- l'augmentation de la prévision des DMTO en 2019 (+ 20 M€), qui conduit mécaniquement à augmenter la prévision au titre des fonds de péréquation assis sur les DMTO,
- l'approfondissement de la péréquation sur les DMTO, attendu dans la Loi de Finances pour 2020, qui consiste notamment dans l'augmentation du taux de prélèvement unique annuel du Fonds de Solidarité Interdépartemental (FSID) créé par la Loi de Finances 2019, passant ainsi de 0,10 à 0,34 % de l'assiette des DMTO de droit commun.
- Dépenses diverses : + 0,248 M€,

des ajustements sont apportés :

- les crédits relatifs aux études pour les délégations de services publics, audits financiers ou dans le cadre du contrôle en gestion : + 0,100 M€,
- autres: + 0,148 M€.

### II. Section d'Investissement

Les recettes d'investissement : - 22,445 M€,

dotation d'Etat : + 6,299 M€,

au vu de la déclaration réalisée pour le FCTVA relative aux dépenses d'investissement éligibles, il convient d'ajuster le montant de la recette en l'augmentant de + 4,448 M€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) est quant à elle augmentée de 1,851 M€ à 2,851 M€. Elle financera en 2019 les investissements immobiliers réalisés pour améliorer l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

### • Emprunt :

la construction de l'équilibre de la Décision Modificative n° 2 2019 implique une réduction de l'inscription de l'emprunt pour - 28 743 739 €. La prévision d'emprunt après cette Décision Modificative n° 2 s'élèvera donc à 10 413 350,62 €.

CD-2019-048 5/7

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de Mme DION (momentanément absente de la salle des séances lors du vote), Le Conseil départemental, à l'unanimité,

### APPROUVE:

- la création des Autorisations de Programmes présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A ainsi que les modifications d'affectations décrites en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	65 000	0	65 000
- Pôle Affaires Juridiques	786 500	0	786 500
- Ressources Humaines	4 080 000	0	4 080 000
- Finances	793 233 694,38	20 748 180	813 981 874,38
Total	798 165 194,38	20 748 180	818 913 374,38
INVESTISSEMENT			
- Pôle Affaires Juridiques	3 605 000	0	3 605 000
- Finances	248 430 907,27	-22 444 937	225 985 970,27
Total	252 035 907,27	-22 444 937	229 590 970,27
TOTAL RECETTES	1 050 201 101,65	-1 696 757	1 048 504 344,65

DEPENSES	BP + BS 2019	DM2 2019	Budget total 2019
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	1 225 000	0	1 225 000
- Communication Institutionnelle	2 144 000	0	2 144 000
- Protocole et Logistique	67 600	0	67 600
- Pôle Affaires Juridiques	4 730 000	-310 000	4 420 000
- Systèmes d'Information	2 651 000	15 000	2 666 000
- Ressources Humaines	131 737 000	-15 000	131 722 000
- CSMB	8 928 000,00	0	8 928 000
- SDIS	44 966 000,00	0	44 966 000
- Finances	55 246 401,00	13 945 360	69 191 761
- Cabinet du Président	500 000	0	500 000
Total	252 195 001	13 635 360	265 830 361

CD-2019-048 6/7

INVESTISSEMENT			
- Communication Institutionnelle	15 000	0	15 000
- Protocole et Logistique	135 000	0	135 000
- Pôle Affaires Juridiques	11 050 000	200 000	11 250 000
- Systèmes d'Information	3 915 000	220 000	4 135 000
- Politiques territoriales	2 823 842	56 000	2 879 842
- CSMB	3 092 000	0	3 092 000
- SDIS	2 500 000	0	2 500 000
- Finances	217 840 617,65	0	217 840 617,65
Total	241 371 459,65	476 000	241 847 459,65
TOTAL DEPENSES	493 566 460,65	14 111 360	507 677 820,65

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à : 16 346 000 M€.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-048 7/7

Column   C		CP 2023 et +	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	> 0	0 0	0	0	0 0	>
Column   C			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	000000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	> 0	o c	0	<b>5</b> C	0 0	>
		CP 2021	0	0	530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	2 100 000	0 630 000	0	0	0	0	0	1 100 000	27 000	0	0	0	0 0	2 075 000	0	0	0	0	0	5 0	> 0	<b>5</b>	0	D C	944 000	200
1   1   1   1   1   1   1   1   1   1	DM2 2019	3P 2020	0	0	2 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	930 000	0	10 000	15 000	0	0	1 400 000	0 000 930 0	0	0	0	1 000 000	42 000	891 000	97 000	0	0	0	0	2 530 000	0	0	100 000	0	100 000	200 000	> 0	0 0	0 0	1 100 000	1 112 000	2000
1   1   1   1   1   1   1   1   1   1	P / CP après la		0	0	0	2 657 900	0	0	0	0	150 000	0	10 000	0 0	100 000	930 000	57 100	110 000	35 000	0	2 000 000	1 400 000	1 250 000	15 000	15 000	42 000	2 500 000	310 800	1 300 000	170 000	105 000	15 000	750 000	300 000	7 759 800	0	2 000	1 058 000	132 000	2 940 000	135 000	135 000	135 000	10 293	1 194 902	1 056 000	2000
Columb   C	Les A		0	0	0	0	0	300 000	5 562	0	0	15 000	115 000	000 6	0	0	0	0	0	0	0	0 0			0	310 800	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0		0	0	0	0			> 0	0	18 000	272 633	040 007	>
			2 500 000	5 397 800	0	1 349 514	708 486	2 144 000	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	000 000	000 660	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	> 0	0	341 784	1 086 871	0 0	>
Coloniary   Colo			L		2 730 000				5 562	0	150 000	15 000	125 000	000 61	100 000	1 260 000	57 100	120 000	20 000	0	2 000 000	000 000 9			15 000	352 800	3 500 000	352 800	3 291 000	294 000	105 000	15 000	750 000	300 000	9 675 600	0	2 000	1 158 000	132 000	3 040 000	1 335 000	135 000	135 000	370 077	1 918 151 2 EAO OOO	2 612 000	2 012 000
Column   C			0	0		0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0		0	0	0	0	0		0	0 0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0 0	0 0	0 11	0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0 0	0 0	>
Core		CP 2023	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0		0	0	0	0	0		•	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 (	0 (	0 "	0 (	D C	0 0	5
Code   1   Code   2		CP 2022																																													
		CP 2021	0	530 000		0	0	0	0	0	0	0	0		0		0	0	0	0	0		620 000	0	0	0	0	0	1 100 000	27 000	0	0	0 0		2 075 000	0	0	0	0	0	0	> 0	0	0 0	0	500 000	200
Code	M2 2019	CP 2020	0	2 200 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0		0	10 000	15 000	0	0		2 225 000	0	0	0	1 000 000	42 000	891000	97 000	0	0	0	0	2 530 000	0	0	100 000	0	100 000	200 000	> 0	0	0	1 100 000	1 112 000	14.000
Code	/ CP avant la D	P 2019	0	0		2 657 900	0	0	0	330 000	150 000	0	10 000	2 600 000	100 000		57 100	110 000	35 000	0	2 000 000		1 050 000	15 000	15 000	42 000	2 500 000	310 800	1300 000	170 000	105 000	15 000	750 000	300 000	7 759 800	20 000	2 000	920 000	150 000	2 820 000	3 915 000	135 000	135 000	10 293	1 104 007	1 000 000	200
Code	Les AP		0	0		0	0	300 000	5 5 6 2	0	0	15 000	115 000	0000	0		0	0	0	0	0				0	310 800	0	0 0	0	0	0	0	0	0	310 800	0	0	0	0	0	0	5 6	0 000	18 000	212 633 205 008	0,000	5
Cects         Amont Street         Packet         Amont Street         Amont Street         Amont Street         Amont Street         Amont Street         Amon Street <t< td=""><td></td><td></td><td>000</td><td>. 800</td><td></td><td>514</td><td>1486</td><td>000</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0 0</td><td>0 0</td><td>0</td><td></td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td></td><td></td><td></td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0 0</td><td>0 0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0 0</td><td>0 0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0 (</td><td>0 6</td><td>0</td><td>784</td><td>18/1</td><td>0 0</td><td></td></t<>			000	. 800		514	1486	000	0	0	0	0	0 0	0 0	0		0	0	0	0	0				0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 (	0 6	0	784	18/1	0 0	
Ceed.         All Millesine (Appellation of Control Appellation (Appellation of Control Appellation (Appellation (Ap									52	00	00	00	00 00	8 8	00		00	00	00	0	00				0	00	00	8 8	2 2	8	00	00	8 8	8 8	01	00	00	00	8 5	00	0 5	2 .		ľ		8 8	3
Mathematical Procession   Mathematical Pro		TOTAL AP ant la DM2 201	5 500 00	8 127 80		4 007 4	708 41	2 444 00	5.56	330 00	150 00	15 00	12500	2 400 00	100 001		57 10	120 00	20 00		5 000 00		20 255 27	1500	15 00	352 80	3 500 00	352.80	3 291 00	294 00	105 00	15 00	750 00	300 000	12 675 60	20 00	5 00	1 020 00	150 00	2 920 00	4 115 UL	10001	135 UL	3700	2 50000	2 500 00	2417
Geat, Code AP         Ibalie         Ibalie         Millie ime         Budget         Ibalie           JUR         1307000013         Acquisitors fromeires         2015         BP         21328           JUR         1307000013         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000014         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000015         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000016         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1307000017         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1307000017         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires publics - Jury         2016         BP         21314           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires regularistor contents of publics - Jury         2019         BP         23131           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires regularistor contents of publics - Jury         2019         BP         23131           JUR         14070000017 </td <td></td> <td></td> <td>09</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>58</td> <td>09</td> <td>0202</td> <td>221</td> <td>0202</td> <td>2202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>22.1</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>51</td> <td>-</td> <td>4</td> <td><math>\perp</math></td> <td>4</td> <td>10</td> <td>12</td> <td>10</td> <td>928</td> <td>98</td> <td>23</td> <td>0202</td> <td>221</td> <td>0202</td> <td></td> <td>538</td> <td>538</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>0202</td> <td>-</td> <td><math>\dashv</math></td> <td>L</td> <td>+</td> <td>+</td> <td>+</td> <td>_</td>			09	0202	0202	0202	0202	0202	58	09	0202	221	0202	2202	0202	0202	22.1	0202	0202	0202	51	-	4	$\perp$	4	10	12	10	928	98	23	0202	221	0202		538	538	0202	0202	0202	-	$\dashv$	L	+	+	+	_
Geat, Code AP         Ibalie         Ibalie         Millie ime         Budget         Ibalie           JUR         1307000013         Acquisitors fromeires         2015         BP         21328           JUR         1307000013         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000014         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000015         Acquisitors fromeires         2016         BP         21313           JUR         1307000016         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1307000017         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1307000017         Acquisitors fromeires         2016         BP         21314           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires publics - Jury         2016         BP         21314           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires regularistor contents of publics - Jury         2019         BP         23131           JUR         1407000017         Acquisitors fromeires regularistor contents of publics - Jury         2019         BP         23131           JUR         14070000017 </td <td></td> <td>Clé imput</td> <td>JUR1D00011</td> <td>JUR 1D00018</td> <td>JUR 1D00025</td> <td>JUR 1D00010</td> <td>JUR1D00017</td> <td>JUR1D00008</td> <td>JUR1D00019</td> <td>JUR1D00011</td> <td>JUR1D00008</td> <td>JUR1D00009</td> <td>JUR1D00016</td> <td>TIPIDOUDIA</td> <td>JUR1D00008</td> <td>JUR1D00010</td> <td>JUR1D00009</td> <td>JUR1D00016</td> <td>JUR1D00015</td> <td>JUR1D00018</td> <td>JUR1D00023</td> <td>JUR 1D00025</td> <td>JUK IDUU IS</td> <td>COM1 D00002</td> <td></td> <td>FIN1 D00134</td> <td>FIN1D00351</td> <td>FIN1D00134</td> <td>FIN1D00378</td> <td>FIN1D00380</td> <td>FIN1D00374</td> <td>FIN1D00094</td> <td>EF11D00055</td> <td>FIN1D00352</td> <td></td> <td>ITI1D00046</td> <td>ITI1D00044</td> <td>IT11D00026</td> <td>T11D000111</td> <td>ITI1D00020</td> <td>10000000</td> <td>LUGILLOWOOZ</td> <td>Froodero</td> <td>CL01D00044</td> <td>CLOTDoug4</td> <td>CLOTDOOGA</td> <td>CEO INVOICE</td>		Clé imput	JUR1D00011	JUR 1D00018	JUR 1D00025	JUR 1D00010	JUR1D00017	JUR1D00008	JUR1D00019	JUR1D00011	JUR1D00008	JUR1D00009	JUR1D00016	TIPIDOUDIA	JUR1D00008	JUR1D00010	JUR1D00009	JUR1D00016	JUR1D00015	JUR1D00018	JUR1D00023	JUR 1D00025	JUK IDUU IS	COM1 D00002		FIN1 D00134	FIN1D00351	FIN1D00134	FIN1D00378	FIN1D00380	FIN1D00374	FIN1D00094	EF11D00055	FIN1D00352		ITI1D00046	ITI1D00044	IT11D00026	T11D000111	ITI1D00020	10000000	LUGILLOWOOZ	Froodero	CL01D00044	CLOTDoug4	CLOTDOOGA	CEO INVOICE
Code AP         The ISOTOCOUTS         Acquisitions forceines         Inhibition         Millière           JUR         1300000013         Acquisitions forceines         2015           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2015           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2015           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2016           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2016           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2018           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2018           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2018           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2019           JUR         13000000103         Acquisitions forceines         2019           JUR         13000000103         Acquisitions forceines studies         2019           JUR         13000000103         Acquisitions forceines studies         2019           JUR         13000000103         Acquisitions forceines studies         2019           Sobs teat Park         13000000103         Acquisitions forceines studies studies         2019			21328	21313	231313	21318	21314	2111	21328	21328	2111	21312	2033	238	2111	21318	21312	2033	2031	21313	21313	231313	21313			2743	204152	2743	204152	204151	204151	275	238	238		2051	21838	2051	21351	21838		_	074400	204142	204 142	204142	20.1
1987   19070001013   Acquisitions Fore-lens   Ibadide		_	ВР	ВР	Bb	ВВ	ВЬ	ВВ	ВВ	ВВ	ВЬ	ВР	B G	P	В	ВЬ	Bb	ВЬ	ВЬ	Bb :	BS	DM2	DWZ	H		В	ВЬ	æ 8	h 2	8	ВР	ВЬ	da 6	P	-		BP	BP	В	æ	ŀ	-	ŀ	+	+	h 8	5
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016		Millésim	2015	2015	2015	2016	2016	2016	2018	2018	2018	2018	2018	2010	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	4019	2018	-	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019		2019	2019	2019	2019	2019	2010	4107	1000	2014	2015	2010	
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016																																												9	9 (	D Q	D
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016																						×	×																					rie communa	rie communa	rio communa	Discourage of the
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016		libellé											- Juny	- July			r collèges	- jury	- jury			locaux socia	locaux socia	tion		2018 ר		2019			\$ 2019												The second	ptionnelle vo	ptionnelle vo	ptionnelle vo	22 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016													chés publics	cries publics	RF	RF	régularisatior	chés publics	chés publics	structures MI	structures M	immobilières	mmobilieres	communica		Construction		Construction			atériel études		010	010		éalarme (HT)	éalarme (HT)	pements	pements	pements			1	t - Aide exce	1 - Aide exce	t - Aido ovco	
Code AP   Code AP   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1013   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1014   LINE   1307/00/1016   LINE   1307/00/10/1016			ns Foncières	ns Foncières	ns Foncières	ons foncières	avis pour mai	ans bout ma	ins foncières l	ins foncières i	ins foncières	avis pour mar	avis pour mai	ons foncières.	ons foncières.	ons foncières,	ons roncieres,	n de matériei		Personnel à la	pement	Personnel à la	culture 2019	ture 2019	elgnement Ma	2019	sur marchés 2	ur marchés 20		'n pour le Tél.	n pour le Tél.	sation et équ.	sation et équ	sation et équ	nications	de trataport		on Equipemen.	on Equipemen	n Equipement	THE CALL STREET						
			Acquisitio	Acquisitio	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Insertion	Acquisitio	Acquisitio	Acquisitic	Acquisitic	Insertion.	Insertion.	Acquisitic	Acquisitic	Acquisitic	Acquisition	Acquisitio	١.	Prêts au F	SDIS Equi	Prets au i	CSMB Agr	CSMB Cult	CSMB Ens.	Cautions.	Avances s	Avances		Acquisitic	Acquisitic	Informati:	Informati	Informati	t télecommu,			Subventik	Subventio	Т	
		Code AP	13070001013	13070001013	13070001013	13070001014	13070001014	13070001014	13070001015	13070001015	13070001015	13070001015	14010002016	13070001016	13070001017	13070001017	13070001018	14010002017	14010002017	13070001019	12022021002	13070001020	130/0001020	14030001017	Communication	02030001018	01030001002	02030001019	03020008014	07090001008	05010009008	13070008007	14060005028	14060005028	Finances	12063009008	12063009008	14010001023	14010001023	14010001023	Informatique e.	130/0004010	Logistique	01040007002	01040007003	01040007006	222222
5			JUR	╁		JUR	_	JUR	JUR	-	_	JUR	JUR III	+	╁	JUR	_		_	+	+	+	Sour total		Sous total	HIN	Н	+	+	╁	FIN	_	+	+	Sous total	_		ш	_	E		_	Sous total	+	+	$^{+}$	

# MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP

Millónimo	Q °N		Affectations	, to	Montant déjà affecté	Nouvelle affectation	Montant après
	A N	۰N	Libellé	Nature	(a)	(q)	nouvene anectation (a+b)
				21328	2 952 757,00		2 952 757,00
2015	13070001013	AF15JUR003	AF15JUR003 Acquisitions foncières	21313	8 123 089,00	-2 730 000,00	5 393 089,00
				231313		2 730 000,00	2 730 000,00
			TOTAL AFFECTE		11 075 846,00	00'0	11 075 846,00
				21328	33000000	00'000 08:-	00'0
2010	1207000101E	VE10 11 ID002	AE10 II IDAD2 Acquicitions foncières	21328	5562,00	00'0	5 562,00
	50,000,051	AF 10JURUUZ	Addisiidis luicieles	2111	150000,00	00'0	150 000,00
				21312	1812,00	00'0	1 812,00
			TOTAL AFFECTE		487 374,00	00'000 08:-	157 374,00
2019	13070001016	AF19JUR004	Acquisition collège du VUACHE	238	2 600 000,00	-2 600 000,00	00'0
			TOTAL AFFECTE		2 600 000,00	-2 600 000,00	00'0
2010	710100002021	AF19JUR003	A conjettions fanctions	2111	100 000'00	00'0	100 000,00
6107	/101000/001		Adquisitoris torteres	21318	00'0	1 260 000,00	1 260 000,00
			TOTAL AFFECTE		100 000'00	1 260 000,00	1 360 000,00
2010	13070001020		Acmietione immobilières hât sociativ et médico sociativ	231313	00'0	00'000 009 9	00'000 009 9
2017	13070001020		Acquisitions millioning es bat sociata et meatou sociata	21313	00'0	1 100 000,00	1 100 000,00
			TOTAL AFFECTE		00'0	7 700 000,00	7 700 000,00
2019	14010001023	AF19ITI001	Informatisation et équipements	21351	150 000,00	-18 000,000	132 000,00
			TOTAL AFFECTE		150 000,00	-18 000,00	132000,00
2019	12063009008	AF19ITI003	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2051	20 000'00	-20 000'00	00'0
			TOTAL AFFECTE		20 000'00	-20 000'00	00'0



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-049

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :								
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD								
Autres membres:  Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN									
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)								
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	.E, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER								
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):									
M. CHAVANNE, M. PACORET									

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	31
Représenté(e)(s):	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	1

CD-2019-049 1/8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu les délibérations n° CD-2018-093, n° CD-2018-094, n° CD-2018-095 et n° CD-2019-096 du 10 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019,

Vu la délibération n° CD-2019-021 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019,

Vu les avis favorables aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses réunions des 09 septembre et 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la Décision Modificative n° 2 (DM2) 2019 du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 10 615 453 € dont 2 492 743 € de dépenses et recettes réelles.

	Tota	al des dépens	es	Total des recettes					
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total			
Section d'investissement	- 14 322 227	0	- 14 322 227	- 22 444 937	8 122 710	- 14 322 227			
Section de fonctionnement	16 814 970	8 122 710	24 937 680	24 937 680	0	24 937 680			
Budget Total	2 492 743	8 122 710	10 615 453	2 492 743	8 122 710	10 615 453			

Après DM2, le budget global en dépenses et en recettes réelles, y compris les résultats, s'élève à 1 163 683 328,65 €.

L'analyse présentée ci-après porte sur les recettes et dépenses réelles, équilibrées, pour un montant de 2 492 743 € :

### Les Dépenses Réelles

Les dépenses réelles inscrites à la DM2 pour 2 492 743 € se répartissent entre :

- dépenses de fonctionnement pour 16 814 970 €,
- dépenses d'investissement pour 14 322 227 €.

Les Autorisations de Programme (AP) sont quant à elles globalement augmentées de 32 671 339 €. Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement (CP) du Département pour les années 2020 et suivantes s'élève à 612 725 590 €.

CD-2019-049 2/8

Nous allons ici reprendre par politique et en synthèse, ces évolutions globales (fonctionnement + investissement) :

Secteur Social		BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2	Création de	CP 2020 et
		DF + D3 2017	DIVIZ	2019	crédits en AP	suivants :
		361,521	4,511	366,032		
fonctionnement		343,804	3,167	346,972		
investissement	CP:	17,717	1,344	19,061	0,218M€	46,700M€

Les crédits de fonctionnement sont en progression (+ 3,167 M€) à 346,972 M€, ce qui revient à une croissance de 0,91 % des dépenses.

	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019	Création de	CP 2020 et
Insertion	58,129	- 0,971	57,157	crédits en AP	suivants:
fonctionnement	58,129	- 0,971	57,157		
investissement CP :	-	-	-	0,000 M€	0,000 M€

Concernant la <u>politique en faveur de l'insertion</u>, les crédits pour le financement de l'allocation rSa sont diminués de - 1 M€ pour tenir compte des versements effectués à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en baisse par rapport aux prévisions du BP 2019.

		BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019	Création de	CP 2020 et
Protection de l'Enfance		91,621	- 0,282	91,339	crédits en AP	suivants:
fonctionnement		88,422	-	88,422		
investissement	CP:	3,199	- 0,282	2,917	0,218 M€	0,500 M€

Concernant la <u>politique de protection de l'enfance</u>, le budget de fonctionnement, qui a été fortement augmenté en 2019, n'est pas modifié. Des crédits d'investissement sont transférés en 2020 pour 0,5 M€. Un nouveau financement à destination des établissements pour des travaux ou acquisitions immobilières est proposé pour 0,218 M€.

	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019	Création de	CP 2020 et
Gérontologie	80,161	0,753	80,914	crédits en AP	suivants:
fonctionnement	75,701	0,753	76,454		
investissement CP:	4,460	-	4,460	0,000 M€	10,442 M€

Les crédits de fonctionnement pour la <u>politique en faveur des Personnes Agées</u> sont globalement augmentés de 0,753 M€, conséquence d'une hausse des frais d'hébergement, au titre de l'aide sociale, en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

CD-2019-049 3/8

La <u>politique en faveur des Personnes Handicapées</u> nécessite en fonctionnement une enveloppe complémentaire de 3,647 M€, qui s'explique par la hausse du budget alloué aux frais d'hébergement en foyer de vie, au transport scolaire des élèves handicapés, aux dépenses liées à l'application de l'Amendement Creton. Une enveloppe complémentaire de 0,140 M€ pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est par ailleurs proposée pour permettre une amélioration des délais de traitement avec un renforcement des équipes.

	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019
Protection Maternelle Infantile,	16,485	- 0,261	16,223
Promotion de la Santé et Actions Sociales			-
fonctionnement	15,735	- 0,261	15,473
investissement CP	: 0,750	-	0,750

Création de crédits en AP	CP 2020 et suivants :
0,000 M€	0,200 M€

	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019		
Logement Aidé	8,091	1,626	9,717		
fonctionnement	0,079	-	0,079		
investissement CP :	8,013	1,626	9,639		

Création de crédits en AP	CP 2020 et suivants :
0,000 M€	34,024 M€

Dans la <u>politique en faveur du Logement Social</u>, un ajustement des crédits d'investissement impactant les CP de 2019 (+ 1,626 M€) est réalisé au regard de l'avancement des versements de subventions (aides à la pierre) pour les constructions de logements locatifs sociaux.

Infrastructures Routières et grands Déplacements		BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019
		130,773	- 5,838	124,935
fonctionnement		16,826	-	16,826
investissement	CP:	113,947	- 5,838	108,109

Création de	CP 2020 et
crédits en AP	suivants :
5,375 M€	192,889 M€

L'enveloppe des crédits de fonctionnement reste inchangée.

En investissement, les modifications concernent essentiellement des modifications d'échéanciers et quelques revalorisations pour :

- les travaux de la RD 328 sur la galerie de Protection de La Ravine à Taninges :
   + 3 M€, portant l'AP à 19,5 M€,
- la déviation de Pringy afin de couvrir les dépenses réalisées, à hauteur de + 1,5 M€,
- le traitement d'itinéraires : + 1 M€, portant l'AP à 13 M€.

Education Collèges, Sport et Enseignement	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2
Supérieur	DF + D3 2019	DIVIZ	2019
	50,121	- 0,570	49,551
fonctionnement	19,482	0,050	19,532
investissement CP:	30,639	- 0,620	30,019

Création de crédits en AP	CP 2020 et suivants :
9,194 M€	154,726 M€

Les dépenses de fonctionnement sont proposées en hausse de 0,050 M€ à 19,532 M€.

Des transferts en 2020 et suivants de crédits non consommés en 2019 sont proposés.

CD-2019-049 4/8

Les augmentations de crédits en AP concernent principalement les travaux dans les collèges avec une augmentation de 9,414 M€ dont :

- + 7 M€ portant à 10,1 M€ pour la restructuration et la réhabilitation énergétique du collège des Aravis à Thônes, alors que le budget est augmenté de + 0,65 M€ à 5,650 M€ pour la reconstruction de la demi-pension, surcoût lié au désamiantage des locaux et remplacement à neuf des équipements de cuisine,
- + 1,3 M€ pour la restructuration du collège Jacques Prévert à Gaillard, notamment pour le remplacement total de la couverture de la demi-pension ou encore les surcoûts liés aux défaillances d'entreprises, portant le montant global de l'AP à 12,830 M€,
- + 1 M€ de travaux complémentaires au collège du Parmelan à Groisy, pour la reconstruction d'un logement et la rénovation énergétique partielle des bâtiments, portant le coût de l'opération à 1,850 M€.

CP 2020 et suivants :

1,000 M€

Financement du Service Départementa	al	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2	Création de
d'Incendie et de Secours		DP + D3 2019	DIVIZ	2019	crédits en AF
		47,466		47,466	
fonctionnement		44,966	-	44,966	
investissement	CP:	2,500	-	2,500	0,000 M€

	'enveloppe globale des crédits est				1 0 140	0010
- 1	ANVAINNA AINNAIA AGC CRAAITC ACT	Inchanded	an nalice	מבמחות ב	na Jivi± an	mid
L	. CHVCTODDE UTODATE UES CI EUTIS EST	IIICHanace.	, cii naussi	z ulobale t		ZUI7.

Soutien au Territoire Départemental sur		DD DC 2010	DMA	BP + BS + DM2	Création de	Ì	CP 2020 et
l'Environnement, l'Agriculture, l'Eau,		BP + BS 2019	DM2	2019	crédits en AP		suivants :
l'Assainissement, le Tourisme,		110,082	- 9,539	100,543			
fonctionnement		19,270	0,002	19,272			
investissement	CP:	90,812	- 9,541	81,271	10,796 M€		166,810 M€

Les Autorisations de Programme sont globalement augmentées de + 10,796 M€ et concernent principalement :

- la <u>politique Tourisme</u>, avec une revalorisation de l'Autorisation de Programme du Plan Tourisme dédiée aux « Grands Projets » de 10 M€, pour le financement de l'Express Morzine Avoriaz (EMA),
- la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec un transfert de crédits de 5,691 M€ de 2019 à 2020 et ultérieurs, ainsi que la création de trois nouvelles AP destinées au financement des contrats de territoire ENS : Grand Annecy (0,7 M€), Annemasse - Les Voirons Agglomération (0,5 M€), Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (0,9 M€).

Culture et Patrimoine, Archives	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2	Création de	CP 2020 et
Départementales	DF + D3 2019	DIVIZ	2019	crédits en AP	suivants:
	9,207	0,128	9,079		
fonctionnement	6,372	- 0,040	6,332		
investissement CP	2,835	- 0,088	2,747	0,000 M€	2,220 M€

L'enveloppe des crédits de fonctionnement est diminuée de 0,040 M€ suite à la non attribution d'un marché ainsi qu'un décalage dans un recrutement.

Des transferts de CP 2019 sont proposés vers des exercices ultérieurs, sans inscription complémentaire.

Dette auprès des Organismes Bancaires	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019
	25,898		25,898
fonctionnement	4,568	-	4,568
investissement CP	21,330	-	21,330

CD-2019-049 5/8

L'enveloppe globale des crédits est inchangée, en baisse par rapport à 2018, du fait du désendettement du Département.

CP 2020 et suivants :

39,252 M€

Bâtiments Départementaux et Services		DD - DC 2010	DMO	BP + BS + DM2	Création de	ſ
Généraux		BP + BS 2019	DM2	2019	crédits en AP	
		22,264		22,264		
fonctionnement		4,303	-	4,303		l
investissement (	CP:	17,961	-	17,961	0,539 M€	

L'enveloppe globale des crédits est inchangée en fonctionnement et en crédits d'investissements 2019.

En revanche, les crédits en AP sont augmentés de 0,539 M€ principalement pour assurer les constructions, aménagements, maintenance et réhabilitations des bâtiments départementaux (hors bâtiments scolaires), sans incidence sur les CP 2019.

Moyens de l'Institution et fonds de	BP + BS 2019	DM2	BP + BS + DM2 2019	Création de crédits en AP	CP 2020 et suivants :
<u>péréquation</u>	214,193	14,055	228,248	CleditsellAi	survants.
fonctionnement	193,733	13,635	207,368		
investissement CF	20,460	0,420	20,880	6,550 M€	9,127 M€

En fonctionnement, l'augmentation de + 13,635 M€ provient principalement d'une augmentation de la dotation aux provisions au titre des prélèvement des fonds de péréquation assis sur les DMTO, à hauteur de + 13,707 M€. Cette augmentation résulte de 2 éléments :

- l'approfondissement attendu en loi de finances 2020 de la péréquation horizontale, avec notamment un taux de prélèvement pour le Fonds de Solidarité Interdépartemental (FSID), créé en Loi de Finances 2019, passant de 0,10 % à 0,34 %,
- une progression de la prévision de DMTO au titre de l'année 2019, avec une prévision portée à 245 M€, soit en hausse de 20 M€.

En investissement, les crédits en AP sont augmentés de 6,505 M€. Une nouvelle AP est créée à hauteur de 8 M€ aux fins d'acquérir des locaux dans le cadre du plan de modernisation des pôles médico sociaux (PMS).

### Les Recettes Réelles

La Décision Modificative n° 2 enregistre pour 2 492 743 € de recettes nouvelles, se répartissant en :

- + 24 937 680 € de recettes de fonctionnement,
- 22 444 937 € de recettes d'investissement.

Nous allons ici présenter par type de recettes le montant de 2 492 743 € inscrit à la DM2 2019 :

La fiscalité directe						
BP+BS:	211,82 M€	DM2:	0,33 M€	BP+BS+DM2:	212,15 M€	

Le montant de recette attendue pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est augmenté de + 0,216 M€ à 155,665 M€. La progression de cette recette, sur la seule dynamique des bases et du taux de revalorisation annuel national des bases (calculé sur l'inflation), est ainsi de 3,3 %. Des rôles supplémentaires sont en outre inscrits pour 0,118 M€, correspondant aux recettes réalisées.

CD-2019-049 6/8

La fiscalité indirecte					
BP+BS:	257,68 M€	DM2:	20,00 M€	BP+BS+DM2:	277,68 M€

La prévision de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est revue à la hausse pour 20 M€, portant l'inscription à 245 M€.

Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la						
fiscalité						
BP+BS:	69,24 M€	DM2:	-0,37 M€	BP+BS+DM2:	68,87 M€	

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est ajustée de - 0,37 M€ à 14,499 M€.

Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences						
BP+BS:	106,38 M€	DM2:	3,45 M€	BP+BS+DM2:	109,83 M€	

Les dotations versées par la CNSA sont ajustées de + 3,452 M€, les portant à 22,412 M€.

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, recette transférée par la Loi de Finances 2014 pour améliorer le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), sont ajustés de + 0,043 M€ à 5,373 M€ suite à leur notification.

Dotations et participations de l'Etat et assimilés						
BP+BS:	54,33 M€	DM2:	6,14 M€	BP+BS+DM2:	60,47 M€	

La prévision de recette relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), créée par la Loi de Finances 2019, est augmentée de 1,851 M€, la portant à 2,851 M€.

La recette du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est quant à elle augmentée de 4,283 M€ en fonction des déclarations réalisées.

Emprunt					
BP+BS:	39,16 M€	DM2:	-28,74 M€	BP+BS+DM2:	10,41 M€

La construction de l'équilibre de la Décision Modificative n° 2 2019 implique une réduction de l'inscription de l'emprunt pour 28,74 M€. La prévision d'emprunt après cette Décision Modificative n° 2 s'élèvera donc à 10,41 M€.

Diverses autres recettes						
BP+BS:	55,73 M€	DM2:	1,68 M€	BP+BS+DM2:	57,41 M€	

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

CD-2019-049 7/8

Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. BOCCARD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote), Le Conseil départemental, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n° 2 pour 2019 du budget principal et ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-049 8/8



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-050

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :					
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD					
Autres membres :	Mme Bouchet, Mme Dion, Mme Duliege, Mme Gay, Mme Gonzo-Massol, Mme Lhuillier, Mme Mahut, Mme Metral, Mme Rey, Mme Teppe-Roguet, Mme Termoz, M. Amoudry, M. Bardet, M. Baud, M. Baud-Grasset, M. Daviet, M. Morand, M. Rubin					
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)					
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER						
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):						
M. CHAVANNE, M. PACORET						

Quorum et Délégations de vote vérifiés					
Membres en exercice : 34 A l'unanimité					
Présents :	29	Voix Pour	31		
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0		
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	1		

CD-2019-050 1/2

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° CD-2012-0716 du 19 novembre 2012 confiant la Délégation de Service Public (DSP) de l'Aérodrome d'Annecy-Meythet à la SNC Lavalin SAS,

Vu la délibération n° CD-2014-0810 du 17 novembre 2014 prenant acte de la cession d'actionnariat de la SNC Lavalin SAS à la SNC Lavalin Aéroports,

Vu la délibération n° CD-2018-098 du 11 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 du budget annexe de l'Aérodrome,

Vu la délibération d'approbation du Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe de l'Aérodrome n° CD-2019-020 du 27 mai 2019,

Vu l'avis favorable émis par la 3<sup>ème</sup> Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilités, bâtiments lors de sa réunion du 13 septembre 2019,

Vu les avis favorables aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses réunions des 09 septembre 2019 et 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la Décision Modificative n° 2 pour 2019 du budget annexe de l'Aérodrome ne comporte aucune demande de crédits supplémentaires, uniquement un transfert entre chapitres.

Les crédits globaux étant suffisants pour l'activité de l'Aérodrome, il est simplement proposé d'abonder de 10 000 € une ligne d'investissement destinée à financer des études, en réduisant d'autant une ligne d'investissement de travaux.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. BOCCARD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote), Le Conseil départemental,

à l'unanimité,

**ADOPTE** la Décision Modificative n° 2 2019 du budget annexe de l'Aérodrome ainsi que ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019,

Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme,

Signé,

Le Président du Conseil départemental,

**Christian MONTEIL** 

CD-2019-050 2/2



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-051

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2019 - BUDGET ANNEXE COMPENSATION

FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :										
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD									
Autres membres:  Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHL Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AM M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN										
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)										
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER										
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :										
M. CHAVANNE, M. PACORET										

Quorum et Délégations de vote vérifiés									
Membres en exercice :	34	A l'unanimité							
Présents :	29	Voix Pour	31						
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0						
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	1						

CD-2019-051 1/3

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-10,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 signé le 20 mars 2007,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 11 mai 2015,

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-032 du 06 juillet 2015 créant le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-033 du 06 juillet 2015 adoptant le règlement des autorisations d'engagements et des Crédits de Paiement du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise.

Vu la délibération n° CD-2017-099 du 11 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2018-114 du 11 décembre 2018 de répartition de la tranche 46 de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2019-023 du 27 mai 2019 adoptant le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu les avis favorables aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de ses réunions des 09 septembre et 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique qu'afin de respecter les précisions apportées par l'instruction M52 sur la comptabilisation de la Compensation Financière Genevoise (CFG), le Département a créé le 6 juillet 2015 un budget annexe dédié à la gestion de la CFG. Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

La Décision Modificative n° 2 2019 s'élève à **128 160** € en dépenses. Il en ressort un résultat positif de 183 067 473,20 € : ce montant est égal à la somme des Crédits de Paiement ultérieurs à 2019, dont l'état est repris dans l'annexe des Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement. En effet, par construction, chaque euro de CFG reçu est affecté à des projets.

### En synthèse:

		TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES								
	BP+ BS	DM2	BP+BS+DM2	DM2	BP+BS+DM2							
Section de fonctionnement	237 204 707,86	128 160,00	237 332 867,86	420 400 341,06	0,00	420 400 341,06						
Budget Total	237 204 707,86	128 160,00	237 332 867,86	420 400 341,06	0,00	420 400 341,06						

Les dépenses inscrites pour 2019 sont ajustées de + 0,128 M€ à 237,333 M€.

CD-2019-051 2/3

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. BOCCARD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote), Le Conseil départemental, à l'unanimité,

**ADOPTE** la Décision Modificative n° 2 2019 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise ainsi que ses annexes,

AUTORISE le reversement des crédits destinés aux opérations prévues dans le budget principal.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-051 3/3

| 0   0   0   0   0   0   0   0   0   0                      | Color   Colo | 1  | 1,500,000   1,501,000   1,50   | 1   1   1   1   1   1   1   1   1   1  | 1478   104   178   104   170   | 1 19 1000 6 4 6 7 7 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
   | 6 4 47 001<br>6 5 4 4<br>0 124<br>0 124<br>0 0<br>0 0<br>0 124<br>0 0<br>0 0<br>1 125 010<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0   | 6 477 001<br>6 447 001<br>0 174<br>0 200 000<br>177 644<br>178 646<br>0 0<br>0 0<br>0 1 22 616<br>0 1 22 616<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0   | 6 477 001<br>6 447 001<br>0 124<br>0 124<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 100<br>0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 | 6 477 001<br>6 447 001<br>0 124<br>0 124<br>0 200 000<br>0 174 644<br>0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0 0<br>0 0 0   
   
   | 6 4 47 001<br>6 4 40<br>10 7 24<br>10 7 24<br>10 7 24<br>11 4 29 807<br>11 4 29 807<br>11 5 20 60<br>11 5 20 60<br>11 5 20 60<br>11 5 20 60<br>12 5 60<br>13 5 60<br>14 5 60<br>15 60<br>16 60<br>17 5 60<br>18 60<br>19 60<br>10 60  
   | 6 477 001<br>6 447 001<br>0 174 0<br>0 174 0<br>0 174 0<br>0 174 0<br>0 174 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0<br>0 0  
  |  
   |  |  
   |  | 100 600<br>100 100<br>100   | 100 000   100   | 13 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19  | 173 179 179 179 179 179 179 179 179 179 179  | 19   19   19   19   19   19   19   19  
  | 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000  | 191 199 199 199 199 199 199 199 199 199  | 1100<br>1200<br>2000<br>2000<br>2000<br>1000<br>1000<br>1000<br>1100<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110<br>1110 | 199<br>  199<br>  199<br>  199<br>  198<br>  198 | 8 016 000  1 100 52 01  1 100 52 01  1 100 52 01  2 0100 000  2 0100 000  2 0100 000  3 000 000  3 000 000  3 000 000  4 10 52 01  5 10 50 000 
5 10 50 000  5 10 | 19   19   19   19   19   19   19   19  | 100<br>  100<br>  200<br>  200 | 1900      | 1000 000 000 000 000 000 000 000 000 00  | 19   19   19   19   19   19   19   19  |
|--|--|--|--|--
--|--|--|--
---
--
--
--
--
--
--
--|--
--	--	--	---
--	--	---	
--	--	---	--
--	--		
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
  | 2  | 000 000 000 000 000 000 000 000 000 00   |  |   
   |   
  |  
   
   |   
  | 8 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10   
   | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 10   10   10   10   10   10   10   10  
   | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 1819 743<br>  1819 743 | 10   10   10   10   10   10   10   10   | 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  | 11   12   13   13   14   15   15   15   15   15   15   15  | 10   17   17   17   17   17   17   17   
   | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 10   17   17   17   17   17   17   17  | 10   12   10   10   10   10   10   10  
  | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 10   10   10   10   10   10   10   10   | 10   10   10   10   10   10   10   10  
   | 101 192   101    | 10   17   17   18   18   18   18   18   18   |
| 050 059  | 00 056   |  |  | 1 000  | 0 0 0 0 8 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   
  |  | 0  | 0 13 75 100<br>0 13 75 100<br>0 10 100 | 0 147 187 000<br>0 177 187 000<br>0 2 20 187 27<br>0 164 187 187<br>0 164 187 187<br>0 164 187 187<br>0 164 187 187<br>0 2 27 187<br>0 3 27 187<br>0 4 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2  | 0 13 78 000  0 1 20 000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0 20 0000  0   
   
  | 13 N 2000   13 N   
   
   | 13 N 2000   13 N 2000   1 N 200 | 175 000   175   
  | 1712   171 
 171   | 1775 000    | 171    | 1775 000    | 1787 000   1787 000
  1787 000   | 1743 000   1744 1000   1744    | 1  | 1717 000   1717 000 | 1,317,000   1,31   | 1,371,010<br>  1,37 | 17   17   17   17   17   17   17   17   
  | 1   | 1  | 1  | 1,37,100   1,37,100
  1,37,100   | 1  | 1   2   1   1   1   1   1   1   1   1  | 1   10   10   10   10   10   10   10   |
| 145 145  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  |  | 850  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   
  | 00 000 000 000 000 000 000 000 000 000   | 00 000 000 000 000 000 000 000 000 000   | 800 800 800 800 800 800 800 800 800 800  | 860 000 1 1000 000 000 000 000 000 000 00   
   | 860 000 1 1000 00 00 00 00 00 00 00 00 00   
  | 860 000 1 1000 000 000 000 000 000 000 00                                    
   
   | 860 000 1 1000 000 000 000 000 000 000 00   
  | 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00   
   | 00 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00  | 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00   
   | 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00   | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   | 860 000 1 1000 00 00 00 00 00 00 00 00 00  | 860 000  800 000 
800 000  800 | 000 000 1 1 000 000 42 2 000 000 1 1 000 000 1 1 000 000 1 1 0 0 000 000 1 1 0 0 0 000 000 1 1 0  | 000 000 000 000 000 000 000 000 000 00   | 000 000 1 1 000 00   | 000 000 12 000 000 12 000 000 12 000 000   
   | 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000   | 25 000 000  2 000 000  2 000 000  2 000 000  | 000 000 000 000 000 000 000 000 000 00   | 260 000 000 000 000 000 000 000 000 000   
   | 000 000   1   000 000   1   000 000   1   000 000  | 000 000 12 20 000 000 000 000 000 000 00   | 000 000 1 2 000 000 1 2 000 000 1 2 000 000  |
| 120.784<br>0<br>0<br>0<br>0<br>198.245<br>0<br>0<br>0      |  | 379 970<br>1 165 100<br>1 169 734<br>478 632<br>1 1285 011<br>1 335 915<br>9 72 790<br>499 72 790  | 379 970<br>10<br>10<br>16<br>16<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10<br>10  | 1379 70<br>160 0<br>160 0<br>160 0<br>160 0<br>160 0<br>170 0 | 1379 700 (100 mm) 1379 700 (100 mm) 1460 700 (10 | 10 384 3 19 9 20 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   | 10 396 3 1979 20 1979
20 1979  | 100 786 179 797 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79   | 10 304 170 204  | 10 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70  
   
   | 10 784 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79   
   
  | 10 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70  | 100 786 170 787 170 78  
   
  | 100 786 179 790 179 79 | 100 786 179 790 179 79 | 100 780 170 78 | 100 784 179 797 179 179 797 797 179 797 797 179 797 797   
  | 100 784 179 797 179 179 797 797 179 179 797 797   | 100 786 170 787 170 78 | 10   10   10   10   10   10   10   10  | 100 780   70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70  | 100 MB   1   | 100 780 170 780 180 170 780 180 170 780 180 170 780 180 170 780 180 180 180 180 180 180 180 180 180 1   
  | 100 700 110 700 100 700 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70   | 10 30 1 16 20 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2   | 100 984   379   270      | 100 780 170 780
170 780 170 78 | 100 780 170 78  | 100 780 170 78 | 100 700 100 700 700 700 700 700 700 700  | 100 78 1
100 78 1 100 |
| 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0                      | 2 550 000 2 2 550 000 000 000 000 000 00   | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 2 44 420<br>2 2 64 420<br>2 2 60 00<br>0 00<br>0 00<br>0 00<br>0 00<br>0 00<br>0   | 2 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00   | 2 500 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   
  | 0  | 2 2900 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   | 2 500 000  7 7 500 000  1 1 500 000  1 2 500 000  1 2 500 000  1 2 500 000  1 3 7 8 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6  | 2 500 500 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0   
   | 2 500 000 2 500 100 2 500 100 2 500 100 11 50   
  | 2 800 000 2 800 000 2 800 000 1 158 000 2 2 800 000 1 158 000 2 2 800 000 1 2
800 000 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
   | 2 500 000  2 500 100  1189 64 100  12 500 100  2 500 100  1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   
  | 2 500 000  2 500 000  1 500 500   
   | 2 500 000  2 500 000  3 500 000  1 150 601  1 150 601  2 150 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 100 000  3 10 000 | 2 500 000  2 500 000  3 500 000  1 156 642  1 156 643  1 150 000  2 100 000  3 100 000 
3 100 000   | 2 500 000  2 500 000  2 500 000  1 156 64  2 500 000  2 500 000  2 500 000  3 | 2 200 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  2 200 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  1 10 000  2 20 000  1 20 000  1 20 000  1 20 000  1 20 000  1 20 000  1 20 000  2 20 000  2 20 000  2 20 000  4 20 000  2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2  | 2 800 000  1 10 | 2 500 500  | 2 500 000  1 75 804 800  1 75 804 800  2 800 000  2 800 000  2 800 000  1 1 802 11  1 1
802 11  1 1 80 | 4 4 400  2 500 000  70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 7  | 2 500 000  1 100 000  1 100 000  2 200 000  1 100 000  2 200 000  1 100 000  1 100 000  1 100 000  2 200 000  1 100 000  1 100 100  2 200 000  1 100 100  2 200 000  1 100 100  2 200 000  1 100 100  2 2 200 000  1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2   | 2 500 000  1 100 100  1 100 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  3 200 100  1 200 100  1 200 100  1 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100  2 200 100   | 2 500 000  2 500 000  2 500 000  3 500 000  4 500 000  4 500 000  5 500
000  5 500 000  5 500 000  5 500 000  5 500 000  5 500 000  5 500 000   | 2 500 000  1 75 200 000  1 75   | 2 500 000  1 709 789  1 700 000  2 700 000  2 700 000  2 700 000  1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  | 2 500 000  1 709 789   | 2 500 000  1 70 46 400  1 70 40 40  1 70 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 40 40  1 70 4                                     
  | 2 500 000  2 7 500 000  2 8 500 000  3 8 500 000  3 8 500 000  4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5   | 2 500 000  1 7 500 000  1 8 60 000  1 9 70 000  1 1 60 | 2 500 000  1 75 200 000  1 1 500 000  1 2 500 000  1 2 500 000  1 3 70 000  1 1 500 |
| 3 077 970 3 0385 640 0 0 2 2 000 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 | 3 033 540<br>0 0<br>1 288 907<br>1 2 252 242<br>1 077 311  | 3 033 540<br>0<br>1 289 907<br>1 289 907<br>1 289 907<br>1 107 311<br>1 156 402<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>1 107 311<br>1 156 402<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0  | 3 (3 ) (3 ) (4 ) (4 ) (4 ) (4 ) (4 ) (4  | 1 0 0 8 40<br>0 0<br>1 1 2 0 0 0<br>2 2 0 2 4<br>1 2 0 0 7<br>1 1 2 0 0 0<br>1 1 2 0 0<br>1 0 0<br>0<br>0<br>0  | 1 0 0 8 40<br>0 0<br>1 1 2 8 40<br>2 2 9 2 42<br>1 1 2 8 4 40<br>1 1 2 8 4 40<br>1 2 8 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4   | 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2   
  | 1.00 19.00 1 | 1 20 150 5 00 150 150 150 150 150 150 150 1  | 1 100 15 60 1 126 900 1 2 26 24 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900 1 126 900   | 1 128 00   1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   
   
   | 0 0 10 1 5 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
   
  | 1 128 90 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0   | 0 2 102 5 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
   
  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  
   | 1 128 00 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   | 1 128 90 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 0 0 10 15 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 1 1289 90  | 1 2015 (00   00   00   00   00   00   00   00  
  | 1303 500  1300 00  13 | 1303 500  1300 5   | 1 128 00 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   | 1303 500  1380 90 
1380 90  13  | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 1.128 90 0  | 1301560 1 13800 1 13800 1 13800 1 13800 1 13800 1 13800 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   | 1303 500  1380 00 
1380 00  13 | 1301540  13000  13000  13000  13000  110000  110000  110000  110000  110000  110000  1100000  11000000      | 1301560  130000  130000  130000  130000  130000  130000  1300000  13000000  1300000000  |
| 5 VTV2D0007E 048 260 000<br>4 VTV2D0010E 048 3 292 132     | 5 VT/020000TE 048 340 000<br>  4 VT/020000TE 048 247 132  <br>  5 VT/020000TE 048 4.44 465  <br>  6 VT/020000TE 048 5.00 000  <br>  4 VT/020000TE 048 5.00 000   | \$ VINCONDERS 048 280000  \$ VINCONDERS 048 232313  \$ VINCONDERS 048 4.8.6.46  \$ VINCONDERS 048 4.8.6.46  \$ VINCONDERS 048 6.822.46   \$ VINCOMENT 04 2000  \$ VINCOMENT 04 32710  \$ VINCOMENT 04 27140  \$ VINCOMENT 04 5000  \$ VINCO | 4 VIVEOCORT 0  | 4 VIZZORONT 68 240.00<br>  4 VIZZORONT 68 23.271.01<br>  5 VIZZORONT 68 2.271.01<br>  5 VIZZORONT 68 2.271.01<br>  5 VIZZORONT 68 5.271.01<br>  6 VIZZORONT 68 5.271.02<br>  6 VIZZORONT 68 1.271.02<br>  6 VIZZORONT 68 1.271.02<br>  6 VIZZORONT 68 1.201.02<br>  7 VIZZORONT 68 1.201.02<br>  7 VIZZORONT 68 1.201.02<br>  7 VIZZORONT 68 2.201.02<br>  7 VIZZORONT 68 2.001.02<br>  7 VIZZORONT 68 2.001.02   | 4 VIVENOME 08 26000  | 4 VIZZORONT 68 32010<br>  5 VIZZORONT 68 32210<br>  5 VIZZORONT 68 2510 40<br>  5 VIZZORONT 68 4 64-64<br>  5 VIZZORONT 68 5120 40<br>  4 VIZZORONT 68 5120 40<br>  4 VIZZORONT 68 100000<br>  4 VIZZORONT 68 100000<br>  5 VIZZORONT 68 100000<br>  6 VIZZORONT 68 100000<br>  6 VIZZORONT 68 100000<br>  7 VIZZORONT 68 100000<br>  8 VIZZORONT 68 200000<br>  9 VIZZORONT 68 200000<br>  1 VIZZORONT 68 200000<br>  1 VIZZORONT 68 200000<br>  1 VIZZORONT 68 200000<br>  1 VIZZORONT 68 200000<br>  2 VIZZORONT 68 200000<br>  3 VIZZORONT 68 200000<br>  4 VIZZORONT 68 200000<br>  6 VIZZORONT 68 200000<br>  6 VIZZORONT 68 200000<br>  7 VIZZORONT 68 2000000<br>  7 VIZZORONT 68 2000000<br>  8 VIZZORONT 68 2000000<br>  9 VIZZORONT 68 200000000000000000000000000000000000   
   | 4 VIVEORORY   648   28,000     5 VIVEORORY   648   13,271     6 VIVEORORY   648   12,271     7 VIVEORORY   648   12,271     7 VIVEORORY   648   12,271     8 VIVEORORY   648   11,000     9 VIVEORORY   648   11,000     9 VIVEORORY   648   11,000     10 VIVEORORY   648   11,000     10 VIVEORORY   648   11,000     10 VIVEORORY   648   11,000     10 VIVEORORY   648   12,000     10 VIVEORORY   648   12,000     10 VIVEORORY   649   12,000     10 VIVEORORY   649   2,000     10 VIVEORORY   640   2,   | 4 VIVENORORY 68 9 20 000  4 VIVENORORY 68 6 22 88 40)  5 VIVENORORY 68 6 42 88 40)  4 VIVENORORY 68 6 5 20 88 40)  4 VIVENORORY 68 6 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6  | 4 VIVENORORY 68 28 20 00 1 VIVENORORY 68 2 2 28 45 1 VIVENORORY 69 2 2 2 2 4 4 VIVENORORY 69 6 2 2 2 2 4 4 VIVENORORY 69 6 4 4 4 4 VIVENORORY 69 6 5 2 0 VIVENORORY 69 6 1 0 VIVENORORY 69 6 1 0 VIVENORORY 69 1 1 0 VIVENORORY 69 1 1 0 VIVENORORY 69 1 0 VIVENORORY 69 2   
   
   | 4 VIVENODORY 040 3 20 000   
   
  | 4 VIVENODORF 040 3 201 000   | 4 VIVEDODORY 04 04 132 VIVEDORY 04 05 132 VIVEDORY 05 05 132 VIVEDORY 05 06 132 VIVEDORY 05 06 132 VIVEDORY 05 06 132 VIVEDORY 05 06 132 VIVEDORY 05 07 VIVEDORY 05   
   | 4 VIVEDODORY 04 0  | 4 VIVEDODORY   644   320 DD  
   | 4 VIVEDODORF 04 04 320 100   | 4 VIVENOME   64   20 00 00   | 4 VIVEDODORY 64 320 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0   | 4 VIVEDODORY 6 48 20 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00   | 4 VIVEODORF 68    20 00 00   
   | 4 VIVEDODORY   64   20 00 00  | 4 VIVEOCOME   040   200 DD   | 4 VIVEODORF 04    20 00 0  | 4 VIVEDODORY   64 0 20 00 0   
  | 4 VIVEONODIC 68    20 00 00   | 4 VIVENODORY   64 0 23 0 20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0  | 4 VIVEDODORF   64   20 00 00   | 4 VIVENOMENT 648 320 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0   
  | 4 VIVEDODORY   040   320 LD  | 1989   24   VICTOROME   08   20   20   20   20   20   20   20  | 1989   24   VICTORODIN   0.00   2.70 to 0.00   |
|  | 2015 BP 7498 5 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60  | 2015 BP 7498 5 2016 BP 7499 5 2017 BP 7499 5 2017 BP 7499 6 2017 BP 7499 6 2018 BP 7499 6 2019 BP 7499 6 2019 BP 7499 6 2019 BP 7499 6   | 2005 8P 7498 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6   | 2015 BP 7488 5 2015 BP 7488 6 2015 BP 7488 6 2015 BP 7488 6 2015 BP 7488 4 2017 BP 7488 6 2017 B   | 2015 BP 7498 5 2015 BP 7498 6 2015 BP 7498 6 2015 BP 7498 6 2015 BP 7498 4 2015 BP 7498 6 2017 BP 7498 6 2018 B | 2015 BP 7898 5 2015 BP 7898 6 2015 BP 7898 6 2015 BP 7898 6 2015 BP 7898 4 2017 BP 7898 6 2017 BS 7898 6  | 2015   PP   7898   S   S   S   S   S   S   S   S   S  
  | 7005 BP 7880 S   7015 BP 7881 S   7016 BP 7881 S   7017 BP 7881 S   7018 BP 7881 S   7018 BP 7881 S   7019 BP 7881 S    7019 BP 7881 S   7019 BP 7881 S    7019 BP 7881 S   7019 BP 7881 S    7019 BP 7881 S   7019 BP 7881 S    7019 BP  | 7005 BP 7888 S 7006 B  | 2015   PR   PR   PR   
   
  | 2015   PP   7998   5   
   
   | 2015   PR   PR   PR   PR     2015   PR   PR   PR     2015   PR   PR   PR     2016   PR   PR   PR     2016   PR   PR   PR     2017   PR   PR     2017   PR   PR     2018   PR   PR     2019    | 2015   PP   7898   S   S  
  | 2015   PP   PP   PP   PP   | 2015   PP   7998   S  
  | 2015   PP   7998   S   PP   7998   PP   7998   S   PP   7998   S   PP   7998   S   PP   7998   | 2015   PP   7998   5   | 2015   PR   PR   PR   PR   PR   PR   PR   P   | 2015   PR   PR   PR   PR   | 2015   PR   PR   PR   PR   PR   PR   PR   P   
  | 100   100 | 2005   P.  | 2005   PP   7898   S   | 1905   1905   1906  | 1,000  
1,000   1,00  | 2005   819   7490   5  | 2005   BP   7499   S   S   | 2005   819   7490   8   8   9   9   9   9   9   9   9   9   | 1969   1969
  1969      | 100    | 100    |
|  | DO   | 2015   SP   7499   SP   7400   SP   7400   SP   7400   SP   7400   SP   SP   SP   SP   SP   SP   SP  | 2015   8P   7489   4   VIZZOOLIS   68   4   4   4   5   5   5   5   5   5   6   5   5   6   5   5  | 2015   8P   7489   2   10000001   100   4   24   20   20   20   20   20   2  | 2015   8P   7489   2   10000001   100   4   24   20   20   20   20   20   2   
  | 1,115   11 | 1,000   1,00   | 1,115   1,15   1,   | 1,000   1,00  
   | 7/15         8/15         7/15         8/15         7/15         8/15         1/15 <th< td=""><td>7/17         8/17         8/17         8/17         8/17         8/17         8/17         9/17         <th< td=""><td>7/17         8/1         7/10         8/1         7/10         8/1         7/10         1/</td><td>7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         9/1         7/17         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         9/1         7/1         9/1         <th< td=""><td>  1,000   1,00</td><td>10.13         8.6         7.00         8.6         7.00         8.6         7.00         9.6         9.6         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.7         9.6         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7</td><td>10.13         B         7.00         B         7.00         C         2.50         C         7.50         C         7.50</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>  100   100
  100   100</td><td>  100   100</td><td>  This continue</td><td>  1971   10   10   10   10   10   10   10  </td><td>  1</td><td>  10,117,   10,  </td><td>  10,111   10, 11   11   11   11   11  </td><td>  1971   1971   1972  </td><td>  1970  </td><td>  14   1   1   1   1   1   1   1   1   1</td></th<></td></th<></td></th<> | 7/17         8/17         8/17         8/17         8/17         8/17         8/17         9/17      
  9/17         9/17         9/17         9/17         9/17         9/17         9/17         9/17 <th< td=""><td>7/17         8/1         7/10         8/1         7/10         8/1         7/10         1/</td><td>7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         9/1         7/17         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         9/1         7/1         9/1         <th< td=""><td>  1,000   1,00</td><td>10.13         8.6         7.00         8.6         7.00         8.6         7.00         9.6         9.6         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.7         9.6         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7</td><td>10.13         B         7.00         B         7.00         C         2.50         C         7.50         C         7.50</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>  100   100</td><td>  100  
100</td><td>  This continue</td><td>  1971   10   10   10   10   10   10   10  </td><td>  1</td><td>  10,117,   10,  </td><td>  10,111   10, 11   11   11   11   11  </td><td>  1971   1971   1972  </td><td>  1970  </td><td>  14   1   1   1   1   1   1   1   1   1</td></th<></td></th<> | 7/17         8/1         7/10         8/1         7/10         8/1         7/10         1/  | 7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         8/1         7/17         9/1         7/17         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/17         1/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         7/1         9/1         9/1         7/1         9/1 <th< td=""><td>  1,000  
1,000   1,00</td><td>10.13         8.6         7.00         8.6         7.00         8.6         7.00         9.6         9.6         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.7         9.6         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7</td><td>10.13         B         7.00         B         7.00         C         2.50         C         7.50         C         7.50</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>  100   100</td><td>  100   100</td><td>  This continue</td><td>  1971   10   10   10   10   10   10   10  </td><td>  1</td><td>  10,117,   10,  </td><td>  10,111   10, 11   11   11   11   11  </td><td>  1971   1971   1972  
1972   1972  </td><td>  1970  </td><td>  14   1   1   1   1   1   1   1   1   1</td></th<> | 1,000   1,00   | 10.13         8.6         7.00         8.6         7.00         8.6         7.00         9.6         9.6         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.6         9.7         9.7         9.6         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7         9.7   | 10.13         B         7.00         B         7.00         C         2.50         C         7.50   |   
  |   |  |  |   | 100  
100    | 100    | This continue  | 1971   10   10   10   10   10   10   10   | 1   
  | 10,117,   10,      | 10,111   10, 11   11   11   11   11   | 1971   1971   1972      | 1970  
1970      | 14   1   1   1   1   1   1   1   1   1   |



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-052

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES DE FLAINE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :										
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD									
Autres membres:  Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHL Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AM M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN										
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)										
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER										
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :										
M. CHAVANNE, M. PACORET										

Quorum et Délégations de vote vérifiés									
Membres en exercice :	34	A l'unanimité							
Présents :	29	Voix Pour	30						
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0						
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	2						

CD-2019-052

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3241-4 et L.3241-5,

Vu la délibération de la Commission Permanente n° CP-2019-0639 du 09 septembre 2019 donnant son accord pour la Délégation de Service Public relative à l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes du Département de la Haute Savoie sur le territoire de Flaine à la société Grand Massif Domaines Skiables pour une durée de 5 ans, et autorisant le Président à signer le contrat,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-035 du 30 septembre 2019 portant création du budget annexe « Remontées mécaniques de Flaine »,

Vu l'avis favorable émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose qu'un contrat d'affermage a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 avec la société Grand Massif Domaines Skiables. Ce contrat est considéré comme un service public industriel et commercial, ce qui induit la création d'un budget spécifique assujetti à la TVA.

Un budget annexe intitulé « Remontées mécaniques de Flaine » a donc été créé le 30 septembre par l'Assemblée pour la gestion de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques sur le territoire du groupement d'urbanisme de Flaine.

Le budget annexe « Remontées mécaniques de Flaine », sans personnalité morale et financière, est régi par l'instruction budgétaire et comptable M43 obligatoire pour les services publics de transports de personnes. Il est voté par chapitre. Les biens issus de la concession précédente seront intégrés à l'inventaire de ce nouveau budget annexe.

Ce premier Budget Primitif 2019 du budget annexe « Remontées mécaniques de Flaine », est en suréquilibre de 56 000 € : la section d'exploitation est excédentaire d'un montant de 18 750 € et la section d'investissement est également excédentaire d'un montant de 40 000 €.

	ТОТ	AL DES DEPE	NSES	ТОТ	TTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
SECTION D'EXPLOITATION	0,00	40 000,00	40 000,00	58 750,00	0,00	58 750,00
BUDGET TOTAL	0,00	40 000,00	40 000,00	58 750,00	40 000,00	98 750,00

En section d'exploitation, les dépenses d'ordre de 40 000 € correspondent à un trimestre des dotations aux amortissements.

Les recettes réelles de 58 750 € sont constituées d'un trimestre de :

- la redevance d'affermage annuelle à la charge du concessionnaire, calculée pour être égale à l'amortissement des équipements de remontées mécaniques mis à sa disposition par le Département, évaluée à 40 000 €,
- la redevance domaniale annuelle calculée sur le chiffre d'affaires, évaluée à 18 750 €.

CD-2019-052 2/3

En section d'investissement, les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des immobilisations, pour un montant de 40 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de Mme GONZO-MASSOL et M. BOCCARD (momentanément absents de la salle des séances lors du vote), Le Conseil départemental, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe des Remontées mécaniques de Flaine en suréquilibre de 58 750 €, et ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-052 3/3



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-053

RAPPORTEUR: M. MONTEIL

OBJET: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

# M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :					
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD				
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN				
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)					
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER					
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):					
M. CHAVANNE, M. PACORET					

Quorum et Délégations de vote vérifiés				
Membres en exercice :	34	A l'unanimité		
Présents :	29	Voix Pour	32	
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0	
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0	

CD-2019-053 1/33

Vu l'article 93 de la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 08 août 2015,

Vu l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 07 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose ce qui suit :

Le Débat d'Orientations Budgétaires de ce jour, qui précède la présentation du projet de Budget Primitif 2020 en décembre, est marqué par un élément majeur : la réforme de la fiscalité locale via la loi de finances 2020.

En effet, le projet de suppression progressive mais intégrale de la taxe d'habitation a pour corollaire le transfert de la totalité de la Taxe Foncière Départementale sur les Propriétés Bâties (TFDPB) aux communes.

Nous ne connaissons pas à ce jour les modalités de ce transfert, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 étant incomplet sur le sujet, mais nos échanges avec l'Association des Départements de France (ADF) nous permettent de prendre en considération les éléments suivants :

- transfert effectif de la TDFPB en 2021,
- compensation par le transfert d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale, sans pouvoir de taux.

D'autres éléments sont en cours de négociation, à la demande des départements, mais il est trop tôt pour les exposer.

Les conséquences de cette réforme sont profondes pour le Département :

- c'est une perte majeur de pouvoir de taux, puisque la TFPB était la dernière taxe directe sur laquelle le Département disposait d'un pouvoir de taux,
- c'est une perte du lien entre ressources fiscales et dynamisme du territoire : le dynamisme du territoire, très atypique si l'on se réfère à la croissance démographique par exemple, permettait jusqu'à présent au Département d'accompagner son développement. Cela ne sera vraisemblablement plus le cas,
- la ressource transférée est moins dynamique que la TFPB, mais surtout, l'évolution de la TVA est largement soumise aux aléas de la conjoncture, ce qui est une difficulté pour les départements qui ont un rôle contracyclique.

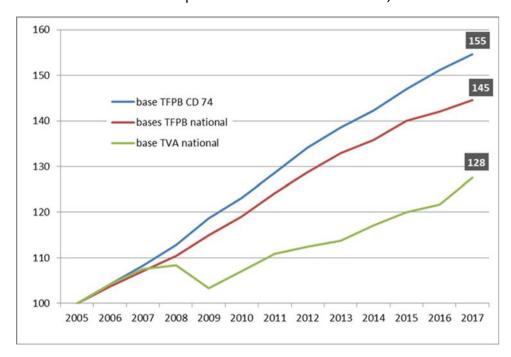
CD-2019-053 2/33

o Pour mémoire, le Gouvernement avait présenté ce transfert comme favorable pour les départements (source : dossier de concertation sur la réforme de la fiscalité locale transmis par le ministère de l'action et de comptes publics) :

	2015	2016	2017	2018	moyenne 2014- 2018	2019 prév.
TVA Nette	2,48%	1,87%	5,52%	3,01%	2,88%	3,10%
TFPB dép. nationale "effet base"	2,68%	1,81%	1,75%	2,31%	2,18%	2,60%
TFPB CD 74 "effet base"	3,27%	2,87%	2,32%	2,82%	2,82%	2,70%

En effet, on constate ici que la dynamique de la TVA a été proche de celle de la taxe foncière en Haute-Savoie entre 2016 et 2018.

o Pourtant, sur une longue période, les conclusions diffèrent. Selon l'approche de l'ADF (source : données RCF et départementales), la dynamique de la TVA devient négative en situation de crise économique. Ainsi, entre 2005 et 2017, l'écart est de 27 points en défaveur de la TVA pour le Département (base 100 en 2005 => 128 pour la TVA et 155 pour la TFPB du CD 74 en 2017).



#### I - LES PRINCIPAUX ÉLEMENTS DU SCENARIO DE PROSPECTIVE

## a. Un contexte macroéconomique de retournement ?

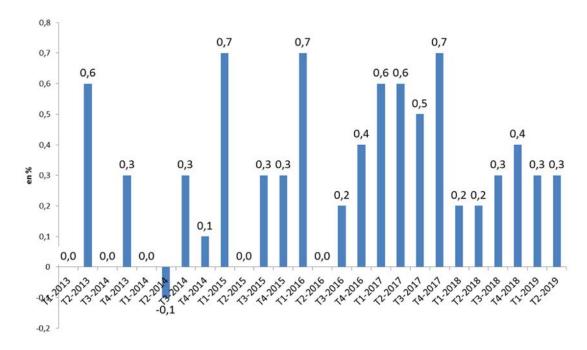
Les perspectives macroéconomiques pour 2019-2020 confirment un ralentissement général, qui était anticipé l'an dernier. L'augmentation des risques internationaux continue de peser sur la croissance mondiale.

CD-2019-053 3/33

Les données présentées ci-après reprennent les publications d'un panel d'institutions (OCDE, FMI, Gouvernement, BCE, Commission Européenne) et d'organismes financiers (BNPP, Crédit Agricole, Société Générale) :

- la croissance mondiale continue de se dégrader en raison des tensions commerciales et politiques entre grandes puissances, des risques politiques européens (Italie, Royaume-Uni), du ralentissement de la croissance en Chine et en Europe ; il faut enfin rappeler que la bonne croissance américaine s'appuie sur une politique budgétaire expansionniste qui ne pourra pas être maintenue sur une longue durée,
- une récession industrielle s'installe et l'activité des services ralentit ; les indicateurs avancés d'activité sont globalement en baisse (source : GFI),
- la croissance de la zone euro continue sa phase de ralentissement : l'Allemagne et l'Italie pourraient entrer rapidement en récession,
- la croissance française, après une bonne année 2017 à + 2,2 %, décélère depuis, à + 1,7 % en 2018, elle est attendue à + 1,4 % en 2019 et les prévisions pour 2020 sont de l'ordre de + 1,3 % (+ 1,4 % dans le Programme de Stabilité en avril 2019),

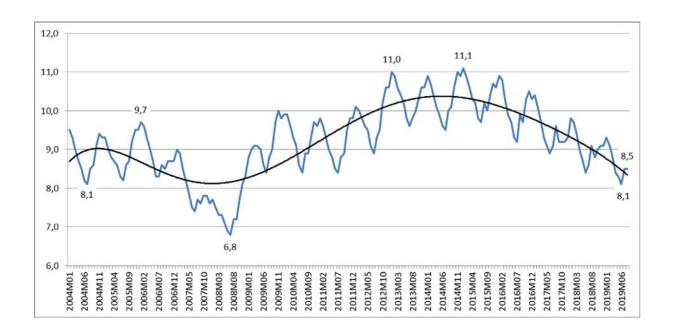




- le chômage a lentement décru en France depuis 2017 pour se situer à 8,5 % en août 2019 ; les perspectives restent peu favorables à une amélioration sensible, compte tenu de la baisse récente des perspectives de croissance,

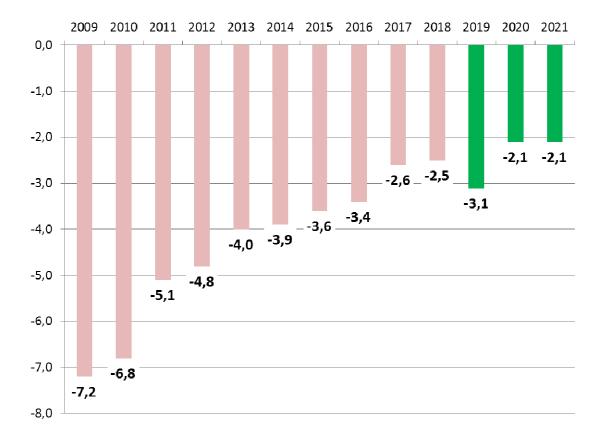
Graphe : chômage en France et Zone Euro (source Eurostat) en % de la population active

CD-2019-053 4/33



- le déficit des administrations françaises après l'atterrissage à un niveau historique de - 2,5 % du PIB en 2018, est attendu en hausse à - 3,1% en 2019 mais à nouveau en baisse en 2020 ; la suppression de la Taxe d'Habitation non compensée par une recette nouvelle et la reprise de la dette de la SNCF questionnent les prévisions du Gouvernement.

<u>Graphe</u> : déficit public France rétrospectif (source Eurostat) et prospectif, après correction des perspectives de croissance (source : organismes financiers et institutions)



CD-2019-053 5/33

Les anticipations de taux d'intérêt à court et long terme restent très basses, souvent négatives ; la fin programmée de la politique accommodante de rachats d'actifs de la Banque Centrale Européenne (BCE) n'est plus d'actualité compte tenu de la dégradation de l'économie ; une inversion de la courbe des taux est envisageable tant l'écart entre taux longs et taux courts s'est resserré, ce qui alimente encore les tensions des marchés financiers.

b. Le Département a contractualisé avec l'Etat sur un objectif de hausse contrainte des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020 et sur un objectif de réduction de la dette

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, le Département a signé un contrat avec l'Etat, qui prévoit un objectif de hausse maximale des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % par an en 2018, 2019 et 2020, en prenant comme base 100 le Compte Administratif 2017.

Chaque année, les services de la Préfecture évalueront ainsi le Compte de Gestion du budget principal du Département et une discussion aura lieu lors d'un rendez-vous annuel. En cas de dépassement de l'objectif, une pénalité égale à 75 % du dépassement nous sera appliquée.

Il faut rappeler que notre contrat prévoit le retraitement :

- de certaines dépenses, comme les remboursements de frais de personnel, les dépenses de péréquation, les dépenses exceptionnelles sous conditions, et l'écrêtement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) au-dessus du taux de 2 %,
- des dépenses réalisées dans le cadre de la distribution des Fonds Européens, lorsque la progression de ces dépenses serait forte,
- l'augmentation des dépenses liées à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) au-delà du taux objectif de + 1,2 %.

L'évaluation du Compte de Gestion 2018, validée par les services de la Préfecture, a permis de constater que le Département avait respecté l'objectif fixé, avec un taux de croissance nul après retraitements. Aucune pénalité ne sera donc appliquée en 2019.

Enfin, le Département a contractualisé avec l'Etat sur un objectif de réduction de la dette.

# c. Autres incertitudes majeures

Elles concernent principalement:

- <u>le renforcement de la péréquation horizontale</u>

L'ADF a validé lors de son Bureau du 19 juin 2019 un projet de refonte et de renforcement de la péréquation horizontale sur les DMTO ; il en résultera la création d'un nouveau fonds global de péréquation sur les DMTO, unique :

- o ce fonds, assis sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), reprendra les modes de calculs des différents prélèvements au titre des précédents fonds :
  - le « Fonds National de Péréquation des DMTO » (FNPDMTO), créé par la Loi de Finances 2010, est alimenté par un prélèvement progressif calculé sur le produit des DMTO de l'année précédente (25,071 M€ en 2019),
  - le « Fonds de Solidarité entre les Départements » (FSD), créé par la Loi de Finances 2014, alimenté par un nouveau prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO,

CD-2019-053 6/33

- la Loi de Finances 2019 a instauré, à l'initiative des Départements, un nouveau mécanisme de péréquation sur les DMTO, le « Fonds de Solidarité Interdépartemental » (FSID), non plafonné, pour 2019 et 2020. Il est alimenté en 2019 par un prélèvement proportionnel sur tous les Départements d'un pourcentage appliqué à la base des DMTO de l'année précédente. En 2019, le prélèvement serait de 4,969 M€ (attente arrêté de notification DGCL) et le taux est estimé à 0,102 % (source FCL Gérer la Cité).
- Le taux de prélèvement du FSID passerait de 0,102 % de l'assiette des DMTO de droit commun (soumis au taux de 4,50 %) à 0,34 %; alors que les prélèvements des 2 autres fonds sont plafonnés globalement à 12 % du produit n-1, ce prélèvement n'est pas plafonné.

Ces éléments sont attendus dans le Projet de Loi de Finances pour 2020.

Pour le Département de la Haute-Savoie, contributeur net sans redistribution depuis la création de ces fonds, la dépense supplémentaire anticipée en 2020 est de l'ordre de 13 M€; la charge globale de péréguation serait ainsi de l'ordre de 45 M€ en 2020.

# - <u>L'évolution du marché de l'immobilier</u>

Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pesant sur le marché de l'immobilier, notamment :

- la baisse des Allocations Personnalisées au Logement (APL), pesant sur la capacité des bailleurs sociaux à investir, dans le cadre du dispositif de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS),
- o la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pesant sur les revenus locatifs fonciers,
- o le recentrage de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) sur l'immobilier, favorisant des arbitrages vers des actifs financiers,
- o la suppression de la taxe d'habitation faisant porter le pouvoir de taux du bloc communal sur les seuls propriétaires fonciers.

L'ensemble de ces mesures pourraient avoir pour conséquences une chute des prix, un ralentissement des constructions tant dans le parc public que dans le parc privé.

Il faut sur ce sujet souligner que la dépendance du Département aux DMTO est d'autant plus forte avec le projet de réforme de la fiscalité.

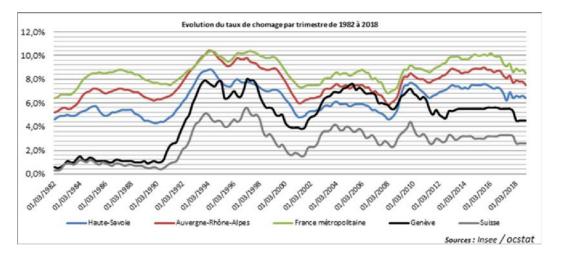
#### d. Un contexte du territoire toujours favorable: atouts et défis

Les données de l'Observatoire départemental nous permettent de mettre en avant les spécificités du territoire de la Haute-Savoie :

une forte croissance démographique : en janvier 2019, selon une estimation provisoire de l'INSEE, la Haute-Savoie comptait 829 017 habitants. Entre 2010 et 2019 sa population a progressé de + 12,32 %, faisant du département le plus dynamique de France métropolitaine devant la Haute-Garonne (+ 11,81 %) et la Gironde (+ 11,80 %). Au même moment, l'ensemble de la France métropolitaine connaissait une augmentation de + 3,26 %. Sur les 9 dernières années cela représente une augmentation moyenne de + 10 103 habitants supplémentaires tous les ans ;

CD-2019-053 7/33

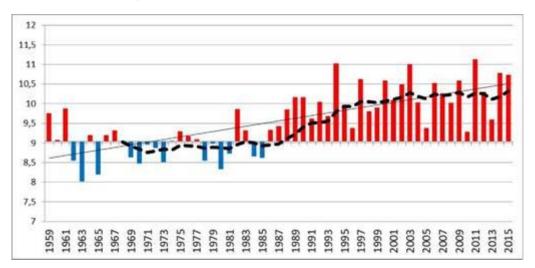
- une forte croissance des revenus : le revenu médian haut-savoyard en 2015 est le plus haut de France métropolitaine (hors Ile-de-France) avec 25 001 € par ménage, là où la médiane nationale se situe à 20 566 € par ménage. La proximité de Genève explique en très grande partie ce niveau de richesse. Le niveau de vie a augmenté de 41 % en 10 ans. On note toutefois de fortes disparités de revenus entre les bassins de vie. Les communes situées à proximité de la frontière suisse ont les revenus les plus élevés en France (hors Paris / Hauts-de-Seine). Une situation qui contraste avec les zones de montagne;
- seuil de pauvreté : en 2015 13,5 % des haut-savoyards vivent sous le seuil de pauvreté soit environ 109 000 personnes ;
- des écarts de revenus qui s'accentuent : toutefois, cette apparente richesse ne doit pas cacher le contraste entre les ménages les plus pauvres et les plus riches notamment dans les parties frontalières du département, où le rapport entre les 10 % de la population la plus riche et la plus pauvre peut atteindre les 10 (contre 5,2 pour le reste de la France);
- une dépendance économique vis-à-vis du Canton de Genève qui s'affirme, le nombre d'actifs sur le territoire étant nettement plus élevé que le nombre d'emplois. Et pour cause, une part importante des actifs du département travaille quotidiennement sur le Canton de Genève. Dans ce cadre, l'emploi du département qui croît le plus demeure en lien avec l'activité présentielle, c'est-à-dire qui a vocation à répondre aux besoins de la population sur place ; la Haute-Savoie compte près de 80 000 frontaliers (titulaires d'un permis G, qui travaillent donc sur le canton Genève) et environ 14 000 suisses / double nationaux ;
- une économie diversifiée et productive, avec des secteurs puissants et emblématiques, tels le décolletage, la filière image le tourisme (23 358 emplois en 2017), l'agriculture (sa production croissante, supérieure à 300 M€);
- un pôle universitaire dynamique, avec 2 376 personnes formées en mécatronique en 2015, l'université basée à Annecy-le-Vieux et ses plus de 4 400 étudiants ;
- un marché de l'immobilier dynamique, qui permet au Département de bénéficier de ressources élevées de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO);
- un taux de chômage faible : avec un taux de chômage de 6,4 %, au premier trimestre 2019, la Haute-Savoie occupe le 6ème rang des départements au taux de chômage le plus faible, alors que la moyenne nationale se situe à 8,4 %. La Haute-Savoie reste moins touchée par le chômage que le reste de la France. Cette particularité s'explique par la proximité de Genève, métropole internationale qui stimule l'économie locale. Néanmoins, cela représente en 2018, 63 324 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues dont 34 800 en catégorie A;



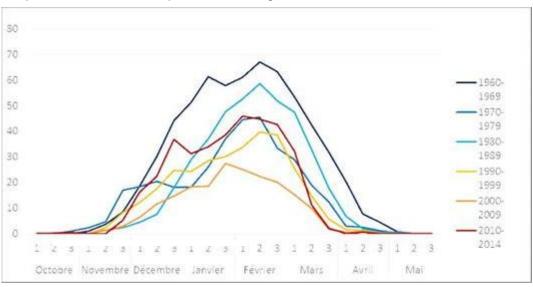
CD-2019-053 8/33

- un nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (rSa) très faible, en 2018 puisque 0,96 % de la population est couverte (soit 7 889 personnes) ;
- l'augmentation du trafic routier et autoroutier est plus rapide que celle de la population du département. Cela signifie que les ménages sont de plus en plus motorisés et que le département est « traversé » par des automobilistes qui habitent de plus en plus loin en raison d'un coût de l'immobilier qui augmente. L'augmentation de l'immatriculation du nombre de véhicules neufs quant à lui s'élève à + 6 % en 2017 alors qu'il n'est que de + 5,2 % en France métropolitaine ; la voiture est utilisée à hauteur de 78,5 % (en 2015) pour les déplacements domicile / travail, alors que les transports en commun ne représentent que 6,7 % ;
- la Haute-Savoie n'échappe pas au réchauffement climatique. Ce phénomène induit un raccourcissement de la durée d'enneigement et de son intensité. Cette évolution majeure du climat aura des effets forts à moyen et long terme sur le tourisme hivernal et l'activité économique des stations. La neige est ainsi présente 40 jours de moins que dans les années 60. Par ailleurs, l'augmentation des températures et la diminution des précipitations met en souffrance les ressources en eau, aussi bien pour les activités humaines que pour les écosystèmes ;

<u>Graphe</u>: évolution des températures moyennes entre 1959 et 2015 à Thônes (par rapport à la normale 1959-1990)



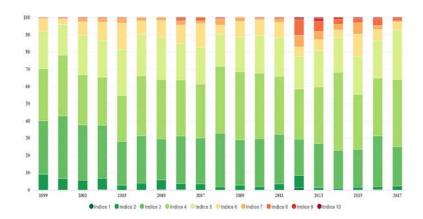
<u>Graphe</u>: évolution de l'épaisseur de neige au sol à Chamonix-Mont-Blanc (en cm)



CD-2019-053 9/33

- la pression sur l'environnement et les paysages, avec la progression de l'urbanisation. La pression sur le foncier disponible est importante. En 2017, l'urbanisation a consommé près de 350 hectares sur le foncier naturel et surtout sur le foncier agricole;
- la dégradation de la qualité de l'air ;

<u>Graphe</u> : évolution de la qualité de l'air (IQA) à Chamonix-Mont-Blanc (source : Air Rhône-Alpes)



- la pression immobilière, qui génère des prix élevés, et oriente vers les logements aidés de nombreux citoyens. En raison de la croissance démographique, et d'un territoire montagneux contraint où le foncier disponible se raréfie, le prix de l'immobilier atteint des prix records, notamment le long de la frontière et dans les stations situées à l'est du département (supérieur à 4 000 € / m²). L'offre insuffisante favorise le maintien des prix à un niveau élevé. En 20 ans les prix ont presque triplé dans l'ancien. Il en va de même dans les appartements neufs avec une évolution comparable du prix.

Entre 2010 et 2015, les prix de l'immobilier ont augmenté de 12 %. Pour compenser ce renchérissement de l'immobilier, les ménages achètent des biens plus petits: lors des 15 dernières années, la taille moyenne de logement a baissé d'environ 1 m²/an.

# II - PRINCIPALES HYPOTHESES RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2020 DU DEPARTEMENT

#### 1 - Une nouvelle accélération de la hausse des dépenses sociales

Les dépenses sociales progressent régulièrement et fortement, conséquence d'évolutions sociétales ou législatives :

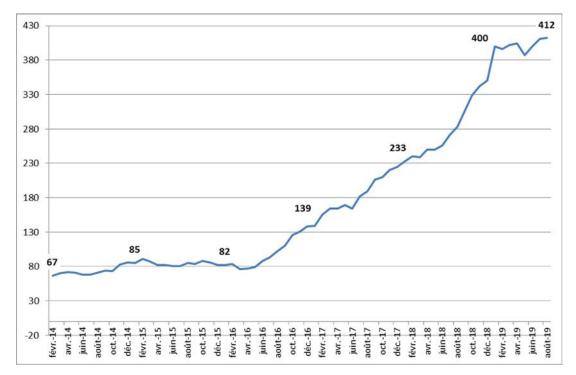
- dans la politique en faveur des personnes en situation de handicap, avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment la création de la Prestation de Compensation du Handicap,
- dans la politique de prévention et développement social, avec le transfert du financement du rSa, et la hausse forte du nombre de bénéficiaires du rSa, suite à la crise économique et financière débutée en 2008,

CD-2019-053 10/33

- en matière de Politique de Protection de l'Enfance avec l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont le nombre augmente fortement.

Après les fortes hausses des dépenses de rSa, ce sont maintenant les dépenses en faveur de la Protection de l'Enfance qui connaissent une importante évolution, notamment pour ce qui concerne les Mineurs Non Accompagnés, ainsi que les dépenses liées aux politiques gérontologiques et handicap.

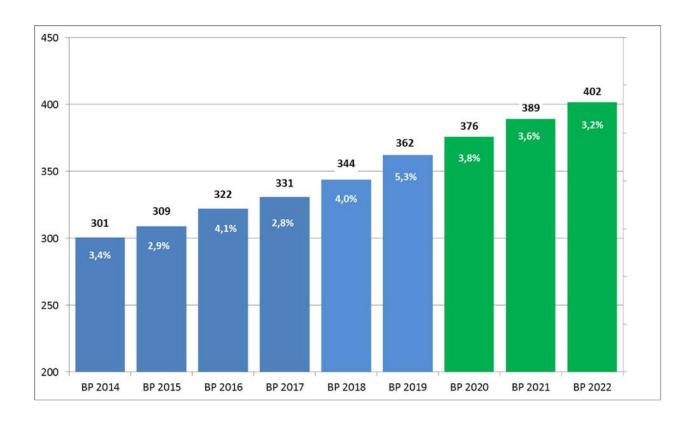




En 2020, la progression du budget de la Politique de Protection de l'Enfance reste soutenue, à plus de 6 %, c'est-à-dire de plus de 5,5 M€. Globalement, le budget relatif aux dépenses sociales progresse de + 5,3 %, c'est-à-dire de 18 M€, à 362 M€. Cela représente 59 % des dépenses de gestion.

Graphe : évolution des dépenses sociales en fonctionnement rétrospective et prospective

CD-2019-053 11/33



# 2 - La stabilisation des recettes en provenance de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement, est attendue en stabilité, le Gouvernement ayant choisi la voie de la contractualisation pour contraindre les budgets des grandes collectivités.

Par ailleurs, le Budget Primitif du budget principal est construit dans l'objectif de respecter le cadrage fixé par la contrainte de + 1,2 % par an après retraitements. De fait, aucune pénalité, prévue comme reprise sur les produits de fiscalité, n'a été inscrite au budget.

#### 3 - La dynamique de la fiscalité directe

A périmètre constant, le dynamisme du territoire entraîne sans augmentation des taux une hausse régulière des bases et donc de nos recettes fiscales.

Notre hypothèse de construction du Budget Primitif 2020 est de ne pas prendre en compte les incertitudes liées au projet de refonte de la fiscalité locale du Gouvernement, l'effet étant attendu pour 2021.

#### III. UNE SITUATION FINANCIERE SAINE

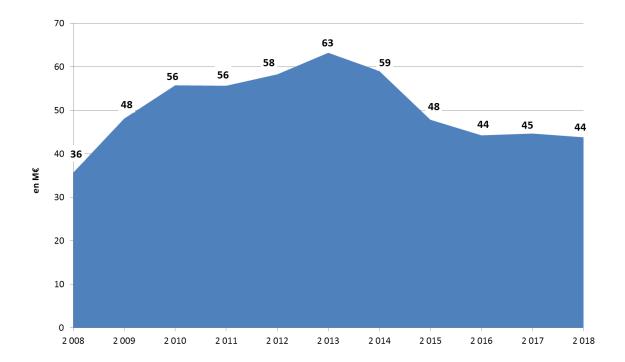
Malgré un taux de fiscalité très bas (le 5<sup>ème</sup> plus faible de France Métropolitaine hors Paris), et des prélèvements de péréquation lourds, malgré la chute de 63,7 M€ de la DGF entre 2013 et 2017, l'épargne brute élevée du Département a permis depuis plusieurs années d'autofinancer ses investissements et de se désendetter.

CD-2019-053 12/33

Les raisons de cette situation sont de 2 ordres :

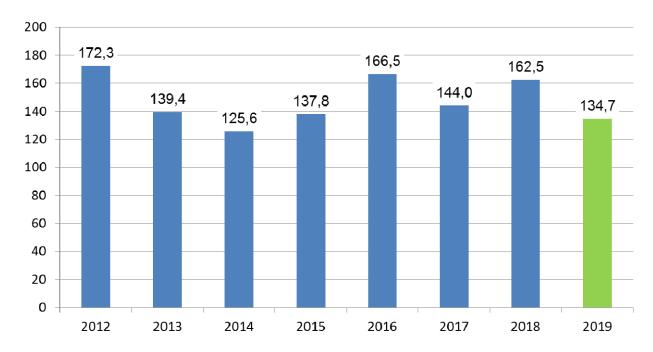
- des bases fiscales favorables, en raison du dynamisme et de la situation frontalière du territoire (bases locatives pour la taxe foncière, transactions immobilières, travailleurs transfrontaliers),
- des indicateurs sociaux favorables (nombre de bénéficiaires du rSa, de bénéficiaires de l'aide sociale),
- une gestion rigoureuse continue des dépenses et des effectifs.

<u>Graphe</u> : évolution du « reste à charge » concernant le financement des allocations individuelles de solidarité (APA+PCH+RSA).



Graphe : évolution de l'épargne brute

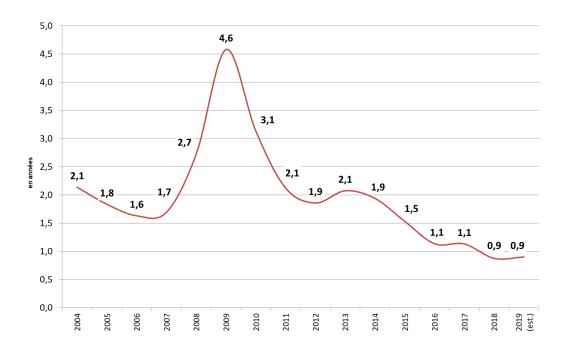
CD-2019-053 13/33



NB : le CA 2019 est une estimation sur la base des données disponibles lors de la préparation des documents.

L'évolution de l'encours de dette est cyclique. Au terme d'une période de désendettement, notre encours de dette est aujourd'hui faible. Il permettra de financer les grands projets qui se déploieront dans les prochaines années.

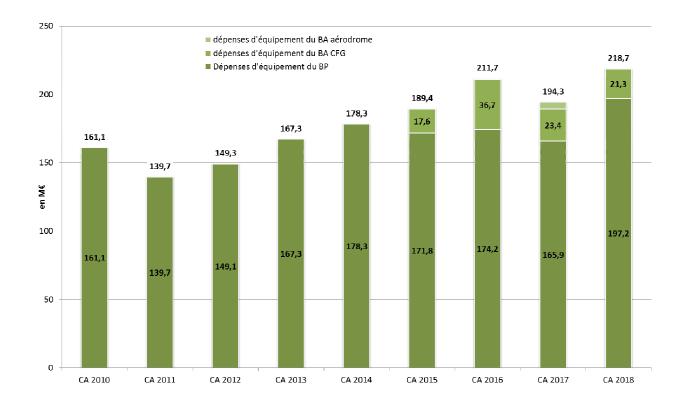
Graphe : évolution de la capacité de désendettement depuis 2004



Il est important de rappeler enfin que le Département a fortement investi sur cette période. Il est le premier investisseur sur sa strate des départements de 500 000 à 1 000 000 habitants.

Graphe: évolution des dépenses d'équipement

CD-2019-053 14/33



Cette situation financière saine nous permet de travailler nos politiques dans la durée et définir les orientations budgétaires suivantes :

#### IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Au regard des éléments de contexte et des hypothèses présentés, je vous propose de retenir les 5 principales orientations budgétaires suivantes :

# MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, INCHANGE DEPUIS 2011 A UN NIVEAU FAIBLE

Depuis la réforme de la fiscalité en 2010, le Département ne dispose d'un pouvoir de taux que sur la seule Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

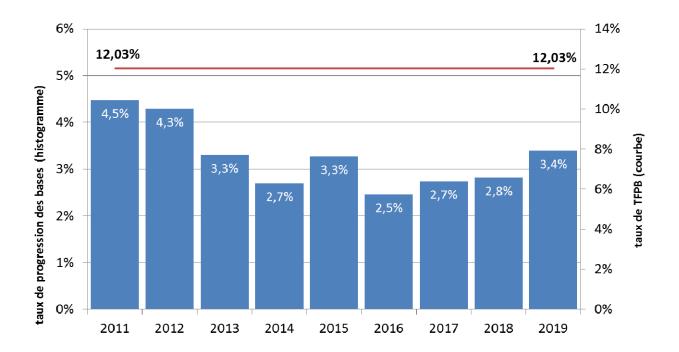
Son taux de 12,03 % est demeuré inchangé depuis 2011, il est désormais le 5<sup>ème</sup> taux le plus faible de France métropolitaine (hors Paris). Le taux moyen national est de 16,26 % en 2019 (source : DGCL).

Les bases de la TFPB progressent sur un rythme de + 2,5 % à + 3,3 % par an depuis 2013.

En maintenant le taux de cette taxe, nous limitons la pression fiscale sur les ménages hautsavoyards.

Graphe: évolution du taux de la TFPB et des bases depuis 2011

CD-2019-053 15/33



# EVALUER RAISONNABLEMENT LES DMTO, RESSOURCE « VOLATILE » SELON LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

L'évolution des Droits de Mutation à Titre Onéreux dépend du marché de l'immobilier, qui est par nature cyclique.

Si cette évolution a été favorable sur la période la plus récente, il faut rappeler 2 baisses qui rendent compte de cette volatilité :

- . entre 2007 et 2009 : 29 %,
- . entre 2012 et 2013 : 12,2 %.

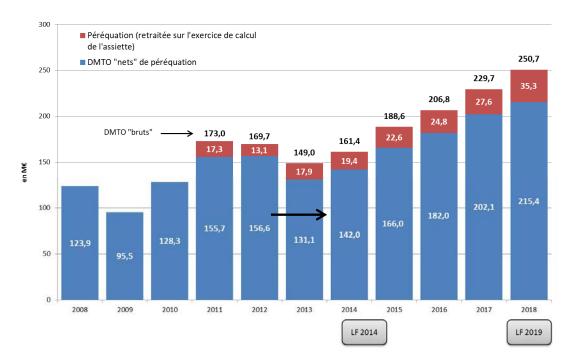
Compte tenu du volume important de cette ressource dans le budget du Département en 2020, une baisse de ces ampleurs serait périlleuse, c'est pourquoi nous nous attachons à une prévision raisonnable.

Cette prévision se doit d'être d'autant plus prudente que l'Etat, depuis de nombreuses années, a assis des mécanismes de péréquation qui ponctionnent invariablement et fortement le Département de la Haute-Savoie.

Ainsi, cette ressource pourrait diminuer non pas par les mécanismes de marché, mais par une augmentation de la péréguation.

Graphe : évolution des DMTO et de la péréquation assise sur cette ressource depuis 2008

CD-2019-053 16/33



POURSUIVRE LA RIGUEUR DE GESTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, DE SORTE A FINANCER NOS INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour maintenir un haut niveau d'épargne brute de sorte à financer nos investissements sur le territoire.

#### Cela se traduit par:

- contenir la hausse des dépenses de personnel à 2 % maximum, en travaillant sur l'organisation pour optimiser nos moyens et limiter encore cette hausse,
- préserver les moyens liés aux compétences sociales, tout en travaillant sur l'organisation pour les optimiser,
- stabiliser toutes les autres dépenses.

## Approfondissement concernant les dépenses de personnel

#### Contexte et enjeux

Le Département s'appuie sur près de 2 900 agents pour mettre en œuvre ses politiques publiques dans les différents domaines de compétence définis par la loi avec une volonté forte de rendre un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

Les évolutions réglementaires et les décisions politiques des élus du Département amènent le Pôle Ressources Humaines à faire évoluer continuellement sa stratégie RH tout en prenant en compte les besoins croissants des usagers. Ces évolutions se matérialisent à travers la mise en place de projet ambitieux qui impactent les orientations budgétaires infra et pluriannuelles annuelles du Département.

# A) Les engagements tenus sur l'organisation du temps de travail :

L'étude initiée en 2018 rappelant la nécessité d'adapter certaines règles de gestion des temps à l'évolution de l'organisation s'est traduit, cette année, par la refonte et la mise en application du règlement de la gestion des temps avec le souci de concilier performance et bien-être au travail. Les 4 principaux objectifs ont été mis en place :

CD-2019-053 17/33

- assurer un respect strict de la règlementation en vigueur, notamment concernant la mise en œuvre du Compte Epargne Temps,
- repositionner le manager dans son rôle, en lui assurant une meilleure maîtrise de la gestion des temps de ses agents,
- améliorer l'équité entre les différentes catégories d'agents en attribuant les mêmes droits aux contractuels qu'aux titulaires,
- accroître la flexibilité des temps de travail pour mieux répondre à l'activité du Département tout en conciliant les contraintes familiales de certains agents.

Parallèlement à ces nouvelles dispositions, le projet de généralisation progressive du badgeage pour tous a été initié. Il est adossé à la mise en place d'un nouvel outil de gestion des temps dont le marché est en cours d'écriture. La mise en production du nouvel outil de gestion des temps est programmée pour janvier 2021. De ces projets résulteront la capacité de suivre et d'adapter précisément l'adéquation entre les effectifs et les besoins liés aux missions du Département.

## B) La gestion rigoureuse des avantages en nature :

L'année dernière avait été lancé un projet de rationalisation de l'utilisation des véhicules de service par le biais de la mutualisation. Cela a mis fin à la généralisation du remisage à domicile qui donnait lieu à fiscalisation au titre de l'avantage en nature.

Actuellement, nous n'avons plus qu'une trentaine d'agents qui bénéficient de ce type d'avantage pour plus de 350 l'année dernière.

Concernant les logements de fonction, moins de quatre-vingt-dix agents en bénéficient (essentiellement pour assurer les missions de gardiennage des sites du Département et des collèges).

## C) Les projets RH impactant les dépenses de personnel 2020 :

Cette année, deux projets liés aux ressources humaines vont influer sur les dépenses de personnel à venir :

- l'amélioration de l'action sociale avec la mise en place d'un nouveau contrat prévoyance qui prendra effet le 01/01/2020. Des discussions avec les organisations syndicales sont en cours sur le périmètre santé et les titres restaurants ;
- le lancement d'une démarche de cotation des postes, de refonte du régime indemnitaire et de définition d'une politique d'avancement de grade et de mobilité interne. Au regard de l'ampleur du périmètre du projet et de la sensibilité de certains sujets, le PRH a souhaité être accompagné par un tiers extérieur qui facilitera le dialogue, la prise de recul et qui objectivera les préconisations. Le démarrage effectif du projet est prévu pour le mois de janvier 2020.

Les impacts budgétaires qui découleront des décisions prises par les instances du Département seront en adéquation avec les obligations de limitation à 1,2 % d'augmentation des dépenses globales de fonctionnement suite à la contractualisation avec l'Etat.

#### D) Poursuite de la politique de maîtrise de l'augmentation de la masse salariale

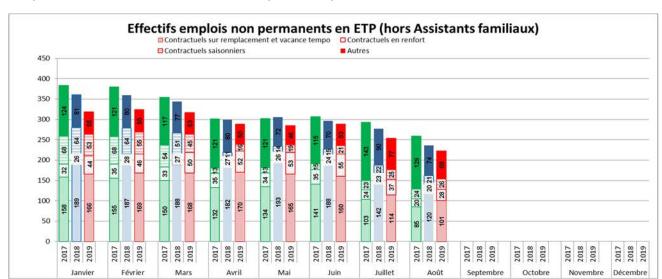
Pour rappel, l'année 2018 a marqué la mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, parmi lesquelles figurent les dépenses de personnel.

CD-2019-053 18/33

L'accord conclu avec le Préfet et approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2018, limitait l'augmentation des dépenses globales de fonctionnement à 1,2 %. Le Département avait décidé de limiter en 2019, l'augmentation de la masse salariale à un maximum de + 2 %.

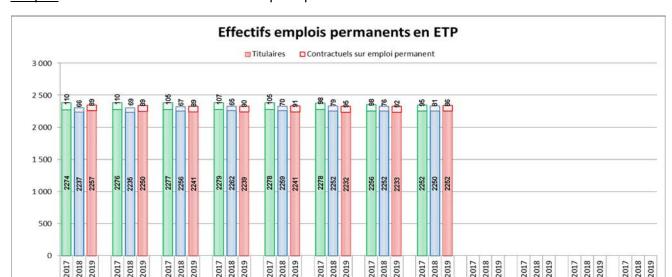
Cette contrainte a été respectée malgré les mesures de revalorisation de carrière et de rémunération décidées par l'Etat (classement au 1<sup>er</sup> février 2019 en catégorie A de près de 350 Assistants Sociaux Educatifs) et le Glissement Vieillissement et Technicité (facteur essentiellement exogène).

Pour maintenir cet objectif en 2020, nous avons souhaité poursuivre la politique d'un pilotage stricte de l'enveloppe des agents contractuels, enveloppe qui est depuis 2017 réduite de 20 % soit environ 1,5 million d'euros traduisant 45 postes équivalent temps plein. L'implication des directions dans le respect de la maitrise des coûts a permis de maintenir l'effort financier sur 2019.



Graphe: évolution des effectifs sur emplois non permanents en ETP entre 2017 et 2019

La réduction de l'enveloppe des contractuels n'a pas altérée l'activité des directions. Les effectifs sur emplois permanents se stabilisent depuis 2018 et s'élèvent à 2 338 à ce jour, comme le montre le graphe suivant :



Graphe: évolution des effectifs sur emplois permanents en ETP entre 2017 et 2019

CD-2019-053 19/33

Septembre

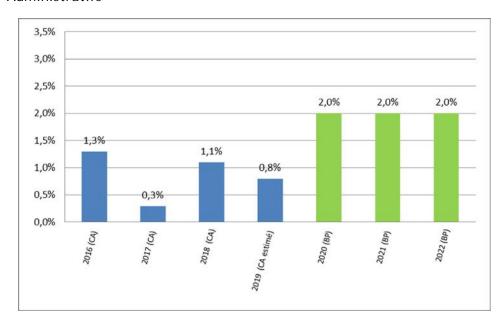
Octobre

Comme cité précédemment la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences se met en place avec la création d'une unité GPEEC dédiée qui portera le projet sur le pesage de l'ensemble des postes constituant l'effectif départemental, la refonte du système de l'évaluation et par la mise en place d'une politique dynamique d'accompagnement des parcours professionnels.

En 2020, même si aucune nouvelle hausse du point d'indice des fonctionnaires n'est prévue, le contexte d'augmentation de notre masse salariale se poursuit pour les raisons suivantes :

- un GVT indiciaire (Glissement Vieillesse Technicité) important de l'ordre de + 2,89 % en 2019, soit + 1,8 M€ ;
- les impacts du PPCR (protocole parcours professionnels carrière et rémunération) qui se poursuivent avec les ASE, soit + 0,050 M€ ;
- l'ajustement du régime indemnitaire des ASE suite à l'application du PPCR, soit 0,710 M€;
- hausse annuelle des cotisations patronales liées à l'évolution du SMIC, soit + 0,270 M€.

<u>Graphe</u> : évolution rétrospective et prospective de la masse salariale par rapport aux Comptes Administratifs



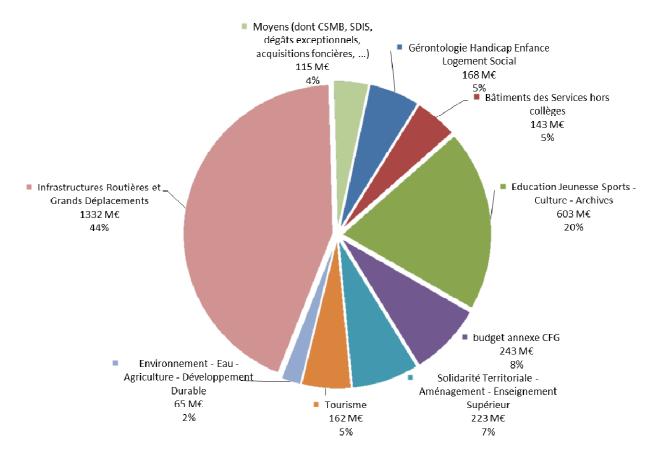
# INVESTIR FORTEMENT SUR LE TERRITOIRE, CE QUI SE TRADUIT PAR L'INSCRIPTION DE PLUS DE 290 M€ DE DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'investissement seront supérieures à 292 M€ sur le seul budget principal, 306 M€ en tenant compte des dépenses supplémentaires du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise.

Une prospective d'investissement a permis d'évaluer globalement les budgets d'investissement sur 10 ans, dont la répartition entre les politiques est représentée dans le graphe ci-dessous. Il en ressort un montant d'investissement de 3,054 milliards d'euros, pour lesquelles des recettes dédiées sont prévues à hauteur de 1,49 milliard d'euros.

<u>Graphe</u> : répartition des budgets d'investissements de 2020 à 2029 par politique - Données de la prospective d'investissement réalisée en 2019 (en M€)

CD-2019-053 20/33



La croissance démographique, économique, les déplacements pendulaires, exigent de lourds investissements de notre Institution notamment :

#### Les infrastructures routières

- Le projet majeur du désenclavement du Chablais, avec la section 2\*2 voies à péage entre Machilly et Thonon-les-Bains. Ce projet est vital pour améliorer l'accessibilité et la desserte du Chablais. Il permettra :
  - o d'apaiser la circulation et renforcer la sécurité sur le réseau existant retrouvant son rôle de desserte de proximité,
  - o d'offrir un itinéraire performant, à forte capacité et rapide permettant de garantir les temps de parcours, notamment pour les travailleurs transfrontaliers,
  - o de favoriser la dynamique économique du territoire en aidant au maintien et au développement des activités présentes et en attirant de nouvelles entreprises.

Si ce projet est avancé aujourd'hui, c'est grâce au Département qui a financé les études préalables (3 M€) et s'est engagé à verser une subvention d'équilibre de 108.6 M€ si nécessaire. Le projet inscrit au CPER 2015-2020 est en phase étude, avec une enquête publique qui s'est déroulée en juin 2018 et il est prévu un appel d'offres à concession début 2020.

- Le Département finance également via le CPER 2015-2020 des travaux d'aménagement de gares liés à l'achèvement du CEVA, pour 7,2 M€ pour un projet global de l'ordre de 45 M€ HT.
- Le **projet de liaison ouest du lac d'Annecy**, en partenariat avec le Grand Annecy, qui consiste à :
  - o renforcer l'offre de transports en commun sous la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service sur la RD 1508,
  - o réaliser un tunnel sous le Semnoz d'accès gratuit,
  - o réaliser une nouvelle voirie urbaine pour fluidifier et sécuriser la RD 1508, les traversées d'Annecy et Sevrier notamment.

CD-2019-053 21/33

La concertation publique s'est déroulée fin 2018 avec un bilan approuvé par délibération du CD 74 le 27 mai 2019. Des études de trafic ont été réalisées pendant l'été.

- 3 autres opérations partenariales avec le Grand Annecy:
  - o l'aménagement de la RD 1508 Nord sur Sillingy et Epagny / Metz-Tessy, avec l'engagement des travaux du carrefour giratoire RD 1508/RD 17 à l'automne et le lancement des enquêtes parcellaires,
  - o le doublement de la RD 3508 avec notamment la poursuite des travaux de l'échangeur de Gillon, débutés fin 2018, le démarrage des travaux au niveau de l'échangeur Annecy nord et le lancement de la consultation du viaduc sur le Vieran,
  - o Le démarrage des études du doublement de la RD 3508 SUD Voie de Poisy entre Gillon et l'échangeur autoroutier d'Annecy centre.
- Le projet de desserte routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses, contournement de Marignier avec l'engagement des travaux de la 2<sup>nde</sup> phase comprenant notamment les travaux de dérivation du ruisseau de l'Englenaz, la consultation des travaux de terrassement et de déboisement et les études du passage inférieur sous la voie ferrée.

# Les collèges

Nous poursuivrons les opérations immobilières importantes de restructuration, de rénovation des collèges ainsi que l'instruction liée à la programmation de 2 nouveaux collèges à Vétraz-Monthoux (700 élèves) et à Valleiry (600 élèves) pour une ouverture à la rentrée 2023-2024.

# Les infrastructures touristiques

- Le projet intégré au CPER 2015-2020 de téléporté innovant visant à relier Magland à Flaine, via le Col de Pierre Carrée, avec un lien multimodal entre la gare ferroviaire et la gare de départ. Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Funiflaine.
- La modernisation du **Tramway du Mont-Blanc**, avec la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de rénovation de la voie et d'évitement, et l'acquisition des trains en cours d'attribution .
- Les aménagements de pistes cyclables et voies vertes avec la rive Est du lac d'Annecy (le début des travaux de la section Veyrier Menthon et la consultation pour la dernière section entre Balmettes et Glières), le Vélo Route Léman Mont-Blanc (Cluses Magland) et plus globalement les financements des Vélos Routes Voies Vertes (Agglo d'Annemasse, Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, Communauté de Communes Fier et Usses, Saint-Gingolph,...).

#### Les infrastructures universitaires

- La réalisation de la Maison de l'Action Publique et Internationale (MAPI), sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour laquelle 900 étudiants sont attendus. Il s'agit de développer l'offre de formation de l'Université Savoie Mont-Blanc, développement qui rejoint les besoins d'ouverture internationale de l'économie haut-savoyarde.
- Le projet de création d'un Technocentre.

#### Le soutien au territoire

- le soutien à la **rénovation énergétique des logements** avec l'augmentation de la participation au programme « Habiter mieux » de l'ANAH,
- le soutien aux Fonds Air Industrie (FAI), aux Fonds Air Bois,
- les infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement,

CD-2019-053 22/33

- l'électrification rurale et l'aménagement numérique assurés par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE),
- les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité,
- le projet de création de l'ID-CENTRE à Cluses, outil vitrine de promotion et de recherche en faveur du décolletage,
- le soutien à la rénovation du parc des expositions de la Roche-sur-Foron.

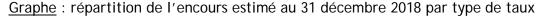
## LIMITER LE RECOURS A L'ENDETTEMENT

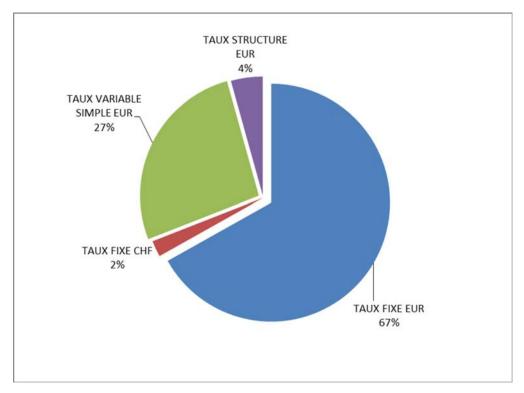
#### Structure et poids de la dette

A fin 2019, l'encours de dette se situera autour de 121 M€. La dette est essentiellement à taux fixe (73 %), et en euros (98 %).

L'encours par habitant serait ainsi de 146 € (population INSEE estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 829 017 habitants).

La capacité de désendettement, calculée à 0,9 année au CA 2018, est attendue stable en 2019.





Un emprunt structuré (classé 3-E dans la classification Gissler) présente un bilan positif (économies réalisées par le refinancement au regard des conditions de financement initiales), malgré une échéance dégradée en 2019. Un bilan sur cet emprunt est réalisé chaque année au moment du vote du Budget Primitif.

Un emprunt libellé en francs suisses, mais dont le taux est fixe (classé 6-F dans la classification Gissler) pâtit de la force du franc suisse depuis plus de 10 ans, si bien que son bilan, qui était jusqu'à présent positif, devient négatif en 2019. Il faut en revanche noter que les pertes de change liées sont faibles au regard des gains de change réalisés avec la perception de la Compensation Financière Genevoise, également libellée en francs suisses. Un bilan sur cet emprunt est réalisé chaque année au moment du vote du Budget Primitif.

CD-2019-053 23/33

La dette est constituée de 94 % de contrats notés 1-A, soit la classification la moins risquée de la charte Gissler.

<u>Tableau</u> : répartition de l'encours de dette estimé au 31 décembre 2017 selon la classification Gissler :

	_	Risque faible		Risque élevé
faible	Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(3) Ecarts d'indices zone euro	(6) Autres indices
Risque faible	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	23 contrats 93,48 % de l'encours 112 858 282 €		
	(E) Multiplicateur jusqu'à 5		1 contrat 4,33 % de l'encours 5 224 093 €	
Risque élev	(F) Autres types de structure			1 contrat 2,20 % de l'encours 2 653 493 €

# Stratégie et gestion de la dette

Depuis 2010, le Département s'est désendetté de 242 M€, tout en investissant massivement.

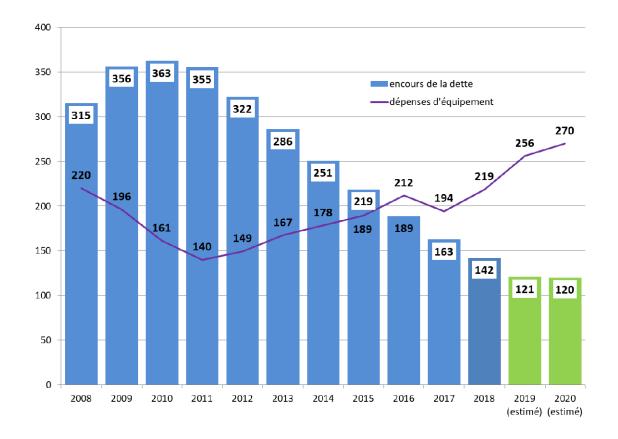
Cette stratégie de désendettement était orientée vers 2 objectifs majeurs :

- disposer d'une signature de qualité en tant qu'emprunteur, dans un contexte où le modèle institutionnel commence à devenir un élément négatif d'appréciation des agences de notation; cela permettra, le moment venu, au Département, de lever des fonds sur le marché obligataire ou bancaire plus facilement et dans de bonnes conditions financières; de fait cela pourra constituer une économie de charge,
- réserver la capacité de lever des emprunts importants pour les grands projets à venir.

Aujourd'hui, fruit de cette politique, le Département est en mesure d'assumer les grands projets d'investissements évoqués plus haut.

<u>Graphe</u>: évolution rétrospective et prospective de l'encours de dette comparée aux dépenses d'équipement (en CA, en M€)

CD-2019-053 24/33



#### Pour 2020, le Département entend :

- optimiser sa gestion active de l'encours,
- évaluer les différentes solutions disponibles de financement pour les besoins importants à venir (bancaire, obligataire, etc.).

V - DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 DEFINIES POUR ASSURER LES MOYENS  $\underline{\mathsf{DE}}$  DEVELOPPER NOS POLITIQUES

#### Dans le secteur social

# La politique en faveur du développement et de l'inclusion sociale

Le Département de Haute-Savoie affirme sa qualité de chef de l'action sociale et maintient un haut niveau d'engagement pour répondre aux besoins des hauts-savoyards et poursuivre les actions de lutte contre la précarité et l'aide aux plus fragiles.

Le taux de chômage en Haute-Savoie est stable : 6,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, inférieur à la moyenne régionale (7,5 %) et nationale (8,4 %). On compte 36 970 demandeurs d'emplois en catégorie A au 2<sup>nd</sup> semestre 2019, soit une progression de 1,2 % sur 1 an (- 1,3 % au plan régional et - 1,9 % au niveau national).

CD-2019-053 25/33

Le nombre d'allocataires du rSa progresse de 1,32 % entre mai 2018 et mai 2019. Il connaît, dans l'intervalle, des légers mouvements à la hausse ou à la baisse. On compte 8 050 allocataires au mois de mai 2019.

Les dépenses de rSa à la charge du Département de Haute-Savoie sont stables à + 0,5 % en 2018, contre + 2,7 % en 2017, + 5,6 % en 2016 et + 7,06 % en 2015.

Le Département poursuit et renforce son rôle de pilote de l'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, il assure le suivi des personnes bénéficiaires du rSa en mettant notamment en œuvre des actions d'accompagnement des travailleurs non salariés, en renforçant le contrôle pour un juste droit. Le Département soutient des actions pour l'insertion sociale et professionnelle, en mobilisant le Fonds Social Européen pour 26 % des dépenses, et en accompagnant 25 structures portant 72 chantiers d'insertion et 6 entreprises d'insertion.

Aux côtés de l'Etat, le Département apporte son concours aux politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions, en permettant aux populations les plus démunies d'accéder à un logement et/ou de s'y maintenir en mobilisant les outils du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour 1,7 M€ : aides financières, garanties morales, accompagnement social. En 2020, un travail de refonte des mesures d'accompagnement (lié au logement, personnalisé, en économie sociale et familiale) sera conduit, pour en améliorer la coordination. Le soutien aux associations œuvrant dans le champ de l'action sociale est poursuivi.

La politique de l'habitat du Département sera reconduite en 2020 autour de ses deux grands domaines d'intervention : parc public et parc privé :

- parc public : la moitié du budget annuel est consacrée à la construction de logements locatifs sociaux (entre 4 et 5 M€ par an). Le Département soutient également la réhabilitation de ces logements (200 logements par an environ), et apporte sa garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux pour leurs opérations de construction et de réhabilitation. Les évolutions importantes intervenues depuis 2018 dans le milieu du logement social (Loi de Finances 2018, loi Elan) appellent à maintenir en 2020 une vigilance particulière en ce domaine et un lien resserré avec les bailleurs.
- Parc privé : le Département accompagne fortement les dispositifs de l'Anah (programme Habiter Mieux, logements conventionnés) afin d'aider notamment les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes à sortir de la précarité énergétique. Une aide à destination des propriétaires occupants à revenus « intermédiaires » a également été déployée depuis 2017 afin d'inciter, aux côtés des EPCI, à la rénovation énergétique des logements : elle devrait monter en puissance en 2020.

Ce panel d'interventions est complété par divers dispositifs d'accompagnement destinés aux publics dits « spécifiques » : jeunes travailleurs, travailleurs saisonniers, gens du voyage etc.

Les conclusions du 1<sup>er</sup> Schéma Départemental de l'Habitat, attendues au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, conduiront éventuellement à faire évoluer ces dispositifs en 2021.

Par ailleurs, le Département est également engagé aux côtés de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 afin de soutenir :

- la mobilisation foncière pour la production de logements locatifs aidés : les dernières opérations sont attendues en 2020 et devraient achever la consommation de l'enveloppe de 3,33 M€ allouée ;
- les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour un budget total de 7 M€. La signature des conventions des projets de renouvellement urbain au cours du 2nd semestre 2018 et du 1<sup>er</sup> semestre 2019 a permis un démarrage des travaux au cours de l'année 2019. Ces opérations de grande ampleur devraient progressivement monter en puissance à partir de 2020 et au cours des années suivantes.

CD-2019-053 26/33

L'année 2020 verra la finalisation et la mise en œuvre de plusieurs schémas départementaux dans le domaine de l'action sociale, permettant de garantir les objectifs et les principes des politiques d'action sociale qui seront ensuite mises en œuvre sur l'ensemble du territoire, au travers des 4 directions territoriales et des 30 Pôles Médico-Sociaux :

- le Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) élaboré dans la concertation en 2019 verra sa mise en œuvre concrète dès 2020 ;
- la démarche de renouvellement du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), en copilotage avec l'Etat, a été engagée dès 2019, avec une phase de diagnostic puis de concertation pour une signature début 2020 ;
- enfin, un Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) est lancé, pour aboutir en mars 2020 et permettra au Département d'affirmer sa place et ses priorités d'intervention sur les politiques de l'habitat, au-delà de celles relevant de sa compétence sociale.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, annoncée par le Président de la République en septembre 2018, s'appuie sur les acteurs de terrain au premier rang desquels figurent les départements. Elle a conduit à une convention signée le 3 juin entre l'Etat et le Département de Haute-Savoie, autour de six actions socles et une action d'initiative départementale :

- 1. prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- 2. mettre en place des maraudes mixtes Etat/Aide sociale à l'enfance pour repérer, évaluer et prendre en charge les mineurs dans la rue,
- 3. proposer un accueil social inconditionnel de proximité,
- 4. expérimenter la démarche de référent de parcours,
- 5. appuyer le processus d'accompagnement des bénéficiaires du rSa,
- 6. proposer une garantie d'activité pour les bénéficiaires du rSa,
- 7. expérimenter une plateforme partenariale de mobilisation des mineurs.

L'Etat et le Département se sont engagés à parité sur un financement de ces actions, ce qui représente un investissement de 2 151 555 € pour le Département, dont 763 248 € pour l'année 2020.

Les schémas en cours de renouvellement, traduiront les orientations et les objectifs portés par cette convention.

# La politique en faveur de la protection de l'enfance

Depuis 10 ans, le secteur de la protection de l'enfance est en profonde mutation, avec une diversification des modes d'intervention pour apporter une réponse adaptée à chacun.

Dès la parution de la loi de protection de l'enfance de 2007, notre département s'est résolument engagé dans cette voie en faisant évoluer son dispositif de protection de l'enfance afin de l'adapter aux besoins des enfants et des familles.

Cette démarche, qui s'appuie sur les ressources issues de l'environnement de l'enfant et de sa famille, a incontestablement permis de contenir le nombre de placements, puisque les effectifs d'enfants placés, abstraction faite des Mineurs Non Accompagnés (MNA), sont aujourd'hui identiques à ce qu'ils étaient en 2008. Aujourd'hui, près de 700 places d'intervention au plus près des enfants et des familles sont mises en œuvre. Il s'agit de poursuivre dans cette voie en 2020.

La question des MNA est devenue un enjeu majeur. Cette population représente aujourd'hui 1/3 des enfants confiés et même plus de la moitié des adolescents. Afin de faire face à la pression constante, le Département renforce le dispositif qu'il a spécifiquement mis en place en direction de ce public. Cette stratégie, engagée en 2015, permet au Département tout à la fois de répondre à ses obligations et d'assumer sa mission première de protection en évitant la saturation des maisons d'enfants traditionnelles.

CD-2019-053 27/33

Les travaux du futur Schéma Départemental Enfance Famille, regroupant les politiques en faveur de la petite enfance, de la prévention et de la protection de l'enfance, ont été engagés en 2019, à la faveur de la réunion en assemblée plénière de l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance. Plusieurs analyses ont été réalisées sur le fonctionnement du dispositif de prévention et de protection de l'enfance afin d'en vérifier son adéquation aux besoins de public, notamment des enfants et des adolescents à la croisée du handicap, du soin et du champ éducatif et des enfants séparés de leurs parents, dans un contexte de forte dynamique démographique.

Ces travaux s'appuieront sur une large concertation, associant l'ensemble des élus et partenaires, institutionnels et associatifs, à la réflexion et à l'élaboration de propositions d'orientations nouvelles qui impacteront le budget de la direction Enfance Famille dès 2020.

#### Les politiques départementales en faveur de l'Autonomie

En mai dernier, le Département a adopté son Schéma Départemental de l'Autonomie 2019/2023, nouvelle feuille route qui définit les orientations de la collectivité sur cette période de 5 ans.

Trois axes structurants d'intervention ont été définis qui portent sur la prévention, l'innovation et l'adaptation de l'offre, et les coopérations à mettre en œuvre pour éviter les ruptures de parcours.

La déclinaison opérationnelle de ces orientations se traduit dans l'engagement de la collectivité. Au bénéfice des personnes âgées, il faut noter le développement des actions de prévention grâce aux possibilités ouvertes par la Conférence des Financeurs.

Le maintien à domicile demeure le souhait n° 1 des personnes âgées et une orientation prioritaire de l'action publique. Il est solvabilisé par l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie. Celle-ci permet notamment de financer l'intervention des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Afin de garantir sur l'ensemble du territoire des interventions de qualité et en volume suffisant, un nouveau schéma d'organisation de ces services a été adopté. Les effets de cette nouvelle organisation sont d'autant plus attendus que la demande est forte et très liée aux disponibilités de l'ensemble de l'environnement sanitaire et médico-social.

La progression de l'offre d'hébergement, qui constitue un enjeu majeur dans notre département, continue de faire l'objet d'une attention particulière et d'une discussion rapprochée avec l'autorité sanitaire pour ce qui est des Ehpad.

D'autant que le Conseil départemental a toujours affirmé et mis en œuvre une politique volontariste d'accompagnement à la création de lits et à la restructuration des établissements plus anciens.

Dans ce domaine, un effort particulier est porté par la collectivité départementale qui permet d'améliorer très sensiblement la qualité d'accueil et de confort, en maintenant des tarifs accessibles au plus grand nombre.

A noter que les trois résidences autonomie autorisées à la faveur du précédent schéma gérontologique sont en cours de réalisation.

CD-2019-053 28/33

Dans le champ du handicap, le Conseil départemental poursuit également ses efforts pour compléter l'offre médico-sociale. Après les autorisations délivrées pour 30 places de foyer de vie et 24 places pour adultes handicapés vieillissants, projets en cours de concrétisation, ce sont 2 nouveaux appels à projets qui ont réalisés pour des EAM (Etablissements d'Accueil Médicalisés) à destination pour l'un de publics atteints de sclérose en plaques et pour l'autre de personnes atteintes de troubles psychiques.

Ces deux projets d'envergure, portés en cofinancement avec l'Agence Régionale de Santé, représente un engagement conséquent de la collectivité départementale, en soutien à l'investissement dans un premier temps puis en termes de fonctionnement lorsqu'ils seront opérationnels.

Enfin, le soutien du Conseil départemental au fonctionnement de la MDPH reste primordial pour lui permettre de mener à bien ses missions dans des conditions les plus satisfaisantes possible pour les usagers, malgré la massification des demandes et les exigences toujours plus prégnantes qui lui sont posées.

### En matière d'infrastructures routières départementales

La modernisation et l'amélioration du patrimoine routier resteront au cœur de la politique d'investissement du Département : rappelons que le terrain accidenté et montagneux du département, et sa densité de population nécessitent aujourd'hui de gérer 1 372 ponts, 6 132 murs, 6 tunnels, 9 745 ouvrages de protection des falaises et 850 km de voies situées à plus de 850 mètres d'altitude sur 2 950 km de routes départementales (source : Services de la voirie du Département).

Le Département s'est engagé sur de nombreux projets stratégiques en matière d'infrastructures routières et ferroviaires qui vont impacter 2020 et les années suivantes :

- la poursuite des études avec notamment :
  - o l'échangeur de Viry avec un diffuseur sur l'A40 et ses deux liaisons depuis la RD 1206.
  - o la sécurisation des falaises de Meillerie sur la RD 1005,
  - o Le démarrage des études pour l'aménagement de la RD 22 entre Bioge et Feu Courbe sur les communnes de Chevenoz et Féternes,
  - o la construction d'une liaison 2x2 voies entre l'A40 et le carrefour des chasseurs en partenariat avec la Région, engagement des études,
  - la suppression des PN 65 et 66 à Perrignier qui a fait l'objet d'un arrêté de DUP en 2019,
  - o la suppression du PN 86 sur la RD 2 à Reignier-Esery,
  - la Via Rhôna avec un arrêté d'enquête d'utilité publique à l'automne 2019 pour le tronçon Sud Léman entre Nernier et port de Sciez,
  - o l'aménagement de la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve et la ligne ferroviaire Aix-Annecy,
- des projets qui se poursuivent en travaux avec notamment :
  - o la déviation de Poisy qui se poursuit avec les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase en partenariat avec le Grand ANNECY et un achèvement prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021,
  - o l'aménagement d'une galerie de protection contre les éboulements sur la RD 328 au lieu-dit « La Ravine » à Taninges,
  - les travaux de sécurisation contre les chutes de pierres sur la RD 22 entre Bioge et Feu Courbe sur les communes de Féternes et Chevenoz,
- l'aménagement et le traitement d'itinéraires du réseau routier départemental, en maîtrise d'ouvrage départementale ou en partenariat financier avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les traversées d'agglomération.

CD-2019-053 29/33

## En matière d'Education, Jeunesse et Sport

Préparer l'avenir et contribuer à la réussite scolaire, sociale et personnelle de chaque collégien est une priorité du Département.

Dans le domaine de l'éducation, du sport et du numérique le Département donne des moyens adaptés et renforcés en matière d'équipements, de fonctionnement aux équipes pédagogiques comme à l'ensemble des personnels départementaux qui interviennent tout au long de la journée dans chaque établissement.

La préoccupation et l'ambition sont clairement affichées : assurer le bien-être et l'épanouissement des 41 300 collégiens des établissements publics et privés. Cette volonté forte constitue un défi majeur au regard des évolutions démographiques importantes et de l'augmentation continue des effectifs des collèges sur certains secteurs du Département, + 360 élèves par rapport à 2017/2018.

Pour y parvenir, nous avons lancé un ambitieux plan d'actions guidé par les objectifs suivants : offrir des capacités d'accueil suffisantes dans des locaux sécurisés respectant les normes fonctionnelles et pédagogiques, pérenniser et valoriser le patrimoine, rendre les bâtiments accessibles et sécuriser les accès, donner les moyens d'un enseignement moderne et adapté aux évolutions pédagogiques.

Nous poursuivrons les opérations immobilières importantes de restructuration notamment de restauration (collèges de Thônes, Sillingy et Marignier), de rénovation de collèges (Gaillard, Passy, La Roche sur Foron, Scionzier) ainsi que la construction de 2 nouveaux collèges à Vétraz-Monthoux (700 élèves) et à Vulbens (600 élèves) pour une ouverture à la rentrée 2023-2024.

Nous parachevons le plan numérique avec l'objectif de doter tous les établissements publics et privés de tablettes qui viendra compléter le programme d'équipement annuel. En 2019, 44 collèges bénéficient du Très Haut Débit (THD) et sont équipés.

La politique volontariste du Département sera poursuivie pour accompagner les collégiens du public et du privé dans le cadre des actions éducatives, mais également les enfants des écoles primaires ainsi que les associations qui œuvrent en direction de la jeunesse avec un nouveau projet « collégiens en refuge » auprès de 14 collèges et près de 850 élèves de 6<sup>ème</sup>.

Aussi, le maillage du territoire et le maintien de services publics de proximité, sont au cœur des politiques départementales.

<u>En matière de soutien au Territoire, Culture, Environnement, Tourisme, Enseignement Supérieur, Coopération Transfrontalière et Européenne, Aménagement Numérique</u>

#### La Solidarité Territoriale

En matière de solidarité territoriale, compétence réaffirmée par la loi NOTRe, le Département entend assumer le rôle pivot de soutien aux projets des communes ou groupements de communes : nous continuerons de soutenir, financièrement ou par l'apport d'une expertise technique, les communes et groupement de communes, de manière directe ou indirecte :

- en matière d'aménagement du territoire (observatoires, pôle de compétences...),
- dans le domaine du développement des infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement avec un soutien direct, financier ou en appui technique.
- en accompagnant le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) dans son travail d'électrification rurale,

CD-2019-053 30/33

- en déployant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité, pour lesquels je m'engage à réserver en 2020 comme chaque année, une enveloppe budgétaire de 20 M€.
- en mettant en place une enveloppe de 2,5 M€ pour aider les collectivités devant faire face à des dégâts de voirie causés par des épisodes climatiques exceptionnels.

#### Le Tourisme

Sur son soutien au secteur du tourisme, compétence partagée selon la loi NOTRe, le Département a réaffirmé les objectifs du Plan Tourisme 2013-2022 en renforçant son engagement financier lors du BS 2019 (+ 4 M€). Il accompagnera, structurera et assurera la coordination des actions développées notamment par les acteurs publics, par des financements, de l'ingénierie et du conseil au montage de projets et par un soutien significatif aux projets « pépites » qui font l'attractivité de notre destination.

#### L'Aménagement Numérique

En matière d'aménagement numérique, compétence réaffirmée par la loi NOTRe, le Département participe au déploiement du Très Haut Débit via le financement du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE).

## Europe et Coopération Transfrontalière

Sur le plan des questions européennes, outre le suivi des nombreux porteurs de projets et des instances de gouvernance des 10 programmes auxquels la Haute-Savoie est éligible, l'année 2020 sera marquée par :

- la mise en œuvre du Plan Intégré TERritorial « PARCOURS, un patrimoine, une identité, des parcours partagés », soutenu par le programme France-Italie Alcotra, qui permettra de bénéficier de 3,3 M€ de FEDER sur 3 ans pour le Département et les communautés de communes haut-savoyardes partenaires du plan. Le Plan Intégré ThEMatique « Patrimoine Culture Economie » participera pour sa part à la conservation, sur notre territoire, de ponts présentant un caractère patrimonial fort,
- la préparation de la prochaine génération des fonds structurels européens 2021-2028.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, l'année 2020 permettra :

- la poursuite des actions autour du Grand Genève et notamment la mise en œuvre du Léman Express,
- la poursuite des actions du « Conseil du Léman » notamment en matière culturelle, éducative, économique et environnementale et du « Comité Régional Franco-Genevois » dans les domaines de la santé et de la sécurité.

## La Politique Environnementale

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le Code de l'Urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L.113-8 et suivants). Le « Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles » décidé pour la période 2016-2022, fixe le cadre d'intervention du Département. Ce schéma permet de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux et de concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité.

En 2020, cela va se traduire en particulier par des opérations nouvelles sur les propriétés du Département (entre autres, mise en œuvre du programme d'aménagement sur la Plaine du Fier, aménagement du parking de Rovorée) et par un soutien accru aux projets initiés par les collectivités locales (poursuite de la dynamique de développement des contrats de territoire ENS, avec une signature courant 2020 de plusieurs d'entre eux).

CD-2019-053 31/33

Le Département soutient par ailleurs le développement de la méthanisation. De nombreux projets ont été soutenus en 2019. Le dispositif incitatif mis en place devrait permettre d'accompagner de nouveaux projets en 2020 (méthanisation agricole, méthanisation de boues de stations d'épuration).

# Le Développement Durable

Le 11 octobre 2004 puis le 24 avril 2006, l'Assemblée départementale après un séminaire à Clermont-en-Genevois, délibérait pour la mise en œuvre d'une politique d'excellence environnementale.

Le 10 septembre 2009, l'Assemblée délibérait sur l'établissement d'un Plan Climat Energie Départemental pour renforcer son action contre le changement climatique.

En quinze ans, la prise de conscience citoyenne a beaucoup évolué sur le sujet. Les attentes en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique amène la mobilisation d'associations, des jeunes et du grand public à se renforcer.

L'attente grandit sur ce sujet à tel point qu'il est devenu une préoccupation majeure des Français et des Haut-Savoyards lors des dernières élections européennes.

Le Département rédige actuellement son Plan Climat Air Energie. Le bilan des gaz à effets de serre 2018 montre que les efforts réalisés depuis 2012 ont permis de limiter l'augmentation de nos émissions à 4 % mais en aucun cas à les réduire de 20 % comme il était visé initialement.

# L'Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, domaines sur lesquels la loi NOTRe permet l'action des Départements dans des cadres nouveaux, le Département s'inscrit notamment avec le CPER 2015 2020 sur des projets forts :

- la réalisation de la Maison de l'Action Publique et Internationale, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour laquelle 900 étudiants sont attendus. Il s'agit de développer l'offre de formation de l'Université Savoie Mont-Blanc, développement qui rejoint les besoins d'ouverture internationale de l'économie haut-savoyarde,
- la réalisation d'un complexe sportif sur le campus d'Annecy-le-Vieux,
- l'extension et la rénovation de l'Ecole Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy,
- le projet de Technocentre.

Hors CPER, le Département poursuivra son appui auprès de l'Université Savoie Mont-Blanc, notamment avec la révision du contrat quadriennal passé dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc.

La situation financière saine du Département nous permet de poursuivre nos grands projets.

Grâce à une rigueur de gestion continue, mais aussi grâce aux ressources fiscales dynamiques du Département, nous financerons nos grands projets, poursuivrons nos politiques de cohésion, améliorerons la qualité d'accueil des usagers dans les services sociaux, à nouveau sans alourdir la pression fiscale sur les haut-savoyards.

Les orientations budgétaires proposées permettent de mettre en œuvre ces orientations stratégiques. Nous les traduirons le mois prochain dans les délibérations du Budget Primitif 2020.

CD-2019-053 32/33

Il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2020 et des Autorisations de Programmes et leurs Crédits de Paiement prévisionnels jointe en annexe, permettant la réalisation de ces orientations.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2020 et des Autorisations de Programmes et leurs Crédits de Paiement échéancés prévisionnelles jointes en annexe, permettant la réalisation de ces orientations.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-053 33/33

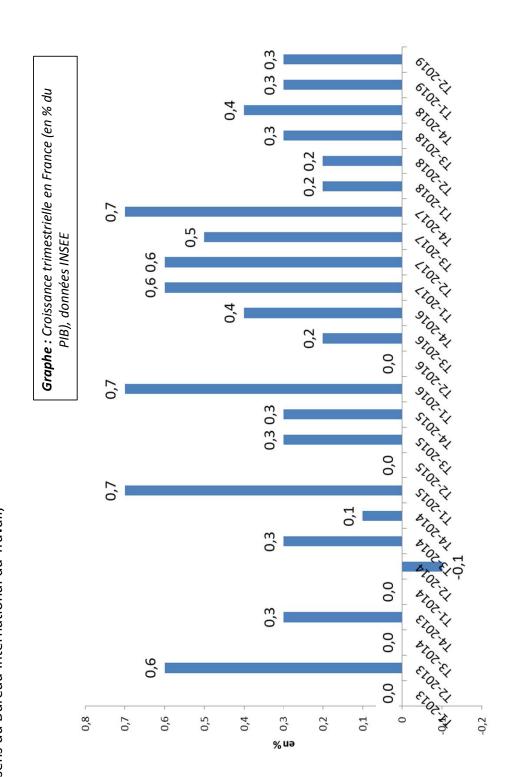
1/33

- 1. Le contexte de la construction budgétaire
- Une situation financière saine au service de l'investissement ς;
- 3. Les Orientations Budgétaires pour 2020

#### Contexte macroéconomique

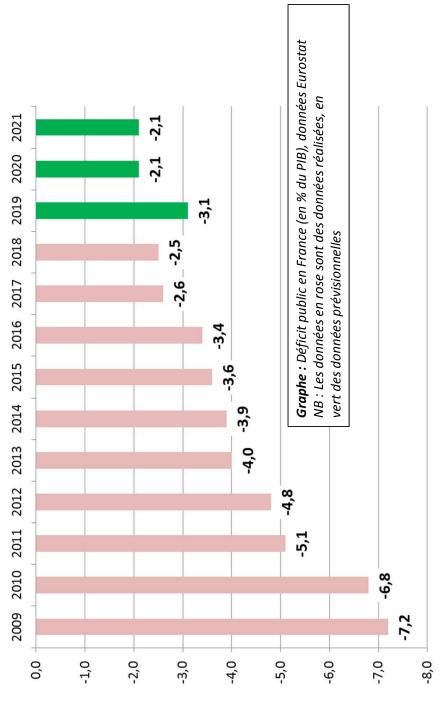
#### **En France**

- La croissance, quoiqu'en décélération et modeste, reste positive,
- Le chômage, après une lente décrue, est à son plus bas depuis 10 ans, à 8,2% de la population active (métropole) au sens du Bureau International du Travail,



#### Finances Public (France)

Après la sortie de la France de la procédure de déficit excessif en juin 2018 (initiée en 2009), au terme d'une période de 9 années de rétablissement des comptes publics, le déficit est attendu en nette hausse en 2019 en raison de la publics en 2019. Certains éléments dans la prospective restent à affiner néanmoins, notamment les conséquences de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et sa double comptabilisation dans les comptes suppression de la taxe d'habitation et la baisse annoncée des taux d'imposition (sur les revenus des particuliers et sur les sociétés), non financée.



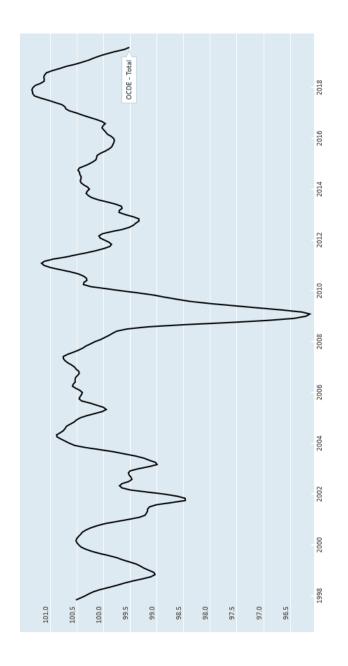
4/33

#### Contexte macroéconomique

#### Situation internationale

- La croissance mondiale est en baisse, et la montée des risques liés aux conflits commerciaux pourraient accélérer son repli. Les pays les plus ouverts aux échanges internationaux sont les plus exposés à ces risques : Allemagne, Etats-Unis, Chine.
- Des mouvements importants sont observés sur les prix du pétrole, de l'or,
- Les risques de crise financière sont croissants (taux négatifs, volumes monétaires importants, Brexit ...).

Graphe : Confiance des entreprises sur la période 1997-2019 pour l'ensemble des pays de l'OCDE (base 100 en novembre 1997 ; source : OCDE)



Le Département a contractualisé avec l'Etat dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 sur un objectif de hausse contrainte des dépenses de fonctionnement de 1,20 % par an en 2018, 2019 et 2020 (base : CA 2017), et de réduction de la dette.



Un contrat qui prévoit :

- frais de personnel, dépenses de péréquation, dépenses exceptionnelles, l'écrêtement Réglementairement, le retraitement de certaines dépenses : remboursements de des AIS (>2%), les dépenses de transport suite au transfert de la compétence,
- Après négociation, la prise en compte de la spécificité des dépenses réalisées dans le cadre de la distribution des Fonds Européens,
- Avec l'accord de la DGCL, l'écrêtement des dépenses en faveur des MNA (>1,2%).

Une évaluation est faite chaque année des comptes de gestion par les Services de l'Etat.

En cas de dépassement de l'objectif : une pénalité égale à 75% du dépassement sera prélevée sur les recettes fiscales de l'exercice suivant.

L'évaluation du compte de gestion 2018 a été conclue par un courrier du Préfet confirmant que le Département avait respecté son objectif de maitrise des dépenses de fonctionnement. Aucune pénalité ne sera appliquée en L'évaluation du compte de gestion 2019 débutera après la clôture des comptes 2019. La rigueur de gestion appliquée depuis plusieurs années est maintenue lors des travaux de préparation budgétaire. Suite à la suppression de la plus grande partie de la taxe d'habitation, le Gouvernement devrait finaliser une réforme de la fiscalité locale.

Impact pour les départements (source : ADF, AFIGESE) :

Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties Départementale (15,1 Mds € en 2020)



Les départements reçoivent une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

=> Pas d'effet sur le budget 2020 Date du transfert: 2021



Conséquences de cette réforme pour les départements :

1 - Perte du pouvoir de taux => perte d'autonomie financière, perte de capacité d'adaptation à un contexte difficile ou des projets structurants

2 - Perte majeure du lien entre ressources fiscales et dynamisme du territoire

# 3 – Une évolution de la TVA soumise aux aléas de la conjoncture, difficulté pour les départements qui ont un rôle contra-cyclique

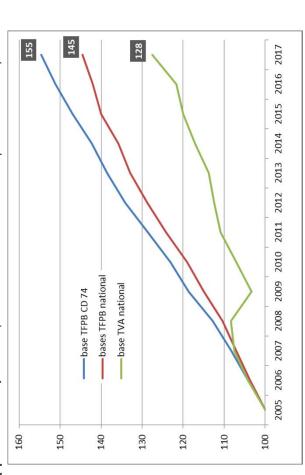
Présentation gouvernementale (Source : dossier de concertation sur la réforme de la fiscalité locale transmis par le ministère de l'action et de comptes publics)

	2015	2016	2017	2018	moyenne 2014-	2019 prév.	
					2018		
TVA Nette	2,48%	1,87%	5,52%	3,01%	2,88%	3,10%	
TFPB dép. nationale "effet base"	2,68%	1,81%	1,75%	,31%	2,18%	2,60%	
TFPB CD 74 "effet base"	3,27%	2,87%	2,87% 2,32%	2,82%	2,82% 2,70%	2,70%	



La dynamique de la TVA a été proche de celle de la taxe foncière en Haute-Savoie entre 2016 et 2018

Approche ADF / CD 74 (source : données RCF et départementales)



La dynamique de la TVA devient négative en situation de crise économique. Entre 2005 et 2017, l'écart est de 27 points, (base 100 en 2005 => 128 pour la TVA et 155 pour la TFPB du CD 74 en 2017)

8/33

# Le renforcement de la péréquation horizontale sur les DMTO

- 1 Il faut rappeler l'existence de 3 fonds de péréquation assis sur les DMTO
- Le « fonds national de péréquation des DMTO » (FNPDMTO), créé par la loi de finance 2010, est alimenté par un prélèvement progressif calculé sur le produit des DMTO de l'année précédente (**25,071 M€** en 2019),
- Le « fonds de Solidarité entre les départements » (FSD), créé par la loi de finances 2014, alimenté par un nouveau prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO,

# => Ces 2 prélèvements sont plafonnés à 12% du produit de DMTO de l'année précédente.

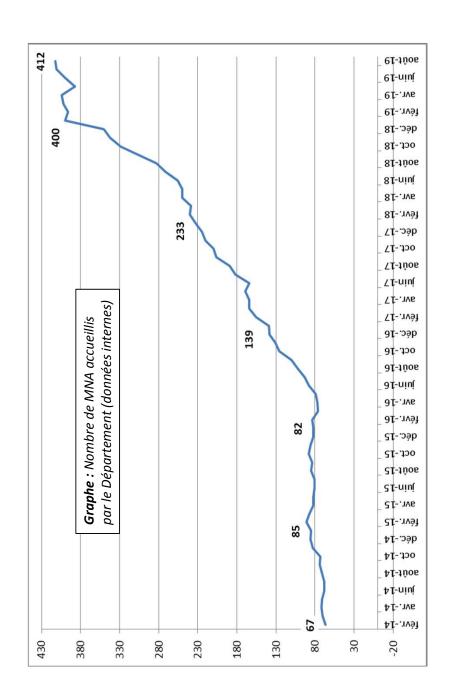
- DMTO, le « fonds de solidarité interdépartemental » (FSID), non plafonné, pour 2019 et 2020. Il est alimenté en 2019 par un prélèvement proportionnel sur tous les départements d'un pourcentage appliqué à la base des DMTO de La loi de finances 2019 a instauré, à l'initiative des départements un nouveau mécanisme de péréquation sur les 'année précédente. En 2019, le prélèvement serait de **4,969 M€** (attente arrêté de notification DGCL) et le taux est estimé à 0,102% (source FCL Gérer la Cité).
- 2 Suite au bureau de l'ADF du 19 juin 2019, un projet de refonte et de renforcement de la péréquation horizontale sur **les DMTO a été validé** ; il en résultera la création d'un **nouveau fonds global de péréquation sur les DMTO**, unique, qui sera alimenté par un prélèvement proportionnel et un prélèvement progressif.
- Le taux du prélèvement proportionnel est augmenté fortement : le taux de prélèvement 2020 serait ainsi fixé à 0,34% des DMTO 2019.
- Le prélèvement progressif sera plafonné à 12% du produit de l'année précédente.

Ces éléments sont attendus dans le Projet de Loi de Finances pour 2020.

NB : La hausse de la péréquation en 2020 serait ainsi de l'ordre de 11,7 M€ (base : données 2018 – source : ADF).

# Des facteurs d'incertitudes sociaux-économiques

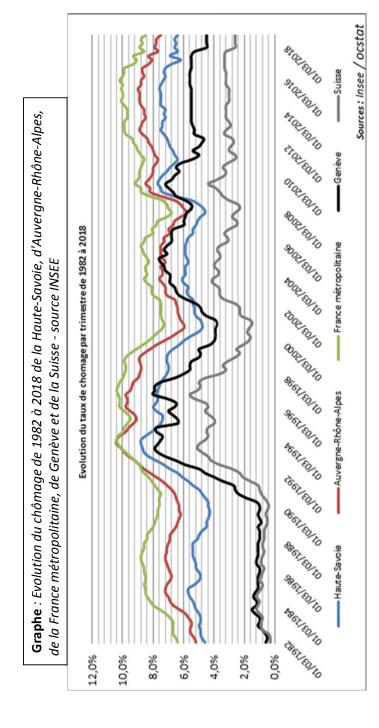
▶ Les évolutions des indicateurs sociaux (chômage, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active - rSa), prix de l'énergie, des matières premières, l'évolution du marché de l'immobilier et des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la santé économique du territoire, l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), etc.



#### Un territoire dynamique, riche, attractif

- Une forte croissance démographique,
- Une économie diversifiée et productive, attractive,
- Un pôle universitaire dynamique,
- Un marché de l'immobilier dynamique,

- Une forte croissance des revenus,
- Un taux de chômage et un nombre de bénéficiaires du RSA faibles,
- Une dépendance vis-à-vis du Canton de Genève qui s'affirme,

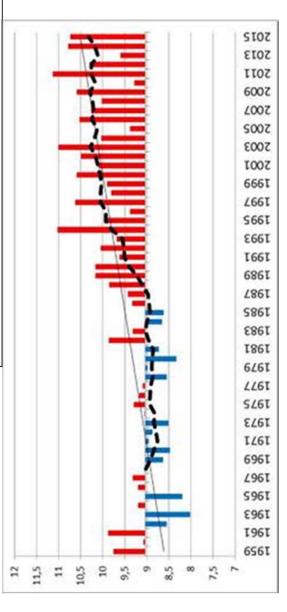


11/33

# De nombreux enjeux de politiques publiques pour la qualité de vie et la protection de l'environnement :

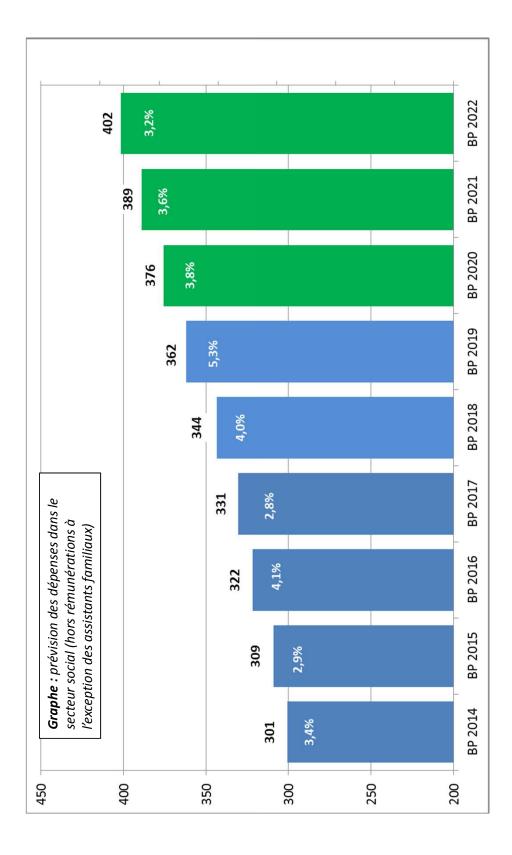
- La hausse du trafic routier et autoroutier
- Le réchauffement climatique
- La dégradation de la qualité de l'air
- L'urbanisation, la pression du développement sur l'environnement et les paysages
- La pression immobilière
- Des écarts de revenus qui s'accentuent
- Un endettement des ménages élevé
- La grande mobilité de la population





# Poursuite de la hausse des dépenses sociales

Après les fortes hausses des dépenses de rSa, ce sont maintenant les dépenses en faveur de la Protection de l'Enfance qui connaissent une forte évolution, notamment pour ce qui concerne les Mineurs Non Accompagnés, ainsi que les dépenses liées aux politiques gérontologiques et handicap.



Annexe A

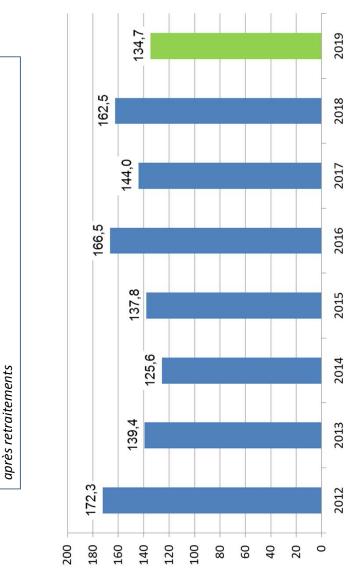
14/33

Malgré un taux de fiscalité très bas (le 5<sup>ième</sup> plus faible de France Métropolitaine hors Paris), et des prélèvements de péréquation lourds, l'épargne brute élevée du Département a permis depuis plusieurs années d'autofinancer ses investissements et de se désendetter.

Graphe: Evolution de l'épargne brute entre 2012 et 2019 (en M€),

Les raisons de cette situation sont :

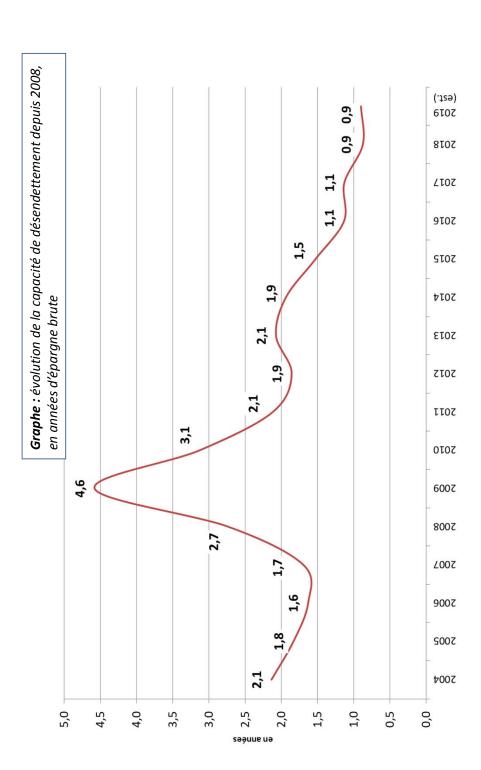
- Des bases fiscales favorables, en raison du dynamisme et de la situation frontalière du territoire,
- Des indicateurs sociaux favorables,
- Une gestion rigoureuse continue des dépenses et des effectifs.



NB: Le CA 2019 est une estimation sur la base des données disponibles lors de la préparation des documents.

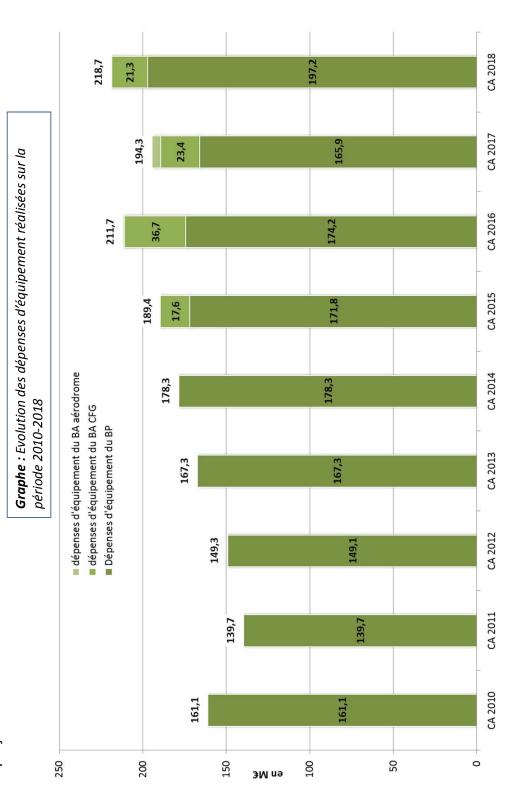
# Une dette faible favorable au financement des grands projets

Département est aujourd'hui faible. De fait, la capacité de désendettement du département est favorable et permettra de L'évolution de l'encours de dette est cyclique. Au terme d'une période de désendettement, l'encours de dette du financer les grands projets qui se déploieront dans les prochaines années.



# Des investissements importants sur le territoire

Les dépenses d'équipement réalisées en 2018 sont en progression de 15,5% sur les dépenses 2015. Sont comptabilisées dans ce cumul les dépenses réalisées depuis le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise pour financer des projets structurants du territoire.



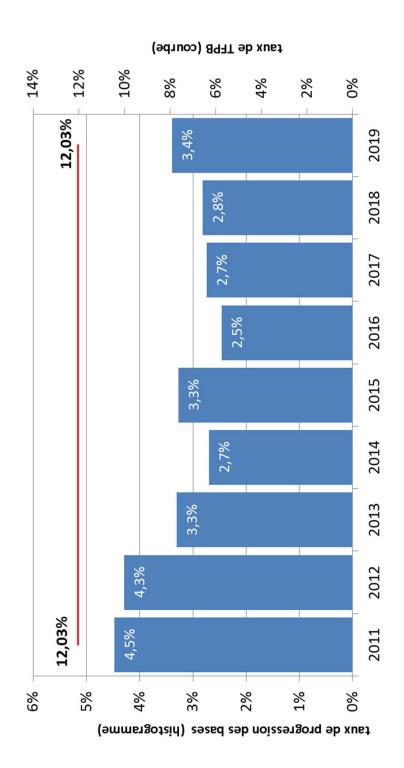
# 3. Les orientations budgétaires pour 2020

Le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties Une évaluation raisonnable des DMTO Une rigueur de gestion poursuivie Des investissements soutenus Limiter le recours à l'endettement

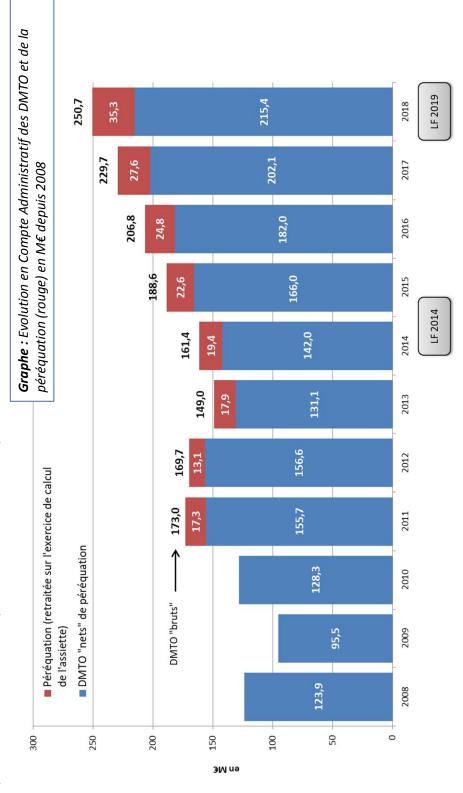
# Le maintien du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Son taux est demeuré inchangé depuis 2011, il est désormais le 5<sup>ième</sup> taux le plus faible de France métropolitaine (hors Paris). Le taux moyen national est de 16,26 % en 2019 (source : DGCL).





L'évolution des DMTO dépend du marché de l'immobilier, par nature cyclique. Si cette évolution a été favorable depuis 6 ans, il faut rappeler 2 baisses récentes qui rendent compte de la volatilité : -29 % entre 2007 et 2009, et -12,2 % entre 2012 et 2013. Cette prévision se doit d'être d'autant plus prudente que les mécanismes de péréquation sont renforcés chaque année, et que la situation économique et financière est à risque.



20/33

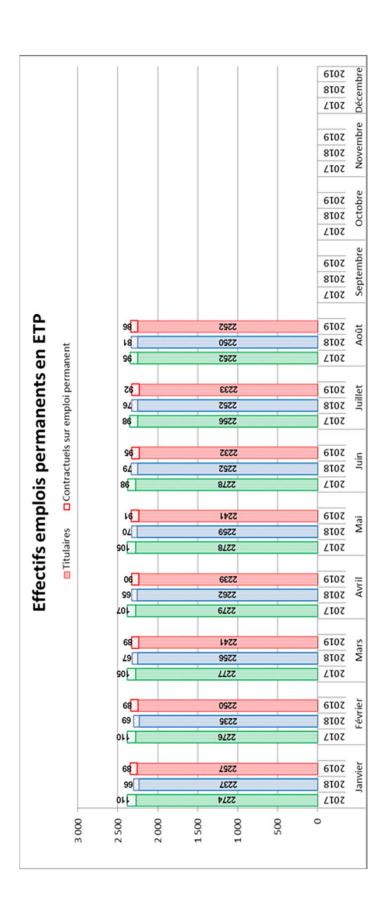
### La poursuite de la rigueur de gestion

Poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour maintenir un haut niveau d'épargne brute de sorte à financer nos investissements sur le territoire. Cela se traduit par :

- Contenir la hausse des dépenses de personnel à 2% maximum, en travaillant sur l'organisation pour optimiser nos moyens et limiter encore cette hausse,
- Préserver les moyens liés aux compétences sociales, tout en travaillant sur l'organisation pour les optimiser,
- Stabiliser toutes les autres dépenses

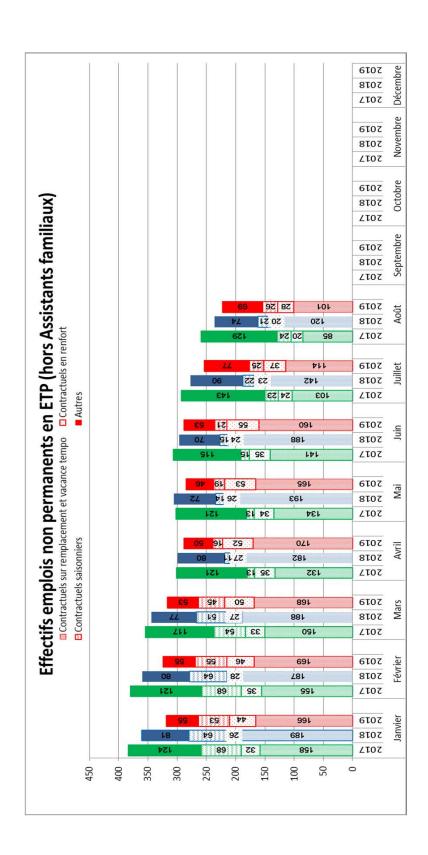
## Focus sur les dépenses de personnel

Le Département s'appuie sur près de 3 000 agents, exerçant plus de 80 métiers ; les effectifs sur emplois permanents sont légèrement décroissants depuis 2016 et se sont quasi stabilisés à 2 338 en septembre 2019.



## Focus sur les dépenses de personnel

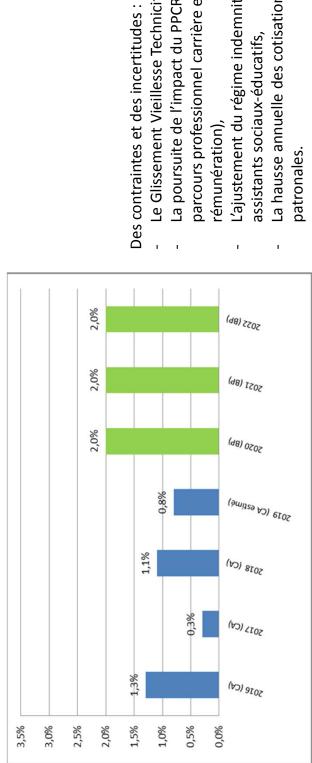
Depuis 2017, l'enveloppe budgétaire relative aux embauches d'agents contractuels sur emplois non permanents a été réduite de 20 %. Les efforts produits devraient permettre de contenir la hausse à 2,0 %.



## Focus sur les dépenses de personnel

En 2020, l'effort de pilotage et de rationalisation de la masse salariale sera poursuivi pour respecter le taux contraint de 2,0 % maximum de progression.





La poursuite de l'impact du PPCR (protocole Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), L'ajustement du régime indemnitaire des La hausse annuelle des cotisations parcours professionnel carrière et assistants sociaux-éducatifs, rémunération),

patronales.

NB: il faut rappeler qu'en 2017, il y a eu la clôture du budget annexe du parc et la reprise du personnel dans le budget principal.

Parmi les principaux projets d'investissement :

#### En matière de politique éducative,

- 2 nouveaux collèges sur les territoires en tension, à VULBENS (50<sup>ième</sup>) et à VETRAZ-MONTHOUX (51<sup>ième</sup>),
- 4 nouveaux collèges à un horizon 2026-2028, sur les bassins d'Annemasse, du Chablais, d'Annecy et de la vallée de
- La restructuration des collèges de Passy, La Roche-sur-Foron, Scionzier,

#### En matière d'enseignement supérieur,

- Le projet de Maison de l'action publique et internationale (MAPI),
- Le projet de création d'un Technocentre,

#### En matière d'infrastructures routières,

- Le projet majeur du désenclavement du Chablais, avec la section 2\*2 voies à péage entre MACHILLY et THONON-LES-BAINS et la liaison entre l'A40 et le carrefour des CHASSEURS,
- Les aménagements de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny-Metz-Tessy, et de la RD 3508 entre Annecy et Epagny-Metz-Tessy,
- Le projet de desserte routière en rive droite de l'Arve entre BONNEVILLE et CLUSES,

#### Investir fortement sur le territoire

## En matière de soutien aux infrastructures touristiques,

- Le projet de téléporté innovant visant à relier MAGLAND à FLAINE,
- La modernisation du Tramway du Mont Blanc, et notamment l'acquisition de nouveaux trains,
- La poursuite du Plan Tourisme 2013-2022,
- Les aménagements de pistes cyclables et voies vertes avec la rive est du lac d'ANNECY, le Vélo Route LEMAN MONT-BLANC, les financements des Véloroutes et Voies Vertes,

#### En matière environnementale,

- Le soutien à la rénovation énergétique des logements avec l'augmentation de la participation au programme « Habiter mieux » de l'ANAH,
- Le soutien au Fonds Air Industrie,
- Le soutien au Fonds Air Bois,

#### Investir fortement sur le territoire

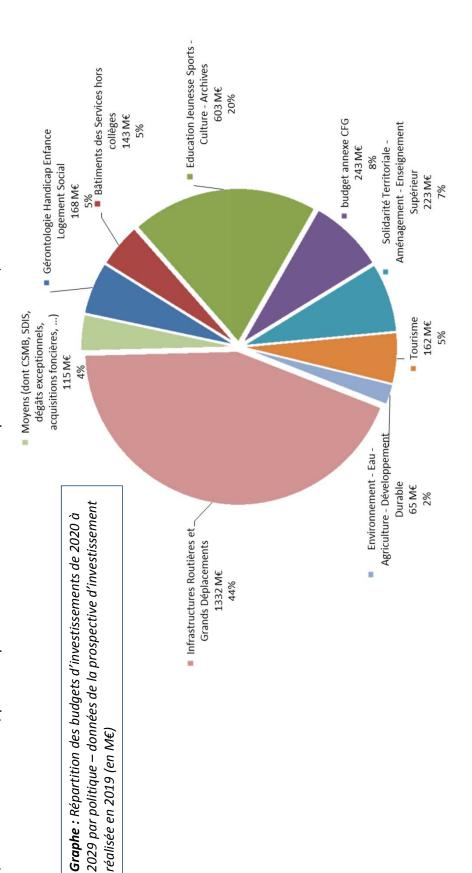
#### Sur les politiques sociales,

- Les cofinancements apportés aux projets des établissements pour personnes âgées, personnes en situation de handicap, de protection de l'enfance,
- Les aides à la pierre destinées au logement social,
- Les restructurations de bâtiments accueillant des pôles médico-sociaux pour un meilleur accueil du public,

#### En matière de Solidarité Territoriale

- Le soutien aux projets d'infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement,
- L'électrification rurale et l'aménagement numérique assurés par le SYANE,
- les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS),
- Le soutien au projet de réhabilitation du parc des expositions ROCHEXPO à La Roche-sur-Foron

Les dépenses d'investissement seront supérieures à 292 M€ sur le seul budget principal, 306 M€ en tenant compte des dépenses supplémentaires du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise. Une prospective d'investissement a permis d'évaluer globalement les budgets d'investissement sur 10 ans, dont la répartition entre les politiques est représentée dans le graphe ci-dessous. Il en ressort un montant d'investissement de 3,054 milliards d'euros, pour lesquelles des recettes dédiées sont prévues à hauteur de 1,49 milliard d'euros.



28/33

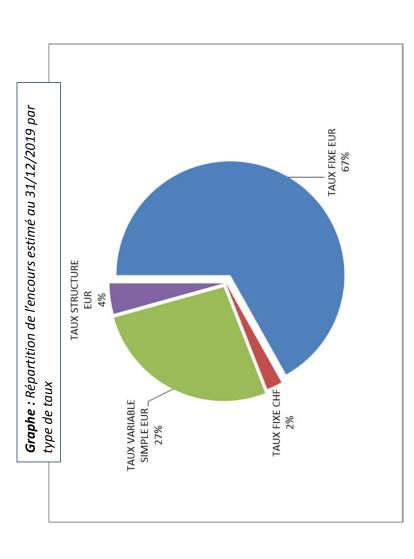
A fin 2019, l'encours de dette se situera autour de 121 M€. La dette est essentiellement à taux fixe (73 %), et en euros

L'encours par habitant serait ainsi de 146 € (population INSEE estimée au 1er janvier 2019 : 829 017 habitants).

La capacité de désendettement, calculée à 0,9 année au CA 2018, est attendue stable en 2019.

Pour 2020, le Département entend :

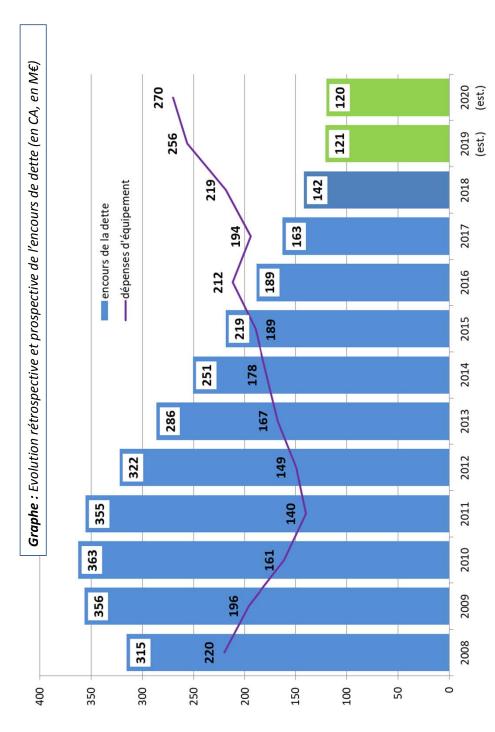
- optimiser sa gestion active de l'encours,
- évaluer les différentes solutions disponibles de financement pour les besoins importants à venir (bancaire, obligataire, etc.).



#### Limiter le recours à l'endettement

Depuis 2010, le Département s'est désendetté de 242 M€, tout en investissant massivement.

Le cycle long de désendettement pourrait s'achever en 2020 avec la ralentissement de la progression des DMTO alors que des investissements importants sont en phase de réalisation.



Annexe A

# Des orientations budgétaires définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

Le Secteur Social et les politiques en faveur :

du Grand Âge,

des Personnes en Situation de Handicap,

de la Prévention et du Développement Social,

de la Protection de l'Enfance,

de la PMI et la Promotion de la Santé,

de l'Education, la Jeunesse et le Sport



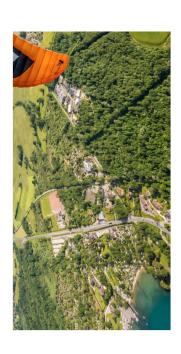


# Des orientations budgétaires définies pour assurer les moyens de développer nos politiques

Les Infrastructures Routières Départementales







Le Soutien au Territoire, la Culture et les Archives Départementales, l'Environnement, le Tourisme, Transfrontalière et Européenne, l'Aménagement l'Enseignement Supérieur, la Coopération Numérique

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Finances

04-50-33-50-44

hautesavoie.fr



#### Engagements Pluriannuels en investissement - BP

10.00000000000000000000000000000000000	Gest. Code AP	libelié	Millésime	TOTAL AP après la DM2 2019	Exercices antérieurs < 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et +
		ın pour le Téléalarme (HT)	2017	1 191 000	288 000	385 000	518 000	0	0	0	0
	12061001017	pement aux Ets et Services PA	2012	2 436 153	2 403 060	0	33 093	0	0	0	0
1000,000,000,000,000,000,000,000,000,00	12061001019	pement aux Ets et Services PA	2014	4 422 290	2 754 140	693 000	271 150	264 000	440 000	0	0
Control Cont	12061001020 Subv équ:	pement aux Ets et Services PA	2015	1 633 343	884 143	739 200	10 000	0	0	0	0
Part		pement aux Ets et services PA	2017	14 386 806	39 800	1 130 880	3 4/8 064	5 258 304	44/9/58	0	0
	total Protection Personne	τεπετεία το 13-το το 13-το το 13-το το 13-το το 13-το το 13-το 13	7010	24 219 592	6 369 143	2 948 080	4 460 307	5 522 304	4 9 1 9 7 5 8	0	0
	12054001015 Constr. &	عامر عالمان المان	2015	250 000		0	200 000	0	0	0	0
Company and protection and protect	12054001016 Constr. &	amélioration Etablist, pour Handicapés	2017	2 994 729		39 500	1 094 572	1 143 266	391 184	0	0
Common   C	tot	s Handicapés		3 244 729			1 294 572	1 143 266	391 184	0	0
Controller   Control	Subv.	est. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	5 718 000	0	2 345 000	2 873 000	200 000	0	0	0
DECONDED   PROPERTY   PROPERTY   DECONDED   PROPERTY   DECONDED   PROPERTY   DECONDED	12026004001 Subv. Mai	son Départemental des Adolescents	2019	44 169		0	44 169	0	0	0	0
Control Cont	total Protection de l'Enfai	ice		5 762 169		2 345 000	2 917 169	200 000	0	0	0
	9	mille, Grand Age et nandicap In Institut aidé contrat de villa	2045		/42	086 755 6	8 6 / 2 048	0/1651/	2 3 10 9 4 2	0	100 000
Decomposity of the threshouse of papers patients of papers and the state of papers patients patients of papers patients patients patients patients of papers patients patients of papers patients patients patients patients patients patients patients patients p	02010001010 CPER Réh	on uggrande contrar de vince abilitation parc public	2015	3 201 505		85 178	0	972 668	628 695	1 010 468	504 496
Decomposition (Control Anne Agenesia Control Anne Agenesia Contr	02010001011 CPER Réh	abilitation copropriétés privées	2016	1 283 200		0	82 550	300 000	193 450	284 000	423 200
Controlled Processes   Part Processes	02010001013 CPER Ame	énagement d'espaces publics	2016	2 515 295		0	77 090	851 733	500 250	579 750	506 472
State   Control Political State   Part of 1971   State   Part of 1972   State   Part of 1	02010001014 CPER MoL	oilisation foncière	2016	3 330 000	1	826 000	666 646	0	444 060	0	0
Decision place in a large many and a l	02010001015 Rénov én	erg. parc privé 2017 à 2020	2017	4 000 000	,	493 000	707 000	800 000	1 035 229	950 000	0
Controposity   Cont	02021001019 Aide à l'a	cquisition foncière	2017	1 500 000	0	0	66 300	483 435	500 770	77 260	372 235
CONTONING DECENTAGE AND PARTIES AND PART		cquisition ronciere 6 I perment conventionné pros 2012	2018	1 500 000	43 500	0 0	15 164	3.0 391	0 007	0 0	848 340
Digitilization between the part of the p		b logement conventionné prog 2014 PB	2014	36 000		4 500	3 000	0	0	0	0
Decision Columbia   Deci		é prog "Habiter Mieux" 2014 PO	2014	93 000		200	2 000	1 000	0	0	0
DECOMPTION Proper page   DECOMPTION PROPER		e prog "Habiter Mieux" 2015 PO	2015	000 89		4 000	2 500	1 500	0	0	0
		e logement conventionne prog ՀՍ۱၁ PB دانت طرب اعتد الله الله الله الله الله الله الله الل	2015	10 500	72,000	3 000	0 0	0 000	5 0	0	0 0
2007/0002009  Review of the particular of the Police prography and pro		aron ou rai c'i duite programa è prog "Habiter Mieux" 2016 PO	2016	92 500		42 500	22 500	10 500	0	0	0
Color   Colo	02021002032 Parc prive	b logement conventionné prog 2016 PB	2016	000 66		43 500	43 500	000 9	0	0	0
Decided by National Part   Decided by National	02021002033 Réhabilit.	ation du Parc Public prog 2016	2016	285 885		54 000	227 152	0	0	0	4 733
Column   C		b logement conventionne prog 2017 PB	2017	13 500	0	000 6	4 500	0 00	0	0	0
Columbrid   Colu	02021002036 Renabilit	ation du Parc Public prog 2U1/	2017	3/1 511		4 500	84 000	95 700	166 611	00/07	352 404
2009   1000   2000   1000   2000   1000   2000   1000   2000   1000   2000   1000   2000   1000   2000	02021002037 Reliability	and a rail crubing prog 2018 PB	2018	57 000		4 500	13 500	18 000	10 500	10 500	0
Continue position PB         2019         2019         5000         000         20 00         10 00         20 00			2019	1 000 000	0	0	0	0	238 000	260 000	202 000
12.13 10.00		ρn,	2019	50 000	•	0	12 000	20 000	15 000	3 000	0
2013   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015   2014   2015		Production / logt. Aide prog. 2013	2013	3 083 646	3.0,	0	6 352	0	0	0	0
2014   2550 00   155 00   15		ccuent ac togernents arises pring 2013 Production / lost. Aidé prog 2014	2013	2 867 279		969 02	000 #5	0	0	0	37 793
Accordation State Programmer pro		ccueil de logements aidés prog 2014	2014	153 000		0	135 000	0	0	0	18 000
Salzonniers prog 2015   2015   2016   2010   0   16 500   13 500   0   2010   0   0   0   0   0   0   0   0   0		Production / logt. Aidé prog 2015	2015	4 857 051		1 144 969	198 667	201 843	0	0	830 000
2017   10   10   10   10   10   10   10		le logement des saisonniers prog 2015	2015	24 000		0	0	24 000	0	0	0
2017   2018   2018   2018   2018   2018   2018   2018   2018   2018   2019   2018		ccuelt de togements aides prog 2015 Production / Inst. Aidé nons 2016	2015	30 000	-		13 500	000 088	5 0	0	759 443
2018         2018         7 860 481         0         1 915 292         1 512 000         2 134 380         2 134 380           Saskonilers prog 2018         2018         2018         3 9 519         0         0         1 350         1 512 000         2 134 380         2 134 380           2019 saskonilers prog 2018         2018         2018         2019         0         0         0         1 775 000         2 199 000           2019 saskonilers prog 2018         2019         2019         7 500 000         0         0         0         1 775 000         2 199 000           2019 saskonilers prog 2019         2019         2019         7 500 00         0         0         0         1 775 000         2 199 000           2019 santé puridisciplinaires / 3ême plan         2017         2010 00         400 000         100 000         6 000         2 175 000         2 199 000           2019 se santé puridisciplinaires / 3ême plan         2019         400 000         100 000         0         200 000         0 <t< td=""><td>02021003033 Aide à la</td><td>של הול הול</td><td>2010</td><td>6 466 458</td><td></td><td>953 744</td><td>3 695 913</td><td>554 852</td><td>596 542</td><td>520 190</td><td>145 217</td></t<>	02021003033 Aide à la	של הול הול	2010	6 466 458		953 744	3 695 913	554 852	596 542	520 190	145 217
2018         39 519         0         31 369         8 150         0         0         31 369         8 150         0         0         0         31 369         8 150         0	02021003035 Aide à la	Production prog 2018	2018	7 860 481	0	0	1 915 293	1 512 000	2 298 808	2 134 380	0
satisomiters prog 2018  2019  2019  2019  2019  2019  2019  2010  2019  2010  2019  2010	02021003035 Aide à la	Production prog 2018	2018	39 519		0	31 369	8 150	0	0	0
2019   2019   2010   0   0   0   0   0   0   0   0   0		le logement des saisonniers prog 2018	2018	0	0	0	0	0	0	0	0
Secretation Passage   Secretation Liberation Liberati	02021003037 Aide a ta	Production prog_2019 I p Josement des saisonniers erros 2019	2019	7 500 000	0 0	0 0	0 0	710 000	2 475 000	000 661.7	000 TCU T
se santé pluridisciplinaires / 2ême plan         2017         320 000         140 000         160 000         80 000         0	otal Logement / aide à la	te rogement des saisonniers prog zor / Dierre	7107	62 214 123		6 902 732	9 638 522	10 126 485	9 392 607	8 349 248	6 155 629
te santé plur disciplinaires / 3ême plan 2018 2010 00 01 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	12090003005 Construct	ions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 2ème plan	2017	320 000		100 000	80 000	0	0	0	0
te sante plundisciplinaires / 3eme plan  consultation Cluses  de consultation	12090003006 Construct	ions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2018	220 000	0	120 000	100 000	0	0	0	0
Excitation Passage 200 1 20 000 140 000 120 000 150 000 100 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00	12090003007 Construct	ions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan stian / platoau de concultation Clusos	2019	420 000	0	0	220 000	200 000	0	0	0
Auxiliary Insertion, Logement social acciation Passage secretation, Insertion Logement social acciation 2019 2019 2010 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	otal Actions de santé	מנוסון / המרכשת של כסוומנומנוסן כנוסכס	7107	1 010 000		220 000	450 000	200 000	0		0
associations (véhicules, mat. informatique)         2019         100 000         0         100 000         0         100 000         0 </td <td>12041005004 Subventio</td> <td>an d'équipement association Passage</td> <td>2019</td> <td>200 000</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>200 000</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td>	12041005004 Subventio	an d'équipement association Passage	2019	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0
MI         200         300         000         300         000         300         000         0	12041005005 Subventic	ın d'équipement associations (véhicules, mat. informatique)	2019	100 000		0	100 000	0	0	0	0
State   Commission   State   Prevention, insertion   Logerment social   State   Stat	total Prévention et Dével	oppement Social		300 000		- Ii	300 000	0	0	0	0
Miles et matériels         2017         236 500         188 838         40 012         5750         20         0         0           Miles et matériels         2018         290 523         0         195 705         94 818         0         0         0         0           Miles et matériels         2018         290 523         0         195 705         94 818         0         0         0         0           Miles et matériels         2019         1 060 000         0         0         10         0         0         0         0         0         0         0         0         0         0         0         0         10 000         1 000         1 000         240 000         0 <t< td=""><td>Commission: Action Soc</td><td>iale, Sante, Prevention, Insertion , Logement social</td><td>2019</td><td>376.000</td><td>11 788</td><td>7 122 732</td><td>10 388 522</td><td>710 326 485</td><td>72 000</td><td>8 349 248</td><td>6 1 55 6 29</td></t<>	Commission: Action Soc	iale, Sante, Prevention, Insertion , Logement social	2019	376.000	11 788	7 122 732	10 388 522	710 326 485	72 000	8 349 248	6 1 55 6 29
sillers et matériels         2018         290 523         0         195 705         94 818         0         0           Pillers et matériels         2019         1 060 000         0         0         10 000         750 000         0           Plesseignement supérieur         2017         1 300 000         0         0         1 050 000         240 000	13070011005 Mobiliers	et matériels	2017	234 620		40 012	5 750	0	0	0	0
Nillers et matériels         2019         1 060 000         0         310 000         750 000         0           Plenseignement supérieur         2017         1 300 000         0         0         1 050 000         2 40 000		et matériels	2018	290 523		195 705	94 818	0	0	0	0
1 000 U 000	13070011007 Mobiliers	et matériels	2019	1 060 000		0	310 000	750 000	0 000	0	0
	05010001017 MAPI ens		/107	1 300 000	n	n	000 01	000 0c0 T	240 000	O	0

3	
-	
Investissement - BP	000
em	777
SIISS	ľ
ves	
n Ir	
IS e	,,,,
anc	ļ
ndadements Pluriannuels en	
1	
าเร	
mei	
ade	6
nać	b
ш	

2019 2016 2018 2018 2018 2017 2017 2017 2017 2018	2 260 000	0 200	111 671	82 762	20 000	0	0 0	
2016 2018 2015 2017 2017 2017 2017 2018	/6 / 100	Ì	Ξ				5	_
2018 2015 2017 2017 2017 2018 2018	6 305 385	155	189		2 021 667	30 000	0	
2015 2017 2017 2017 2018 2019 2019	107 000			37 000	20 000	0	0	)
2017 2017 2018 2018 2019	29 773 193	4 214 732	8 863 021		5 103 469	2 200 000	200 000	
2017	250 000	0	162 794	106 206	0 0	250 000	0 0	
2019	5 752 000	0	163 / 94	901	1 755 000	2 800 000	1 157 000	
2015	6 420 000	0	0	0	400 000	950 000	2 370 000	2 700 000
	2 072 191	1 679			0	0	0	)
2016	1 651 672	1 392 084		129	0	0	0	
2017	1 969 349	997 LC6	824 200	193 883	0 0	5 0	0 0	
2019	3 630 000				933 000	495 000	0	
	77 344 691		11 651 654	17 211	13 638 136	8 087 000	10 227 000	7 300 000
2014	000 099	421 500			69 535	0	0	
2015	4 000 000		222 500	200 000	2 430 000	447 000	0	)
	0		0	0	0	0	0	
Subvention pôles échanges multimodaux (CPER) : Annemasse	55 724	55 724	0	0	0	0	0	
2013	2 539 126		0	0	2 003 500	0	0	
2013	1 1 30 000				1 130 000	0	0	
_	8 384 850	1 413 350	321 465		5 633 035	447 000	0	
5019	000 077			000 077	0	0	0	
2017	3 2 1 9 2 5 0	1 822 000	1 198 150		0	0	0	)
2018	981 500	0	85 000		168 000	0	0	_
2019	7 541 250			_	3 260 750	2 904 500	0	)
2017	2 846 310	427 540	367 310	_	458 460	118 000	0	
	3 000 000	0	914130	_	1 000 000	85 870	0	)
	4 000 000		0		1 500 000	1 500 000	000 009	
TDENS	2 600 000				0	0	0	)
	2 340 000	1 696 130			180 400	0	0	•
RD 909 - Construction d'une passerelle sur le Fier dans le secteur de Morette - THÔNES - BALME DE THUY	1 000 000				800 000	200 000	0	)
	4 000 000				749 505	1 120 000	695 500	
2017	26 020 000	22 460 406	2 347 594	1 212 000	0	0	0	
2018	30 200 000	0			0	0	0	
2019	28 000 000	0		,	4 300 000	200 000	0	
2019	13 000 000	0	0	4 580 000	4 420 000	4 000 000	0	
2019	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	
RD 22 Sécurisation entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ	2 900 000	0	0		725 000	925 000	825 000	
2012	10 000 000	4 193 539	_	1 940 000	1 190 000	1 122 944	0	
2013	7 000 000	4 041 600		0	800 000	1 158 400	1 000 000	
2017	3 000 000	676 580	1 488 336	835 084	0	0	0	
2018	3 000 000	0		2	200 000	0	0	
2012	29 800 000	29 710 000			0	0	0	
2012	34 000 000	15 753 100	2 674 669	2 837 060	5 935 171	5 800 000	1 000 000	
2013	10 500 000	10 240 000			136 000	0	0	
2014	13 645 000	13 047 995			29 000	0	0	
2015	10 000 000	6 173 874	530 720		48 000	0	0	
2016	15 500 000	12 408 776	2 224 210	867 014	0	0	0	
2015	4 910 500	2 671 575		0	7 738 975	0	0	
2002	5 000 000			000 002	2 000 000	1 900 000	o   C	
2007	15 500 000	4 270 573	009 228 7	7 771 737	430 000		o   c	
107	15 500 000	616 617 1		7 545 000	200 200 c	150 000	0 0	
8107	10 800 000		٥		2 702 300	000 00	0 0	
8107	3 7 00 000	0	200 000		000 006	0 00	0	
	000 000 61	0	00 640 7		3 840 000	7 200 000	0	
1002003335 KD 1908 - Doublement echangeur de GILLON EPAGNY ME LZ 1E35Y	000 009 /	0		000 00/ 5	000 006 L	0	0	
7018	36 000 000	0	0		000 071 8	000 624 01	000 000 91	
2019	15 600 000			5 450 000	5 350 000	4 800 000	0	
2013	1 643 000	1			0	0	0	
2014	000 006 9	000 009	2		2 597 240	0	0	
2015	500 000				25 000	0	0	
2017	400 000			25 000	0	0	0	
	400 000	0	174 908	999 06	134 426	0	0	
Requalification RD 1201 - Liaison RD 16 - RD 1201 Seynod ANNECY	4 041 000	0	0	20 000	1 000 000	1 865 000	000 006	226 000
	400 000	0	0		300 000	100 000	0	)
Pont à Haubans sur le Rhône - SEYSSEL Participation CD74	1 666 700		250 000	009 686	427 100	0	0	)
2003	8 724 905	8 724			0	0	0	)
	3 850 000	2	2	344 539	140 000	0	0	
tudes Doublement contournement Nord d'Annecy RD 3508 - FDI 2012	1 000 000	888 069			100 000	0	0	
2014	3 000 000	1 339 674	59 225	478 026	432 300	440 775	250 000	

Endadements Pluriannuels en investissement - BP	000 000 1
Jels en Investis.	1700
ements Plurianni	
Endade	

		2010	2 000 000	c	0	300 000	8		000	
No. 10.0000	10030001011	2010	4 000 000	ء د		470 000	200	250 000	200 000	
1.00   1.00	_	2018	2 000 000	0 0	0 0	000 0/1	300 000	800 000	200 000	200 000
1970   1970	_	2013			3 595 239	1 462 158	0	0	0	
Comparison of the Comparison	VTV00 10030010006 Déviation de PRINGY ( 2e tranche )	2015		236 881	3 682 244	3 651 875	929 000	0	0	
Columbia	VTV00   10030010007 péviation de POISY ( Canalisation GRT GAZ)	2016	24 930 000		629 000	000 009 9	10 321 000	4 7 3 0 0 0 0	0	
2000   2000	10030010008 Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Marignier - 2e tranche	2018	36 000 000	0	0	3 950 000	10 700 000		12 000 000	
2015   1915	VTV00   10040005020 Acquisition Matériels non roulant 2019	2019	370 000	0	0	230 000	140 000	0	0	)
State   Control Cont	10051003003 Viry Desserte plateforme multimodale	2012	3 325 000	202 888	19 683	100 000	197 112	1 125 000	1 680 317	)
1971   1972	10051003004 Diffuseur A41 AREA Annecy Nord et Diffuseur ADELAC - Copponex	2017		0	0	120 000	213 000	0	0	)
1871   1871		2013		678 254	15 990	41 756	14 000	0	0	
2015   2015		2014		614 076	283 180	290 000	312 744	0	0	
The control of the		2015		050 770	112 260	72 970	14 000	0	0	)
Columbia		2016		421 716	146 800	91 484	80 000	100 000	0	•
2007   2007	10200001013 Etudes Réseau routier départemental 2017	2017		949 493	619 000	453 000	181 507	000 26	0	)
2015   2015	10200001014 Etudes Réseau routier départemental 2018	2018		0	263 600	553 400	450 000	133 000	0	
2015   2015	10200001015 Etudes Réseau routier départemental 2019	2019	2 550 000	0	0	1 060 000	700 000	750 000	40 000	
The control of the		2018	465 000	0	289 530	175 470	0	0	0	
2015   2015		2019	550 000	0	0	230 000	320 000	0	0	
Systematics all strongers of strong	1406.0005077   American constraint votile 2019	2019	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	
Option of Control of	Voiries contrained requisitions material					07 538 867	87 3 17 8 77		7 690 817	650 10/
Option State	VVIET IIII asti ustrus pautine 15, iliande disharamante Bistimante mondierina : infersitauctures Dautiti kong Crande disharamante Bistimante		212 413		_	100 000	97 317 877		7 0 1 7 9 1 7	7 050 100
December of control	niminskini i imi nau uutules Kuutules kuu ja	7000	041 936	_	200	400 000	100 000		/10 / 16 /	061 006 /
Control	VOZDOVOJA I I INGRATIV BILITIFI I INGRATIVI I I I I I I I I I I I I I I I I I I	2014	923 000	07.744	100 000	000 001	000 001	0	0	
December of circulation of circula	O/OLDOUINE RESIDINATION OF THE PROPERTY OF THE	7107	210 000	00 /44	007 57	000 0/	0 0	0 0	0 0	
Description of the control of the	V/VZUUU IU-44   Acquisition de documents a Archives	2019		0 :	0	000 00	0	0 1	0 1	
One of the control of	al Archives departementales	_		691 744	173 256	220 000	100 000	0	0	
2002   Control of the control of t	U/U3UU1IUb loperation bonneville scenographie	2018	100 000	0	0	0	20 000	20 000	0	
2015   2015	0/0300/UI/J Acquisition de materiel et mobilier cuturel	5019	000 41	0	0 1,	15,000	0	0	0	
Control Cont	0/030002014 Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2014	541 845	1/1 845	315 365	54 635	0	0	0	
2015   2015	0/030002018 Equipements Culturels Structurants Subv. Cnes	2019	1 080 000	0	0	45/5/0	477 430	700 000	0	
Particular Section S	07030004022 Subvention dequipement	2018	000 09	0	15 000	45 000	0	0	0	
Decider   Control   Cont	0/0300/04026 Enrichissement du patrimoine	2018	22 000	0	35 000	70 000	0	0	0	
Total Applications accordation   2015   1600   16	07030004028 Restauration Collections Seconde guerre mondiale	2019	15 000	0	0	15 000	0	0	0	)
tion Mountanits Microquest	07030004030 Subvention d'équipement association	2019	10 000	0	0	10 000	0	0	0	
Decided by Companient Historiques   274		2013	466 885	452 795		14 090	0	0	0	
Decided   Continue	07030006017 Restauration Monuments Historiques	2016	497.750	376 464	108 786	12 500		0	0	
Decide control contr	07030006018 Restauration Monuments Historiques	2017	1 118 595	200 658	369 772	411 645	22	0	0	
Control Mountained Matchines belines         2019         2019         100         0.00	0703000619 Restauration Monuments Historiques	2018	384 515	0	214 132	170 383	0	0	0	
2019   2019	07030006020 Restauration Monuments Historiques	2019	600 392	0	0	126 987	423 405	20 000	0	
One officiency and proposal states of the state of the states of the states of the state of the states of	07030006021 Cofinancement Buvette Cachat à Evian-les-Bains	2019	1 200 000	0	0	000 009	000 009	0	0	
tion culcipact et atomic d'antition activaction (a) 2019 4 0000 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	07030007010 <mark>[</mark> Subvention d'équipement commune (Butor)	2019	250 000	0	0	250 000	0	0	0	_
ton archelogique ton archelogique activated production muterique activated production production muterique activated production muterique activated production muterique activated production		2019	40 000	0	0	40 000	0	0	0	_
Considere Specific and Conference of Specific and Co	)7050003006 Restauration archéologique	2017	20 000	7 725	25 450	16 825	0	0	0	_
Apperatorial register poor production numérique         2018         300 000         0         150 000         37 500         0         0         0         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 000         150 00 <th< td=""><td>07050003008 Restauration archéologique</td><td>2019</td><td>2 000</td><td>0</td><td>0</td><td>2 000</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>_</td></th<>	07050003008 Restauration archéologique	2019	2 000	0	0	2 000	0	0	0	_
to production sport production numerique         2019         300 000         1         0         0         0           to college de [Albanais]         1010 oilége de [Albanais]         1010 000         42 827 133 60         1257 133 60         195 931         0         0         0           to college de [Albanais]         2012         1910 000         442 847         6 932         44         1074 60         195 931         0         0         0           Accession         2014         17 100 00         442 847         6 932         146 131         2000 00         1000         0         1000         0 <td>09010002019 Subv. aux particuliers pour production numérique</td> <td>2018</td> <td>300 000</td> <td>0</td> <td>150 000</td> <td>112 500</td> <td>37 500</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>_</td>	09010002019 Subv. aux particuliers pour production numérique	2018	300 000	0	150 000	112 500	37 500	0	0	_
ton culege de l'Albanais ton culege publics 2019 ton culege de l'Albanais ton culege publics 2019	09010002020[Subv. aux particuliers pour production numérique	2019		0	0	150 000	150 000	0	0	
2014   1113 281 6 928 146   1104 660   1113 281 6 928 146   1113 281 6 928 146   1113 281 6 928 146   1113 281 6 928 145   1113 281 6 928 145   1113 281 6 928 145   1113 281 6 928 145   1113 281 6 928 145   1113 281 6 928   145 713 3 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	il Affaires Culturelles	-		487	233 505	2 527 135	1 8 1 9 8 5 5	300 000	0	)
2014         7100 000         642 867         6 902         11 2088         1 2089         2 2089		2012	Ξ		928 146	1 074 660	193 931	0	0	
ALBY Character et divers vivoaux et études         2014         11.510 000         3.64.54         2.65.00.00         2.64.368         80.000           ALBY Character et divers vivoaux et études         2015         1.500 000         3.60.25         1.00 000         2.64.368         80.000           ALBY Character et divers vivoaux et études         2015         1.200 000         3.69.25         1.20 00         2.64.368         90.00         2.64.368         90.00           ARDORY restructation battement demi pension         2.015         1.200 000         3.69.22         2.89         2.00         00         2.64.30         0         0           ASSY ELLA certacturation battement demi pension         2.015         1.200 000         7.60         1.90         1.200 00         2.64.30         0         1.90<	0502 1001051 Sillingy Extension	2014			67 902	112 098	1 457 133	2 000 000	1 820 000	1 000 000
ALBY. Charafferite et diversation between the returned by Charafferite et diversation by Charafferite et diversation by Charafferite et diversation by	05021001062 Gaillard-Prévert restructuration	2014	_		066 069	2 766 484	2 500 000	2 643 685	800 000	)
Mail No.   Part Entertain betiment demi-pension   2015   1200 000   585 42   289   550 000   567 427   100 000   50 00		2015	240 000	36 025	1 308	192 667	10 000	0	0	
ALONE SUR FORMON - Castro Internation REPA et amélioration thermique         2015         1200 000         50         35         35 449         35 000         110 000         550 00         90         275 00         200		2015	1 200 000	3 904	28 669	200 000	567 427	100 000	0	
AASTY - Etude restructuration         2015         118 800 000         7 600         149 200         149 200         1 800 000         2 650 800         2 500 00         2 150 00         6 337           AASTY - Etude restructuration         2015         6 100 000         1 261         1 45 570         1 49 370         1 49 370         1 375 00 <th< td=""><td></td><td>2015</td><td>2 000 000</td><td>58 562</td><td>289</td><td>35 149</td><td>300 000</td><td>1 100 000</td><td>206 000</td><td>_</td></th<>		2015	2 000 000	58 562	289	35 149	300 000	1 100 000	206 000	_
AROCHE SUR FOROM - Etude restructuration         2015         6 100 000         12 55 70         1375 000         1353 000         1911           HOOLON SIER Funder restructuration         2015         16 60 000         12 261         15 67 00         2015         15 60 000         12 261         15 67 00		2015	13 800 000	77 600	194 200	180 000	2 660 800	2 200 000	2 150 000	6 337 400
COLONAIER etudes restructuration         2015         14 600 000         12 561         156 730         283 270         887 739         2800 000         7 650           HANGES: Etude restructuration batiment demi-pension         2015         5 650 000         12 731         58 97         60 000         12 200         200		2015	6 100 000	0	45 527	140 000	1 275 000	1 375 000	1 353 000	1 911 47.
Figure 2017   Figure 2018   Figure 2018   Figure 2019		2015	14 600 000	12 261	156 730	293 270	887 739	2 800 000	2 800 000	7 650 000
AMARIGNIER         MARIGNIER         800 000         12 32         58 972         600 00         122 29         0         0           Dallarchders-rehabl demipension         2016         1200 000         3189         42 933         700 878         350 00         58 000         0           Discotor Levachion préau et sanitaires sur cour         2017         368 364         0         204 754         163 612         0		2015	2 650 000	5 073	985 99	200 000	525 339	2 000 000	2 000 000	853 000
AiNT EOIRE         rehab demipension         3189         42 933         700 878         395 000         58 000         0           ESYNOS travalus         2017         1326 14         619 090         651 344         66 080         0		2015	800 000	12 732	58 972	000 009	128 296	0	0	)
SEANOD-Creation prises at court         2017         1336 514         619 00         661 344         66 080         6 0         0         0           SEANOD-Creation prises at court         2017         368 346         0         204 754         163 612         0		2016	1 200 000	3 189	42 933	700 878	395 000	28 000	0	_
EYMOD- Creation preau et sanitaires sur rour         2017         288 366         0         204 754         155 12         0 </td <td></td> <td>2017</td> <td>1 336 514</td> <td>619 090</td> <td>651 344</td> <td>080 99</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td>		2017	1 336 514	619 090	651 344	080 99	0	0	0	
AMIVE EOIRE - réhabilitation énergétique         2017         200 000         0         30 000         170 000         0           Sald-MCHARD - Réhabilitation des extérieurs         2017         4000         0         2 800         1 200         0		2017	368 366	0	204 754	163 612	0	0	0	
Jack Tark Tark Dr. Rehabilitation des exteneurs         Zoff ANG Tark Dr. Rehabilitation des exteneurs         2017         2 8 946 289         0         2 800         1 200         0         0         0         0         1 250         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 1 550         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0         1 2 500         0		2017	200 000	0	0	0	30 000	170 000	0	
Loilege Vet values Considered Vet values (September)         2018         2.018         2.6489.32         0         14.17         5.00 UOJ (3.00 UOJ		2017	4 000	0	7 800	1 200	0	0	0	0 0 0 1
Loileges divers: authorised values.         2018         2.018         2.018         2.018         2.018         2.018         2.019         3.010         4.8.0 JUJ         4.2.0 JUJ         4.8.0		2018	28 946 289	0	0 [	000 969	200 000	7 200 000	000 000 6	
Culteges divers : autres equipements 2018         2018         935 610         0         935 389         221         0         0         0           Culteges divers : matériel ter mobilier 2018         2018         117 556         0         116 673         883         0         10         0 <td></td> <td>2018</td> <td>26 480 372</td> <td>0</td> <td>14 127</td> <td>540 000</td> <td>850 000</td> <td>81</td> <td>8 000 000</td> <td>12 206 24</td>		2018	26 480 372	0	14 127	540 000	850 000	81	8 000 000	12 206 24
Outleges divers : materiet et mobiliter 2018 17 509 U 110 6/3 43 40 U U U U U U U U U U U U U U U U U U	2050.101112 Lotteges divers : autres equipements 2018	2018	935 610	0	935 389	177	0	0	0	
Conteges drivers : Estudes 2.019 2.050 2.001 2.0	0002 1001 112 Conteges divers : intalement et mobilier ZOTO	2018	11/ 330	0 0	110 0/3	401 220	0 30	5 0	5 0	
2018 4 536 0 3 099 /69 1 349 144 109 423 0 0 0 1 340 0 0 1 340 0 0 1 370 0 0 1 2 0 5 0 0 0 1 340	oggazione del Colleges divers : ettades 2018	2018	2/4 553		125 369	857 COL	43 946	0	0	
2019 5 000 000 0 0 40 000 370 000 2 050 000 1 200 000 1 340	05021001114 Colleges divers : gros travaux 2018	2018	4 558 338		8 099 769	1 349 144	109 425	0	0	
	05021001122JAmėnagements collėges publics 2019	2000	000	,						270 000

Open State of St	25 Gros travaux collèges 2019						
Mode 2019         Mode 2019         2019         11 40 200         0		2019	4 273 000	0		13 383	
2002   2002		2019	13 400 000	0		0	
STATE OF TAXABLE STATEMENT         2214         114 90 000         64 90 00           STATEMENT STATEMENT         2214         114 90 000         64 90 00           STATEMENT STATEMENT         2214         114 90 000         64 90 00           STATEMENT STATEMENT         2214         114 90 000         64 90 00           STATEMENT STATEMENT STATEMENT         2214         114 90 000         64 90 00           STATEMENT STATEM		2019	2 820 000	0		110 000	
2012   2012   2012   2013	28 Restructuration collèges 2019	2019	11 950 000	0		000 06	
Controller   Control	2 Chamonix - gros travaux	2014	1 350 000	868 69		21 893	
2006   2006   2007	I Cite scolaire de Chamonix - INI ERNA I	2012	0	5	207 77	0	
2007   2007	1) batiments Ablac sumérique Callège sublice	0100	191 323 983	2	4	/99 0/7 /1	2
State   Part		2018	205 000	0			
2007 colleges public   2007 colleges public   2007 colleges public   2007 colleges public   2007 colleges	es publics	2013	1 910 000	0		1 810 000	
one production         2,000         2,000         0.00         0.00           one production         one production         2,000         0.00         0.00         0.00           one production         one production         one production         0.00         0.00         0.00           one production         one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00           one production         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         0.00         <	Plan numérique - Collèges publics	2019	150 000	0		20 000	
2006   2006	ار الله الله الله الله الله الله الله ال		2 680 000	0		1 8	200 000
to the contegue to the contegu	5 Sécurisation des abords	2018	1 000 000	0			
2019   2010	0 Etude de capacité des collèges	2018	120 000	0		113 500	
Control between the part of	1 Sécurisation des abords	2019	2 000 000	0		1 600 000	
December   Part   Par	0 Plan numérique - Collèges privés	2019	200 000	0		200 000	
Colorable   Colo	.1 Equipement informatique privé 2019	2019	200 000	0		200 000	
Control   Fig DAM	7 Dotation investissement privé 2019	2019	2 100 000	0		2 100 000	
Controllation   Controllatio	11 Cité scolaire de Chamonix - INTERNAT	2012	2 400 000	0		000 009	
Checkshope, State of Athletisene   2015   477   28   22   22   23   24   24   24   24   24	n / Formation		8 020 000		200	5 313 500	1
Charge   C	16 Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2016	477 120			215 000	
Controlled Agriculture   Controlled Agricult	17 Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2017	999			330 190	
Ce d'athlitèreme         2017         200 00         0         0           Réchieremental         2017         200 00         0         0           Réchieremental         2017         200 00         0         0           Réchieremental         2019         260 00         0         0         0           Réchieremental         2019         260 00         13 759         0           Li ravaine         2019         2100         260 00         13 759         0           Li ravaine         2019         2016         264 761         264 60         13 759         0           Li ravaine         2019         2010         2010         264 761         264 761         17 750         0         17 750         0	18 Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme: THONES ET FAVERGES S	:YTHENEX 2018	1 000 000	0	171 261	803 739	
Open of the problem of the p	19 Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2019	445 345	0	0	295 345	
100   100	20 Equipt. Sportif d'intérêt départemental	2017	300 000	0	0	250 000	
Own Earth Comment         Comment         2019         2647 918         459 640         319 001           State Designation of Linear Extractions for the Comment of the Comment of State Comment of Stat	1 Equipt. Sportif d'intérêt départemental	2017	208 900	8 900	0	000 009	
1992   1992   1992   1993   1994   1995	2 Subv. pers. dt privé/mob. mat. & études	2019	20 000	0	0	25 000	
1200   2009   2000			3 647 915	459 640		2 519 274	
2009   11000   102 730   117 75	Education. Jeunesse. Sports. Culture. Patrimoine		213 946 880	16 764 176	17 2	29	19
2016   2010	1 Ponts de la Caille / Etudes avant travaux	5003	130 000	102 730			
2016   244.20   148.00   250.70   10.00   10	B Electrification rurale SYANE 74 - 2019	2019	2 500 000	0			
100 molecules   100 molecule	ion d'aires d'accue	2016	544 200	148 000		100 000	
Standing         1274 200         250 70         350	ion prog 2019	2018	100 000	0			
100 column   100	nent du Territoire		3 274 200	250 730		2 613 495	
10   10   10   10   10   10   10   10	Aides aux Cnes - CDAS	2018	20 000 000	0			
Sea and Cined.         CORDA         0         0           Off De Lor de Sasain/Scenert. Prog 2019         2019         10,202 000         0           Off De Lor de Sasain/Scenert. Reprise reports disponibles         2019         10,202 000         0         0           Act De Lor de Sasain/Scenert. Reprise reports disponibles         2014         2013         19,387 86         80.00         0           Sea and Cines. CIDAS         2014         20.000 000         13,087 88         80.00         0         13,087 88         80.00           Sea and Cines. CIDAS         2016         20.000 000         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,087 88         80.00         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,088 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80         13,098 80		2018	10 045 720	0		5 062 694	2 722 860
2013 0199 0596 589 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Aides aux Cnes - CDAS	2019	20 000 000	0		3 418 992	
Designation         2019         5919         591         9         0           Ses aux Cnes. CDAS         CDAS         2014         2010         1000         10178/92         6         0           Ses aux Cnes. CDAS         CDAS         2014         2014         2000         10178/92         6         1010           Ses aux Cnes. CDAS         CDAS         2017         2010         2010         10178/92         6         1010           Ses aux Cnes. CDAS         CDAS         2017         2010         2017         1000         10178/92         6         1010           Dr. Labu et assainissement         Des aux Cnes. CDAS         2017         1000         2017         1000         2017         1000         2017         400         800         10           Dr. Labu et assainissement         Dr. Labu et assainissement         Post Control         2017         1000         2017         1000         2017         1000         2017         1000         2017         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000         1000 <td>Fonds Eau et assainissement - Prog</td> <td>2019</td> <td>10 220 000</td> <td>0</td> <td></td> <td>3 000 000</td> <td>2 575 135</td>	Fonds Eau et assainissement - Prog	2019	10 220 000	0		3 000 000	2 575 135
Res aux Crees - CDAS         Per aux C	Fonds Eau et assainissement - Repr	2019	596 589			0	
Sea aux Cross - CDAS         CDAS         CDAS         19 178 99         61 101 00           Sea aux Cross - CDAS         Sea aux Cross - CDAS         2000 000         19 128 782         51 10 00           Sea aux Cross - CDAS         Sea aux Cross - CDAS         2000 000         11 228 262         3 820 889           Sea aux Cross - CDAS         Sea aux Cross - CDAS         2000 000         17 20 80 00         12 20 20 00           DT - Eau de assaintissement         2017         18 00 17 19         6 829 829         18 20 880           DT - Eau de assaintissement         10 00 00         17 20 00         17 20 00         17 20 10         18 20 880           DT - Eau de assaintissement         10 00 00         17 20 00         17 20 00         18 20 880         18 20 880           DT - Eau de assaintissement         10 00 00         17 20 00         17 20 00         18 20 880         18 20 880           Ser Pe muriedique du territoire         10 00 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         18 20 880           RS Davis mentilarie         10 00 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00         17 20 00		2013	19 937 500	19 738 786	08	118 714	
Sea aux Cinces - CDAS         CDAS         Design 1         Sea (1851)         Sea		2014	20 000 000	19 178 987	613 100	207 913	
See and Croes - CDAS         CDAS         2010         2010         11 228 28         380 88 98         14 20 10         12 20 10         12 20 10         20 10	4 Aides aux Cnes - CDAS	2015	20 000 000	13 036 783	5 108 511		
See aux Cnees. CDAS         2017         10000         27404         8 564 647           DT- Eau et assainissement - Pong 2017         2017         10000         15778         6 5829 582           DT- Eau et assainissement - Pong 2017         1000         15778         6 5829 582         6 5829 582           DT- Eau et assainissement - Pong 2017         1000         15778         4 584 619         10           ER- Rochespo         2017         1000         10         0         0         0           ER- Rochespo         1000         100         10         0	5 Aides aux Cnes - CDAS	2016	20 000 000	11 228 262			
DT - Eau et et sasmitssement         DT - Eau et et sasmitssement         DT - Eau et et sasmitssement         PR - Eau et et sasmitssement         PR - EAG		2017	20 000 000	2 274 094	8 586 147	6 200 9	
OFT - Eau et absaintissement - Prog 2017         12 000 000         151 718         4 564 616           ER - Rochexpo         12 000 000         151 718         4 564 616           ER - Rochexpo         2019         3000 000         7 2 481 200         0           ER - Rochexpo         2019         3000 000         0         0         0           ER - Rochexpo         2019         3000 000         0         0         0         0           ER - Rochexpo         2019         3000 000         0 <td>8 FDDT - Eau et assainissement</td> <td>2017</td> <td>18 087 197</td> <td>6 872 578</td> <td>6 829 829</td> <td>3 031 902</td> <td></td>	8 FDDT - Eau et assainissement	2017	18 087 197	6 872 578	6 829 829	3 031 902	
1998/1006   1248/1208   1418/544   1418/500   1418/50	9 FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	12 000 000	151 718		4 442 645	
ER. Packepton         2019         2019         0         0           ER. Rockepton         2011         3000 000         0         0           ER. Rockepton         2011         3000 000         0         0           In departemental satellitative         2015         4775         0         0           ER. Tab. Technocentre         2015         1666 000         1         2915           ER. Stab. Technocentre         2011         11440 000         1         2915           ER. Stab. Technocentre         2017         3187 705         450 000         1         2915           In departemental satellitative         2011         11440 000         1         2915         1         450 000         1         2915         1         2015         2015         1         2015         1         2015         1         2015         1         2015         0			190 887 006	72 481 208		42 116 132	23 099 528
RR - Rochespon         RR - Rochespon         2019         3000 000         0           on departmental stretilitative controlled stretilitat	rticipation Amngt Territoire départemental - Fonds	2019	0	0		0	
RE Transinech mendique du territoire         2011         500 000         0         0           ER Ex bub. Technocentre de partinental satellitaire nu départemental satellitaire         2018         1 666 000         0         0           ER Ex bub. Technocentre de Ex Bub. Technocentre         2016         1 328 705         6         0         0           ER Dab. Technocentre         2017         1 440 000         1 291 500         0         0           Sacetre numérique du territoire         2017         1 440 000         1 490 00         0         0           2 LI UT mentique du territoire         2017         3 200 00         1 490 00         0         0           2 LI UT mentique du territoire de departement as selliteaire         2017         3 500 00         0         0         0           2 LI UT mentique du territoire de departement de departement de departement aux étudiants 2018         2 2017         3 500 00         0         0         0           2 LI UT de departement aux étudiants 2018         2 2017         2 200 00         0	01 CPEK - Rochexpo	2019	3 000 000	0		200 000	
Plan de Benatremental sareutrale         Van de A779         U	104 besserte numerique au territoire	1107	000 000	0		nnn nac	
e 2018 11440 000 1 291 500 1 1 201 500 1 1 201 500 1 1 201 500 1 1 201 500 1 1 201 500		5107	4 / / 5	0		6// 4	
e 2016 5.287.709 1.231.000 1.231.331.000 1.231.000 1.231.331.000 1.231.331.000 1.231.331.000 1.231.331.331.000 1.231.331.331.000 1.231.331.331.000 1.231.331.331.331.000 1.231.331.331.331.331.331.331.331.331.33		8107	1 000 000	450,000	7 704 50	200 000	
to the control of the		2018	3 26/ 703	450 000	1 29 1 30	07 066	
tis to the following penetrit numerique et Aménagement du territoire 2017 1991 252 1291 500 101 101 101 101 101 101 101 101 10	07 Disa décartemental catallitaire	2046	3200	3 225			
1017 1707 1707 1707 1707 1707 1707 1707	amont numéricue Economie	6102	10 06 1 705	203	1 201		2 683 000
Page 1972   Page 2073   Page 2074   Page	18 pip 2 ll IT	2047	3 500 000	3			
Participation LAPP   2018   35 000   0   0   0   0   0   0   0   0	19 PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants	3017	2 000 000	0		200 000	
age factory         2019         620 000         0         0           eur aux étudiants 2018         450 000         0         350 000           eur aux étudiants 2019         450 000         0         0           aux sonzétudiants 2019         2019         450 000         0         0           aux sonzétudiants 2019         2016         1100 000         0         0         0           neu niversitaire Annecy le Vieux surcoût         2016         2017         133 500         50 000         0           nesignement supérieur Annemasse/Archamps         2017         11188 500         50 000         0         0           nesignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         11188 500         983 333         1 50 000           sings         2017         70 000         31 210         9 852	22 Plateforme d'exposition LAPP	2018	35 000	0		35 000	
eur aux étudiants 2018         450 000         0         350 000           eur aux étudiants 2019         2019         450 000         0         0         0           Ition ESAM         2016         1100 000         0         0         0         0           Ition ESAM         2016         1100 000         933 333         0         0         0           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2016         2800 000         933 333         0         0           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2017         1133 500         50 000         0         0           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2017         1188 500         993 333         1150 000           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2018         1188 500         983 333         1150 000           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2018         100 000         0         0           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2018         1188 500         983 333         1150 000           Ince universitaire Annexy le Vieux surcoût         2017         70 000         31 210         982 919	24 Papéterie image factory	2019	620 000	0		100 000	
eur aux étudiants 2019         450 000         0         0           cition ESAAA         2019         450 000         0         0         0           ce universitation ESAAA         2016         1100 000         933 33         0         0           ce universitative Annexy le Vieux surcoit         2017         133 500         50 000         0         0           ce navelignement supérieur Annexasse/Archamps         2018         1188 500         983 333         1150 000           risegienement Supérieur, Recherche, Annéxagement numérique et Annéxagement du territoire         2017         825 311 411         85 608 469         35 938 019           risegienement Supérieur, Recherche, Annéxagement numérique et Annéxagement du territoire         2017         2017         100 000         31 210         952		2018	450 000	0		100 000	
tion ESAAA  zee sportful Cannecy  zee sportf	d	2019	450 000	0		320 000	
Exe Sportif IUT Annecy         2016         2800 000         933 333         0           nce universitative Annecy le Vieux surcoût         2017         133 500         50 000         0           nreeignement supérieur Annemasse/Archamps         2018         100 000         0         0           seignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         11188 500         983 31 41         150 000           seignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         2017         70 000         31 210         9 852	O	2016	1 100 000	0		0	H
nce universitative Annexy le Vieux surroût         2017         133 500         50 000         0           enseignement supérieur Annemasse/Archamps         2018         100 000         0         0           seignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         11188 500         983 313         1150 000           seignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         2017         70 000         31 210         9 852	O	2016	2 800 000	933 333	0	933 333	
onseignement supérieur Annemasse/Archamps 0 100 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 CPER Résidence universitaire Annecy le Vieux surcoût	2017	133 500	50 000	0	83 500	J
1 150 000 983 333 1 150 000 1 150 00	4 CPER Etude enseignement supérieur Annemasse/Archamps	2018	100 000	0			
seignement Supérieur, Recherche, Aménagement numérique et Aménagement du territoire         225 311 411         85 608 496         36 938 019           früges         2017         70 000         31 210         9 852			11 188 500	983 333			
2017 70 000 31 210 9 852	seignement Supérieur, Recherche, Aménagement	<u>e</u>	225 311 411	85 608 496	•		29 435 8
	14 Subention Refuges	2017	70 000	31 210			ļ

3 781 008

3 000 000 600 000 5 700 000 3 524 865 346 589

4 901 008

1 000 000

833 000

1 000 000 1 450 000 2 900 000 497 441

1 100 000

590 000

56 398 407

38 699 000

35 004 126

4/7

3 200 000

300 000

	20
	4
	063 706 C
	C
1	
Я	
- BP	
ĭ	7
Ξí	٥
ŭ	CO CTT
ě	~
S	ľ
S	
31	
ď	
ĭ	
n	_
ž	c
Υ,	ç
5	۲
E	
╡	Т
Ճ	
а	
П	
Ш	
1	
Endadements Pluriannuels en investissement	
ij	
ě	
ŭ	
ž	
3	Ь
ä	
Q	þ
Ч.	
Ц	

17,000	2 823 007 2 550 000 134 500 2 495 000 2 495 000 2 516 182 40 000 1 760 000 1 760 000 1 000	2 2 19 553	
DECONOMINATION   PARTICIPATION   PARTICIPATI	2 625 007 2 2 650 007 2 2 650 007 2 2 650 007 2 2 495 000 3 2 200 000 1 1765 000 3 2 00 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 200	
ORGO STOODS Plant Proteins of Control C	134 500 2 495 000 2 516 182 40 000 1 765 000 3 200 000 1 0 238 689 8 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
DECEMBRICATION Plant National Plan	2 495 000 2 516 182 40 000 15 000 1 765 000 3 200 000 1 0 238 689 8 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 2 20 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Descriptions   Desc	2 516 182 40 000 1 5000 1 765 000 200 000 10 238 689 0 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	, 2 4 5	
Decision/Decision Particular Control	40 000 1 765 000 2 200 000 2 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	20 4 2 2 2 4 2 2 2 4 2 2 2 4 2 2 2 4 2 2 2 2 4 2	
DEFOCATION PROPERTY NAME   P	1765 000 200 000 10 238 689 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	, 10 5 4 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	
OSCIDIOSDE/SIDE INTERPRETABLE AND AREA DESCRIPTIONS AND AREA DESC	1 765 000 200 000 10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	, v - 4 6 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	
Decision College   Decision Co	200 000 10 238 689 0 0 0 200 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	7 2 4 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	
Death State	10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	202 17	
Description of September Control September Con	10 238 689 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	202	
CONTINUES   DATA STATES   DA	200 000	14 17 17	
OCK DIATION DEPARTMENT CONTRICATION CONTRICATIO	200 000	20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1	
1001100000000000000000000000000000000	200 000 000 000 000 000 000 000 000 000	1-	
Delight Control Cont	200 000	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Deg/10/2009/Spicerope Registrement Degrades Registrement Degrades Registrement Degrades Registrement Degrades Registrement Registrement Degrades Registrement Registrem	200 000	- 41 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
DESCRIPTION OF STATE AND STATE ALL PROMISED STATE ALL PROMISED STATE AND STATE ALL PROMISED STATE AND STATE ALL PROMISED STATE AND STATE ALL PROMISED STATE ALL PROMISED STATE AND STATE ALL PROMISED STATE ALL		, 1 2 2 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1	4
DESTITIONS   Above   Control of Part   Control		- 14 - 14	4
0.0210.03DNS Slower kanner state of the boundaries of the bou		- 4 8	
Degit 1000715   Develor Control Cont		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
OURSTONDING Bankerston Stephen	28 000 0 50 000 0 150 000 0 120 000 0	1 1 1 2 2 0 2	
Degraph Department of Entire Age and Entire Control	50 000 0 150 000 0 120 000 0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4
Delign   D	150 000 0 120 000 0	14 14 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	4
Delign District Control Cont	120 000	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4
Deligible   Deli	00000	2 4 2	4
total distribution for the last state of th	50 000 00	20 14 17	4
Transport   Tran	0	20 14 1	4
Transferred Library Registration des traines et Ano acci, Iranis   17   17   17   17   17   17   17   1	000 007	14677 14677 20057 305 333	4
MOREONODIA   Fame to Market	125 000	146/7 146/7 2005/ 305 333	4
0605000201   Train du M Banc - 2 pp. 00000201   Communication of the faller de falle	0 200 000	14677 20 057 20 305 305 333	4
total Decision Control Circular Strategies	3 200 000	14677 20057 305 333	4
Controllation Sequence   Control State   Con	0.077	305	4
OddS0001018   Subvention fonds air American fonds air March fonds fonds air March f	10 136 920	000 305	
O450001012] Subvention Fonds Air Annemasse         Page 195	000000000000000000000000000000000000000	305	
O455001013 Subvention Fonds Air Industrie         2017         250 000         55 000         0           O455001014 Subvention fonds a far autre sterribries         2017         1020 000         50 000         0         0           O4550001015 Subvention fonds a in undextre autres territories         2017         602 000         50 000         55 000           O4550001015 Subvention fonds air industrie autres territories         2017         602 000         50 000         55 000           O4550001015 Subvention fonds air industrie autres territories         2017         602 000         50 000         55 000           O4550001015 Subvention designatement Invales         2017         100 000         50 000         55 000         65 500           O4550001019 Subvention designatement Invales         2017         50 000         3 50         4 516         65 000         65 50	30 566	305	
Odd/S0001014 Subvention fonds air Annecy         Odd/S0001014 Subvention fonds air Annecy         0 4450001014 Subvention fonds air Annecy         0 4450001018 Subvention fonds air Industrie attres territoires         0 4450001018 Subvention fonds air Industrie attres PEE         0 4450001018 Subvention fonds air Industrie attres PEE         0 4450001018 Subvention fonds air Industrie attraction fonds are EPCI)         0 44500001018 Subvention fonds air Industrie AIR VIZUIT         0 44500001018 Subvention fonds air Industrie AIR VIZUIT         0 4450000001018 Subvention fonds air Industrie AIR VIZUIT         0 4450000000000000000000000000000000000	92 000	305	0 0 0 0
OddS0001015   Subvention fords air autres, territoires   OddS0001015   Subvention fords air autres, territoires   OddS0001015   Subvention fords air futiles territoires   OddS0001016   Fonds air bois 2 Validee de LiAve   OddS0001018   Fonds air bois 2 Validee de LiAve   OddS0001019   Fonds air bois 2 Validee de LiAve   OddS0001019   Fonds air bois 2 Validee de LiAve   OddS0001019   Control de Control d	273 000	333	0 0 0
O4050001016 Subventions fonds air industrie autres territories         O4050001016 Subvention Single Investisement 2019         50 000         60 00	138 000		0 0 0
04050001017 Subventions Energie Investissement 2019         2019         78 000         0         0           04050001018 Subvention of Education Sequence Invosles         2019         70 00         0         0           04050001018 Subvention of Education Sequence Invosles         2019         70 00         0         0           04050001019 Subvention de Velos         2019         70 00         0         0         0           04050001018 Control Subvention de Velos         2017         50 00         390         4516         1530           04050003012 Acquisition de Velos         2018         8 8 40         15 50         0 <td>419 995</td> <td>27.2 000</td> <td>0 0</td>	419 995	27.2 000	0 0
Q4050001018 Funds air bois 2 Validee de I Arvee         Q4050001018 Funds air bois 2 Validee de I Arvee         Q4050001018 Funds air bois 2 Validee de I Arvee         Q4050001018 Funds air bois 2 Validee de I Arvee         Q4050001019 Subvention déquipement Innovales         Q4050001019 Subvention déquipement Innovales         Q40500000000         Q4050000000000         Q405000000000         Q4050000000000         Q4050000000000         Q405000000000         Q40500000000000         Q405000000000         Q405000000000000         Q4050000000000000000         Q40500000000000000         Q40500000000000000000000000000000         Q40500000000000000000000000000000000000	36 000		
O405000302I Actions experimentales PCE         Q 000         Q 0         D 0	228 750	308 750 457 500	00
Odd50003017 Actions experimentales PCE         450 Mode         330         4516           Odd500030201 Actions experimentales PCE         2017         50 000         3 840         13 530           Odd500030202 Actions experimentales PCE         2017         50 000         3 90         4 516           Odd500030203 Acquisition de vielos         4 10 000         10 000         10 000         10 000         10 000           Lotal Dévelopement Durable         2017         10 000         1 0 000         472 085         355 233           Odd50030018 Liberations déquipement Contrats Rivières CIFFRE (aides cnes et EPCI)         2010         1 194 192         481 141         70 84           Odd51030018 Liberations déquipement En.S. 2012 - PIR des BAUCES         2012         2012         1 148 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 144 417         70 14 417 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 414 417         70 14 4		0	0 0
May 2002/02/Actionise experimentations PLE.         May 2002/Actionise experimentations PLE.         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 516         4 517         4 516         4 517         5 513         3 517         5 517	27 816 0	0	0 0
total Development Durable         Colidate State Application of September Durable         Application of	42 094 0	0 0	0
Odd3103001 Subventions dequipement Contrats Rivieres CifFRE (aides cnes et EPCI)         2010         1700 000         668 514         2012           0403103001 Subventions dequipement Contrats Rivieres FORON (aides cnes et EPCI)         2010         1194 192         481 141         70 834           0403103001 Subventions dequipement E.N.S. 2012         2012         1166 977         1148 417         0           0403103001 Subventions dequipement E.N.S. 2012         2012         123 557         92 670         15 445           0403103001 Subventions dequipement E.N.S. 2013         2012         1482 815         1464 537         1445           04031030020 Subventions dequipement E.N.S. 2013         2013         1482 815         1464 051         4370           04031030020 Subventions dequipement E.N.S. 2013         2013         1482 815         1464 051         4370           04031030021 Subventions dequipement E.N.S. 2014         2013         1482 815         1464 051         4370           04031030022 Subventions dequipement E.N.S. 2014         2014         1831 230         46772         8 548           04031030022 Subventions dequipement E.N.S. 2014         2014         1831 230         166 993           04031030028 Subv. dequip ENS Contrat Rivieres USSES         2014         150 000         73 647         2014           040310300	1 228 244	1 224 250 1 005 500	
Control State	100 000	184 738 194 748	330 000
04031030015 Subventions déquipement E.N.S. 2012 - PIR des BAUCES         2012 1156 977         1148 417         0           04031030016 Subventions déquipement E.N.S. 2012 - PIR des BAUCES         2012 123 557         92 670         15 445           04031030020 Subventions déquipement E.N.S. 2012 - PIR des BAUCES         2013 1357         240 000         40 040         17 678           04031030020 Subventions déquipement ENS corridors écologiques Champagne-Genevois         2013 2013         5907         5 907         0           04031030021 Subvention déquipement ENS corridors écologiques Champagne-Genevois         2013 2013         2013 2013         5 907         4 6 722           04031030022 Subvention déquipement ENS corridors écologiques Champagne-Genevois         2013 2013         2013 2013         5 907         5 907         10           04031030024 Subvention déquipement ENS corridors écologiques Champagne-Genevois         2014 133120         15 507         7 3 467         14 680 747           04031030025 Subv. déquip ENS Contrat Riviers USES         04031030025 Subv. déquip ENS Contrat Riviers USES         2014 150 000         73 647         16 933           04031030030 Subventions déquipement ENS 2013         2014 150 000         177 750         16 283           04031030030 Subventions déquipement ENS 2015         177 750         14 673         99           04031030031 Subv. déquipement ENS 2016 pa	26 691	00	
04031030018 Subventions d'équipement E.N.S. 2012 - PNR des BAUGES     2012     123 557     92 670     15 445       04031030018 Subventions d'équipement Contrat rivière ARLY 2012     2013     2013     1482 815     1464 051     47 704       04031030021 Subventions d'équipement EN.S. 2013     2013     2013     5907     5907     0       04031030021 Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois     2013     2014     1831 230     1650 747     23 482       04031030021 Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois     2014     1831 230     1650 747     23 482       04031030022 Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois     2014     1200 000     73 667     23 482       04031030022 Subvention d'équipement ENS Corridors écologiques Champagne-Genevois     2014     1200 000     73 667     166 993       04031030028 Subv. d'équip ENS Corridat TERRITOIRE SOL.     2014     1550 000     77 54     2014       04031030028 Subventions d'équipement ENS. 2015     2015 000     177 750     166 993       040310300303 Subventions d'équipement ENS. 2015     1142 243     34 255       040310300303 Subventions d'équipement voirie pastorale     2014     17756     1142 243     34 255		0	0
0403103002I Subventions d'équipement Contrat rivière ARLY 2012         2012         240 000         40 040         17 678           0403103002I Subventions d'équipement EN.S. 2013         2013         2013         5907         46 751         370           0403103002I Subvention d'équipement EN.S. 2014         2013         5907         46 722         8 548           0403103002I Subvention d'équipement ENS Cordros écologiques Champagne-Genevois         2014         1831 230         46 727         8 548           0403103002I Subventions d'équipement ENS Cordrat TERRITOIRE SOL         2014         1 831 230         1 650 747         23 482           0403103002I Subventions d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         73 667         166 993           0403103002I Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         77 667         166 993           0403103002I Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         77 667         166 993           0403103002I Subv. d'équip ENS PAPI ARX         2014         1 550 000         17 750         16 293           0403103003I Subventions d'équip ENS PAPI ARX         2014         1 550 000         1 142 243         3 4 255           0403103003I Subventions d'équip ENS PAPI ARX         2014         1 7775         4 1 777	15 442 0	0	0
04031030020 Subventions d'équipement E.N.S. 2013         1482 815         1 464 051         4 370           04031030020 Subvention d'équipement ENS. Corridors écologiques ARVE-LAC         04031030021 Subvention d'équipement ENS corridors écologiques Champagne-Genevois         2013         5 907         4 5 707         5 907           04031030022 Subventions d'équipement ENS. 2014         2013         1 8 31 230         1 650 747         2 8 548           04031030028 Subv. d'équip ENS Contrat Rivières USSES         04031030028 Subv. d'équip ENS Contrat TRIRITOIRE SOL         2014         1 200 000         73 667         166 993           04031030028 Subv. d'équip ENS Contrat TRIRITOIRE SOL         04031030029 Subv. d'équip ENS PAPI ARVE         2014         1 550 000         77 750         166 993           04031030030 Subvertions d'équip ENS PAPI ARVE         2014         1 550 000         17 750         164 329           04031030030 Subvertions d'équip ENS PAPI ARVE         2014         1 759 606         1 142 243         34 255           04031030031 Subv. Equipement ENS. 2015         2014         1 7726         1 41 223         34 255	22 000 70 555	89 727 0	0
0403103002I Subvention dégulpement ENS Corridors écologiques ARVE.LAC         2013         5 907         6 907         0 0           0403103002I Subvention dégulpement ENS. Corridors écologiques Champagne-Genevois         2013         29400         46 7722         8 548           0403103002A Subventions dégulpement ENS. 2014         2014         1331 230         1650 77         23 482           0403103002B Subv. déquip ENS Contrat Rivières USSES         0403103002B Subv. déquip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 500 000         73 667         166 993           0403103002B Subv. déquip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         79 24         20104           0403103003B Subv. déquip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         79 74         2014           0403103003B Subventions déquipement ENS. 2015         2014         1 77 750         16 23         41 77 750           0403103003B Subventions déquipement ENS. 2015         2015         1 77 750         14 16 73         99		0 0	0 0
0403103002/Subventions dequipement ENS. 2014         2013         249 d00         46 722         8 548           0403103002/Subventions dequipement ENS. 2014         2014         1 200 000         73 667         23 482           0403103002/Subv. dequip ENS Contrat Rivierse USSES         2043         1 200 000         73 667         166 993           0403103002/Subv. dequip ENS Contrat TERRITOIRE SOL         2014         1 550 000         79 924         201 014           0403103002/Subv. dequip ENS PAPI ARVE         2014         1 550 000         79 750         16 293           04031030030 Subventions dequipement ENS Subventions Subventions dequipement ENS Subventions Subventions dequipement ENS Subventions Subventio	0	0	0
O4031030026 Subv. dequipement E.N.S. 2014         1 031 L20         1 050 MI         1 050 MI<	110 000	68 084 0	0
ord/3103002/SLabor, decipal parts Contrast TERRITORE SOL         0.00 73 000         7.3 000         7.3 000         7.5 000	149 000	100 000	0 0 0 0 0 0
04031030038 Subv. dequipement E.N.S. 2015         1 77 70         16 203           04031030031 Subv. Equipement voirie pastorale         2015         1 779 606         1 142 243         34 295           04031030031 Subv. Equipement voirie pastorale         2015         1 777 606         1 142 243         34 295	344 799	100 000 140 000	
04031030030 Subventions d'équipement E.N.S. 2015         1 739 606         1 142 243         34 295           0 04031030031 Subv. Equipement voirie pastorale         2015         41 772         41 673         99	266 003		2 0
04031030031 Subv. Equipement voirie pastorale 41 772 41 673 99	249 813	211 963 0	0
	0	0	0 0
Subventions d'équipement E.N.S. 2016         999 331         685 125         122 475         -	172 489 19 242	0 0	0 0
5 04310300495ub. Equipment volite pastorale 2.016 848.80 2.921 2.3576	31 333 0	0 0	0
ADE 0403103200545kub, victoriema aida 2017 500 UU 000 1144 600 114		3 865	0 0
0403103002S subventions d'equipement E.N.S. 2017 1024 747 115 629 56 535		4 128 0	0
04031030060 Subventions d'équipement E.N.S./ Contrat de bassin FIER ET LAC 2017 5 033 381 0 475 848	400 000		150 000
04031030061 Subventions d'équipement E.N.S./Contrat de bassin DRANSES ET EST LEMANIQUE 2017 2.060 545 0 0 0	280 000		780
ADE 0403103000262Bubenton E.N.S. 2017 CONTRAT DE TERRITOIRE CC4R 2336 200 3164 20 99 3336 200 3164 20 99 30 336	200 000	290 00	79 001
044313400035   2448-2018   04431340004   0   0   0   0   0   0   0   0	342 656 U	0 0	0 0
102 270 P			2 I

9700
•

Fig. 18 (1997) (	С	9 200 000	150 800	300 000	0	270 000	420 000	0	100 000	0	0 000	170 000	160 000	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	150 000	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	9 760 141	0 0	0	0	0 0	0	
The Part of		2 400 000	150 000	350 000	0	854 978	000 088	150 000	570 000	0	391 400	200 000	150 000	0	0	341 950	0.4.1	0	0	150 000	0	0	0	0	200 000	150 000	0	0 342 434	0	0 0	0	0	0	0	0 0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	0	95	0 0	, 0	0	0 0	0	
Proceed   Processing   Proces	150 000	1 300 000	200 000	310 000	0	890 000	510 000	200 000	410 000	200 000	900 000	150 000	150 000	0	200 000	406 100	20 000	200 605	180 000	85 000	0	0 0	0	20 000	1 460 000	150 000	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0 0	86	0	0	0	0 0		65	0	0	0 0	1 423 635	17 119 883	530 000	0	0	0 0	0	
DESCRIPTION	205 295	200 000	150 000	30 000	0	730 000	40 000 520 000	130 000	460 000	371 956	450 000	60 000	40 000	0	1 043 665	39 550	50 000	0	120 000	58 550	0	8 600	0	30 000	0	20 000	40 000	000 606 6	105 371	155 371	0	0	10 000	165 371	0 86 985	1 078 015	0	21 650	30 000	110 000	65 520	228 350	0	0	0 0	1 620 520	12 984 060	2 200 000	0	0	000 089	0	
The control of the			0	0	420 000	255 022	160 000	20 000	0	135 562	150 000	0	0	0	48 000	900 000	0	163 409	0	100 000	0	6/1/0	557 701	0	40 000	0	95 000	6 298	201 068	25 366	6 555	12 000	38 555	295 921	33 400	100 000	0	3 451	159 975	224 231	88 000	266 450	0	2 000	15 000	1 456 340	10 201 510	2 000 000	2 657 900	150 000	730 000	57 100	
Probability   Procession of Control of Con			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 6	0	0	32 335	716.050	000017	55 800	0	1 290	40 294	211 805	2 299	0	0 0	0	0	3 335		36 917	20 000	0	20 000	56 917	99 167	0	51 009	3 375	40 025	283 550	0	10 000	7 500	0	0	636 970	4 089 009	0	300 000	20 202	0 0	0	
CODEST Secure LESS CARREST AND CONTRICATION CON	ם ס	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	641 318	195 861	6/824	0	3 400	020 22	5 160	0	126 289	0	0	0	0	0	85 367	98 932	184 299	0	0	0	184 299	499 615	0	21 861	34 264	235 769	0 0	0	0	0	0	107 000	922 644	10 700 136	10 897 800	4 202 000	0	0 0	0	
1000005 (Sure Institute of Geographement E. N. & 2012) 1000005 (Sure Institute of Geographement E. N. & 2012) 1000005 (Sure Institute of Geographement E. N. & 2012) 1000005 (Sure Institute of Sure Institute of Engineering Celestromy and Sure Institute Celestromy of Engineering Celestrom	- Mestissement - 712 482	10 700 000	500 000	1 000 000	420 000	3 000 000	130 000	200 000	1 540 000	707 518	1 591 400	000 006	200 000	641 318	1 819 861	7 760 000	100 000	423 214	300 000	400 000	40 294	413 864	290 000	50 000	2 000 000	200 000	135 000	95 000	438 953	100 000	26 555	12 000	30 000	702 508	1 159 615	2 380 000	72 870	38 499	465 769	617 781	153 520	716 450	7 500	2 000	15 000	6 060 109	76 292 693	5 000 000	7 159 900	170 562	1 360 000	57 100	
930009 Subventions of squipement E. N.S. 2018 930070 Subventions of squipement E. N.S. 2018 930070 Subv. Bis C. TS Abpel à projet Recondende de payagaeris 1900070 Subv. Bis CT SAbpel à projet Recondende de payagaeris 1900070 Subv. Bis CT SAbpel à projet Recondende de payagaeris 1900070 Subv. Bis CT SAbpel à projet Recondende de payagaeris 1900070 Subv. Barbon Subv. Bropel Recondende de payagaeris 1900070 Subv. Broben Subv. Bropel Recondende CT E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subv. Broben Subv. Bropel Recondende CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 VALCHE 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 9300007 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930000 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930000 Subventions of Sequencent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930000 Subventions Reconsistent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 930000 Subventions Reconsistent CT. E. N.S. 2019 ANNEWASE AGGLO 93000 Subventions E. N.S. Sen Mo. 2016 Fandacter Stocker 930000 Subvention Reconsistent CT. E. Sen Mo. 2016 Fandacter Stocker 930000 Subvention Reconsistent CT. Sen Mo. 2016 Fandacter Stocker 93	2018	2018	2018	2018	2018	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2019	2013	2014	2015	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2017	2018	2018	2018	2019	2009	2011	2018	2017	2018	6107		2016	2019	2013	2016	2017	2018	2019	2019	2018	2019	2019	2013		2019	2016	2018	2019	2019	
	10300k7 sukventions déquinement E.N.S. 2018	1030068 Subv. ENS CT SM34 Espace bon fonctionnement ARVE	1030069 Subv. ENS Appel à projet Nature en ville 1030070 Subv. ENS Annal à projet Decompulâte des naveause trécordation points poirs naveausers)	1030070 joudy. ENS Appet a projet Reconducte des palsages (resorbtion points nots paysagers) 1030071 Subv. ENS Appet à projet Préservation paysagère cols remarquables	1030075 Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2019	1030079] Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 PAYS DU MT BLANC 1030080] Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 VIIACHE	TU3VOXOJ Subventions d'équipement C. I. E.N.S. 2019 V UACHE 1030081 Subventions d'équipement C. T. E.N.S. 2019 SALEVE					_									2030037 Actions E.N.S. en MO. 2016 maîtrise foncière	2030038 Actions E.N.S. en MO . 2016 autres travaux 2030030 Actions E.N.S. en MO . 2017 Maitrice foncière			2030047 Actions E.N.S. en MO. 2016 adutes travaux 2030043 MO département ENS Travaux Seuils des llettes	2030044 MO département signalétique routière ENS	Actions E.N.S. en MO. 2019 autres	ri Onneinein. 0001006 Aménagements fonciers liés à l'A 41 Nord			0004010 Etude d'aménagement rural : Forêt	0004011 Etude d'aménagement rural : Forêt	UVV4U1/Etude damenagement rural : Foret rrêt	veloppement Rural (Agriculture+Forêt)	0001016 Subventions Méthanisation CPER 0001017 Subvanțions Méthanisation CPER	0001018 Subventions Méthanisation CPER	102.1019 Recher. en eau, connaissanes ressources, opérations innov.	102.10.24 Kecher. en eau, connaissanes ressources, operations innov. 102.10.25 Recher, en eau, connaissanes ressources, opérations innov.	102.1026 Financement des études eau/asst des collectivités	1021027 Financement des études eau/asst des collectivités 1021078 Bachar en ani comasicanae rescourres codirations innov	1021029 Recher, en eau, connaissances ressources	102.10.30) Financement des études eau/asst des collectivités 2001.009 Invoetiteament maîtrite a d'anvrana 2018	2001027 Investissement naturise u connage zono 2001030 Matériel spécifique 2018			00100	ion : Politique de l'Habitat, Dévlpt durable, Agriculture, Forêt, Coop Européenne etTransfro	2021002 Acquisitions foncières structures MI 00001013 Acquisitions Foncières				occording in requirement of the control of the cont	

25 000 4 255 000 1 000 000 1 000 000 1 391 000 2 2 530 000 3 2 530 000 2 2 530 000 2 2 530 000 3 2 530 000 2 2 530 000 3 2 530	JUR	14010002016 Insertion avis pour marchés publics - jury	140 000	0	130 000	10 000	0	0	0	0
15 000   1	~			0	0	145 000	25 000	0	0	0
1,000,000,000,000,000,000,000,000,000,0	us to	al Pôle Juridique	35 685 362	15 099 800	450 562	11 250 000	4 255 000	2 630 000	2 000 000	0
Option Control Experiment         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0         15 000         0	5			0	0	15 000	0	0	0	0
0.0202001010   Picts au Personnel is Construction 2018   0.2000   0.	Is to	al Communication	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0
02020001019   Preta su Personnet à la Construction 2018   2019   232 800   0   310 800   42 000   0   0   0   0   0   0   0   0	_		(*)	0	0	2 500 000	1 000 000	0	0	0
Q130200010Ig Picks an Personnel à la Construction 2019         2019         332 800         0         0         310 800         42 000         0         0         0         28 17 000         1 300         0	ĺ			0	310 800	42 000	0	0	0	0
0.502000000014 CAMB Agriculture 2019   0.5020000014 CAMB Agriculture 2019   0.50200000014 CAMB Agriculture 2019   0.50200000014 CAMB CAMB CAMB CAMB CAMB CAMB CAMB CAMB	_			0	0	310 800	42 000	0	0	0
05010009006   CSMB Enseignement Matériel études 2019   105 000	١			0	0	2 817 000	1 391 000	2 048 000	0	0
10709001008   CSMB Culture 2019   170 000	١			0	0	105 000	0	0	0	0
13070008007   Cautions 2019   150008   150008   15000   15000   150008	١			0	0	170 000	000 26	27 000	0	0
14060005028   Avances sur marches 2019   2019   300 000   0   0   0   0   0   0   0	1			0	0	15 000	0	0	0	0
14060005028   Avances sur marchée 2019   750 000   0   0   750 000   0   0   0   0   0   0   0   0	1			0	0	300 000	0	0	0	0
total Finances         12019         750 000         0         0         750 000         0 <th< td=""><td>  _</td><td></td><td></td><td>0</td><td>0</td><td>750 000</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></th<>	_			0	0	750 000	0	0	0	0
12 675 600   12	Ī			0	0	750 000	0	0	0	0
1205.009008   Acquisition pour le Teléalarme (HT)   Acquisition	2	al Finances	12 675 600	0	310 800	7 759 800	2 530 000	2 075 000	0	0
14010001023 Informatistation et équipements   2019   433 000   0   0   413 000   0   0   0     14010001023 Informatistation et équipements   2019   433 000   0   413 0 000   200 000   0     13070004018 Matérielle et traitedemunications   2019   135 000   0   135 000   0   135 000   0     13070004018 Matérielle et traitedemunications   2019   135 000   0   135 000   0   135 000   0     13070004018 Matérielle et traitedemunications   2014   2015	ıĪ			0	0	2 000	0	0	0	0
total informatique et telécomunications         4.335 000         0         4.135 000         200 000         0           13070004018/Matériel de transport         135 000         135 000         0         135 000         0         135 000         0	Ī			0	0	4 130 000	200 000	0	0	0
2019   135 000   0   0   135 000   0   0   0   0   0   0   0   0	2	al Informatique et télécommunications	4 335 000	0	0	4 135 000	200 000	0	0	0
135 000   155	_			0	0	135 000	0	0	0	0
vale         2014         370 077         341 784         18 000         10 293         0         0           nale         2015         1918 151         1086 877         212 633         618 647         0	2	al Logistique	135 000	0	0	135 000	0	0	0	0
vale         2015         1918 151         1 086 871         212 633         618 647         0	Ī			341 784	18 000	10 293	0	0	0	0
Table 2018 2500 000 0 205 098 1194 902 1100 000 0 0 205 098 1194 902 1100 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Ī		1	1 086 871	212 633	618 647	0	0	0	0
2019 2 612 000 0 0 1 056 000 1112 000 444 000 1 7 400 0 1 438 63 435 31 1 2 879 842 2 12 12 000 444 000 0 1 45 12 879 842 2 12 12 000 1 449 000 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Ī			0	205 098	1 194 902	1 100 000	0	0	0
7 400 228 1 428 655 435 731 2 879 842 2 212 000 444 000 60 246 190 16 528 455 1 197 093 26 174 642 9 197 000 5 149 000	1			0	0	1 056 000	1 112 000	444 000	0	0
60 246 190 16 528 455 1 197 093 26 174 642 9 197 000 5 149 000	to	al Collectivités - CSMB	7 400 228	1 428 655	435 731	2 879 842	2 2 1 2 000	444 000	0	0
	e C	ymmission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale	60 246 190	16 528 455	1 197 093	26 174 642	9 197 000	5 149 000	2 000 000	0

Total des Autorisations de Programmes avant le BP 2020

7



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-054

RAPPORTEUR: M. BOCCARD

OBJET : DM2 2019 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

# M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILI	.E, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER
	Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :
M. CHAVANNE, M. PACORET	

	Quorum	et Délégations de vote vérifiés	
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-054 1/13

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires (article 3),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 99-567 du 06 juillet 1999 pris pour l'application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2018-093 du 10 décembre 2018 relatif au Budget Primitif 2019 du Pôle Ressources Humaines.

Vu la délibération n° CD-2019-024 du 27 mai 2019, l'Assemblée délibérante a arrêté le tableau des effectifs du personnel départemental au titre de l'année 2019.

### TABLEAU DE L'EFFECTIF DEPARTEMENTAL

Par délibération n° CD-2019-024 du 27 mai 2019, l'Assemblée délibérante a arrêté le tableau des effectifs du personnel départemental.

Ce tableau peut être modifié en cours d'exercice par l'Assemblée départementale dans un souci d'adaptation des qualifications aux besoins et à l'organisation des services.

Le tableau ci-joint prend en compte quelques transformations de postes suite au passage en commission de gestion des effectifs, suite à des réussites à des concours suite à des recrutements à des grades différents et pour tenir compte des avancements de grade au 01/12/2019 et des promotions internes au 01/01/2020.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'arrêter le tableau ci-joint.

CD-2019-054 2/13

# TABLEAU DES EFFECTIFS DM2 2019

			T	1	1
EMPLOIS PERMANENTS	Délibération mai 2019	Transformations	Créations	Suppressions	Total
I - FILIERE ADMINISTRATIVE			I	1	
- Directeur Général des Services du Département	0				0
- Directeur Général adjoint	3				3
- Administrateur hors classe	2				2
- Administrateur	0				0
- Attachés hors classe	6	+1			7
- Directeurs	3	-1			2
- Attachés principaux	34	+4			38
- Attachés	76	+2			78
- Rédacteurs principaux 1 <sup>ère</sup> classe	53	+1			54
- Rédacteurs principaux 2 <sup>eme</sup> classe	18	+4			22
- Rédacteurs	58	-7	+2		53
- Cadre des adjoints administratifs	490	-4	+4		490
II - FILIERE TECHNIQUE	170	•		<u> </u>	170
- Ingénieurs en chef hors classe	4	+1			5
- Ingénieurs en chef	6				6
- Ingénieurs principaux	42	+4			46
- Ingénieurs	33	-2			31
- Techniciens principaux 1 <sup>ere</sup> classe	81	+6			87
- Techniciens principaux 2 <sup>ème</sup> classe	40	-4			36
- Techniciens	51	+1			52
- Agents de maîtrise principaux	131	+15			146
- Agents de maîtrise	69	+3			72
- Cadre des adjoints techniques	838	-23			815
III - FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	000	20		<u> </u>	010
- Médecins hors classe	13	+3			16
- Médecins 1 <sup>ère</sup> classe	12	-4			8
- Médecins 2 <sup>ème</sup> classe	1	•			1
- Psychologues hors classe	4	+1			5
- Psychologues de classe normale	6	-1			5
- Sages-femmes hors classe	5	+1			6
- Sages-femmes classe normale	5	-1			4
- Cadre supérieurs de santé	2	· ·			2
- Cadre de santé de 1 <sup>ere</sup> classe	3				3
- Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	3	-1			2
- Puéricultrices hors classe	27	+3			30
- Puéricultrices classe supérieure	9	-1			8
- Puéricultrices classe normale	18	-4			14
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs	22	+2			24
- Conseillers socio-éducatifs	12	-2			10
- Assistants socio-éducatifs Classe exceptionnelle	0	+2			2
- Assistants socio-éducatifs 1 <sup>ère</sup> classe	247	+3			250
- Assistants socio-éducatifs 2 <sup>eme</sup> classe	109	-12			97
- Infirmiers en soins généraux hors classe	23	+3			26
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure	6	-1			5
- Infirmiers en soins généraux classe normale	14	-2	+2		14
- Techniciens paramédicaux	4				4
1	1	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	

CD-2019-054 3/13

IV - FILIERE CULTURELLE			
- Cadre des conservateurs des bibliothèques	0		0
- Cadre des conservateurs du patrimoine	1		1
- Attachés de conservation du patrimoine principaux	1		1
- Attachés de conservation du patrimoine	6	+1	7
- Bibliothécaires principaux	2		2
- Bibliothécaires	2		2
<ul> <li>Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>	13		13
<ul> <li>Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	8	-1	7
<ul> <li>Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</li> </ul>	10		10
- Cadre des adjoints du patrimoine	11		11

Effectif MIS A DISPOSITION N'étant pas comptabilisés dans les tableaux précédents	DE L'ETAT	soo na
EMPLOIS PERMANENTS		
I - FILIERE ADMINISTRATIVE		
- Attachés principaux		
- Attachés		
- Rédacteurs principaux 2 <sup>ème</sup> classe		
- Rédacteurs		
- Cadre des adjoints administratifs	1	5
II - FILIERE TECHNIQUE		
- Techniciens		1
- Agents de maîtrise principaux		
- Agents de maîtrise		
- Cadre des adjoints techniques		

EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	Délibération mai 2019	Transformations / suppressions	Créations	Total délibération novembre 2019
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	7			7
La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer.  Les conditions de recrutement seront formalisées par contrat				
Catégorie A +	1			1
Emploi Fonctionnel article 47 de la loi du 26 janvier 1984 Au sein de la Direction générale des Services, poste de Directeur Général des Services. Création par la délibération du 11 décembre 2018	1			1
Catégorie A	6			6
Attaché (-e) de conservation au Pôle Culture Patrimoine, en qualité de chargée de mission élargissement des publics au service développement culturel - Création par la délibération du 24 juin 2013 suite à la réorganisation de la direction	1			1

CD-2019-054 4/13

Attaché (-e) territorial (-e) à la Direction de l'Autonomie - Service accompagnement hébergement, en qualité de chargé (-e) du suivi, de la tarification et du contrôle des établissements. Création par la présente délibération.	1		1
Directeur du Pôle Communication Institutionnelle. Création par la délibération du 05 novembre 2018.	1		1
Attaché (-e) territorial (-e) à la Direction Développement et Inclusion Sociale, en qualité de chargé de mission auprès de la direction, pour assurer la transversalité des actions entre le PPDS et les autres Directions de la DGA ASS.  Création par la délibération du 11 décembre 2018.	1		1
Attaché (-e) au Pôle Communication Institutionnelle - Unité relations presse - en charge de la conduite de la refonte de la revue presse électronique, de la tenue des comptes sociaux dédiés aux médias et de participer aux missions de l'équipe presse. Création par la délibération du 11 décembre 2018.	1		1
Attaché (-e) territorial (-e) au Pôle Culture et Patrimoine, service du Développement Culturel, en qualité de Responsable du schéma départemental enseignement artistique et pratiques amateurs. Création par la présente délibération.	1		1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS  La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer.  Les conditions de recrutement seront formalisées par contrat.	Délibération mai 2019	Transformations /suppressions	Créations	Total délibération novembre 2019
Categories A TOTAL	42	+14	+5	61
Psychologue	0		+1	1
Psychologue à la Direction Territoriale du Genevois, pour une durée de	0		+1	1
3 ans.				
Création par la délibération du 8 décembre 2015.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.	10.01/08	+0000		
La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un psychologue	us avair	itages	compri	S,
Attachés Hors Classe	0		+1	1
Attaché (-e) hors classe au Pôle Culture et Patrimoine, en qualité de	0		+1	1
Directeur, pour une de 3 ans.	ŭ			•
Création par la présente délibération.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Attachés principaux	1			1
Attaché(-e) principal au Pôle Ressources Humaines, en qualité de	1			1
directeur adjoint, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de	10.00:10	toges		

CD-2019-054

5/13

Attachés territoriaux 10	6 +3	19
Attaché (-e) au Pôle Ressources Humaines, Service Ressource et 0	+1	1
Prospective, en qualité de chargé (-e) de mission école du management,		
pour une durée de 3 ans.		
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil		
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de		
couvrir les besoins du service.		
Transformation par la présente délibération.		
Attaché (-e) au Pôle Communication Institutionnelle, Unité contenus 1		1
éditoriaux, en qualité de chargé (-e) de communication, pour une durée		
de 3 ans.		
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil		
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de		
couvrir les besoins du service.		
Création par la délibération du 14 mai 2018.		
Attaché (-e) au Pôle des Affaires Juridiques - Service contentieux et 1		1
conseil juridique, en qualité de chargé (-e) d'études juridiques délégué à		•
la protection des données personnelles, pour une durée de 3 ans, pour		
mettre en place le Règlement général pour la protection des données		
personnelles (RGPD) et veiller à la conformité des traitements		
informatiques de la collectivité départementale.		
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil		
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de		
couvrir les besoins du service.		
Création par la délibération du 11 décembre 2018.		
Attaché (-e) au Pôle Prévention et du Développement Social - Service 1		1
Insertion/Emploi, en qualité de chargé du PTIE, pour une durée de 3 ans,		-
pour coordonner et animer le pacte d'insertion par l'emploi dans le		
cadre des orientations du programme départemental d'insertion par		
I'emploi 2014-2018.		
Création par la délibération du 14 mai 2018		
Attaché (-e) à la Direction Territoriale d'Action Sociale, service 1		1
Autonomie, en charge du pilotage et de la mise en place du dispositif de		
type MAIA sur le territoire du Chablais, pour une durée de 3 ans.		
Création par la délibération du 15 mai 2017 Sylvie BARIL 01/01/18 au		
31/12/2020 - Poste n° 2503		
Attaché (-e) à la Direction Territoriale d'Action Sociale du Bassin 1		1
Annécien - Service Autonomie, en qualité de pilote du dispositif MAIA sur		
le territoire d'Annecy, pour une durée de 3 ans.		
Création par la délibération du 15 mai 2017		
Attaché (-e) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées en 1		1
charge du dispositif « Réponse accompagnée pour tous », pour une durée		
de 2 ans.		
Création par la délibération du 15 mai 2017.		
Attaché (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages 1		1
Numériques, en qualité de chargé (-e) de mission dématérialisation, pour		
une durée de 3 ans.		
Adjointe, pour une durée de 3 ans.		
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil		
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de		
couvrir les besoins du service.		
Création par la délibération du 14 mai 2018.		

CD-2019-054 6/13

Attaché (-e) au Pôle Communication Institutionnelle, en qualité de Responsable Unité communication digitale et promotion, Directrice adjointe, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	1		1
Création par la délibération du 14 mai 2018.			
Attaché (-e) au Pôle Communication Institutionnelle, en qualité de	1		1
chargé (-e) de communication, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.			
Création par la délibération du 14 mai 2018.	1		1
Attaché (-e) Direction Territoriale d'Action Sociale de l'Arve Faucigny Mont-Blanc - Service Enfance, en qualité de chef de service territorialisé de la circonscription de la Vallée de l'Arve, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1		1
Attaché (-e) au pôle Affaires Juridiques, en qualité de chef de projet	1		1
fonctionnel, pour accompagner les directions opérationnelles dans la mise en place de la plateforme de dématérialisation et recensement des besoins et assistance aux utilisateurs, pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 12 décembre 2017.	·		•
Attaché (-e) à la Direction de l'Autonomie, en qualité de Chef de service	1		1
territorialisé de la circonscription du Chablais, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil			
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de			
couvrir les besoins du service.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			
Attaché (-e) à la Direction de l'Autonomie, en qualité de chargé (-e) de	1		1
mission conférence des financeurs, pour une durée de 1 an.			
Création par la délibération du 11 décembre 2018.	1		1
Attaché (-e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation - En qualité de conseiller et contrôleur (-euse) de gestion, pour une durée de	ı		I
3 ans.			
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil			
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de			
couvrir les besoins du service.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			
Attaché (-e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation - En qualité de	1		1
conseiller et contrôleur (-euse) de gestion, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil			
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de			
couvrir les besoins du service.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.  Attaché (-e) à la Direction Développement et l'Inclusion Sociale - Service	1		1
Inclusion Sociale, en qualité de chargé (-e) de mission FSE, pour une	'		'
durée de 2 ans, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019.			
Création par la délibération du 05 novembre 2018.			
Attaché (-e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de	0	+1	1
conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil			
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de			
couvrir les besoins du service.			

CD-2019-054 7/13

Attaché (-e) au Pôle des Ressources Humaines - Unité Communication Interne, en qualité de responsable, pour une durée 1 an, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019.  Création par la présente délibération.	0	+1		1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to				S,
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri	moine 5	territo	mai.	E
Attachés de conservation du patrimoine	_			5
Attaché (-e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine, er qualité de chargé (-e) de mission de la valorisation des collections départementales et des actions du Pôle en lien avec la Communication				1
Institutionnelle, pour une durée de 1 an.				
Création par la présente délibération.  Attaché (-e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture, en qualité	1			1
de chargé (-e) de mission arts visuels, pour 3 ans.	1			ı
Création par la délibération du 13 décembre 2016.				
Attaché (-e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine,	1			1
service développement culturel en qualité de chargé de production	'			ı
Clermont / Meylan, pour une durée de 3 ans.				
Création par la délibération du 14 mai 2018				
Attaché (-e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine,	1			1
Service sites culturels et patrimoine bâti, en qualité d'archéologue	'			ı
responsable d'opération, pour une durée d'un an.				
Création par la délibération du 14 mai 2018 pour prise de poste au				
1 <sup>er</sup> janvier 2019.				
Attaché (-e) de conservation du patrimoine au Pôle Culture Patrimoine	1			1
service développement culturel, en qualité de coordinateur administratif	'			I
et financier de projets européens, pour une durée de 3 ans.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.				
Creation par la deliberation du 14 mai 2016.				
La rémunération correspondant à ces empleis n'excédera pas celle tel	uc avar	atanoc	compri	c
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to				S,
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri				
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe	moine 1			1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages				
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.	moine 1			1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de	moine 1			1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de	moine 1			1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017	moine 1 1	territo	rial.	1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou	moine 1 1 1 us avan	territo	rial.	1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che	moine  1  1  us avan	territo	orial.	1 1
susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patri Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux	moine 1 1 us avanf. 13	territo	compris	1 1 5,
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens -	moine  1  1  us avan	territo	orial.	1 1
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique,	moine 1 1 us avanf. 13	territo	compris	1 1 5,
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.	moine 1 1 us avanf. 13	territo	compris	1 1 5,
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.	moine 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et	moine 1 1 us avanf. 13	territo	compris	1 1 5,
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e)	moine 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.	moine 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.	moine 1 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18 1
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de	moine 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18
Ingénieurs en chef hors classe  Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.	moine 1 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18 1
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil	moine 1 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18 1
Ingénieurs en chef hors classe Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de	moine 1 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18 1
Ingénieurs en chef hors classe  Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	moine 1 1 1 1 1 1 1 1 0	territo	compris	1 1 1 1 1
Ingénieurs en chef hors classe  Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Ingénieur (-e) à la MDPH, en qualité de chargé (-e) de mission systèmes	moine 1 1 1 us avan f. 13 0	territo	compris	1 1 5, 18 1
Ingénieurs en chef hors classe  Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Systèmes d'Informations et Usages Numériques, en qualité de directeur (-rice) pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de directeur (-rice) du PISIUN justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 15 mai 2017  La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tou susceptible d'être attribuée à un ingénieur en che Ingénieurs territoriaux  Ingénieur (-e) au Pôle Education Sports et Jeunesse, service Moyens - Politique Educative, en qualité de chargé (-e) de mission numérique, pour 3 ans. Création par la présente délibération.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Direction Adjointe Etudes et Projets, service conduite d'opérations, en qualité de chargé (-e) d'opérations de construction, pour 3 ans.  Création par la présente délibération.  Ingénieur (e) au Pôle Conseil en Gestion et en Organisation, en qualité de conseiller en gestion et en organisation pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	moine 1 1 1 1 1 1 1 1 0	territo	compris	1 1 1 1 1

CD-2019-054 8/13

Ingénieur (-e) au Pôle Route, Direction adjointe Grands Projets - Service	1		1
études multimodales et générales, en qualité de chargé (-e) de mission			
analyse trafic pour 3 ans.			
Création par la délibération du 13 décembre 2016.			
Ingénieur (-e) affecté au Pôle Innovation Système d'Information et	1		1
Usages Numériques pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 11 décembre 2018.			
Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages	1		1
Numériques , en qualité de chef du service production, pour une durée			
de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de			
Chef du service Production au PISIUN justifie la transformation en poste			
de contractuel.			
Création par la délibération du 15 mai 2017.			
Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens - Service Programmation,	1		1
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en qualité de Responsable Unité Energie			
et Qualité environnementale, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			
Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens - Service Programmation,	1		1
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Unité Energie et Qualité			
environnementale, en qualité de chargé (-e) d'opérations en			
énergétique, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			
Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages	1		1
Numériques , en qualité de Chef de Service usages numériques, pour une			
durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			- 4
Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages	1		1
Numériques- Service Etudes, Progiciels, Développement, en qualité de			
Chef de projets informatiques, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1	1	
L'ingénieur (-e) affecté (-e) au Pôle Innovation Système d'Information et	1	-1	0
Usages Numériques- Service Etudes, Progiciels, Développement - Chef de			
projets développements applicatifs - pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1		1
Ingénieur (-e) au Pôle Innovation Système d'Information et Usages	1		1
Numériques- Service Etudes, Progiciels, Développement, en qualité de			
Chef de projets informatiques, pour une durée de 3 ans.			
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché			
justifie la transformation en poste de contractuel.			
Création par la délibération du 12 décembre 2017.			

CD-2019-054 9/13

Ingénieur (-e) au Pôle Routes, à l'Arrondissement de Saint-Julien-en-	1			1
Genevois - Service ingénierie, en qualité de responsable de l'ingénierie,				
pour une durée de 3 ans				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché				
justifie la transformation en poste de contractuel.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.				
Ingénieur (-e) au Pôle Routes, à la Direction adjointe de la Gestion	1			1
Routière - Service Ouvrages Chaussées Risques et Entretien, en qualité	·			•
de responsable de l'unité des risques naturels et ouvrages d'art, pour				
une durée de 3 ans				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché				
· '				
justifie la transformation en poste de contractuel.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.			4	
Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Service Conduite	0		+1	1
d'opérations, en qualité de chargé(e) de projet, pour une durée de 3 ans				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché				
justifie la transformation en poste de contractuel.				
Création par la présente délibération.				
Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Service Programmation,	0		+1	1
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, en qualité de responsable de l'unité				
Outils de Gestion, pour une durée de 3 ans				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché				
justifie la transformation en poste de contractuel.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.				
Ingénieur (-e) au Pôle Education Jeunesse et Sports, Service Moyens -	0	+1		1
Politiques éducatives, en qualité de chargé(e) de mission Numérique,	J	٠.		•
pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché				
justifie la transformation en poste de contractuel.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.	_		. 1	- 1
Ingénieur (-e) au Pôle Bâtiments et Moyens, Service Moyens -	0		+1	1
Programmation et assistance à maitrise d'ouvrage, en qualité de				
chargé(e) de programmation, pour une durée de 3 ans.				
L'évolution de l'activité nécessite la création de ce poste.				
Création par la présente délibération.				
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to		ntages	compri	S,
susceptible d'être attribuée à un ingénieur territori	al.			
Conseillers socio-éducatif	1			1
Conseiller (-ère) socio-éducatif au Pôle Protection de l'Enfance,	1			1
circonscription du Genevois, en qualité de Responsable Technique, pour				
une durée de 3 ans.				
Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché de				
Responsable Technique justifie la transformation en poste de				
contractuel.				
Création par la délibération du 14 mai 2018.				
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to	IS avar	ntanes	compri	ç
susceptible d'être attribuée à un Conseiller socio-éduc		itayes	compil	J,
Assistants socio-éducatifs	20 (11 .	+8		9
	1	+0		
Assistant (-e) socio-éducatif au Pôle Prévention et Développement Social,	ı			1
Circonscription Arve Faucigny Mont-Blanc, Pôle Médico-Social de				
Sallanches, en qualité de référent MASP / AESF, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				

CD-2019-054 10/13

Assistant (e) socio-éducatif à la Direction Territoriale d'Action Sociale de	0	+1		1
l'Arve Faucigny Mont-Blanc - Service Autonomie, en qualité de travailleur				
social généraliste, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente la délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois, Pôle	0	+1		1
Médico-Social d'Annemasse, en qualité de travailleur social généraliste,				
pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois, Pôle	0	+1		1
Médico-Social de Gaillard, en qualité de travailleur social généraliste,	_			-
pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois, Pôle	0	+1		1
Médico-Social de Gaillard, en qualité de travailleur social généraliste,	Ü			•
pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois, Pôle	0	+1		1
Médico-Social de Gaillard, en qualité de travailleur social généraliste,	O	' '		
pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois,	0	+1		1
Service Enfance, en qualité de travailleur social généraliste, pour une	O	' '		
durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois,	0	+1	+	1
Service Enfance, en qualité de Référent enfants en établissements et	J	''		'
alternatives au placement, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Assistant (-e) socio-éducatif à la Direction Territoriale du Genevois,	0	+1		1
Service Enfance, en qualité de Référent IED, pour une durée de 3 ans.	U	T 1		ı
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tou	16 3/13/	ntagos	compris	
La remuneration correspondant a ces emplois il excedera pas celle, tot	us avdl	nayes	compile	,

susceptible d'être attribuée à un Assistant socio-éducatif.

CD-2019-054 11/13

Infirmière à la Direction Territoriale du Genevois, Service Enfance, en	0	+1		1
qualité d'Infirmière spécialisée agrément, suivi des assistants maternels				
et familiaux, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.				
Infirmière/puéricultrice à la Direction Territoriale de l'Action Sociale de	0	+1		1
l'Arve Faucigny Mont-Blanc, Service Enfance, en qualité référente				
évaluations informations préoccupantes, suivi des assistants maternels et				
familiaux, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.	_			
Infirmière à la Direction Territoriale de l'Action Sociale du Chablais,	0	+1		1
Service Enfance, unité évaluation IP en qualité d'Infirmière puéricultrice				
référent évaluations informations préoccupantes, suivi des assistants				
maternels et familiaux, pour une durée de 3 ans.				
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil				
demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de				
couvrir les besoins du service.				
Création par la présente délibération.		2+0000	000000	
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une Infirmière territor		itages	compri	5,
Sage-femme	1aic.			1
•				
I Sade-temme all Pole PMI/PS nour line duree de 3 ans	1 1			
Sage-femme au Pôle PMI/PS pour une durée de 3 ans.	1			1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil	1			'
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de	1			ı
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	1			ı
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.	1 us avai	ntages	compri	·
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.			compri	·
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to			compri	·
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe	norma		compri	s,
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins  Médecins - Service SSP, en qualité de	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins  Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins  Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin	norma		compri	s, 3
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe  Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans.	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	norma 3 1		compri	s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans.  Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.  Création par la délibération du 14 mai 2018.	1 1	e.		s, 3 1
Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 12 décembre 2017.  La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, to susceptible d'être attribuée à une sage-femme de classe Médecins  Médecin au Pôle Ressources Humaines - Service SSP, en qualité de médecin de prévention, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin à la Direction Territoriale du Genevois, en qualité de Médecin de territoire pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 05 novembre 2018.  Médecin au Pôle PMI/PS, en qualité de médecin de l'équipe pluridisciplinaire, pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service.	1  1  us avai	ntages	compri	s, 3 1

Infirmière/Puéricultrice

CD-2019-054 12/13

Catégorie C -emplois saisonniers			
- Agents contractuels de déneigement	450		450
Le recrutement de tels agents est justifié par un besoin saisonnier dans	mois		mois
le cadre de l'exception au principe statutaire prévu par l'article 3			
alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents sont commis à			
la conduite d'engins de déneigement pendant la période hivernale			
(6 mois maximum).			
Ces agents doivent détenir le permis de conduire poids lourds.			
La rémunération de base de ces agents sera calculée à partir d'un			
indice choisi sur l'échelle C1.			
- Contractuels temporaires destinés à suppléer le personnel titulaire	72		84
durant les congés. 12 mois sont affectés à la Direction des Archives. La	mois		mois
rémunération de ces agents sera calculée à partir du premier échelon			
de l'échelle C1.			

Collaborateurs de cabinet	8		8

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel départemental pour l'année 2019 présenté ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-054 13/13



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-055

RAPPORTEUR: M. MUDRY

OBJET : COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE - 46EME TRANCHE - MODIFICATION DE

LA RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS

STRUCTURANTES (FDIS)

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

# M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :		
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD	
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN	
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)		
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER		
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):		
M. CHAVANNE, M. PACORET		

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)(s):	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-055

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2015-003 du 02 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2015-032 du 06 juillet 2015 créant le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2017-097 du 12 décembre 2017 adoptant le Budget Primitif 2018 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2018-029 du 14 mai 2018 adoptant le Budget Supplémentaire 2018 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2018-099 du 11 décembre 2018 adoptant le Budget Primitif 2019 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2018-114 du 11 décembre 2018 portant sur la répartition de la 46<sup>ème</sup> tranche de la Compensation Financière Genevoise et sur la répartition du Fonds Départemental des Interventions Structurantes.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que par délibération n° CD-2018-114 du 11 décembre 2018, le Conseil départemental a procédé à la répartition du FDIS (Fonds Départemental des Interventions Structurantes) issu de la 46<sup>ème</sup> tranche de la CFG (Compensation Financière Genevoise).

CD-2019-055 2/5

La répartition des 35 373 587,62 € du FDIS a été décidée selon les modalités suivantes :

Libellé de l'opération	46 <sup>ème</sup> tranche Propositions	Maître d'ouvrage
Désenclavement du Chablais de A40 à Thonon-les- Bains et aménagement de la RD 903	13 754 190,62 €	A préciser
Convention gares CEVA	3 000 000,00 €	SNCF
PN 90 - 91 - Reignier et PN 93 Etrembières	5 000 000,00 €	SNCF
PN 65 - 66 - Perrignier	1 000 000,00 €	SNCF
Déviation RD 2 et suppression PN 86 - Reignier	250 000,00 €	CD 74
Reconstruction du Pont neuf	800 000,00 €	Annemasse agglomération
P+R Machilly	420 000,00 €	Annemasse agglomération
P+R Thonon	200 000,00 €	Thonon agglomération
CGN	590 000,00 €	CGN
Aménagement du site du CERD / Parc / Arrondissement Thonon les Bains	1 500 000,00 €	CD 74
Locaux GTE	1 100 000,00 €	Région
Déviation routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses - 2 <sup>ème</sup> phase	2 000 000,00 €	CD 74
RD 3508 doublement entre Gillon et la sortie Annecy Nord A41	2 000 000,00 €	CD 74
Traitement itinéraires secteur Genevois / Chablais	2 000 000,00 €	CD 74
Reclassement de voiries dans l'agglomération d'Annemasse (versé aux communes)	674 523,00 €	CD 74
Téléphérique du Salève	1 084 874,00 €	GLCT Téléphérique du Salève
TOTAL GENERAL	35 373 587,62 €	

Au cours de l'année 2019, le GTE (Groupement Transfrontalier Européen) a sollicité le Département afin qu'il apporte un soutien financier à son fonctionnement, à hauteur de 258 000 €.

Un accord ayant été trouvé entre le GTE et le Département de la Haute-Savoie pour que ce financement relève du FDIS, il convient aujourd'hui de modifier la répartition du FDIS de la 46ème tranche de la CFG afin de fixer la part réservée au fonctionnement du GTE à 258 000 €.

Le projet de désenclavement du Chablais n'étant pas encore entré dans une phase de réalisation qui induit une importante consommation de crédits, il apparaît que la diminution de 258 000 € de la ligne du FDIS réservée au désenclavement du Chablais n'entraînerait aucune conséquence sur la bonne conduite de l'opération.

CD-2019-055 3/5

Il est donc proposé au Conseil départemental d'adopter la répartition du FDIS de la  $46^{\rm ème}$  tranche présentée ci-après :

Libellé de l'opération	46 <sup>ème</sup> tranche Propositions	Maître d'ouvrage
Désenclavement du Chablais de A40 à Thonon- les-Bains et aménagement de la RD 903	13 496 190,62 €	A préciser
Fonctionnement du GTE	258 000,00 €	GTE
Convention gares CEVA	3 000 000,00 €	SNCF
PN 90 - 91 - Reignier et PN 93 Etrembières	5 000 000,00 €	SNCF
PN 65 - 66 - Perrignier	1 000 000,00 €	SNCF
Déviation RD 2 et suppression PN 86 - Reignier	250 000,00 €	CD 74
Reconstruction du Pont neuf	800 000,00 €	Annemasse agglomération
P+R Machilly	420 000,00 €	Annemasse agglomération
P+R Thonon	200 000,00 €	Thonon agglomération
CGN	590 000,00 €	CGN
Aménagement du site du CERD/Parc/Arrondissement Thonon les Bains	1 500 000,00 €	CD 74
Locaux GTE	1 100 000,00 €	Région
Déviation routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses - 2 <sup>ème</sup> phase	2 000 000,00 €	CD 74
RD 3508 doublement entre Gillon et la sortie Annecy Nord A41	2 000 000,00 €	CD 74
Traitement itinéraires secteur Genevois / Chablais	2 000 000,00 €	CD 74
Reclassement de voiries dans l'agglomération d'Annemasse (versé aux communes)	674 523,00 €	CD 74
Téléphérique du Salève	1 084 874,00 €	GLCT Téléphérique du Salève
TOTAL GENERAL	35 373 587,62 €	

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** la proposition de répartition modificative du FDIS de la 46<sup>ème</sup> tranche de la CFG figurant dans le tableau ci-avant.

CD-2019-055 4/5

# **AUTORISE** le reversement de la somme de 258 000 € au GTE.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-055 5/5



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-056

RAPPORTEUR: Mme CAMUSSO

OBJET: PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION PAR L'EMPLOI 2019-2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

# M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :		
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD	
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN	
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)		
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER		
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):		
M. CHAVANNE, M. PACORET		

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-056 1/5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code du Travail,

Vu la délibération n° CD-2014-356 du 27 janvier 2014 portant sur le Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2014-2018,

Vu l'avis favorable émis par la 2<sup>ème</sup> Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social du 9 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion confie aux Départements le rôle de « chef de file » des dispositifs d'insertion déployés sur leurs territoires.

A ce titre, les Conseils départementaux élaborent un Programme Départemental d'Insertion, dénommé PDIE en Haute-Savoie pour traduire la finalité Emploi du programme, qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (Code de l'Action Sociale et des Familles, article L.263-1).

Si cette feuille de route engage les Départements sur leurs compétences et leurs moyens propres, son animation et son pilotage doivent s'opérer en lien étroit avec l'ensemble des partenaires qui interviennent à leurs côtés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. Pour cela, ils travaillent à la mobilisation de ces partenaires, ainsi qu'à la coordination de leurs engagements.

Le précédent PDIE, élaboré en 2014, est arrivé à échéance en 2018. Le Département a souhaité procéder à son évaluation et son actualisation. Cette démarche tient compte de plusieurs éléments clés du contexte économique et territorial :

- le contexte socio-économique s'est amélioré depuis la fin de la crise. La Haute-Savoie figure aujourd'hui parmi les Départements avec le plus faible taux de chômage (6,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019) et un nombre d'allocataires du rSa relativement contenu (un peu moins de 8 000);
- la bonne santé générale du territoire ainsi que sa proximité avec la Suisse ont des conséquences importantes sur le coût de la vie, ce qui accroit les inégalités et rend le quotidien difficile pour les personnes les plus précaires, notamment en ce qui concerne le logement;
- avec des secteurs d'activité particulièrement en tension (l'hôtellerie-restauration, la gérontologie et l'industrie notamment), il existe un enjeu de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et donc de montée en compétence des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- enfin, le Département bénéficie d'une dynamique partenariale particulièrement développée, notamment à l'échelle des territoires. Cette dynamique est un atout pour permettre le déploiement d'actions concertées et partagées.

L'ensemble de ces éléments rend nécessaire la révision de la politique départementale d'insertion, au travers d'un PDIE renouvelé, construit en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de l'insertion. A ce titre, le Département a conduit une mission d'évaluation de la politique d'insertion et d'actualisation du PDIE. Il s'agissait d'analyser notamment comment est piloté le dispositif d'insertion et comment il « fonctionne », ainsi que la dynamique partenariale. Les principes suivants de consultation des agents et des partenaires ont été retenus :

CD-2019-056 2/5

- une approche territorialisée avec un travail de diagnostic et de réflexion sur les actions prioritaires sur les 4 Commissions Locales d'Insertion par l'Emploi (CLIE) du Département;
- la mobilisation des différentes directions du Département à la politique d'insertion (protection de l'enfance, autonomie des personnes handicapées et âgées) ;
- la mobilisation des partenaires du Département concourant à la politique d'insertion ;
- l'association des allocataires à la démarche via l'organisation d'un groupe de travail.

# Une démarche qui prend en compte la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La production et la formalisation du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi est intervenue dans un contexte particulièrement évolutif. En effet, l'Etat a annoncé en septembre 2018 sa stratégie de lutte contre la pauvreté, stratégie qui s'est traduite par une convention entre l'Etat et le Département, signée le 3 juin 2019.

Le PDIE s'inscrit pleinement dans ces engagements.

### Un bilan positif du précédent PDIE

La mise en œuvre du PDIE par le Département de Haute-Savoie s'illustre par plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs, qui attestent à la fois de l'efficacité des actions et des efforts du Département et des partenaires associés à la politique d'insertion, et de la bonne dynamique sociale et économique du territoire :

- des résultats encourageants avec un nombre d'allocataires du rSa en baisse : en 2017, le rSa concerne 1,8 % de la population en Haute-Savoie contre 5,8 % au plan national. Ce chiffre est le plus faible de France ;
- des moyens significatifs mobilisés par le Département puisque les dépenses d'insertion représentent près de 15 % de la dépense consacrée à l'allocation, ce ratio étant élevé par rapport à de nombreux Départements ;
- des publics orientés en quasi-totalité après l'instruction de leurs droits, alors qu'en moyenne, en France métropolitaine, près de 20 % des publics ne le sont pas ;
- une offre d'insertion riche et diversifiée que ce soit en matière de mobilité, de mode de garde des enfants, de lutte contre l'isolement social, en faveur de la santé, ou dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique;
- une dynamique territoriale forte qui s'inscrit au plus près des territoires et est débattue dans le cadre des 4 CLIE qui associent les partenaires clés de l'insertion du territoire, et permettent d'ajuster l'offre d'insertion aux besoins des publics.

Tous ces indicateurs sont particulièrement encourageants. Cependant, les acteurs notent qu'il est d'autant plus complexe d'insérer les publics qui aujourd'hui « restent au bord de la route ». Leurs difficultés nécessitent des actions encore plus personnalisées et un accompagnement renforcé. Les propositions des acteurs, effectuées dans le cadre des ateliers territoriaux menés en 2018, et la poursuite de la réflexion dans le cadre des CLIE, élargies pour cette occasion à de nombreux partenaires, ont permis d'alimenter le nouveau PDIE.

CD-2019-056 3/5

L'objectif que s'est fixé le Département de "favoriser l'insertion dynamique par l'emploi" se traduit dans 6 grands axes déclinés en 12 actions phare et 28 objectifs :

#### 1. Prévenir les difficultés

- adapter l'étape de diagnostic-orientation pour qu'elle soit plus rapide et plus pertinente ;
- engager un accompagnement dynamique au début pour prévenir la démobilisation.

#### 2. Construire des parcours vers et dans l'emploi

- adapter l'IAE aux besoins des publics et des territoires ;
- constituer un réseau d'employeurs volontaires et mettre en place un système de tutorat pour sécuriser les recrutements.

#### 3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement

- déployer les équipes dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ;
- créer des parcours d'accompagnement spécifiques pour certains publics.

#### 4 Outiller les professionnels :

- développer un portail collaboratif pour mieux faire circuler l'offre d'insertion ;
- travailler la professionnalisation des équipes dédiées et leur posture face aux allocataires.

# 5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

- mettre en place une plateforme mobilité pour encourager toutes les initiatives dans ce domaine, avec les publics les plus éloignés ;
- retravailler le lien social en leur proposant quelques heures de bénévolat.

### 6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

- mettre en place un comité de pilotage partenarial au plan départemental ;
- élaborer avec les partenaires des feuilles de route locales pour l'insertion sur chacun des territoires.

Ce nouveau programme aura vocation à être évalué et adapté chaque année dans le cadre d'un comité de suivi, en fonction de l'évolution du marché du travail et des besoins des allocataires du rSa.

Dans son rôle de chef de file de l'insertion sur son territoire, le Département consacre ainsi dès 2019 plus de 60 M€ au financement de l'allocation rSa et au développement d'actions sociales et professionnelles, pour permettre aux personnes en difficulté d'être autonome, d'exercer une activité et de retrouver le chemin de l'emploi.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

CD-2019-056 4/5

**ADOPTE** le Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi pour la période 2019-2023, joint en annexe.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-056 5/5

# **SOLIDARITES**

# Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi de Haute-Savoie

2019 - 2023







# **Préambule**

# Edito



La politique d'insertion et de l'emploi a toujours été une priorité pour notre Département. Nous avons incontestablement obtenu des résultats sur le front de l'insertion puisque notre département connaît une proportion de bénéficiaires de rSa la plus faible de France. Notre politique d'insertion est donc efficace et je remercie l'ensemble des agents pour leur implication et leur professionnalisme. Ces bons résultats s'inscrivent bien sûr dans un contexte économique favorable puisque notre département est très dynamique sur le plan de l'emploi. Si nous nous devons de préserver les actions et les modalités de fonctionnement qui ont donné des résultats, nous pouvons cependant procéder à quelques ajustements de cette politique en fonction du contexte économique et réglementaire. Nous devons ainsi continuer et étendre notre effort afin que les publics les plus fragiles puissent accéder ou retourner à l'emploi ou tout simplement qu'ils puissent s'insérer au mieux sur le plan social, de l'accès aux droits, de l'exercice de la vie citoyenne. A l'heure de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par l'Etat, le Département réaffirme son engagement au service des populations que les accidents de la vie, l'isolement, les problèmes de santé, le défaut de formation ou de qualification ont pu fragiliser. Les objectifs et dispositions du plan de lutte contre la pauvreté font écho à nos missions de prévention et d'insertion.

Le Département en tant que chef de file de l'action sociale et chef de file de l'insertion est l'acteur naturel et central du service public de l'insertion voulu par le gouvernement. Notre précédent Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) a témoigné à l'échelle départementale et sur chacun de nos territoires de la vitalité de notre partenariat. L'élaboration de ce nouveau Pacte est une opportunité pour renforcer ce partenariat afin de conjuguer au mieux les compétences, les moyens de l'ensemble des institutions et acteurs concourant à l'insertion des publics les plus fragiles. Le Département sait pouvoir compter sur ses partenaires clés que sont l'Etat, la Région, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi mais aussi les acteurs représentant le monde économique pour agir sur tous les leviers facilitant l'insertion.

Le Département mobilisera l'ensemble de ses ressources. Nos compétences, nos différentes directions et services et nos équipes sur les territoires développent depuis des années des approches d'accompagnement prenant en compte les différentes problématiques familiales. Nous intervenons ainsi en cohérence à tous les âges de la vie. Notre intervention auprès des personnes et des familles doit permettre de décloisonner des politiques publiques qui restent encore trop segmentées. Le social et l'économique forment un continuum et nous devons agir en cohérence tout au long de celui-ci. La déclinaison de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté nous donne ainsi l'opportunité de renforcer non seulement notre politique d'insertion mais également d'affirmer une politique d'inclusion. Davantage qu'un programme, ce document entend formaliser un véritable pacte engageant aux côtés du Département l'ensemble des acteurs des territoires pour agir en proximité auprès des populations. Ce pacte a été élaboré à l'issue d'une concertation sur tous les territoires. Il sera mis en œuvre et évalué en continu par les acteurs du territoire comme nous y engage la réforme territoriale de notre organisation.

Christian Monteil, Président du Conseil départemental



Si notre département est incontestablement dans une situation bien plus florissante que les autres départements de la Région sur le front de l'insertion et de l'emploi, il n'en demeure pas moins que la pauvreté existe sur nos territoires. Ainsi 7 986 haut-savoyards sont allocataires du rSa en juillet 2019 alors que nous comptons également 59 990 demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (dont un peu moins de 40 000 qui sont sans aucun emploi).

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Département prend des initiatives depuis plusieurs années dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles. Les travaux que nous avons entrepris ces derniers mois pour renouveler notre politique d'insertion ont permis d'ores et déjà de mobiliser sur tous nos territoires les agents du Département mais également tous nos partenaires institutionnels ainsi que les acteurs associatifs. Ces travaux ont permis de faire émerger des constats mais surtout des pistes d'actions pour l'avenir. Je souhaite insister sur trois idées majeures :

La finalité de la politique d'insertion reste bien entendu l'accès à l'emploi. Nous devons cependant nous interroger sur la meilleure manière de construire des parcours d'insertion prenant bien en compte les difficultés de nos publics, les attentes des employeurs et leurs besoins en termes de main d'œuvre, et les ressources que la collectivité et ses partenaires sont en capacité de mobiliser pour accompagner ces publics. Nous le savons, de nombreux secteurs d'activité sont confrontés à des difficultés de recrutement, et les professionnels de l'insertion et de l'emploi constatent que de nombreux publics ne sont pas en capacité d'aller rapidement vers l'emploi. Notre marché de l'emploi a absorbé les publics les plus proches de l'emploi et ceux qui sont en démarche d'insertion rencontrent des problèmes multiples sur le plan de la santé, de la mobilité, de la qualification... Ces besoins appellent des appuis adaptés de notre part pour préparer, en se donnant les moyens et le temps, le retour à l'emploi. C'est tout le sens de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui conforte notre action en faveur de l'insertion des plus fragiles. Nous devons agir en amont de l'emploi afin que les gens s'épanouissent, accèdent à l'autonomie, retrouvent des chances et des atouts pour accéder à l'emploi.

Pour ce faire, et il s'agit là de la seconde idée que nous pouvons développer, **nous devons revoir nos modalités d'accompagnement pour les adapter aux besoins des publics.** Bien les accueillir et les informer, mieux les orienter, mobiliser les appuis en fonction de leur situation, mettre en place un accompagnement très personnalisé en prenant en compte les souhaits et les capacités des personnes... tels sont les axes de progrès que les professionnels ont à cœur de mettre en place.

Enfin, il est nécessaire de développer notre politique, nos dispositifs, au plus près des populations et des territoires. C'est ce que nous faisons depuis très longtemps dans le cadre de nos CLIE et que nous ferons encore davantage et selon de nouvelles modalités dans le cadre de la territorialisation de l'organisation des services de notre Département. Cette territorialisation nous permettra encore mieux de prendre en compte les spécificités des territoires, les ressources existantes et les besoins. Elle nous permettra également encore davantage de travailler en proximité avec nos partenaires qui, grâce à leurs compétences notamment sur le champ de la formation, de l'accès à l'emploi, de la santé nous permettront de répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

Françoise Camusso, 1ère Vice-présidente Action Sociale, Prévention, Insertion, Santé, Logement social



# **Sommaire**

Le bilan du PDIE 2014-2018	6
Retour sur le contexte socio-économique	10
Focus sur les allocataires	13
Les 6 axes du PDIE 2019-2023 et les actions phares	15
Le détail des actions	19
	19
	itif19
OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès à l'information	pour garantir les droits et les devoirs20
•	eunes, notamment le public accompagné dans le cadre 21
OBJECTIF 1.4 – Accélérer les parcours, via un a	ccueil réactif et une orientation adaptée23
AXE 2 – Construire des parcours vers et dans l'e	mploi24
	é Economique (IAE) aux besoins des personnes24
OBJECTIF 2.2 – Renforcer les passerelles de l'IA	AE vers l'emploi classique24
OBJECTIF 2.3 – Développer des parcours forma	ation/emploi plus fluides25
<u> </u>	utement avec les employeurs pour sortir du recrutement
OBJECTIF 2.5 – Développer l'accompagnement	et le suivi en emploi27
	onnier28
AXE 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagn	ement29
et l'augmentation du volume de personnes pri	ccompagnements via la mise en place d'équipes dédiées ses en charge dans le cadre de l'Accompagnement Globa 29
OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagneme	ents spécifiques pour des publics particuliers29
OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de d	diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien 30
, ,	ves notamment sur les savoir-être pour travailler sur le 31
OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiq	ues d'accompagnement (« aller vers »)31
AXE 4 – Outiller les professionnels	32
OBJECTIF 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion	on32
OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures profession	nnelles33
OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser les référents d	et développer les équipes dédiées33
OBJECTIF 4.4 – Adapter le système d'informati	on34

4/51

AXE 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics	35
OBJECTIF 5.1 – Favoriser la mobilité	35
OBJECTIF 5.2 – Encourager le recours aux soins	35
OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants	36
OBJECTIF 5.4 – Travailler la confiance en soi, le savoir-être	36
OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social	37
OBJECTIF 5.6 – Soutenir l'accès au logement	37
AXE 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion	38
OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale piloté par la Direction Développement et Inclusion Sociale	38
OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires	38
OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion	39
Tableaux récapitulatifs	40

5/51



# Le bilan du PDIE 2014-2018

# Qu'est-ce qu'un PDIE?

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion confie aux Départements le rôle de « chef de file » des dispositifs d'insertion déployés sur les territoires.

A ce titre, les Conseils Départementaux élaborent un Programme Départemental d'Insertion (dénommé PDIE en Haute-Savoie pour traduire la finalité Emploi du programme), qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (Code de l'Action Sociale et des Familles, art. L263-1).

# Pourquoi un nouveau PDIE?

Le précédent PDIE, élaboré en 2014, **est arrivé à échéance en 2018**. Le Département a souhaité procéder à son évaluation et son actualisation pour 2019-2023. Cette démarche tient compte de plusieurs éléments clés du contexte économique et territorial :

- Le contexte socio-économique s'est amélioré depuis la fin de la crise. La Haute-Savoie figure aujourd'hui parmi les départements avec le plus faible taux de chômage (6,4% au 1<sup>e</sup> trimestre 2019) et un nombre d'allocataires du rSa relativement contenu (un peu moins de 8000).
- La bonne santé générale du territoire ainsi que sa proximité avec la Suisse ont des conséquences importantes sur le coût de la vie, ce qui accroit les inégalités et rend le quotidien difficile pour les personnes les plus précaires, notamment en ce qui concerne le logement.
- Avec des secteurs d'activité particulièrement en tension (l'hôtellerie-restauration, la gérontologie et l'industrie notamment), il existe un enjeu de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et donc de montée en compétence des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Enfin, le Département bénéficie d'une dynamique partenariale particulièrement développée, notamment à l'échelle des territoires. Cette dynamique est un atout pour permettre le déploiement d'actions concertées et partagées.

L'ensemble de ces éléments rend nécessaire la révision de la politique départementale d'insertion par l'emploi, au travers d'un PDIE renouvelé, construit en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de l'insertion.



Un contexte marqué par de multiples évolutions

Une politique d'insertion confrontée à plusieurs changements :

- L'évolution du contexte réglementaire national avec l'annonce fin 2018 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- L'accentuation de la territorialisation des services de l'action sociale du département.
- Des indicateurs

   socioéconomiques
   encourageants mais une partie importante de publics qui sont très précarisés.

# Un bilan positif du précédent PDIE

La mise en œuvre du PDIE dans le département de Haute-Savoie se traduit par plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui attestent à la fois de l'efficacité des actions et des efforts des agents du Département et des partenaires associés à la politique d'insertion par l'emploi, et à la bonne dynamique sociale et économique de notre département.

# Des résultats encourageants : le nombre d'allocataires du rSa baisse

Alors que dans de nombreux départements en France métropolitaine le nombre d'allocataires du rSa se stabilise ou continue à augmenter, en Haute-Savoie la diminution est nette ces dernières années. Ainsi en 2017, le rSa concerne 1,8% de la population en Haute-Savoie contre 5,8% au plan national. Ce chiffre est le plus faible de France.

## Des moyens significatifs mobilisés par le Département

Avec un budget consacré à l'insertion de plus de 58 millions d'euros en 2019, la collectivité maintient un effort budgétaire significatif pour sa politique d'insertion puisque les dépenses d'insertion représentent près de 15% de la dépense consacrée à l'allocation, ce ratio étant élevé par rapport à de nombreux départements.

## Des publics orientés relativement rapidement et accompagnés

En Haute-Savoie les publics sont en quasi-totalité orientés après l'instruction de leurs droits alors qu'en moyenne en France métropolitaine près de 20% des publics ne le sont pas. La quasi-totalité des publics allocataires du rSa bénéficie d'un accompagnement par un référent. Le taux de contractualisation via la signature du Contrat d'Engagement Réciproque est particulièrement élevé en Haute-Savoie puisqu'il s'élève à 77% contre 52% en moyenne au plan national.

#### Une offre d'insertion riche et diversifiée

Conformément aux axes d'intervention prévus dans le cadre du PDIE, le Département et ses partenaires ont développé de nombreuses actions visant à lever les freins à l'insertion des publics, que cela soit en matière de mobilité, de mode de garde des enfants, de lutte contre l'isolement social, en faveur de la santé. Le PDIE a également permis sur plusieurs territoires de développer les appuis en matière d'insertion professionnelle, que cela soit dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique ou dans le cadre de réflexions et actions pour répondre aux problématiques d'aide au recrutement que rencontrent plusieurs secteurs d'activité comme l'aide à domicile, l'hotellerie restauration ou d'une manière plus générale les secteurs pourvoyeurs d'emplois saisonniers.

#### Une dynamique territoriale forte

La politique d'insertion s'inscrit au plus près des territoires et est débattue dans le cadre des 4 CLIE (Commissions Locales pour l'Insertion et l'Emploi) du département. Les CLIE présidées par un(e) élu(e) départemental(e) associent les partenaires clés de l'insertion par l'emploi du territoire et permettent d'ajuster l'offre d'insertion aux besoins des publics.

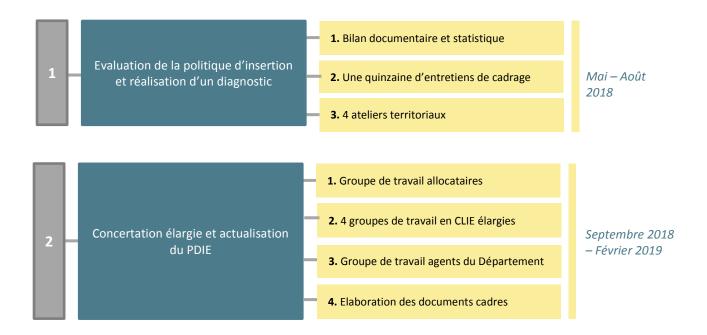
Tous ces indicateurs sont particulièrement encourageants. Cependant, les acteurs notent qu'il est d'autant plus complexe d'insérer les publics qui aujourd'hui « restent au bord de la route ». Leurs besoins, que cela soit en matière d'accès aux soins, de mobilité, de logement, d'appuis pour accéder à l'insertion professionnelle, nécessitent des actions encore plus personnalisées et un accompagnement renforcé. Les propositions des acteurs effectuées dans le cadre des ateliers territoriaux menés en 2018 et la poursuite de la réflexion dans le cadre des CLIE, élargies à l'occasion à de nombreux partenaires, ont permis d'alimenter le nouveau PDIE.

#### La méthode d'élaboration du nouveau PDIE

Le Département a confié au cabinet Asdo études une mission d'évaluation de la politique d'insertion par l'emploi, d'actualisation du PDIE. Il s'agissait d'analyser notamment comment est piloté le dispositif d'insertion et comment il « fonctionne », ainsi que la dynamique partenariale. Les principes suivants de consultation des agents et des partenaires ont été retenus :

- Une approche territorialisée avec un travail de diagnostic et de réflexion sur les actions prioritaires sur les 4
   CLIE du département.
- La mobilisation des différentes directions du Département à la politique d'insertion (protection de l'enfance, autonomie des personnes handicapées et âgées)
- La mobilisation des partenaires du Département concourant à la politique d'insertion
- L'association des allocataires à la démarche via l'organisation d'un groupe de travail.

Cette mission s'est appuyée sur la méthodologie et le calendrier ci-dessous :



4 ateliers territoriaux ont été organisés en juillet sur les territoires du Chablais, du Genevois, du Bassin annécien et de la Vallée de l'Arve Mont-Blanc. Ceux-ci ont associé plus de 110 participants, à la fois des agents du Département ainsi que des partenaires techniques de la collectivité au niveau territorial. L'objectif de ces ateliers était à la fois de réaliser un bilan de la « chaîne d'insertion », et de travailler sur une thématique spécifique choisie en fonction de la particularité de chacun des territoires. Selon les ateliers, la question de la fluidité des accompagnements et celle du rapprochement entre l'offre et la demande ont été centrales.

#### Diagnostic de la « chaîne d'insertion »



Un groupe de travail avec des allocataires a également été organisé en septembre. L'objectif était de reprendre les étapes de la chaîne d'insertion avec eux et de voir ce qui, de leur point de vue, nécessitait d'être amélioré.

4 groupes de travail en CLIE élargie se sont ensuite déroulés début octobre dans chacun des territoires, associant cette fois-ci élus et partenaires. Les principaux points mentionnés lors des ateliers territoriaux et lors du groupe avec les allocataires ont été restitués, et les participants étaient invités à réagir, approfondir les pistes évoquées et les mettre en débat.

Enfin, un groupe de travail réunissant 19 agents du Département a été organisé en octobre. Il comprenait des responsables de Pôles Médico-Sociaux, des Travailleurs Sociaux des 4 territoires, les secrétaires de CLIE, et des agents de la PMI et du pôle Gérontologie et Handicap. Il s'agissait d'approfondir les principales pistes évoquées lors des ateliers de juillet, et d'échanger sur l'organisation interne du Département concernant sa politique d'insertion par l'emploi.

Suite à ces différents temps d'échanges, Asdo études a formalisé un premier document reprenant les principaux points évoqués et dégageant les orientations et les actions principales pour le prochain PDIE, qu'il a présenté aux élus de la Commission Action Sociale Santé Prévention Insertion Logement Social (COASSPILS).

# Une démarche qui prend en compte la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La production et la formalisation du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi et du Pacte Territorial d'Insertion sont intervenues dans un contexte particulièrement évolutif. En effet **l'Etat a annoncé en septembre 2018 sa stratégie de lutte contre la pauvreté**. Celle-ci sera déclinée à partir de l'année 2019 et impactera de fait la politique d'insertion par l'emploi du Département.

Le présent document reprend les principaux points de constats évoqués dans les groupes, tout en intégrant d'ores et déjà plusieurs préoccupations de l'Etat.



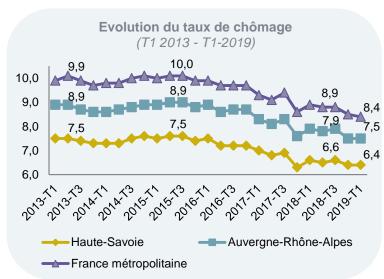
# Retour sur le contexte socio-économique

En Haute-Savoie, une situation globalement plus favorable qu'ailleurs

Un taux de chômage nettement inférieur à celui de la région ou de la France métropolitaine

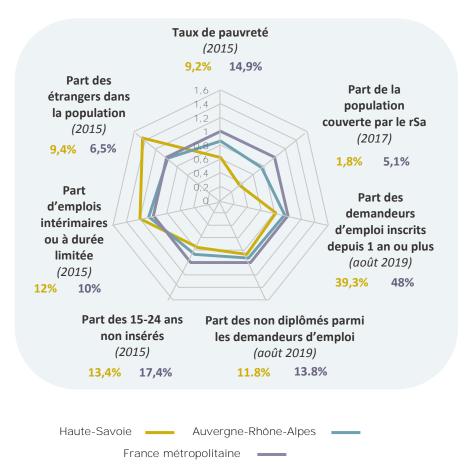
Un taux de chômage en baisse, à l'image de la tendance nationale

Après avoir atteint un pic au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, le taux de chômage a fortement baissé ces dernières années. En Haute-Savoie il a reculé de -0,2 points en 1 an *(T1 2018 – T1 2019)* et de -1,1 points en 4 ans.



Sur les principaux indicateurs de fragilité, la Haute-Savoie se situe systématiquement en dessous des valeurs régionales et nationales

La Haute-Savoie se distingue sur 2 indicateurs : la part élevée des emplois intérimaires ou à durée limitée, et la part importante des étrangers



<u>Sources</u> : INSEE Taux de chômage localisé, données CVS trimestrielles ; INSEE RP 2015 ; CGET Observatoire des Territoires 2015 ; DREES Indicateurs Sociaux Départementaux 2017 ; Pôle Emploi – DARES, STMT 2018 <u>Traitements</u> : Asdo études

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi

10

### Des réalités territoriales parfois contrastées

#### Le Genevois ressort particulièrement sur différents indicateurs

Le Genevois a une part d'allocataires du rSa dans la population active, une part d'étrangers dans la population et une part de locataires de HLM plus importantes que sur les autres territoires. Il a aussi un taux de chômage parmi les plus élevés du département.

La Vallée de l'Arve Mont-Blanc se distingue quant à elle par une part d'emplois intérimaires ou temporaires plus importante qu'ailleurs.

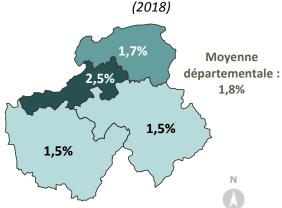
# Chablais Moyenne départementale : 6,4% Vallée de l'Arve 7,3% 5,5%

Bassin

annécien

Taux de chômage

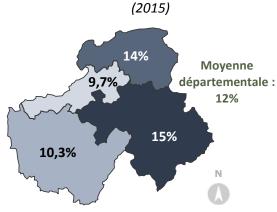
# Part des allocataires du rSa dans la population active 15-64 ans



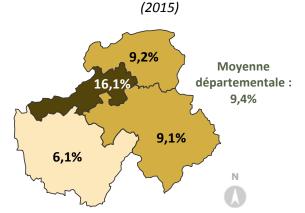
#### Part d'emplois intérimaires ou temporaires

Mont

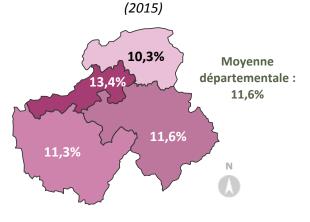
Blanc



# Part des étrangers dans la population



# Part des locataires d'un HLM dans les résidences principales



<u>Sources</u> : INSEE RP2015 ; Rapports d'activité 2017 des CLIE ; INSEE Taux de chômage localisé par zone d'emploi, données CVS T2 2018 <u>Traitements</u> : Asdo études

# Dans un département globalement en bonne santé, la situation est particulièrement difficile pour les plus précaires

#### La Haute-Savoie est le 3ème département où les inégalités de revenus sont les plus marquées

En 2015 en Haute-Savoie, les 10% les plus riches avaient des revenus au moins 4,2 fois plus élevés que les 10% les plus pauvres.

La proximité géographique de la Suisse intensifie les inégalités de revenus et augmente le coût de la vie, ce qui rend la situation particulièrement difficile pour les plus précaires.

#### Rapport interdécile 9<sup>e</sup> / 1<sup>er</sup> (2015)

1. Paris	6,5
2. Hauts-de-Seine	5
3. Haute-Savoie	4,2
3. Val-de-Marne	4,2
France métropolitaine	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	3,4

Le rapport interdécile mesure le ratio entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres.

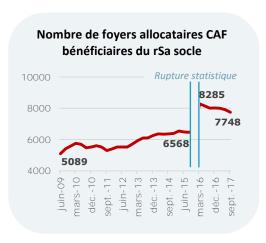
# La part de la population couverte par les minima sociaux a augmenté

Fin 2015, 3,5% de la population de 15 à 64 ans étaient allocataires de l'un des minima sociaux (Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique ou Revenu de Solidarité Active), contre 3,1% en 2011.

# Part des allocataires des minima sociaux chez les 15-64 ans (2015) 2011 2015 3,5%

#### Le nombre de foyers allocataires du rSa a augmenté jusqu'en 2016, avant de reculer depuis 2017

Entre 2009 et 2015, le nombre de foyers allocataires CAF bénéficiaires du rSa socle a augmenté de 29%. Après 2016 et le remplacement du « rSa activité » et de la « prime pour l'emploi » par la « prime d'activité », le nombre de foyers allocataires a commencé à amorcer un recul, jusqu'à atteindre 7748 foyers allocataires en septembre 2017.



<u>Sources</u>: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal année 2015; DREES Indicateurs Sociaux Départementaux, Taux d'allocataires des minima sociaux 2011, 2015; CNAF Fichiers FILEAS BENETRIM RSA socle par CAF.

<u>Traitements</u>: Asdo études



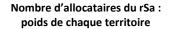
# Focus sur les allocataires

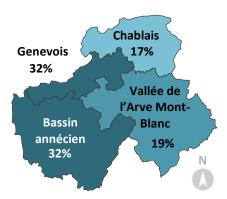
En juillet 2019, le Département de Haute-Savoie comptabilisait 7 986 allocataires du rSa

(1,8% de la population couverte, contre 5,1% au niveau national)

# Les allocataires se répartissent de manière inégale sur les territoires

Ils sont concentrés surtout sur le Genevois et le Bassin annécien, qui réunissent à eux deux plus des 3/5 des allocataires du département.

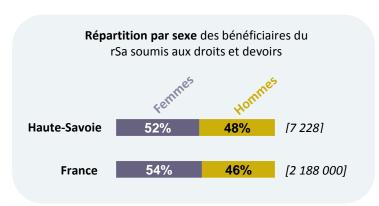




Par rapport à la moyenne nationale, les bénéficiaires du rSa haut-savoyards comprennent une proportion similaire de femmes, mais sont légèrement plus âgés

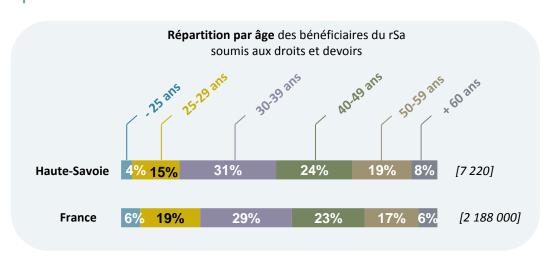
Sexe

Un peu plus de la moitié (52%) des bénéficiaires du rSa hauts-savoyards sont des femmes, contre 54% à l'échelle nationale.



Âge

- 19% d'entre eux ont moins de 30 ans, contre 25% à l'échelle
- 27% d'entre eux ont plus de 50 ans, contre 23% à l'échelle nationale.



<u>Sources</u>: DREES, Etudes & Résultats n°1019, juillet 2017, « 80% des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs sont orientés vers un parcours d'insertion », Données CNAF-CCMSA consolidées au 31 décembre 2015; Département de la Haute-Savoie, extraction du nombre d'allocataires par Commission et PMS, flux janvier 2018.

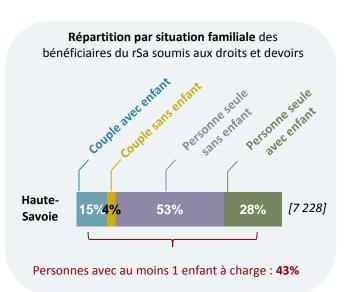
<u>Traitements</u>: Asdo études

Les bénéficiaires du rSa hauts-savoyards comprennent également une proportion plus faible de personnes avec au moins 1 enfant à charge, et sont dans le dispositif depuis moins longtemps

 Les personnes avec au moins 1 enfant à charge sont 43% en Haute-Savoie, contre 49% à l'échelle nationale.

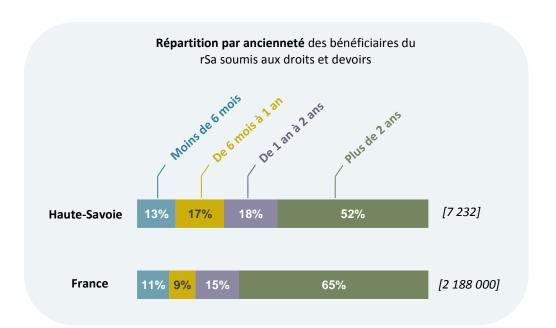
# Situation familiale

- La majorité des bénéficiaires du rSa hautssavoyards sont des personnes seules sans enfant.
- Les personnes seules avec enfant représentent 28% des bénéficiaires du rSa dans le département.



Ancienneté dans le dispositif

• **52%** des bénéficiaires du département sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans, contre 65% à l'échelle nationale.



<u>Sources</u>: DREES, Etudes & Résultats n°1019, juillet 2017, « 80% des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs sont orientés vers un parcours d'insertion », Données CNAF-CCMSA consolidées au 31 décembre 2015; Département de la Haute-Savoie, extraction du nombre d'allocataires par Commission et PMS, flux janvier 2018.

Traitements: Asdo études



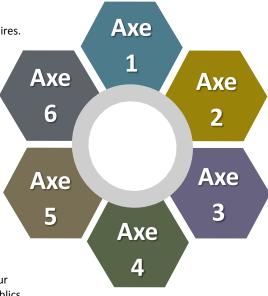
# Les 6 axes du PDIE 2019-2023 et les actions phares

#### 1. Prévenir les difficultés

Prévenir les difficultés en repérant les publics fragiles en amont, en améliorant l'accès aux droits, et en accélérant les parcours via un accueil réactif et une orientation adaptée.

#### Actions phares:

- Adapter l'étape de diagnosticorientation pour qu'elle soit plus rapide et plus pertinente
- Engager un accompagnement dynamique au début pour prévenir la démobilisation



# 6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

Créer une véritable dynamique de concertation en instaurant des temps réguliers avec l'ensemble des partenaires.

#### Actions phares:

- Mettre en place un comité de pilotage partenarial au plan départemental
- Elaborer avec les partenaires des feuilles de route locales pour l'insertion sur chacun des territoires

# 5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

Proposer des outils pertinents pour accompagner efficacement les publics.

#### Actions phares:

- Mettre en place une plateforme mobilité pour encourager toutes les initiatives dans ce domaine
- Avec les publics les plus éloignés, retravailler le lien social en leur proposant quelques heures de bénévolat

# 4. Outiller les professionnels

Renforcer la professionnalisation des agents et le partenariat.

#### Actions phares :

- Développer un portail collaboratif pour mieux faire circuler l'offre d'insertion
- Travailler la professionnalisation des équipes dédiées et leur posture face aux allocataires

# 2. Construire des parcours vers et dans l'emploi

Fluidifier les parcours en créant des passerelles entre les différentes étapes, en évitant les ruptures et en renforçant le suivi en emploi.

#### Actions phares :

- Adapter l'IAE aux besoins des publics et des territoires
- Constituer un réseau d'employeurs volontaires et mettre en place un système de tutorat pour sécuriser les recrutements

# 3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement

Renforcer qualitativement l'accompagnement en professionnalisant les équipes, et en proposant des accompagnements adaptés aux publics avec des besoins spécifiques.

#### Actions phares :

- Déployer des équipes dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- Créer des parcours d'accompagnement spécifiques pour certains publics

omie des jeunes, 1.4 – Accélérer les parcours, npagné dans le via un accueil réactif et une :nfance (ASE) orientation adaptée	2.5 – Développer l'accompagnement 2.6 – Favoriser spour et le suivi en l'accès à l'emploi nt fait emploi saisonnier	3.4 – Développer des 3.5 – Développer actions collectives de nouvelles notamment sur les pratiques savoir-être pour travail- d'accompagnement n ler sur le lien social (« aller vers »)	4.3 Professionnaliser les 4.4 – Adapter le référents et développer système d'information les équipes dédiées	1 5.5 – Encourager le 5.6 – Soutenir le développement du l'accès au lien social logement	6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion	
1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	2.3 – Développer 2.4 – Travailler une des parcours stratégie de recrutement formation / avec les employeurs pour emploi plus sortir du recrutement fait fluides en urgence	3.2 – Développer 3.3 – Développer les des accompagne- pratiques de ments spécifiques diagnostic et pour des publics d'accompagnement particuliers qui fonctionnent bien		5.3 – Promouvoir 5.4 – Travailler la des modes de garde confiance en soi, le d'enfants savoir-être	6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires	16
1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs	2.2 – Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique	du e dans	8.2 – Adapter les postures professionnelles	5.2 – Encourager 5.3 – Pror le recours aux des mode soins d'enfants	6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la Direction Développement et Inclusion Sociale	
1. Prévenir l'entrée les difficultés dans le dispositif	2. Construire des parcours vers et dans l'emploi 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes	3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via le déploiment d'équipes dédiées et l'augmentation volume de personnes prises en charg gnement Globa	4. Outiller les roffre d'insertion l'offre d'insertion	5. Adapter les outils d'insertion à la mobilité la réalité des publics	6. Renforcer la 6.1 – Mettre en p gouvernance Service Public de départementale e départementale e d'insertion	Départemental d'Insertion par l'Emploi

7

Axe

Axe

ന

Axe

Axe

Axe

9

Axe

Ŋ

#### **AXE 1. Prévenir les difficultés**

C'est une dimension fondamentale de la politique d'insertion. Il s'agit de **prévenir l'entrée dans le dispositif rSa** en travaillant en amont auprès des familles en difficulté (en privilégiant une approche très transversale au sein des services sociaux pour mieux prendre en compte l'ensemble des problèmes de la famille) et en **mettant en place un système d'alerte et d'information** qui permet à la personne de faire valoir ses droits rapidemement (notamment pour les personnes en fin de droits au chômage). La collectivité pourra mettre à profit les expériences développées dans le domaine de l'agriculture avec le dispositif Regain des Savoies en lien avec la MSA, qui mobilise fortement les partenaires pour apporter un soutien aux agriculteurs en difficulté avant qu'ils n'entrent dans le dispositif rSa. La prévention des difficultés passe également par la poursuite du travail d'articulation entre la CAF et le Conseil départemental pour **optimiser le recours à la téléprocédure** pour l'accès aux droits. Enfin des actions spécifiques sont à développer pour les jeunes accompagnés par les missions locales (notamment pour les jeunes femmes en situation de monoparentalité) et pour les jeunes sortant de l'ASE qui sont particulièrement fragiles sur le plan de l'accès à l'autonomie.

Ces actions de prévention, d'accès aux droits et d'accès à l'autonomie passent par **une accélération des parcours des personnes**. L'objectif, rappelé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, est non seulement d'ouvrir les droits rapidement mais de procéder à une orientation rapide des personnes afin que le parcours d'accompagnement s'enclenche le plus vite possible. Cet objectif est en Haute-Savoie largement atteignable compte tenu des process actuels mais nécessite quelques ajustements techniques.

#### AXE 2. Construire des parcours vers et dans l'emploi

Cela reste bien entendu la finalité et la priorité du PDIE. Le retour vers l'emploi doit être un horizon pour tous même si le chemin pour y parvenir est plus ou moins long et emprunte des voies différentes selon les personnes. Cette finalité de la politique d'insertion par l'emploi s'ancre dans de nombreuses bonnes pratiques développées au sein des territoires. Ainsi les travaux menés en lien avec les branches professionnelles ou les représentants des employeurs sur l'accès à la formation et à l'emploi des secteurs d'activité rencontrant des besoins de main d'œuvre doivent être poursuivis et développés. Les initiatives prises en faveur du positionnement des publics bénéficiaires du rSa sur les offres d'emplois des secteurs des services à la personne, de l'hôtellerie mais aussi de l'industrie et d'une manière générale des activités saisonnières seront développées, notamment via un dispositif expérimental visant à autoriser le cumul de l'allocation rSa avec les revenus d'activité saisonnières.

Ce renforcement des liens devrait permettre de mieux communiquer sur les offres d'emploi à pourvoir, sur les possibilités de formation, sur l'image de secteurs d'activité qui peuvent être soit méconnus soit dévalorisés. Mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises suppose également de renforcer les actions de formation, d'accès à la qualification. La collectivité, en lien avec la Région et Pôle Emploi a déjà travaillé en ce sens et pourra dorénavant inscrire ses efforts dans le cadre du Programme Investissement Compétences. Cette préparation à l'emploi et à la qualification passe également par un ajustement de l'offre des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) aux besoins des territoires et des personnes. Ici également il s'agit de prolonger les efforts déjà initiés pour faciliter la construction de véritables parcours au sein de l'IAE mais également en lien avec le monde économique classique. Des passerelles doivent être développées pour favoriser l'accès et le maintien en emploi de publics particulièrement fragiles. Dans cette perspective le Département et ses partenaires entendent promouvoir des actions d'accompagnement et de suivi en emploi pour pérenniser l'insertion professionnelle. Plusieurs outils peuvent être mobilisés, notamment la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée entre le Département et la Direccte. Il est nécessaire de développer des pratiques de tutorat, de mieux accueillir et intégrer les personnes sur leurs postes. Pour ce faire le suivi en emploi pourrait faire partie intégrante du rôle de référents de parcours pour ceux qui accèdent à l'emploi.

#### AXE 3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement

Le Département part d'une situation assez saine : la quasi-totalité des publics sont effectivement accompagnés et les trois quarts d'entre eux ont contractualisé des engagements en signant le CER (contrat d'engagements réciproques). Il s'agit pour l'avenir de s'appuyer sur les bonnes pratiques en généralisant là ou cela est opportun la mise en place d'équipes de travailleurs sociaux dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa afin d'améliorer qualitativement leur accompagnement. Dans le même état d'esprit la mise en œuvre de l'accompagnement global déployé avec Pôle Emploi pourrait être renforcée tant au niveau de la diversité des prescriptions qu'au niveau du nombre de personnes concernées.

Compte tenu des besoins des publics, l'accompagnement peut également être renforcé **par la création de parcours-santé** en mobilisant un médecin et des infirmiers. Des actions d'accompagnement spécifiques seront également développées en direction des **travailleurs non salariés**. Les **pratiques d'accompagnement** pour l'ensemble des publics peuvent également être ajustées pour développer davantage d'actions collectives, pratiquer le « aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et du lien social.

#### **AXE 4. Outiller les professionnels**

Ce travail sur l'accès à l'emploi sera facilité par la mise en place des équipes d'accompagnement dédiées au sein des services du Département. Les professionnels ainsi davantage spécialisés seront mieux outillés et professionnalisés sur la question de l'accès à l'emploi. Un effort doit également être fait pour rendre plus lisibles et accessibles les opportunités d'emploi et l'offre d'insertion pour les référents qui accompagnent les publics. A terme il s'agit de mieux échanger entre professionnels sur le profil des publics, leurs caractéristiques, leurs besoins. Dans cette optique un chantier sur les systèmes d'information serait opportun. Au-delà du système d'information il s'agit de fluidifier la communication entre les professionnels. Il s'agit de développer une culture commune entre professionnels pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques telles qu'elles existent sur certains territoires aujourd'hui. Les acteurs soulignent la nécessité de valoriser les réussites et les trajectoires positives des personnes afin d'éviter toute stigmatisation des bénéficiaires du rSa et de montrer que l'insertion produit des résultats. Dans cette perspective la communicationn sur la politique d'insertion, les bonnes expériences, les belles histoires d'accès à l'emploi sont essentielles.

#### AXE 5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

La collectivité a développé depuis de nombreuses années des outils d'insertion pour répondre aux difficultés des publics, que cela soit en matière de mobilité, de garde d'enfants voire d'appuis pour l'accès aux soins. Ces outils sont bien entendu à préserver et à ajuster lorsqu'ils ne ne correspondent pas complétement aux besoins des personnes. Ces ajustements relèvent de l'échelon territorial. Un accent particulier doit être porté sur les questions de mobilité, de garde d'enfants (en lien avec les EPCI) et d'accès au logement mais également sur les questions de lien social, de confiance en soi qui freinent les dynamiques d'insertion des publics. Des actions plus innovantes pourront également être développées pour travailler l'insertion et la mobilisation des publics en mettant en place des supports d'activités plus diversifiés comme le sport ou encore la culture. Dans l'optique de mieux travailler le lien social et de rapprocher les publics les plus éloignés de l'emploi ou d'une activité, les acteurs ont suggéré de travailler sur la mise en place d'une plateforme proposant des actions de bénévolat. Il ne s'agit pas bien entendu de subsituer ces actions à la recherche d'emploi mais de faciliter un retour progressif à une activité sociale.

#### AXE 6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

Le pilotage de la politique d'insertion par l'emploi repose aujourd'hui à l'échelon territorial sur les CLIE et à l'échelle départementale sur des relations bilatérales entre le Département et ses principaux partenaires. Cette gouvernance a permis le développement d'actions partagées et une facilité d'articulation entre les différents partenaires concourant à l'insertion. Compte tenu des changements intervenus ces dernières années en matière de politiques publiques, de l'accélération de nombreuses réformes (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, développement de la dématérialisation de nombreux services publics...) et de l'évolution de la territorialisation des services sociaux du Département, il est nécessaire d'ajuster la gouvernance de la politique d'insertion. Au plan territorial il s'agit de renforcer les dynamiques et partenariats en cours via l'élaboration d'une feuille de route locale pour l'insertion (un plan d'action partagé entre acteurs pour chaque territoire). Au plan départemental les partenaires sont demandeurs d'une concertation collective régulière sur la politique d'insertion via la mise en place d'une instance de pilotage souple et lègère. Pourraient être conviés à ce comité de pilotage outre les services publics impliqués dans la politique d'insertion (Direccte, Pôle Emploi, Caf, Région, ARS...) des représentants du monde économique pour incarner l'orientation vers l'accès à l'emploi.



# Le détail des actions

## AXE 1 – Prévenir les difficultés

#### OBJECTIF 1.1 – Prévenir l'entrée dans le dispositif



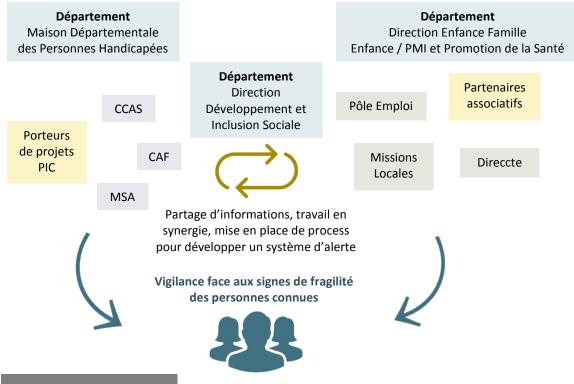
#### **Besoins**

La grande majorité des personnes qui entrent dans le dispositif rSa sont des personnes qui sont déjà fragilisées, parfois déjà connues, et pour lesquelles on peut prévenir l'entrée dans le dispositif. Personnes fragilisées identifiées: les personnes en fin de droits d'allocation chômage, les jeunes sortant de l'ASE, les jeunes suivis en Mission Locale ou par la Prévention spécialisée, ceux en Garantie jeunes, les personnes suivies par les services sociaux du Département ou les CCAS, les enfants des allocataires du rSa, les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans droits à l'Allocation Adulte Handicapé, les personnes sortant de prison...



#### Actions proposées

- 1. Renforcer le travail en partenariat sur les familles en difficulté. S'inspirer des bonnes pratiques réalisées dans le cadre du dispositif « Regain des Savoie » de la MSA où un système d'alerte est mis en place pour repérer les agriculteurs en difficultés avant qu'ils ne rentrent dans le dispositif rSa.
- **2. Créer un système d'échanges d'informations plus performant**, à partager entre partenaires, éventuellement avec un système « d'alertes ».



# (E)

#### Partenaires mobilisés

Autres services du Département (Direction Enfance Famille, PMI, MDPH), Directe, CAF, MSA, Pôle Emploi, les Missions Locales, les CCAS, les futurs porteurs de projets du Plan d'Investissement Compétences (notamment « repérage et remobilisation » ou « 100% inclusion »), les partenaires associatifs...

CD-2019-056 Annexe 19/51

#### OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs



Malgré les procédures existantes subsistent des situations où les personnes ne sont pas bien informées de leurs droits et de leurs devoirs. Il existe un enjeu autour de l'information du public de manière plus générale, notamment depuis la mise en place de la téléprocédure pour l'accès aux droits. Une meilleure information, couplée à une meilleure prise en charge des publics et un contrôle renforcé des fraudes et indus garantirait que tant les droits comme les devoirs sont respectés.



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- La généralisation du datamining pour repérer les bénéficiaires potentiels (utilisation d'algorithmes pour construire un système capable de repérer les bénéficiaires potentiels à partir des données qui sont renseignées sur eux).
- Un nouveau **Revenu Universel d'Activité** qui fusionnera et remplacera plusieurs prestations sociales. Il sera plus simple et plus lisible pour les ménages, il sera plus équitable puisqu'il n'y aura plus de concurrence entre différentes prestations, et il sera dans tous les cas incitatif à l'activité. Une démarche expérimentale visant à travailler sur sa mise en œuvre avec les Départements volontaires a été lancée et le Département de Haute-Savoie s'est porté candidat pour y participer.



#### Actions proposées

- 3. Envoi d'informations automatiques à toutes les personnes arrivant en fin de droits d'allocation chômage sur le dispositif rSa, les droits et les devoirs, le futur Revenu Universel d'Activité, en plus d'actions de communication plus larges.
- 4. Faciliter l'accès aux droits via :
  - La création d'un service social digital, y compris par téléphone. L'idée est d'apporter une réponse de premier niveau aux usagers pour faciliter l'accès aux droits et l'orientation vers le bon service, surtout au regard des difficultés de mobilité.
  - La promotion de la téléprocédure, qui vise à lutter contre le non recours aux droits. Un lien vers le site du Département pourra figurer au moment de la téléprocédure, pour mettre tout de suite en relation le futur allocataire avec le Département.
  - Une politique d'accompagnement à l'usage des outils et services numériques.
- **5.** Associer les allocataires à la production des outils d'information, pour s'assurer de leur pertinence et de leur clarté. Cela peut être travaillé au sein de groupes ressources allocataires.
- **6. Créer une mission de contrôle de la situation des bénéficiaires du rSa** afin de prévenir et détecter la fraude, éviter les indus et ainsi garantir le juste droit.

#### La mission de contrôle

A titre expérimental le département va développer durant un an une mission de contrôle de l'allocation du rSa. Cette mission et son contrôleur dédié interviendront auprès des allocataires dont la situation dans l'accès aux droits mérite d'être explicitée et étayée. Il s'agit de s'assurer objectivement que la personne a bien épuisé l'ensemble des droits auxquels elle peut prétendre compte tenu de sa situation (le rSa étant une allocation résiduelle). Il s'agit également de détecter les trop perçus ou encore les situations frauduleuses. Cette mission de contrôle comporte un volet pédagogique afin de bien faire valoir la logique des droits et devoirs. En ce sens, la mission de contrôle doit être un levier au service de l'accompagnement. Cette mission de contrôle est complémentaire des actions menées par la CAF qui développe via notamment le croisement de nombreuses données et des analyses statistiques (appelées Data Mining). Les cibles déterminées par le plan de contrôle sont les travailleurs non salariés qui n'ont déclaré aucun revenu depuis 2 ans, ainsi que les allocataires frontaliers.

Envoi automatique d'informations sur le rSa, le futur **Revenu Universel d'Activité**, qui y a **droit**, comment l'obtenir (l'inviter à utiliser la téléprocédure, le service social digital, ou un point d'accès aux droits où il pourra être accompagné), et quels sont les **devoirs** à respecter.



Allocataire Pôle Emploi en fin



Allocataire CAF / MSA en situation de non-recours



Actions de communication plus larges :

- Internet : site du Département, réseaux sociaux.
- Actions de communication coordonnées avec Pôle Emploi, la Caf, la MSA.
- Ecrans dans les salles d'attente des Pôles Médico-Sociaux.

Allocataire actuellement bénéficiaire du rSa



Contrôles pour permettre que chaque allocataire perçoive tous ses droits – rien que ses droits – au regard de sa situation.





Partenaires mobilisés

Caf, MSA et Pôle Emploi.

# OBJECTIF 1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)



Les jeunes fragilisés et précaires en démarche d'insertion professionnelle mais sans solution d'emploi ou de formation à l'heure actuelle, y compris ceux dans le dispositif Garantie jeunes, sont davantage susceptibles de devenir allocataires du rSa. Les jeunes sortant de l'ASE sont un public particulièrement vulnérable (1/4 des personnes sans domicile fixe en France sont issus de l'ASE).



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

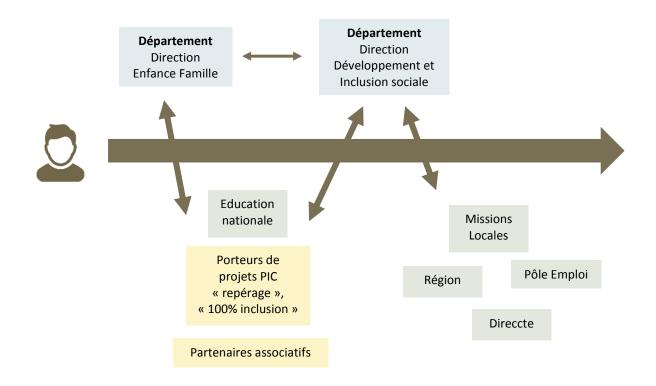
**Une mobilisation renforcée** sur les jeunes en matière de raccrochage scolaire et de formation, et notamment les jeunes sortant de l'ASE :

- Une obligation de formation garantie jusqu'à 18 ans (renforcement de la transmission de la liste des décrocheurs, et inscription dans un parcours avec l'accompagnement des missions locales).
- Une garantie d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes (renforcement du repérage, intensification du déploiement de la Garantie jeunes et des autres dispositifs existants, assouplissement des parcours d'insertion, expérimentation de nouvelles modalités d'insertion grâce au PIC, promotion du logement des jeunes les plus en difficulté)
- L'empêchement des « sorties sèches » de l'ASE (anticipation de l'entretien préparatoire à la sortie, mise en place d'un diagnostic commun ASE-missions locales...)



#### **Actions proposées**

- 7. Faciliter le travail sur l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE en développant les collaborations entre la Direction Développement et Inclusion sociale et la Direction Enfance Famille. Articuler également les actions avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées pour ce qui est de l'accès au logement des jeunes.
- **8.** Développer des **partenariats et des collaborations systématiques** entre les services de l'ASE et les partenaires en charge des questions de logement, d'accès aux soins, d'insertion professionnelle.
- 9. Formaliser des partenariats et mettre en place des accompagnements spécifiques avec les opérateurs en charge de l'insertion professionnelle des jeunes (par exemple Missions Locales).
- 10. Mobilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes pour lever les freins, et communication à l'ensemble des partenaires.
- 11. Co-construire des projets PIC avec Pôle Emploi pour répondre aux besoins de ce public.





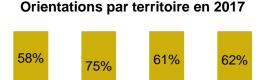
#### Partenaires mobilisés

Pôle emploi, les Missions Locales, la Direction Enfance Famille, l'Education Nationale, la Région, la Directe, porteurs de projets en lien avec le PIC, partenaires associatifs.

#### OBJECTIF 1.4 – Accélérer les parcours, via un accueil réactif et une orientation adaptée



L'entrée dans le dispositif est un moment crucial et il faut agir rapidement pour enclencher une dynamique positive le plus vite possible et prévenir la démobilisation. Pour agir efficacement, il est nécessaire de bien penser les étapes de diagnostic et d'orientation pour que celles-ci soient à la fois rapides et pertinentes. Or celles-ci font parfois défaut à cause du manque de données socioprofessionnelles disponibles. Lorsque l'information n'est pas disponible, l'orientation peut être faite vers un parcours social, par défaut.



Chablais Genevois Vallée de Bassin l'Arve Mont Annecien Blanc

39%

38%

■ Orientation en emploi ■ Orientation en social

<u>Sources</u>: Fiches techniques par territoires données 2017; <u>Traitements</u>: Asdo études

25%



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

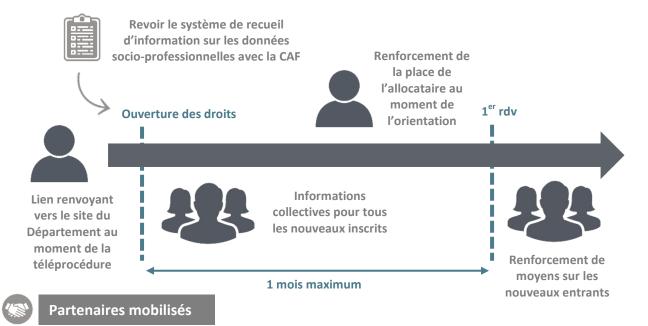
42%

Une obligation contractualisée avec les Départements de **réaliser sous 1 mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire.** 



#### Actions proposées

- 12. Encourager la mise en place d'informations collectives pour tous les nouveaux inscrits au rSa, ce qui a l'avantage de permettre une rencontre physique avec chaque nouvel inscrit et de procéder à un premier diagnostic.
- 13. Renforcer la place de l'allocataire au moment de l'orientation. Cela favoriserait l'appropriation du parcours d'accompagnement par l'allocataire, et qu'il fasse sens pour lui. Cela suppose une refonte du système actuel d'orientation, et la mise en place d'un temps dédié avec chaque allocataire avant l'orientation.
- 14. Revoir le système de recueil d'informations sur les données socio-professionnelles (travailler notamment avec la CAF pour inclure le remplissage de ces données au moment de la téléprocédure) et renforcer les moyens sur les nouveaux entrants dans le dispositif en les ciblant comme prioritaires, pour prévenir la démobilisation et la désinsertion progressive.



Pôle emploi, CAF, MSA.

### AXE 2 – Construire des parcours vers et dans l'emploi

#### OBJECTIF 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes



#### **Besoins**

Le Département a une politique forte et engagée aux côtés de la Direccte et de Pôle emploi sur le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), notamment via la participation dans les CTA, instances de pilotage de l'IAE. Le département bénéficie d'un contexte économique favorable (situation de plein emploi), ce qui a des conséquences sur le profil des personnes qui demeurent éloignées de l'emploi : il s'agit souvent de personnes très fragilisées qui cumulent plusieurs freins complexes et pour qui l'outil IAE, tel qu'il est conçu actuellement, ne semble pas toujours adapté. Par conséquent, il existe des difficultés pour certaines structures IAE à remplir leurs places disponibles. Or la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit une augmentation du nombre de places en IAE. A titre d'exemple pour 2019, la CAOM signée avec la Direccte porte sur 570 CDDI.



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une augmentation de moyens sur l'IAE, et notamment pour améliorer la formation des salariés grâce au PIC.



#### **Actions proposées**

- 15. Créer un « sas » en amont de l'IAE (un parcours adapté pré-IAE avec moins de contraintes et d'exigences).
- **16. Proposer des parcours en IAE plus légers** (inférieurs à 20h) pour adapter la temporalité aux publics les plus fragiles.
- 17. Adapter l'offre IAE sur le territoire (tant au niveau de la diversification des supports, de la répartition territoriale et du profil du public).
  - Activités en lien avec les métiers en tension, notamment l'aide à la personne.
  - Activités en lien avec les bailleurs sociaux (entretien, nettoyage...).
  - o Chantiers à destination des jeunes et des travailleurs non salariés.
  - Chantiers adaptés pour les personnes avec des problématiques de santé physique, RQTH.
- 18. Renforcer la formation, notamment en mutualisant une offre de formation en savoirs de base pour les SIAE (en lien avec l'USIAE et le PIC).
- 19. Accompagner les SIAE pour repenser l'organisation du travail et la rémunération des salariés en insertion pendant les heures de formation.



#### Partenaires mobilisés

Direccte, Pôle emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Région, organismes de formation.

#### OBJECTIF 2.2 – Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique



#### **Besoins**

Après un parcours en IAE, les personnes ne sont pas forcément encore prêtes à accéder à l'emploi classique et nécessitent d'être accompagnées.



#### **Actions proposées**

- 20. Faciliter la possibilité de passer d'une structure IAE à l'autre (d'un ACI à une El par exemple).
- 21. Renforcer des passerelles entre les SIAE et les GEIQ, les représentants d'employeurs.
  - 22. Mettre en place l'accompagnement global à la sortie de l'IAE pour les salariés sans solution.



#### Partenaires mobilisés

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi

Direccte, Pôle Emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Chantier Ecole, GEIQ, représentants d'employeurs.

#### OBJECTIF 2.3 – Développer des parcours formation/emploi plus fluides



#### Besoins

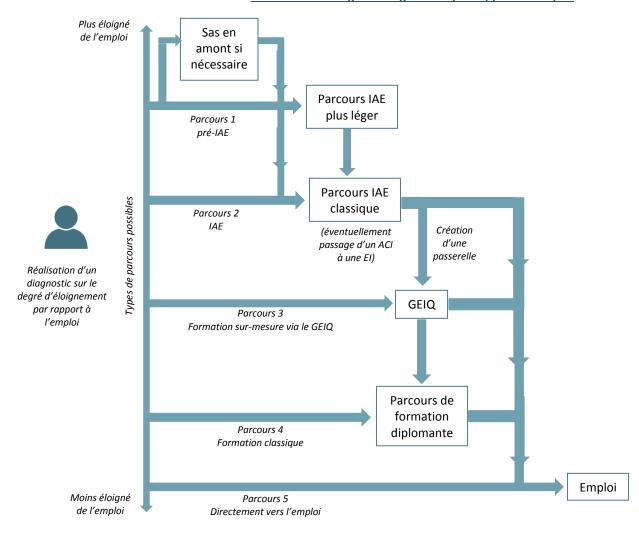
Comme les travaux initiés dans le cadre de plusieurs CLIE le montrent il existe des besoins importants en main d'œuvre dans certaines filières et les parcours de formation pour ces métiers ont besoin d'être pensés en lien direct avec les emplois à pouvoir.



#### Actions proposées

- 23. Travailler sur des parcours formations emploi dans les filières en tension en mutualisant les besoins des entreprises, l'effort de formation (via les GEIQ notamment, les représentants d'employeurs).
- 24. Créer des parcours de formation sur mesure (avec formation intégrée), notamment pour la création de « nouveaux métiers » avec des compétences spécifiques qui sont demandées. (cf. la plateforme en gérontologie portée par le GEIQ, avec un parcours diplômant de 2 ans et un centre de ressources). Articuler ces actions avec le schéma de l'autonomie pour favoriser les emplois dans les services à la personne.

# Exemple de parcours possibles IAE – formation – emploi en fonction du degré d'éloignement par rapport à l'emploi





#### Partenaires mobilisés

Région, organismes de formation, GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME).

# OBJECTIF 2.4 – Travailler une stratégie de recrutement avec les employeurs pour sortir du recrutement fait en urgence



Le département est confronté à d'importantes difficultés de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Face à la pénurie de candidats et le turn-over parfois important dans certains secteurs, les employeurs sont souvent contraints à recourir à des recrutements dans l'urgence qui ne sont pas propices au recrutement de candidats adaptés et à des embauches sécurisées sur le long terme. Il semble nécessaire de construire une stratégie dans la durée avec les employeurs pour garantir des embauches réussies.



#### **Actions proposées**

- 25. Travailler l'image des filières en tension: lancer un plan de communication sur le département sur les métiers en tension, casser les préjugés des filières avec une mauvaise image, travailler sur la représentation de ces métiers auprès des personnes en accompagnement, valoriser les aspects plus « humains » et valoriser les réussites en communiquant à leur sujet. Développer les initiatives déjà menées telles que le forum « les métiers qui font grandir ».
- 26. Mieux travailler l'information sur les possibilités d'embauche: Mettre en place des ateliers d'information collectifs pour les Travailleurs Sociaux pour mieux les professionnaliser sur les possibilités d'embauche, inciter les référents à accompagner les bénéficiaires du rSa vers les job dating organisés par Pôle Emploi, permettre des espaces et des temps pour que les entreprises puissent venir présenter leurs métiers et rencontrer les allocataires du rSa, analyser l'efficacité des initiatives mises en place pour recruter et faire un suivi des démarches que les personnes ont engagé ou non par la suite, mieux travailler les PMSMP...
- 27. Faciliter l'embauche des allocataires du rSa en travaillant l' « employeurabilité » : travailler sur la représentation des personnes en insertion auprès des employeurs, sensibiliser les employeurs sur leurs modèles de recrutement, repenser la communication pour identifier et encourager des employeurs à s'investir dans l'accueil d'allocataires du rSa, créer une boîte à outils pour les employeurs pour faciliter l'engagement (comment faire, combien ça coûte, les avantages...)
- 28. Développer les clauses sociales des marchés publics passés par le Conseil départemental en se fixant un objectif quantitatif et en construisant de véritables parcours. Co-financement d'un facilitateur chargé de développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sur le territoire départemental, et de soutenir la mise en place de formations aux métiers liés au développement durable.
- 29. Valoriser la stratégie du Conseil départemental sur les contrats aidés (PEC) pour consommer les enveloppes existantes et construire de véritables parcours. Par exemple, mobiliser les contrats aidés dans les collèges sur le personnel de restauration (travailler avec la Direction de l'Education), dans les métiers de service à la personne (travailler en lien avec la Direction de l'Autonomie), ou sur les postes d'agents de surveillance de la voie publique. En 2019, la CAOM signée avec la Directe porte sur 80 PEC.
- 30. Travailler le recours à des ressources et solutions « locales », notamment dans les secteurs en tension. L'idée est de mobiliser les ressources disponibles dans le voisinage (acteurs associatifs, services proposés, démarches citoyennes...) pour identifier les opportunités d'emploi de proximité permettant de valider le projet professionnel ou de le réadapter. Ensuite, rechercher les opportunités d'emploi (ou reconstruire un projet professionnel) en fonction de ce qui est disponible localement (en proximité, ou sur un territoire pertinent). Cela a l'avantage d'entretenir et de renforcer le lien social dans le voisinage et de pallier les difficultés de mobilité et de logement.



#### Partenaires mobilisés

GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), Pôle Emploi, Direccte, Employeurs Solidaires, collectivités, associations (notamment InnoVales).

#### OBJECTIF 2.5 - Développer l'accompagnement et le suivi en emploi



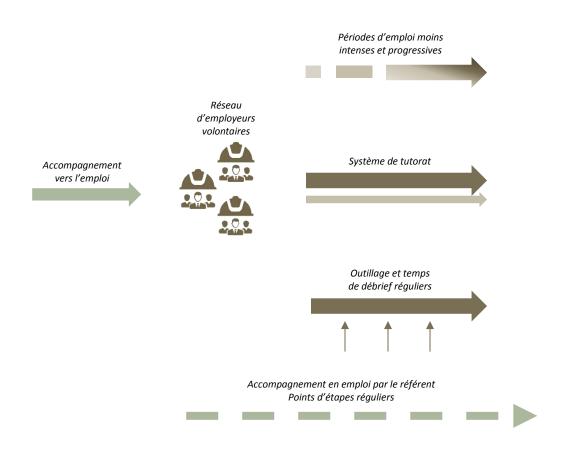
Une partie des allocataires du rSa qui accèdent à l'emploi reste fragilisée. Ils ont besoin d'être accompagnés pour sécuriser le recrutement, éviter les abandons, les ruptures de parcours, le turn-over.



#### Actions proposées

- **31. Constituer un réseau d'employeurs volontaires** pour mettre en place un accompagnement en emploi. Les sensibiliser sur la bonne intégration des nouvelles recrues dans la structure.
- 32. Expérimenter, avec des employeurs volontaires, des périodes d'emploi moins intenses et progressives.
- 33. Soutenir les nouveaux arrivants dans une entreprise via un système de tutorat.
- 34. Favoriser les temps de débrief et l'outillage des nouveaux arrivants.
- **35.** Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers). Sécuriser l'embauche et la prise de poste par un accompagnement socio-professionnel pendant la période d'intégration, en cohérence avec ce qui est prévu dans le cadre de l'accompagnement global.

#### Exemples d'accompagnement vers et en emploi





#### Partenaires mobilisés

GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), réseau d'employeurs volontaires, Pôle Emploi, Employeurs Solidaires, collectivités, associations.

#### OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier



#### **Besoins**

La Haute-Savoie fait face à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité, et notamment le travail saisonnier. Or certains de ces emplois ne nécessitent pas de qualification particulière, si ce n'est une volonté de s'engager, et pourraient ainsi être occupés par les allocataires du rSa ne présentant pas de problématiques de santé, de mobilité ou de garde d'enfants. Aujourd'hui, les bénéficiaires du rSa (BrSa) qui travaillent de manière ponctuelle sur des contrats courts (comme les contrats saisonniers par exemple) ne bénéficient pas du complément de revenu puisque celui-ci est retranché du montant du rSa à l'actualisation suivante. Ils ne sont donc pas encouragés à accepter des contrats saisonniers.



#### **Actions proposées**

- 36. Mettre en place un dispositif expérimental pour autoriser le cumul du rSa avec les revenus d'activité saisonniers. Ce dispositif présente un double intérêt pour les BrSa :
  - améliorer leurs ressources en leur permettant de cumuler leur allocation rSa avec leur salaire de saisonnier (ce qui, dans certains cas, pourra donner lieu au versement de la prime d'activité de l'Etat), mais aussi en soutenant leur engagement à travers l'attribution d'une aide individuelle financée par le « fonds départemental parcours inclusion » d'un montant de 200€ mensuel renouvelable une fois.
  - o retrouver une activité rémunérée temporaire, un contact avec le monde du travail, voire de faciliter une réinsertion pérenne.

Mettre en place des **actions de communication**, information et de promotion de ce dispositif auprès des BrSa et des employeurs.



#### Partenaires mobilisés

Etat, Pôle emploi, CAF et MSA.

## AXE 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagnement

OBJECTIF 3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via la mise en place d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global



#### **Besoins**

Selon les moyens humains et l'organisation des Pôles Médico Sociaux, les Travailleurs Sociaux sont plus ou moins disponibles pour réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. L'accompagnement peut être renforcé qualitativement en y dédiant des agents davantage professionnalisés sur les questions d'insertion (y compris via l'Accompagnement Global qui fonctionne bien).



#### Actions proposées

- 37. Développer l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi en augmentant le nombre de cohortes et en mettant en place un vrai binôme (équipe dédiée rSa). Développer, dans le cadre des instances de pilotage de l'accompagnement global, des actions territorialisées répondant aux problématiques des publics identifiés suite au diagnostic partagé entre partenaires. Renforcer les liens entre l'IAE et l'accompagnement global.
- 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.



#### Partenaires mobilisés

Pôle emploi.

#### OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers



#### **Besoins**

Certains publics ont des difficultés spécifiques et **n'ont pas toujours un parcours d'accompagnement adapté à leurs besoins**: personnes avec des problématiques de santé importantes (y compris personnes avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)), Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants), jeunes ASE, familles monoparentales... **Ils nécessitent notamment d'avoir une étape de diagnostic renforcée**. Il existe également des différences territoriales puisque les équipes médico-mobiles ne concernent pas tous les territoires.



#### **Actions proposées**

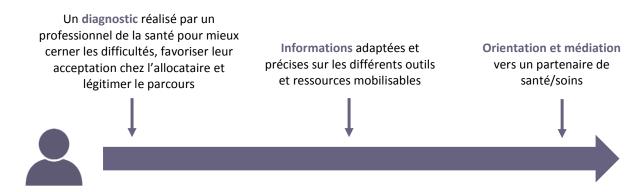
- 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés (TNS) bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants). Quelques heures de stage ou de formation pour apprendre le B.A.-BA de la gestion d'entreprise, un accompagnement avec un professionnel de la création d'activité. S'appuyer sur l'appel à projet avec la mobilisation du FSE et le partenariat avec les chambres consulaires. Etudier la possibilité d'une Entreprise Intermédiaire pour les TNS comme le prévoit la règlementation.
- 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière (par exemple en mobilisant le personnel de PMI), qui intègrerait une étape de diagnostic renforcée et un accompagnement vers les soins. Un vrai diagnostic réalisé par un professionnel de la santé permet de mieux cerner les difficultés, favorise l'acceptation des difficultés chez l'allocataire, légitime le diagnostic et le parcours d'accompagnement proposé, et facilite l'accès et l'accompagnement vers les soins. Etendre l'action « conseil santé » au-delà des prestations existantes en IAE.
- 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité (travail sur la séparation mère enfant, sur les modes de garde).
- 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH (en amont, pour mieux accompagner la demande de RQTH, et en aval sur le parcours). Formaliser une convention de partage d'information (sur le modèle de la convention avec les missions locales et Pôle Emploi).



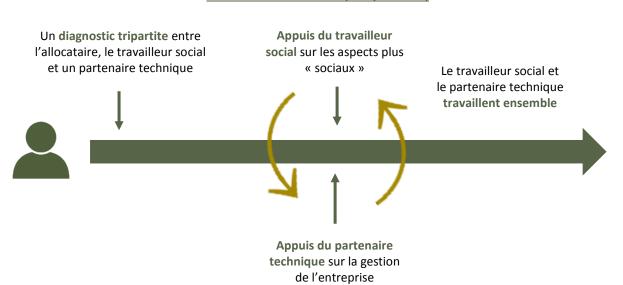
#### Partenaires mobilisés

ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA...

#### Le parcours d'accompagnement santé/soins



# <u>Le parcours d'accompagnement pour les Travailleurs non-salariés (indépendants)</u>



# OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien



#### **Besoins**

Plusieurs prestations de diagnostic et d'accompagnement existent déjà et donnent satisfaction : le diagnostic réalisé par Solidarité pour Réussir, l'Accompagnement Social Renforcé (ASR) et l'Accompagnement Socio Professionnel.



#### **Actions proposées**

43. Développer ce type de prestations et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.



#### Partenaires mobilisés

Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.

OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social



#### **Besoins**

Certains publics sont très éloignés de l'emploi et nécessitent un accompagnement différent, centré sur la préservation du lien social, et via des dynamiques collectives.



#### Actions proposées

44. Donner des moyens supplémentaires aux PMS et flécher du temps pour travailler sur des dynamiques collectives, notamment des groupes dans la durée qui favorisent le lien social, l'échange, la solidarité, l'entraide... Profiter des dynamiques collectives pour travailler également les savoir-être et les compétences transférables dans une démarche d'insertion professionnelle.



#### Partenaires mobilisés

CCAS, acteurs associatifs.

OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers »)



#### Besoins

Certains publics sont très démobilisés et peuvent vivre repliés sur eux-même. Mieux les prendre en charge nécessite que les professionnels aient une attitude plus proactive et proposent un accompagnement davantage dans « l'aller vers » pour qu'ils puissent reprendre confiance en eux.



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle met en avant la nécessité « d'aller vers » et encourage particulièrement ce type de pratiques.



#### Actions proposées

- 45. Professionnaliser les équipes sur ces pratiques d'accompagnement.
- 46. Encourager les Travailleurs Sociaux à utiliser ce type d'accompagnement, en particulier sur les publics très éloignés de l'emploi et/ou démobilisés.

## AXE 4 – Outiller les professionnels

#### OBJECTIF 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion



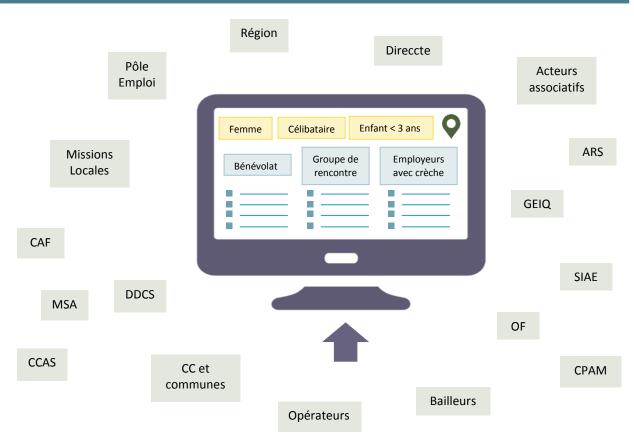
#### **Besoins**

L'offre d'insertion est plutôt riche sur le département et il existe de nombreux outils que les professionnels peuvent mobiliser au cours d'un parcours d'accompagnement, mais cette offre n'est pas toujours répertoriée de manière claire et pratique et n'est pas actualisée régulièrement. Par conséquent, une partie de l'information peut ne pas circuler de manière optimale, et elle n'est pas toujours partagée entre agents, partenaires et allocataires du rSa.



#### Actions proposées

- 47. Développer un portail d'insertion collaboratif. Chaque acteur pourrait y renseigner l'offre d'insertion qu'il propose et le portail serait accessible par tout le monde (y compris les allocataires du rSa et la population générale de Haute-Savoie). Il pourra intégrer un moteur de recherche pour identifier l'offre selon le profil de l'allocataire (âge, situation familiale...), le type de difficultés rencontrées (santé, mobilité, logement, mode de garde...), la localisation géographique, etc.
- **48. Développer les rencontres régulières avec les partenaires** pour partager l'offre d'insertion (« petits déjeuners de l'insertion »).
- **49. Etendre la lettre d'information rSa au niveau départemental**. De manière plus générale, revoir les modalités de communication et les canaux de diffusion de l'information.





#### Partenaires mobilisés

Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, organismes de formation (OF), bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires...

#### **OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures professionnelles**



#### Besoins

Aux difficultés croissantes du public le plus éloigné de l'emploi s'ajoute une forme d'usure professionnelle pour les travailleurs sociaux. De fait les professionnels proposent de continuer à travailler sur l'évolution et le renouvellement des **postures des professionnels face aux allocataires** 



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une **refonte de la formation du travail social** pour adapter les postures et intégrer notamment davantage de **pratiques « d'aller vers ».** 



#### **Actions proposées**

- 50. Mettre en place des ateliers en interne (éventuellement avec un intervenant externe) pour travailler la posture des professionnels.
- **51.** Travailler l'écoute, la « **réhumanisation de la relation** » (disponibilité, propositions adaptées aux profils des personnes...)
- **52.** Pour les personnes les plus fragiles, adopter **une posture d' « aller vers »**, ne pas décréter l'autonomie de la personne mais mettre en place un « accompagnement au faire »
- 53. Privilégier l'établissement d'une relation de confiance plutôt qu'une logique administrative. Cela peut passer par le fait de privilégier l'oralité plutôt que l'écrit pour communiquer avec les allocataires et échanger sur leur situation, lorsque cela est possible.
- **54. Valoriser les trajectoires positives**, sortir du discours de « difficultés », « freins » ... Engager un dialogue positif, de confiance, différent du discours administratif.

#### OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser les référents et développer les équipes dédiées



#### **Besoins**

A l'heure actuelle, selon l'organisation des PMS, il existe ou non des Travailleurs Sociaux qui ont uniquement en charge l'accompagnement des allocataires du rSa orientés vers un parcours social. Par conséquent, selon leurs missions, les travailleurs sociaux maîtrisent plus ou moins l'offre d'insertion mobilisable et ont plus ou moins de temps à consacrer à l'accompagnement des allocataires. En outre, ils peuvent parfois se sentir isolés ou démunis face à certaines situations. Dans la perspective de la mise en place d'équipes dédiées là où cela est pertinent (notamment selon le nombre de bénéficiaires du rSa par territoire), les professionnels auront besoin d'être professionnalisés.



#### Actions proposées

- 55. Mettre en place un « réseau des équipes dédiées » qui organiserait des événements réguliers pour partager l'offre d'insertion disponible et favoriserait l'échange de pratiques en interne.
- 56. Réaffirmer le rôle de « fil rouge » du référent lors des différentes étapes. Permettre une meilleure fluidité du parcours lorsque l'allocataire est orienté vers un partenaire, va en formation, va en SIAE... pour assurer un suivi et ne pas « perdre » la personne lorsqu'elle change de statut. Prêter attention au suivi en emploi également.
- **57. Favoriser les échanges avec les partenaires**, en encourageant les systèmes de « commissions » pour croiser le regard sur des situations.
- **58. Favoriser un rapprochement avec les professionnels des Missions Locales** (nommer la Mission Locale comme référent de parcours ? Participation à la Garantie jeunes des jeunes allocataires du rSa ? Rendezvous tripartite entre le jeune, le Travailleur Social et le conseiller de la Mission Locale ?)
- **59.** Faciliter les échanges entre les professionnels de l'accompagnement et les **professionnels du soin** (notamment addictologie), via notamment **des ateliers ressources**.
- 60. Faciliter les liens entre la MDPH et le service insertion.
- **61. Constituer un lieu unique (pôle insertion)**, sorte de guichet unique sur l'insertion, comme cela est prévu dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Service Public de l'Insertion).
- **62.** Encourager la mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion (FDPI), qui vise à soutenir financièrement la réalisation d'une action d'insertion formalisée et engagée, pour favoriser notamment l'accès à la mobilité, aux modes de garde, à la formation par exemple.



#### Partenaires mobilisés

Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, OF, bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires...

#### OBJECTIF 4.4 – Adapter le système d'information



#### **Besoins**

Aujourd'hui, les Travailleurs Sociaux ne disposent pas d'outils informatiques satisfaisants qui leur permettraient d'avoir une bonne vision de la situation des allocataires qu'ils accompagnent et de pouvoir suivre leur parcours de manière efficace.



#### **Actions proposées**

**63.** Concevoir un outil qui permette de disposer d'informations fiables, détaillées et complètes sur chaque allocataire. Par exemple : profil, difficultés rencontrées, parcours antérieur, différentes étapes du parcours d'accompagnement, outils mobilisés, type de sortie, situation de la personne à 6 mois, 1 an, 5 ans...



#### Partenaires mobilisés

CAF, Pôle Emploi, CCAS, autres structures ayant pu être référent unique, acteurs associatifs... prestataire informatique.

## AXE 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

#### OBJECTIF 5.1 - Favoriser la mobilité





#### **Besoins**

Malgré les actions existantes sur les territoires, **les difficultés de mobilité** (tant physique que psychologique) **continuent d'être un frein à l'emploi** dans le département.



#### Actions proposées

- 64. Réaliser un diagnostic des besoins et de l'adéquation de l'offre proposée au niveau territorial, pour proposer des solutions adaptées à la réalité de chaque territoire (adapter le diagnostic existant). L'intérêt est également de déconstruire les problématiques autour de la mobilité (certaines personnes ne sont pas prêtes à passer le permis).
- 65. Créer une vraie plateforme mobilité. Faciliter les initiatives et les projets innovants, y compris avec du mécénat de compétence (société du Montblanc), mais également en utilisant les véhicules réformés des collectivités (projet de type ESS), en développant le covoiturage...
- 66. Favoriser la réflexion entre partenaires sur la mobilité.
- 67. Construire de nouveaux modes de déplacement alternatifs à la voiture et ne nécessitant pas le permis.
- 68. Accompagnement à l'utilisation des transports en commun, savoir organiser un déplacement.



#### Partenaires mobilisés

Pôle Emploi, entreprises, Région, EPCI, acteurs de l'ESS, auto-écoles sociales, Mobil'emploi...

#### **OBJECTIF 5.2 – Encourager le recours aux soins**





#### **Besoins**

Les problématiques de santé demeurent l'un des freins les plus importants au retour à l'emploi parmi les bénéficiaires du rSa du département et les publics ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



#### **Actions proposées**

- **69.** Au-delà de la création d'un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, envisager **d'autres** ressources facilitant l'accès aux soins (équipes médico-mobiles ? maisons médicales ?)
- **70. Travailler le partenariat avec les professionnels du soin** pour professionnaliser les Travailleurs Sociaux sur la manière de prendre en charge un bénéficiaire du rSa avec certaines pathologies (ateliers ressources), et pour favoriser leur accès aux soins.
- 71. Renforcer les bilans CPAM (dans une approche globale).
- **72. Développer le conseil santé** pour les publics rSa, ceux en Garantie jeunes, les jeunes sortant de l'ASE.
- 73. Favoriser le lien avec la MDPH dans l'intérêt des parcours des publics repérés (ceux ayant une RQTH).



#### Partenaires mobilisés

ARS, CPAM, Direccte, DDCS, MDPH, maisons médicales, équipes psycho-mobiles, professionnels du soin de manière générale (y compris addictologie), acteurs associatifs...

#### **OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants**





#### **Besoins**

Les problématiques de garde d'enfants sont souvent mentionnées par les allocataires comme un des freins au retour à l'emploi, en particulier pour les filières professionnelles en tension qui ont souvent des horaires atypiques.



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle prévoit de nouveaux moyens sur les modes de garde, notamment une augmentation de places en crèches et des crèches à vocation d'insertion professionnelle.



#### Actions proposées

- 74. Créer des offres de garde en horaires atypiques.
- **75.** Soutenir les femmes dans une dynamique de parcours d'insertion professionnelle et accompagner la séparation mère/enfant.
- 76. Développer et encourager les Maisons d'Assistantes Maternelles, notamment pour les horaires atypiques.
- 77. Favoriser le recrutement d'Assistants maternels par les collectivités (commune/EPCI par exemple) lorsqu'elles hébergent un ACI.



#### Partenaires mobilisés

PMI, CAF, collectivités, entreprises des filières en tension...

#### OBJECTIF 5.4 - Travailler la confiance en soi, le savoir-être





#### **Besoins**

Certains publics sont très éloignés de l'emploi et particulièrement démobilisés. Ils nécessitent des outils visant à travailler les savoirs-être et la confiance en soi.



#### Actions proposées

- **78.** Développer les actions collectives qui existent déjà et qui sont portées par les Travailleurs Sociaux, y compris pour favoriser les différents types d'expressions : travail sur l'expression écrite, préparation d'entretiens...
- 79. Développer des prestations sur les savoirs-être, confiance en soi en lien avec les prestations existantes dans le droit commun (Pôle Emploi notamment qui propose une prestation Valoriser son Image Professionnelle).
- **80. Valoriser ce qui est développé sur les territoires**. Conforter notamment les lieux ressources qui travaillent sur la socialisation, sur le fait de rompre la solitude.

#### OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social





#### **Besoins**

Certains publics sont très isolés et fragilisés, et donc très éloignés de l'emploi. La première étape pour ces publics est de retravailler le lien social.



#### **Actions proposées**

- 81. Mettre en place des actions transversales avec la Direction de la culture, notamment dans le cadre de la mission d'élargissement du public (via les chèques culture, culture du cœur...), et la Direction du sport. S'appuyer sur les manifestations culturelles ou sportives organisées par le Département, en encourageant le bénévolat.
- 82. Permettre la possibilité d'exercer quelques heures de bénévolat. Cela suppose la mise en place (et l'actualisation régulière) d'une plateforme pour recenser les différentes opportunités, ainsi que la mobilisation et l'accompagnement des acteurs associatifs dans ce projet.



#### Partenaires mobilisés

Direction de la culture et du sport, communes et EPCI, acteurs associatifs...

#### OBJECTIF 5.6 - Soutenir l'accès au logement





#### Besoins

Compte tenu du coût des loyers dans le département, l'accès au logement est particulièrement difficile pour les bénéficiaires du rSa.



#### **Actions proposées**

83. Encourager les professionnels de l'insertion à faire le lien avec la problématique logement en lien avec les dispositions du PDAHLPD dans la mesure où les publics prioritaires du plan sont les publics précaires en parcours d'insertion. Cela est facilité par la création du nouveau service d'inclusion sociale qui encourage un rapprochement des thématiques logement et insertion.



#### Partenaires mobilisés

DDCS, bailleurs.

# AXE 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la Direction Développement et Inclusion Sociale



#### Besoins

Aujourd'hui, le partenariat institutionnel au plan départemental est essentiellement réalisé en bilatéral. Il n'y a pas d'instance, de lieu pour concerter la politique d'insertion notamment au plan départemental. Or c'est une attente assez forte de plusieurs partenaires.



#### Actions proposées

- 84. Mettre en place un comité de pilotage PDIE au plan départemental piloté par la Direction Développement et Inclusion Sociale et des groupes projets thématiques.
- 85. Optimiser la régulation sur la thématique emploi/insertion en lien avec les instances du Service Public de l'Emploi.
- 86. Faire de l'insertion un enjeu transversal au sein du Conseil départemental. Nécessité de mobiliser les grandes directions du Département et notamment la Direction Enfance Famille, la Direction de l'Autonomie, mais plus globalement toutes les directions du Département (pour les clauses, les contrats aidés, les différents schémas de politiques publiques : SDSF, SADSAP, PDAHLPD, gens du voyage...)
- 87. Communiquer sur les résultats en matière de politique insertion. Mettre en avant les parcours réussis, la formalisation des partenariats, communiquer sur les résultats, y compris sur la lutte contre la fraude.



#### Partenaires mobilisés

Tous.

#### OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires



#### Besoins

Les territoires de la Haute-Savoie sont très différents tant du point de vue de la socologie des publics que des ressources mobilisables. Depuis de nombreuses années les CLIE permettent d'ancrer la réalité de l'insertion sur les territoires. La collectivité a entrepris un travail important de territorialisation de ses services. Dans le prolongement de cette dynamique la politique d'insertion par l'emploi pourra se traduire pour chaque territoire par une feuille de route formalisant un programme d'actions partagé avec les partenaires. A titre d'exemple, le Département souhaite expérimenter à l'horizon 2022 la mise en place sur un territoire d'un espace partagé d'insertion mutualisant les moyens et les actions de l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation.



#### Actions proposées

- 88. Réfléchir et élaborer avec les acteurs de véritables feuilles de route locales pour l'insertion.
- 89. Renforcer la dynamique des CLIE présidées par les élus (en lien avec la future instance territoriale de coordination) pour en faire une véritable instance partenariale locale sur l'insertion.



#### Partenaires mobilisés

Tous les partenaires à l'échelon territorial.

#### OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion



Jusqu'à ce jour, à l'exception de quelques actions emblématiques les usagers sont très peu associés aux réflexions autour de la politique d'insertion par l'emploi et sa gouvernance. D'autres départements constituent des groupes ressources qu'ils réunissent de manière régulière pour travailler sur la gouvernance et l'amélioration de la politique d'insertion.



#### Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle considère que le premier des impératifs pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social c'est d'associer des personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité. Elle prévoit un « choc de participation » via une généralisation des instances participatives et des comités d'usagers.



#### **Actions proposées**

90. Constituer un comité d'usager sur chacune des CLIE et organisation de réunions de travail régulières.



# **Tableaux récapitulatifs**

# Axe 1 – Prévenir les difficultés

	Pilote(s) de	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
	l'action			
OBJECTIF 1.1 – Prévenir		Autres services du Département		
l'entrée dans le dispositif		(Direction Enfance Famille, PMI,		
Action 1. Renforcer le travail en	DDIS	MDPH), Direccte, CAF, MSA, Pôle	Territoriale	2019
partenariat sur les familles en		Emploi, les Missions Locales, les CCAS,		
difficulté.		les futurs porteurs de projets du Plan		
Action 2. Créer un système	DDIS	d'Investissement Compétences	Départementale	2020
d'échanges d'informations plus		(notamment « repérage et		
performant.		remobilisation » ou « 100% inclusion		
		»), les partenaires associatifs		
OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès		CAF, MSA et Pôle Emploi		
à l'information pour garantir				
les droits et les devoirs				
Action 3. Envoi d'informations	DDIS /		Territoriale	2019 -
automatiques et actions de	Pôle			2020
communication plus larges.	Emploi			
Action 4. Faciliter l'accès aux	DDIS /		Départementale	2019
droits.	CAF /		et territoriale	
	MSA			2010
Action 5. Associer les	DDIS		Territoriale	2019
allocataires à la production des				
outils d'information.	DDIC		Décember	2040
Action 6. Créer une mission de	DDIS		Départementale	2019
contrôle de la situation des				
bénéficiaires du rSa.  OBJECTIF 1.3 – Travailler sur		Pôle emploi, les Missions Locales, la		
l'autonomie des jeunes,		Direction Enfance Famille, l'Education		
notamment le public		Nationale, la Région, la Direccte,		
accompagné dans le cadre de		porteurs de projets en lien avec le		
l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).		PIC, partenaires associatifs.		
Action 7. Faciliter le travail sur	DDIS /	Tro, partenanes associatios	Départementale	2019 -
l'autonomie des jeunes confiés	DEF		et territoriale	2020
à l'ASE en développant les				
collaborations entre la Direction				
Développement et Inclusion				
sociale et la Direction Enfance				
Famille.				
Action 8. Développer des	DEF		Départementale	2019 -
partenariats et collaborations			et territoriale	2020
systématiques entre les services				
de l'ASE et les partenaires en				
charge des questions de				
logement, d'accès aux soins,				
d'insertion professionnelle.				
Action 9. Formaliser des	DDIS		Départementale	2019 -
partenariats et mettre en place			et territoriale	2020
des accompagnements				

				-
spécifiques avec les opérateurs				
en charge de l'insertion				
professionnelle des jeunes (par				
exemple Missions Locales).				
Action 10. Mobilisation du	DDIS		Départementale	2019 -
Fonds d'Aide aux Jeunes pour			et territoriale	2020
lever les freins, et				
communication à l'ensemble				
des partenaires.				
Action 11. Co-construire des	DDIS /		Départementale	2019
projets PIC avec Pôle Emploi	PE			
pour répondre aux besoins de				
ce public.				
OBJECTIF 1.4 – Accélérer les		Pôle Emploi, CAF, MSA		
parcours, via un accueil réactif				
et une orientation adaptée				
Action 12. Encourager la mise	DDIS /		Territoriale	2019
en place d'informations	CAF /			
collectives pour tous les	MSA			
nouveaux inscrits au rSa.				
Action 13. Renforcer la place de	DDIS		Territoriale	2019
l'allocataire au moment de				
l'orientation.				
Action 14. Revoir le système de	DDIS /		Départementale	2019
recueil d'informations sur les	CAF /		et Territoriale	
données socio-professionnelles	MSA			
et renforcer les moyens sur les				
et renforcer les moyens sur les nouveaux entrants dans le				

# Axe 2 – Construire des parcours vers et dans l'emploi

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 2.1 – Adapter		Direccte, Pôle emploi,		
l'Insertion par l'Activité		Têtes de réseau IAE,		
Economique (IAE) aux besoins		SIAE, Région,		
des personnes		organismes de		
Action 15. Créer un « sas » en	Direccte / CDIAE	formation.	Départementale	2020 -
amont de l'IAE.			et territoriale	2021
Action 16. Proposer des parcours	Direccte / CDIAE		Départementale	2020 -
en IAE plus légers.			et territoriale	2021
Action 17. Adapter l'offre IAE sur	Direccte / CDIAE		Départementale	2020 -
le territoire, tant au niveau de la			et territoriale	2021
diversification des supports, de la				
répartition territoriale et du profil				
du public.				
Action 18. Renforcer la	Direccte / Région /		Départementale	2020 -
formation, notamment en	OPCO		et territoriale	2021
mutualisant une offre de				
formation en savoirs de base				
pour les SIAE.				
Action 19. Accompagner les SIAE	Direccte / CDIAE		Départementale	2020 -
pour repenser l'organisation du	, 522			2021
travail et la rémunération des				
salariés en insertion pendant les				
heures de formation.				
OBJECTIF 2.2 – Construire des		Direccte, Pôle emploi,		
parcours et des passerelles de		Têtes de réseau IAE,		
l'IAE vers l'emploi classique.		SIAE, Chantier Ecole,		
Action 20. Faciliter la possibilité	Direccte / CDIAE	GEIQ, représentants	Départementale	2020 -
de passer d'une SIAE à l'autre	Directic / CDIAL	d'employeurs (MEDEF,	et territoriale	2020
(d'un ACI à une El par exemple)		CGPME).	et territoriale	2021
Action 21. Créer/renforcer des	Direccte / CDIAE	- CO. IVIZ).	Départementale	2020 -
passerelles entre les SIAE et les	Directe / CDI/IL		et territoriale	2021
GEIQ, les représentants			et territoriale	2021
d'employeurs.				
Action 22. Mettre en place	DDIS / PE		Départementale	2019 -
l'accompagnement global à la	DDIS/TE		et territoriale	2020
sortie de l'IAE pour les salariés			et territoriale	2020
sans solution.				
OBJECTIF 2.3 – Développer des		Région, organismes de		
parcours formation/ emploi plus		formation, GEIQ,		
fluides		représentants		
Action 23. Travailler sur des	CDIAE / Pôle Emploi	d'employeurs (MEDEF,	Départementale	2020 -
parcours formations – emploi	CDIAL / TOTE LITIPIO	CGPME).	et territoriale	2020 -
dans les filières en tension en		OUT WILL.	et territoriale	2021
mutualisant les besoins des				
entreprises, l'effort de formation				
(via les GEIQ notamment, les				
représentants d'employeurs).				
Action 24. Créer des parcours de	Région / Pôle Emploi		Départementale	2020 -
formation sur mesure (avec	/ GEIQ		et territoriale	2020 -
formation intégrée).	/ GLIQ		et territoriale	2021
OBJECTIF 2.4 – Travailler une		GEIO représentants		
		GEIQ, représentants		
stratégie de recrutement avec		d'employeurs (MEDEF,		
les employeurs pour sortir du		CGPME), Pôle Emploi,		

recrutement fait en urgence.		Direccte, Employeurs		
Action 25. Travailler l'image des	Représentants	Solidaires, collectivités,	Territoriale	2020 -
filières en tension.	d'entreprises / Pôle	associations.	Territoriale	2021
meres en tension.	Animation	associations.		2021
	Territoriale et			
	Développement			
	Durable (PATDD)			
Action 26. Mieux travailler	Pôle Emploi / DDIS		Territoriale	2020 -
l'information sur les possibilités	Fole Lilipiol / DDIS		Territoriale	2020 -
d'embauche.				2021
Action 27. Faciliter l'embauche	Représentants		Départementale	2020 -
des allocataires du rSa en	d'entreprises /		et territoriale	2020 -
	PATDD		et territoriale	2021
travaillant l' «employeurabilité»			Démantantant	2020 -
Action 28. Développer les clauses	DDIS / PATDD		Départementale	
sociales des marchés publics				2021
passés par le Conseil				
départemental.	Compail		Dánanta	2010
Action 29. Valoriser la stratégie	Conseil		Départementale	2019 -
du Conseil départemental sur les	départemental			2020
contrats aidés (PEC).	DDIG / DAI /			2020
Action 30. Travailler le recours à	DDIS / Pôle Emploi /		Territoriale	2020 -
des ressources et solutions	CDIAE			2021
emploi « locales ».				
OBJECTIF 2.5 – Développer		GEIQ, représentants		
l'accompagnement et le suivi en		d'employeurs (MEDEF,		
emploi.	D ( )	CGPME), réseau	D' 1 1	2020
Action 31. Constituer un réseau	Représentants	d'employeurs	Départementale	2020 -
d'employeurs volontaires pour	d'entreprises /	volontaires, Pôle	et territoriale	2021
mettre en place un	PATDD	Emploi, Employeurs		
accompagnement en emploi.		Solidaires, collectivités,	-/	
Action 32. Expérimenter, avec	Représentants	associations.	Départementale	2020 -
des employeurs volontaires, des	d'entreprises /		et territoriale	2021
périodes d'emploi moins intenses	PATDD			
et progressives.	_ , , ,		-/	
Action 33. Soutenir les nouveaux	Représentants		Départementale	2020 -
arrivants dans une entreprise via	d'entreprises /		et territoriale	2021
un système de tutorat.	PATDD		5/	2020
Action 34. Favoriser les temps de	Représentants		Départementale	2020 -
171 . 6 . 17			at tarritariala	2021
débrief et l'outillage des	d'entreprises /		et territoriale	
nouveaux arrivants.	PATDD			
nouveaux arrivants. Action 35. Inscrire le suivi en	-		Départementale	2019 -
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une	PATDD			
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points	PATDD		Départementale	2019 -
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).	PATDD		Départementale	2019 -
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).  OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès	PATDD	Etat, Pôle Emploi, CAF,	Départementale	2019 -
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).  OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier.	PATDD DDIS	Etat, Pôle Emploi, CAF, MSA.	Départementale et territoriale	2019 - 2020
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).  OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier.  Action 36. Mettre en place un	PATDD		Départementale	2019 - 2020 2020 -
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).  OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier.  Action 36. Mettre en place un dispositif expérimental pour	PATDD DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020
nouveaux arrivants.  Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).  OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier.  Action 36. Mettre en place un	PATDD DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020 2020 -

# Axe 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagnement

Pôle Emploi.   Pôle		Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
qualitativement les accompagnements via le déploiement d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prisse en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global.  Action 37. Développer   Pôle Emploi / DDIS   Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la genéralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  DBIECTIF 3.2 — Développer des accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salaries bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salaries bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement unitle santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outille santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 40. Créer un parcours parcours d'accompagnement outille santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 40. Créer un parcours parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 41. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 — Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 42. Développer et pyte de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en benéficient.  DBJECTIF 3.4 — Développer des augment qui fonctionnent bien  ACCAS, acteurs associatifs.	OBJECTIF 3.1 – Renforcer	7 4 4 4 4 4	Pôle Emploi.		
ACCOMPAGEMENT L'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global and Catton 37. Développer l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi / DDIS Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.    ARS, CPAM, maisons de santé, equipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés benéficiaires du r5a (travailleurs indépendants).   Action 40. Crèer un parcours d'accompagnement opécifique pour les Travailleurs non-salariés benéficiaires du r5a (travailleurs indépendants).   Action 40. Crèer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.   Action 40. Dèvelopper, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les personnes avec une RQTH.   DBISTIS 3.3 - Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.   DBISTIS 3.3 - Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien   DBISTIS 3.3 - Développer les prestations (et Ryangous)   DBISTIS 3.4 - Développer les prestations (et Ryangous)   DBISTIS					
déploiement d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global.  Action 37. Développer l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi / DDIS  Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  DBIECTIF 3.2 — Développer des accompagnement spécifiques pour les fravailleurs indépendants.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les fravailleurs indépendants.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement outillé santépendants.  Action 40. Créer un parcours professe parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement que fet territoriale et terr	•				
Paugmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement (Global.)   Action 37. Développer (PAccompagnement Global avec Pôle Emploi / Emploi.)   Emploi. Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.   OBJECTIF 3.2 - Développer des accompagnements spécifiques pour les Travailleurs non-salariés benéficiaires du rsa (travailleurs indépendants).   Action 40. Créer un parcours d'accompagnement ou factivité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA					
personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global. Action 37. Développer ("Accompagnement Global avec Pôle Emploi / Emploi." Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  DBIECTIF 3.2 - Développer des accompagnement spécifique pour les Travailleurs pour des publics particuliers. DACtion 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs indépendants). Action 40. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les familles en situation de monoparentalité. Action 41. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les gramiles en situation de monoparentalité. Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  DBIECTIF 3.3 - Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien Action 42. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du r'Sa qui en bénéficient.  DBIECTIF 3.4 - Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  ACtion 4.0 Danier des moyens  DDIS / CAF, des appuis adaptés pour les generations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  CCAF, actieurs associatifs.					
Cadre de l'Accompagnement   Clobal	_				
Action 37. Développer (l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi / Emploi					
Emploi.   Emploi   DDIS   Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.   DBIS	Global.				
Emploi.   Emploi   DDIS   Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.   DBIS	Action 37. Développer	Pôle		Départementale	2019
Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  OBJECTIF 3.2 - Développer des accompagnements spécifique pour les Travailleurs pour les particuliers.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/seigne pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer les pressations de diagnostic et d'accompagnement uf fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de pressations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 - Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  ARS  ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création  d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2020 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2020 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2019 et territoriale	* *	Emploi /		7	
Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  OBJECTIF 3.2 - Développer des accompagnements spécifique pour les Travailleurs pour les particuliers.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/seigne pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer les pressations de diagnostic et d'accompagnement uf fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de pressations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 - Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  ARS  ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création  d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2020 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2020 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  Départementale et territoriale  2019 et territoriale  2019 et territoriale	Emploi.	DDIS			
professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertino via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  DBIECTIF 3.2 - Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers.  ACIO 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénérficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  ACIO 41. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 - Développer les prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 - Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.  ACLO 45. Départementale et territoriale  et territoriale  2019 et territoriale  2020 et territoriale  2019 et territoriale  2020		DDIS		Départementale	2020
Sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer, en lien avec les perstations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer et type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien avocial.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.	professionnalisation et le temps			•	
Sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.  OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers.  Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer, en lien avec les perstations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer et type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien avocial.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.	•				
généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.    ARS, CPAM, maisons de santé, equipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA    Action 40. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs indépendants).					
OBJECTIF 3.2 - Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers.   ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).   ARS   Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA   Départementale et territoriale   Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA   Départementale et territoriale   Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA   Départementale et territoriale   CAT   Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA   Départementale et territoriale   CAT   CAF	•				
Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du r5a (travailleurs indépendants).   Action 40. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du r5a (travailleurs indépendants).   Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.   Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.   Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.   OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien     Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du r5a qui en bénéficient.   OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.     Action 44. Donner des moyens   DDIS					
Dour des publics particuliers.   Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).   DDIS / ARS    Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.   Action 41. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les familles en situation de monoparentalité.   Action 42. Développer les personnes avec une RQTH.   DDIS / MDPH    BUSICTIF 3.3 - Développer ce type de prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien    Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.   DDIS / BUSICTIF 3.4 - Développer des actions collectives notamment sur les assoir-être pour travailler sur le lien social.    Action 44. Donner des moyens   DDIS	OBJECTIF 3.2 – Développer des		ARS, CPAM, maisons de santé,		
Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec les personnes avec une RQTH.  DDIS / MDPH  Les prestataires réalisant ces d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  DIS / OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS / CAF  DDIS / MDPH  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  CCAS, acteurs associatifs.  CCAS, acteurs associatifs.	accompagnements spécifiques		équipes psycho-mobiles,		
d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  1019 - 1020 -	pour des publics particuliers.		opérateurs de la création		
les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du r5a (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SIPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du r5a qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  Exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  10015 / MDPH  Départementale et territoriale  2019 - Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  2019 - Départementale et territoriale  2020 - Départementale et territoriale  2020 - Départementale et territoriale	Action 39. Créer un parcours	DDIS	d'activité (CCI, BGE, CMA,	Départementale	2019
bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS / ARS  DDIS / CAF  DÉpartementale et territoriale  Départements.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.	d'accompagnement spécifique pour		Chambre d'Agriculture par	et territoriale	
indépendants).  Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS / ARS  ARS  DDIS / CAF  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  COLAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  COLAS, acteurs associatifs.	les Travailleurs non-salariés		exemple), Direction Enfance		
Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS / ARS  DDIS / CAF  Départementale et territoriale  Départements.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAF  Départementale et territoriale  CCAF  Départementale et territoriale  CCAF  Départementale et territoriale  CCAF  Départementale et territoriale	bénéficiaires du rSa (travailleurs		Famille, MDPH, CAF, MSA		
d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  ARS  ARS  ARS  Bet territoriale  Départementale et territoriale  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  Départementale et territoriale  2019 - 2020  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale					
santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  DDIS  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale	Action 40. Créer un parcours	DDIS /		Départementale	2020
médecin ou d'une infirmière.  Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  DDIS / CAF  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale	d'accompagnement outillé	ARS		et territoriale	
Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS /  MDPH  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.	santé/soins, avec l'appui d'un				
la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  DDIS  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - et territoriale	médecin ou d'une infirmière.				
parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  DDIS / MDPH  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  CCAS, acteurs associatifs.	Action 41. Développer, en lien avec			Départementale	2019
familles en situation de monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - 2020  Départementale et territoriale		CAF		et territoriale	
monoparentalité.  Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - 2020					
Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS / MDPH  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  Départementale et territoriale  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - 2020  Départementale et territoriale					
la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  MDPH  Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019					
les personnes avec une RQTH.  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - 2020  Départementale 2020				7	2019
Départementale et territoriale  OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale 2019  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019		MDPH		et territoriale	
prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale et territoriale  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale  Départementale  Départementale  2019					
d'accompagnement qui fonctionnent bien  Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale 2019 - 2020  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019			-		
Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale  Départementale  2019 - 2020  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale  Départementale  Départementale  Départementale  2019			diagnostics et accompagnements.		
Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  Départementale 2019 - 2020  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019 - 2020  Départementale 2019					
prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  et territoriale  2020  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale  Départementale  2020  Départementale				Dánanta	2010
augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale 2019				7	
du rSa qui en bénéficient.  OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale  Départementale  Départementale				et territoriale	2020
OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  CCAS, acteurs associatifs.  Départementale  Départementale  2019					
actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.  Action 44. Donner des moyens  DDIS  Départementale  2019			CCAS actours associatify		
les savoir-être pour travailler sur le lien social.     DDIS       Action 44. Donner des moyens     DDIS       Départementale     2019			CCAS, acteurs associatifs.		
lien social.DDISDépartementale2019					
Action 44. Donner des moyens DDIS Départementale 2019	-				
		DDIC		Dánartamantala	2010
	supplémentaires aux PMS et flécher	צוטט		et territoriale	2019

du temps pour travailler sur des dynamiques collectives.		
OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers »).		
Action 45. Professionnaliser les équipes sur ces pratiques d'accompagnement.	DDIS	Départementale et territoriale
Action 46. Encourager les Travailleurs Sociaux à utiliser ce type d'accompagnement, en particulier sur les publics très éloignés de l'emploi et/ou démobilisés.	DDIS	Territoriale

# Axe 4 – Outiller les professionnels

	Pilote(s)	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
	de l'action			
OBJECTIF 4.1 – Mieux partager	Taction	Partenaires proposant des outils		
l'offre d'insertion.		dans le cadre de l'offre d'insertion :		
Action 47. Développer un portail	DDIS	CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions	Départementale	2020
d'insertion collaboratif.		Locales, Direccte, DDCS, Région,	et territoriale	
Action 48. Développer les	DDIS	CCAS, CC et communes, ARS,	Territoriale	2019
rencontres régulières avec les		CPAM, organismes de formation		
partenaires pour partager l'offre		(OF), bailleurs, opérateurs, acteurs		
d'insertion.		associatifs, GEIQ, SIAE, autres	- /	
Action 49. Etendre la lettre	DDIS	partenaires	Départementale	2019
d'information rSa au niveau				
départemental.				
OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures professionnelles.				
Action 50. Mettre en place des	DDIS		Départementale	2020
ateliers en interne	5513		et territoriale	2020
(éventuellement avec un				
intervenant externe) pour				
travailler la posture des				
professionnels.				
Action 51. Travailler l'écoute, la	DDIS		Territoriale	2020
«réhumanisation de la relation»				
(disponibilité, propositions				
adaptées aux profils des				
personnes)				
Action 52. Pour les personnes les	DDIS		Territoriale	2020
plus fragiles, adopter une posture				
d' « aller vers », ne pas décréter				
l'autonomie de la personne mais mettre en place un				
«accompagnement au faire».				
Action 53. Privilégier	DDIS		Territoriale	2020
l'établissement d'une relation de	22.0		. c co	
confiance plutôt qu'une logique				
administrative				
Action 54. Valoriser les	DDIS		Territoriale	2020
trajectoires positives, sortir du				
discours de « difficultés », « freins				
»				
OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser		Partenaires proposant des outils		
les référents et développer les		dans le cadre de l'offre d'insertion :		
équipes dédiées.	DDIS	CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région,	Dánartamentala	2020
Action 55. Mettre en place un « réseau des équipes dédiées » qui	כוסט	CCAS, CC et communes, ARS,	Départementale et territoriale	2020
organiserait des événements		CPAM, OF, bailleurs, opérateurs,	et territoriale	
réguliers pour partager l'offre		acteurs associatifs, GEIQ, SIAE,		
d'insertion disponible et		autres partenaires		
favoriserait l'échange de				
pratiques en interne.				
Action 56. Réaffirmer le rôle de «	DDIS		Départementale	2020
fil rouge » du référent lors des			et territoriale	
différentes étapes.				

Action 57. Favoriser les échanges	DDIS		Territoriale	2020
avec les partenaires sur des				
situations.				
Action 58. Favoriser un	DDIS		Départementale	2020
rapprochement avec les			et territoriale	
professionnels des Missions				
Locales.				
Action 59. Faciliter les échanges	DDIS		Départementale	2020
entre les professionnels de			et territoriale	
l'accompagnement et les				
professionnels du soin				
(notamment addictologie), via				
notamment des ateliers				
ressources.				
Action 60. Faciliter les liens entre	DDIS /		Départementale	2020
la MDPH et le service insertion.	MDPH		et territoriale	
Action 61. Constituer un lieu	DDIS		Départementale	2020 –
unique (pôle insertion), sorte de				2023
guichet unique sur l'insertion.				
Action 62. Encourager la	DDIS		Départementale	2019
mobilisation du Fonds			et territoriale	
Départemental Parcours Inclusion				
(FDPI).				
OBJECTIF 4.4 – Adapter le		CAF, Pôle Emploi, CCAS, autres		
système d'information.		structures ayant pu être référent		
Action 63. Concevoir un outil qui	DDIS	unique, acteurs associatifs	Départementale	2021 -
permette de disposer		prestataire informatique.		2023
d'informations fiables, détaillées				
et complètes sur chaque				
allocataire.				

# Axe 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 5.1 – Favoriser la mobilité.		Pôle Emploi, entreprises,		
Action 64. Réaliser un diagnostic des	DDIS	Région, EPCI, acteurs de	Territoriale	2019 -
besoins et de l'adéquation de l'offre		l'ESS, auto-écoles		2020
proposée au niveau territorial.		sociales, Mobil'emploi		
Action 65. Créer une vraie	DDIS / Pôle		Départementale et	2019 -
plateforme mobilité.	Emploi		territoriale	2020
Action 66. Favoriser la réflexion	DDIS / PATDD		Départementale et	2019 -
entre partenaires sur la mobilité.			territoriale	2020
Action 67. Construire de nouveaux	DDIS / PATDD		Départementale et	2020 -
modes de déplacement alternatifs à			territoriale	2021
la voiture et ne nécessitant pas le				
permis.				
Action 68. Accompagnement à	DDIS		Territoriale	2019 -
l'utilisation des transports en				2020
commun, savoir organiser un				
déplacement.		ADC CDANA Discourts		
OBJECTIF 5.2 – Encourager le		ARS, CPAM, Direccte,		
recours aux soins.	DDIC / ADC	DDCS, MDPH, maisons	Démantamantale et	2010
Action 69. Au-delà de la création	DDIS / ARS	médicales, équipes	Départementale et	2019 -
d'un parcours, envisager d'autres		psycho-mobiles, professionnels du soin	territoriale	2020
ressources facilitant l'accès aux soins		de manière générale (y		
(équipes médico-mobiles, maisons médicales)		compris addictologie),		
Action 70. Travailler le partenariat	DDIS / ARS	acteurs associatifs	Territoriale	2019 -
avec les professionnels du soin pour	DDIS / ANS	deteurs associatiis	Territoriale	2019 -
professionnaliser les Travailleurs				2020
Sociaux.				
Action 71. Renforcer les bilans CPAM	DDIS / ARS /		Départementale et	2019 -
(dans une approche globale).	CPAM		territoriale	2020
Action 72. Développer le conseil	DDIS		Territoriale	2019 -
santé pour les publics rSa, ceux en				2020
Garantie jeunes, les jeunes sortant				
de l'ASE.				
Action 73. Favoriser le lien avec la	DDIS / MDPH		Départementale et	2019 -
MDPH.			territoriale	2020
OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des		PMI, CAF, collectivités,		
modes de garde d'enfants.		entreprises des filières		
Action 74. Créer des offres de garde	CAF / DDIS	en tension	Départementale et	2019 -
en horaires atypiques.			territoriale	2020
Action 75. Soutenir les femmes dans	PMI / CAF		Territoriale	2020
une dynamique de parcours				
d'insertion professionnelle et				
accompagner la séparation				
mère/enfant.				
Action 76. Développer et encourager	DDIS			
les Maisons d'Assistantes				
Maternelles.	2010 /		5/	2025
Action 77. Favoriser le recrutement	DDIS /		Départementale et	2020 -
d'Assistants maternels par les	Collectivités		territoriale	2021
collectivités (commune/EPCI par				
exemple) lorsqu'elles hébergent un				
ACI.				

OBJECTIF 5.4 – Travailler la		Pôle Emploi, Région		
confiance en soi, le savoir-être.				
Action 78. Développer les actions collectives qui existent déjà et qui sont portées par les Travailleurs Sociaux.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
Action 79. Développer des prestations sur les savoir-être, confiance en soi en lien avec les prestations existantes dans le droit commun (Pôle Emploi notamment).	DDIS / Pôle Emploi / Région		Territoriale	2019 - 2020
Action 80. Valoriser ce qui est développé sur les territoires. Conforter notamment les lieux ressources qui travaillent sur la socialisation.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social.		Directions de la culture et du sport, communes		
Action 81. Mettre en place des actions transversales avec la Direction de la culture et la Direction du sport.	DDIS / Pôle Culture Patrimoine / Pôle Education Jeunesse et Sports	et EPCI, acteurs associatifs	Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 82. Permettre la possibilité d'exercer quelques heures de bénévolat. Mise en place et actualisation régulière d'une plateforme, mobilisation et accompagnement des acteurs associatifs dans ce projet.	DDIS		Départementale et territoriale	2020 - 2021
OBJECTIF 5.6 – Soutenir l'accès au logement.		DDCS, bailleurs.		
Action 83. Encourager les professionnels de l'insertion à faire le lien avec la problématique logement en lien avec les dispositions du PDAHLPD.	DDIS		Départementale et territoriale	2020

# Axe 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la DDIS		Tous.		
Action 84. Mettre en place un comité de pilotage PDIE au plan départemental et des groupes projets thématiques.	DDIS		Départementale	2019
Action 85. Optimiser la régulation sur la thématique emploi/insertion en lien avec les instances du Service Public de l'Emploi.	DDIS / Pôle Emploi		Départementale	2019
Action 86. Faire de l'insertion un enjeu transversal au sein du Conseil départemental.	DDIS		Départementale	2020
Action 87. Communiquer sur les résultats en matière de politique insertion.	DDIS		Départementale et territoriale	2019
OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires.		Tous les partenaires à		
Action 88. Réfléchir et élaborer avec les acteurs de véritables feuilles de route locales pour l'insertion.	DDIS	l'échelon territorial.	Territoriale	2019 - 2020
Action 89. Renforcer la dynamique des CLIE présidées par les élus (en lien avec la future instance territoriale de coordination) pour en faire une véritable instance partenariale locale sur l'insertion.	DDIS		Territoriale	2020
OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion.				
Action 90. Constituer un comité d'usager sur chacune des CLIE et organisation de réunions de travail régulières.	DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité Direction Développement et Inclusion Sociale 26 avenue de Chevêne 74 000 Annecy

T / 04 50 33 22 00



hautesavoie.fr



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-057

RAPPORTEUR: M. MONTEIL

OBJET : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT EN

APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

**TERRITORIALES** 

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

## M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :		
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD		
Autres membres : Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN			
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)		
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER			
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):			
M. CHAVANNE, M. PACORET			

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)(s) :	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-057

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3211-2 autorisant M. le Président du Conseil départemental à recevoir délégation de l'Assemblée départementale pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,

Vu la délibération n° CD 2015-005 du 02 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental de la Haute-Savoie a donné cette délégation à M. le Président,

Vu l'avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, en date du 7 octobre 2019.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose qu'afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de ces délégations, est produite en annexe, sur la période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2019, la liste des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

Le Conseil départemental, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** à M. le Président de la communication de la liste jointe en annexe des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre entre les 1<sup>er</sup> août et 30 septembre 2019.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée, Jean-Pierre MORET Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-057 2/2

# INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

# Période du 1er août 2019 au 30 septembre 2019

## Compte 7788

Libellé	Montant TTC	Tiers	N° du titre	Date du titre
PERRIGNIER - RD903 - accident du 14/04/2019	192,48	SWISSLIFE ASSURANCE DE BIENS	5742	02/09/2019
LES VILLARDS SUR THONES - RD909 - accident du 17/01/2019	4 071,65	PACIFICA	5743	02/09/2019
POISY - RD3508 - accident du 16/12/2018	10 998,00	PACIFICA	5787	05/09/2019
CHOISY RD3 - accident du 26/01/2019	3 076,69	AXA ASSURANCE RUAUDEL MICHEL	5788	05/09/2019
MINZIER - RD992 - accident du 27/01/2019	3 417,73	PACIFICA	5999	17/09/2019
TOTAL	21 756,55			-



# Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019 n° CD-2019-058

RAPPORTEUR: M. BOCCARD

OBJET : PATRIMOINE DEPARTEMENTAL - ACQUISITION DE LOCAUX A DESTINATION DU

POLE MEDICO-SOCIAL DE SEYSSEL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 21 octobre 2019 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à Annecy sous la présidence de :

#### M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental

	Présent(e)s :			
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD			
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme LHUILLIER, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, Mme TERMOZ, M. AMOUDRY, M. BARDET, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. DAVIET, M. MORAND, M. RUBIN			
	Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)			
Mme DUBY-MULLER à Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. EXCOFFIER à M. AMOUDRY, M. PUTHOD à Mme LHUILLIER				
Absent(e)(s) Excusé(e)(s):				
M. CHAVANNE, M. PACORET				

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	A l'unanimité	
Présents :	29	Voix Pour	32
Représenté(e)(s):	3	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	0

CD-2019-058 1/3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° CG-2002-114 du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Le Département, chef de file de l'action sociale, s'est engagé avec l'Etat, par la signature de la convention de lutte contre la pauvreté, à mettre en place des modalités d'accueil inconditionnel du public.

A ce titre, la territorialisation de ses implantations constitue un enjeu majeur de son action en faveur de la cohésion et de la solidarité.

Dans cette dynamique, le Département souhaite optimiser les conditions d'accueil des usagers et conforter les conditions d'exercice des professionnels.

Afin de veiller à la qualité d'exercice de ses missions de service public, le Département s'est engagé dans un plan de modernisation de ses Pôles Médico-Sociaux.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan a conduit le Département à se rapprocher notamment d'opérateurs de logements sociaux.

Le projet porté par la société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), sur la commune de Seyssel - Avenue du Mont des Princes, présente des caractéristiques conformes aux attentes de la collectivité départementale.

L'aménagement réalisé par la SEMCODA, sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), offre au Département la perspective d'acquérir des locaux adaptés (au prix de 3 100 € /m²).

L'ensemble des locaux se décompose comme suit :

- des surfaces en rez-de-chaussée des bâtiments B1 et B2 pour l'accueil du public (438 m²),
- des logements en étage à destination des missions de service public (200 m²),
- un garage (montant estimatif de 12 000 €),

soit un montant estimatif de 2 M€, sous réserve d'une évaluation financière à consolider.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil départemental, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité.

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE à l'acquisition sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement des locaux situés rue du Mont des Princes à Seyssel.

CD-2019-058 2/3

Les frais d'acte seront pris en charge par le Département.

L'ensemble des dispositions financières et techniques appelleront une saisine ultérieure de la Commission Permanente, notamment une fois confirmée l'évaluation réalisée par France Domaines.

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération télétransmise en Préfecture le 13 novembre 2019, Publiée et certifiée exécutoire le 18 novembre 2019, Pour le Président du Conseil départemental, Signé, Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré, Pour extrait conforme, Signé, Le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL

CD-2019-058 3/3

#### Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie Service de l'Assemblée

Directeur de la Publication : M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental Publié le 18 novembre 2019

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Contact : Service de l'Assemblée - Conseil départemental de la Haute-Savoie 1, Avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX

Tel: 04-50-33-50-69